MINISTERE DE L'EDUCATION DE BASE

Rapport d'analyse des données du recensement scolaire 2021/2022

Etat des lieux du sous-secteur de l'Education de Base face aux engagements pris par le Cameroun

Février 2023

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES ..... **ii**

LISTE DES TABLEAUX ..... **x**

LISTE DES GRAPHIQUES ..... **xv**

ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES ..... **xxii**

DÉFINITION DE QUELQUES CONCEPTS CLÉS ..... **xxv**

PRÉFACE ..... **xxx**

RÉSUMÉ EXÉCUTIF ..... **xxxiv**

CONTEXTE GÉNÉRAL DU DÉVELOPPEMENT DE L'ÉDUCATION DE BASE **1**

1.1. Contexte démographique 1

1.2. Environnement institutionnel et organisationnel de l'éducation de base au Cameroun 3

1.2.1. Environnement institutionnel de l'éducation de base au Cameroun 3

1.2.2. Environnement organisationnel de l'éducation de base au Cameroun 4

1.2.2.1. Cycle préscolaire 6

1.2.2.2. Cycle primaire 8

1.2.2.3. Alphabétisation et Éducation de Base Non Formelle 9

1.3. Contexte macro-économique et financier 10

1.4. Contexte social, sécuritaire et sanitaire 11

1.4.1. Contexte Social : la pauvreté 11

1.4.2. Contexte sécuritaire et alimentaire 12

1.4.2.1. Crise humanitaire et sécuritaire 12

1.4.2.2. Crise alimentaire 12
1.4.3. Contexte sanitaire : COVID-19 13
1.4.4. Défis du Gouvernement en matière de bien-être et de santé en milieu scolaire et extrascolaire 14
1.5. Engagements nationaux, régionaux et internationaux en matière d'éducation, de bien-être et de santé 14
1.5.1. Engagements nationaux 14
1.5.2. Engagements régionaux 17
1.5.3. Engagements internationaux 20
ANALYSE GLOBALE DE LA SCOLARISATION 21
ET L'EFFICACITÉ INTERNE 21
2.1. Analyse de la demande potentielle en éducation dans le sous-secteur éducation de base 21
2.2. Analyse de la demande effective et couverture au préscolaire 23
2.2.1. Analyse de la demande effective au préscolaire 23
2.2.2. Mesure de la couverture au préscolaire 32
2.2.2.1. Taux Brut de Préscolarisation 32
2.2.2.2. Taux ajusté de participation à des activités d'apprentissage 36
2.3. Analyse de la demande effective d'éducation et couverture au primaire 37
2.3.1. Analyse chronologique des effectifs scolarisés dans le primaire 38
2.3.2. Analyse des effectifs scolarisés au primaire par région en 2021/2022 39
2.3.3. Analyse des effectifs scolarisés par sous-système d'enseignement au primaire au cours de l'année 2021/2022 41

2.3.4. Analyse des effectifs scolarisés au primaire selon la zone d'implantation en 2021/2022 42
2.3.5. Analyse des effectifs scolarisés par ordre d'enseignement du primaire en 2021/2022 43
2.3.6. Analyse des effectifs scolarisés par année d'études au primaire en 2021/2022 45
2.3.7. Analyse des effectifs des élèves vulnérables scolarisés dans le primaire en 2021/2022 48
2.3.8. Mesure de la couverture au primaire 53
2.3.8.1. Le Taux Brut d'Admission au primaire (TBA) 54
2.3.8.2. Le Taux Brut de Scolarisation au primaire (TBS) 56
2.3.8.3. Taux Net Ajusté de Scolarisation (TNAS) au primaire 58
2.3.8.4. L'accès en dernière année du primaire ou Taux d'Achèvement du Cycle Primaire (TAP) 60
2.3.9. Les profils de scolarisation au primaire et efficacité interne du système 64
2.3.9.1. Construction du profil de scolarisation transversal au primaire 64
2.3.9.2. Construction du profil de scolarisation pseudo longitudinal et profil de rétention attendu 65
2.3.10. Efficacité dans la gestion des flux au primaire 69
2.3.10.1. Le redoublement au primaire 69
2.3.10.2. Le Coefficient d'Efficacité Interne (CEI) 71
2.4. Analyse de la demande effective en éducation de base non formelle au MINEDUB 74
2.4.1. Analyse chronologique des effectifs scolarisés dans les centres d'éducation de base non formelle 74

2.4.2. Analyse des effectifs scolarisés dans les centres d'éducation de base non formelle par région en 2021/2022 76

2.4.3. Analyse des apprenants scolarisés selon le milieu d'implantation dans les CEBNF en 2021/2022 78

2.4.4. Analyse des effectifs d'apprenants scolarisés par ordre d'enseignement dans les CEBNF en 2021/2022 80

2.4.5. Analyse des effectifs d'apprenants scolarisés par niveau d'études dans les CEBNF en 2021/2022 82

2.4.5.1. Analyse des effectifs des apprenants vulnérables scolarisés dans les CEBNF en 2021/2022 84

QUALITÉ DE L'OFFRE ÉDUCATIVE 87

ET CONDITIONS D'APPRENTISSAGE 87

3.1. Analyse de l'offre éducative dans le sous-secteur éducation de base 88

3.1.1. Analyse de l'offre au préscolaire 88

3.1.1.1. Évolution des structures d'accueil du préscolaire entre 2014/2015 et 2021/2022 88

3.1.1.2. Les infrastructures dans les écoles du préscolaire 91

3.1.1.3. Commodités dans les écoles du préscolaire 94

3.1.1.4. Offre en personnel enseignant au préscolaire 98

3.1.2. Analyse de l'offre au primaire 102

3.1.2.1. Evolution des structures d'accueil au primaire de 2014/2015 à 2021/2022 102

3.1.2.2. Les infrastructures au primaire 105

3.1.2.3. Commodités dans les écoles du primaire 109

3.1.2.4. Offre en personnel enseignant au primaire 111

3.1.3. Analyse de l'offre dans l'éducation de base non formelle et l'alphabétisation 119

3.1.3.1. Analyse de l'offre dans l'éducation de base non formelle 119

3.1.3.2. Analyse de l'offre en Alphabétisation fonctionnelle .. 127

3.2. Conditions d'apprentissage dans le sous-secteur éducation de base 137

3.2.1. Conditions d'apprentissage au préscolaire 137

3.2.1.1. Taille moyenne des salles de classe au préscolaire..... 137

3.2.1.2. Conditions d'enseignement au préscolaire 141

3.2.1.3. Ratio élèves/places assises au préscolaire 144

3.2.1.4. Taux de possession des manuels au préscolaire public 145

3.2.2. Conditions d'apprentissage au primaire 146

3.2.2.1. Taille moyenne des salles de classe au primaire..... 146

3.2.2.2. Conditions d'apprentissage au primaire 149

3.2.2.3. Rapport élèves/places assises au primaire 151

3.2.2.4. Taux de possession des manuels au primaire public .. 152

3.2.3. Conditions d'apprentissage dans les CEBNF 153

3.2.3.1. Taille moyenne des salles de classe dans les CEBNF 153

3.2.3.2. Conditions d'apprentissage dans les Centres d'Alphabétisation Fonctionnelle (CAF) 155

3.3. Equité dans la répartition des ressources humaines au primaire public 157

3.3.1. Allocation minimale pour le fonctionnement d'une école primaire publique..... 157

3.3.2. Répartition des enseignants dans les écoles primaires publiques 159

3.4.1. Présentation descriptive des données des recensements scolaires liées à l'éducation pour la santé et le bien-être 164

3.4.1.1 Intégration des directives en lien avec le VIH/SIDA dans le règlement intérieur de l'école/établissement scolaire 164

3.4.1.2 Offre aux élèves des enseignements relatifs aux compétences génériques nécessaires à la vie quotidienne, à la santé reproductive et sexuelle et à la transmission et la prévention du VIH 165

3.4.1.3 Organisation par les écoles/établissements scolaires d'une ou de plusieurs sessions d'orientations destinées aux parents/tuteurs d'élèves au sujet de l'éducation à la sexualité et sur le VIH axée sur les compétences pour la vie courante 166

3.4.2. Analyse des principaux indicateurs de base 167

3.4.2.1. GC2 : Pourcentage d'établissements d'enseignement qui ont établi et communiqué aux parties prenantes concernées des directives en lien avec le VIH/SIDA à l'attention du personnel et des élèves, relatifs à la sécurité physique, à la stigmatisation et à la discrimination, au harcèlement et aux abus sexuels 168

3.4.2.2. GC3 : Pourcentage d'écoles ayant dispensé une éducation sexuelle et sur le VIH axée sur les compétences pour la vie courante en 2021/2022 170

3.4.2.3. GC4 : Pourcentage d'écoles ayant mis en place un processus d'orientation pour les parents d'élèves ou leurs tuteurs concernant l'éducation sexuelle et le VIH axée sur les compétences pour la vie courante en 2021/2022 173

LE FINANCEMENT DE L'ÉDUCATION DE BASE 175

4.1 Aperçu du financement de l'éducation 175

4.1.1 Les ressources internes 175

4.1.2 Les ressources externes 176
4.2 Analyse des ressources internes 177
4.2.1 Les dépenses nationales du sous-secteur de l'éducation de base 177
4.2.2 Les dépenses publiques courantes d'éducation en 2022..... 179
4.2.2.1 Les dépenses salariales 179
4.2.2.2 Les ressources allouées aux programmes 180
4.2.3 Les coûts unitaires publics de la scolarisation 182
4.2.4 Contribution des ménages au financement de l'éducation . 184
4.2.5 Les transferts..... 185
4.2.5.1 Paquet minimum dans les établissements scolaires publics 186
4.2.5.2 Subventions dans les établissements scolaires privés..... 187
ANALYSE DECISIONNELLE..... 191
5.1 Suivi de la mise en œuvre des recommandations issues du Rapport d'Analyse de la carte scolaire 2020/2021 194
5.1.1 Préscolaire public 194
5.1.2 Primaire public 196
5.1.3 Alphabétisation fonctionnelle publique..... 200
5.1.4 Éducation non formelle publique 202
5.2 Estimation des besoins et propositions..... 203
5.2.1 Estimation des besoins au préscolaire public 204
5.2.2 Estimation des besoins au primaire public 205
5.2.3 Estimation des besoins dans les CEBNF publics 206
5.2.4 Estimation des besoins dans les CAF 207
5.2.5 PRINCIPALES SUGGESTIONS..... 208

ÉQUIPE DE RÉDACTION 212
BIBLIOGRAPHIE 214

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.1: Effectif de la population par sexe, taux d'accroissement et rapport de féminité selon les années 1
Tableau 2.1: Répartition de la population pré scolarisable (4 à 5 ans) et scolarisable (6 à 11 ans) par région selon le sexe en 2021/2022 22
Tableau 2.2 : Taux d'accroissement des effectifs des élèves du préscolaire entre 2020/2021 et 2021/2022 selon la région de résidence 25
Tableau 2.3: Taux d'accroissement du préscolaire entre 2020/2021 et 2021/2022 par région selon le sexe et Rapport de féminité en 2021/2022 par région 26
Tableau 2.4: Evolution des effectifs des élèves du préscolaire par année scolaire selon l'ordre d'enseignement et écarts relatifs de 2016/2017 à 2021/2022 27
Tableau 2. 5: Répartition des effectifs des élèves du préscolaire en 2021/2022 et taux d'accroissement entre 2020/2021 et 2021/2022 par région selon le sous-système 29
Tableau 2. 6: Répartition des effectifs des élèves du préscolaire en 2021/2022 et taux d'accroissement entre 2020/2021 et 2021/2022 par région selon le milieu d'implantation 30
Tableau 2. 7: Répartition des effectifs des élèves du préscolaire en 2021/2022 et taux d'accroissement entre 2020/2021 et 2021/2022 par région selon les groupes d'âge 31
Tableau 2. 8: Effectifs des réfugiés par nationalité selon le sexe et effectif des déplacés internes selon le sexe et les années scolaires 32
Tableau 2. 9: Taux de préscolarisation des réfugiés par nationalité selon le sexe pour les années scolaires 2020/2021 et 2021/2022 36
Tableau 2. 10: Taux de participation aux activités d'apprentissage par région selon le sexe et Indice de parité par région 37
Tableau 2.11: Proportion (%) des effectifs d'enfants scolarisés par région selon le sous-système en 2021/2022 42
Tableau 2.12: Répartition (%) des effectifs d'élèves au primaire par région selon le milieu d'implantation en 20201/2022 43

Tableau 2. 13: Répartition des réfugiés scolarisés dans le primaire en 2021/2022 par région, selon l'ordre d'enseignement et le sexe 50
Tableau 2. 14: Répartition des déplacés internes scolarisés dans le primaire en 2021/2022 par région selon l'ordre d'enseignement et le sexe 52
Tableau 2.15: Effectifs d'élèves sans acte de naissance dans le primaire par région selon le sexe en 2021/2022 53
Tableau 2. 16:Taux Brut d'Accès (TBA) au primaire par région selon le sexe en 2021/2022 56
Tableau 2. 17: Taux Brut de Scolarisation (TBS) par région selon le sexe au primaire en 2021/2022 58
Tableau 2.18: Taux Net d'Admission (TNA) et Taux Net de Scolarisation Ajusté (TNAS) au primaire selon différentes sources de données 59
Tableau 2. 19: Taux d'achèvement par région selon le sexe au primaire en 2021/2022 62
Tableau 2.20: Profil de scolarisation pseudo longitudinal et profil de rétention attendu 66
Tableau 2.21: Profils de scolarisation et de rétention attendus dans les ZEP (en%) 68
Tableau 2. 22: Coefficient d'efficacité interne au primaire (méthode pseudo-longitudinale) 73
Tableau 2. 23: Répartition des Réfugiés scolarisés dans les CEBNF en 2021/2022 par région, selon le sexe 85
Tableau 2. 24: Répartition des déplacés internes scolarisés dans les CEBNF en 2021/2022 par région selon le sexe 86
Tableau 3. 1:Répartition des salles de classe par région, selon le type de construction au préscolaire 94
Tableau 3. 2:Proportion (%) des écoles du préscolaire disposant des commodités par région selon le milieu d'implantation 96
Tableau 3. 3:Répartition des points d'eau par ordre d'enseignement, selon la zone et le type d'approvisionnement en eau au préscolaire 97
Tableau 3. 4:Répartition du personnel enseignant (%) par région selon le sexe et l'ordre d'enseignement au préscolaire 99
Tableau 3. 5:Répartition (%) des enseignants du préscolaire public par région selon le statut et le sexe 100

Tableau 3. 6: Répartition des salles de classe selon le type de construction par région, selon le type de construction et l'ordre dans le primaire en 2021/2022 108
Tableau 3. 7:Répartition (%) des écoles du primaire disposant des commodités par région, selon le milieu d'implantation 110
Tableau 3. 8:Répartition des points d'eau par zone et selon l'ordre d'enseignement au primaire en 2021/2022 111
Tableau 3. 9: Répartition (%) du personnel enseignant par région, selon l'ordre d'enseignement et le sexe dans le primaire en 2021/2022 113
Tableau 3. 10:Répartition (%) des enseignants du primaire public par région selon le statut et le sexe en 2021/2022 115
Tableau 3. 11: Répartition (%) des enseignants du primaire public par statut selon région 117
Tableau 3. 12:Répartition (%) des enseignants des écoles primaires du privé par région selon le type de diplôme et le sexe en 2021/2022 118
Tableau 3. 13:Répartition (%) des salles de classe par région, selon l'ordre d'enseignement et le type de construction dans les CEBNF en 2021/2022 121
Tableau 3. 14: Proportion des CEBNF disposant des commodités par région, selon la commodité et l'ordre d'enseignement en 2021/2022 122
Tableau 3. 15: Répartition (%) des CEBNF disposant des commodités par région, selon la commodité et le milieu d'implantation en 2021/2022 122
Tableau 3. 16: Répartition des points d'eau par type d'approvisionnement, selon l'ordre d'enseignement dans les CEBNF en 2021/2022 123
Tableau 3. 17: Répartition des animateurs (%) par région, selon l'ordre et le sexe dans les CEBNF en 2021/2022 124
Tableau 3. 18: Répartition des salles de classe par région selon le type de construction dans les CAF en 2021/2022 130
Tableau 3. 19: Proportion des CAF disposant des commodités par région selon l'ordre d'enseignement en 2021/2022 131
Tableau 3. 20: Proportion des CAF disposant des commodités par région selon le milieu d'implantation en 2021/2022 132
Tableau 3. 21: Répartition des points d'eau par ordre d'enseignement, par milieu et par type d'approvisionnement dans les CAF en 2021/2022 133

Tableau 3. 22: Répartition (%) des animateurs par région, par ordre et par sexe dans les CAF en 2021/2022 134
Tableau 3. 23: Taux d'encadrement au préscolaire par région selon l'ordre d'enseignement en 2021/2022 143
Tableau 3. 24: Nombre d'élèves par place assisse dans le préscolaire par région selon l'ordre d'enseignement en 2021/2022 145
Tableau 3. 25: Taux de possession de certains manuels pour les élèves du préscolaire public par année d'étude en 2021/2022 145
Tableau 3. 26: Taux d'encadrement au primaire par région, selon l'ordre d'enseignement en 2021/2022 151
Tableau 3. 27: Nombre d'élèves par place assisse dans le primaire en 2021/2022 152
Tableau 3. 28: Taux de possession des élèves du primaire public de certains manuels essentiels par année d'études en 2021/2022 153
Tableau 3. 29: Pourcentage des écoles ayant intégré dans leur règlement intérieur des directives en lien avec le VIH et le SIDA par région, ordre d'enseignement, milieu d'implantation et par sous-systèmes d'enseignement 165
Tableau 3. 30: Pourcentage des établissements scolaires avec des élèves ayant reçu une éducation complète à la sexualité et sur le VIH axée sur les compétences pour la vie courante au cours de la dernière année scolaire .. 166
Tableau 3. 31: Pourcentage des établissements scolaires qui ont organisé une ou plusieurs sessions d'orientation conseil au cours de la dernière année scolaire 167
Tableau 3. 32: Pourcentage d'établissements d'enseignement qui ont établi et communiqué aux parties prenantes concernées des règlements et des directives à l'attention du personnel et des élèves, relatifs à la sécurité physique, à la stigmatisation et à la discrimination 169
Tableau 3. 33: Pourcentage d'écoles ayant dispensé une éducation sexuelle et sur le VIH axée sur les compétences pour la vie courante au cours de la dernière année scolaire finissant en 2022 172
Tableau 3. 34: Pourcentage d'écoles ayant mis en place un processus d'orientation pour les parents d'élèves ou leurs tuteurs concernant l'éducation

sexuelle et le VIH axée sur les compétences pour la vie courante au cours de la dernière année scolaire 174
Tableau 4. 1: Répartition des allocations des ressources externes du secteur éducatif pour la période 2020-2022(en milliers de FCFA 176
Tableau 4. 2: Évolution du budget de l'État et du Ministère de l'Éducation de Base de 2017 à 2022 (en millions de FCFA)..... 178
Tableau 4. 3: Ressources allouées aux programmes du MINEDUB de 2017 à 2022 (en FCFA)..... 181
Tableau 4. 4: Coût de scolarisation d'un élève par niveau d'enseignement en 2019 (en milliers de FCFA)..... 183
Tableau 5. 1: Mise en œuvre des recommandations de la carte scolaire 2020/2021 dans le préscolaire public 194
Tableau 5. 2: Mise en œuvre des recommandations de la carte scolaire 2020/2021 dans le primaire public 196
Tableau 5. 3: Mise en œuvre des recommandations de la carte scolaire 2020/2021 dans les CAF publics 200
Tableau 5. 4: Mise en œuvre des recommandations de la carte scolaire 2020/2021 dans les CEBNF publics 202

LISTE DES GRAPHIQUES

..... 1
Graphique 1. 1: Pyramide des âges de la population du Cameroun de 2005 et 2021 2
Graphique 2.1: Évolution de la population pré scolarisable (4 à 5 ans) et scolarisable (6 à 11 ans) par région selon le sexe de 2016/2017 à 2021/2022 23
Graphique 2.2: Évolution des effectifs des élèves du préscolaire au Cameroun de 2015/2016 à 2021/2022 24
Graphique 2. 3: Effectifs des élèves du préscolaire par région selon l'ordre d'enseignement au cours de l'année scolaire 2021/2022 28
Graphique 2.4: Évolution du Taux Brut de Scolarisation au préscolaire de 2016/2017 à 2021/2022 33
Graphique 2.5: Taux Brut de Préscolarisation par région de résidence en 2021/2022 34
Graphique 2.6: Taux Brut de Préscolarisation par région selon le sexe et indice de parité par région 35
Graphique 2.7: Taux de participation (%) aux activités d'apprentissage par région de résidence en 2020/2021 et en 2021/2022 36
Graphique 2.8: Évolution des effectifs d'élèves du primaire de 2012/2013 à 2021/2022 38
Graphique 2.9: Évolution des effectifs des enfants scolarisés au primaire dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest de 2015/2016 à 2021/2022 39
Graphique 2.10: Répartition des élèves du primaire par région en 2021/2022 40
Graphique 2.11: Proportion (%) des effectifs d'enfants scolarisés au primaire par région selon le sexe en 2021/2022 40
Graphique 2.12: Répartition des élèves du primaire par sous-système d'éducation selon le sexe en 2021/2022 41
Graphique 2.13 : Répartition des élèves du Primaire par zone d'implantation selon le sexe en 2021/2022 42

Graphique 2.14: Proportion des élèves scolarisés au primaire par ordre d'enseignement en 2021/2022 44
Graphique 2.15: Répartition des effectifs des élèves du primaire privé par sous-ordre selon le sexe en 2021/2022 44
Graphique 2.16: Évolution des effectifs des élèves du primaire communautaire de 2013/2014 à 2021/2022 45
Graphique 2.17: Proportion des enfants scolarisés au primaire par années d'études en 2021/2022 46
Graphique 2. 18:Répartition des effectifs des élèves du primaire par année d'études selon le sexe 46
Graphique 2. 19:Proportion des élèves précoces, normaux et ceux en situation de retard scolaire par niveau d'études selon le sexe en 2021/2022. 48
Graphique 2.20 : Répartition des élèves scolarisés dans le primaire par type de handicap 49
Graphique 2. 20:Evolution du taux brut d'accès dans le primaire de 2014/2015 à 2021/2022 55
Graphique 2. 21:Évolution du taux brut de scolarisation dans le primaire de 2014/2015 à 2021/2022 57
Graphique 2. 22:Évolution du taux d'achèvement dans le primaire de 61
Graphique 2. 23:Comparaison de l'impact des crises sur les différents indicateurs de scolarisation du primaire 63
Graphique 2. 24:Profil de scolarisation transversal par sexe en 2021/2022 . 65
Graphique 2. 25: Profils de scolarisation et de rétention pseudo-longitudinal attendus 67
Graphique 2. 26:Courbe du profil de rétention attendu au cycle primaire au niveau national et dans les ZEP 68
Graphique 2. 27:Profils de scolarisation transversal selon le sexe 69
Graphique 2. 28: Évolution du taux de redoublement de 2015 à 2022 70
Graphique 2. 29:Pourcentage de redoublement par région en 2021/2022 71
Graphique 2. 30:Pourcentage de redoublement par année d'études et par sous-système 71
Graphique 2. 31:Évolution des effectifs d'apprenants des centres d'éducation de base non formelle selon le sexe de 2018/2019 à 2021/2022 75

Graphique 2. 32: Évolution des effectifs des apprenants scolarisés dans les CEBNF dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest de 2018/2019 à 2021/2022 76
Graphique 2. 33: Répartition des apprenants dans les CEBNF par région en 2021/2022 77
Graphique 2. 34: Proportion (%) des effectifs d'apprenants scolarisés dans les CEBNF par région selon le sexe en 2021/2022 78
Graphique 2.35: Répartition des apprenants des CEBNF par milieu d'implantation selon le sexe en 2021/2022 79
Graphique 2. 36: Répartition des proportions (%) d'effectifs d'apprenants des centres d'éducation de base non formelle par région selon le milieu d'implantation en 2021/2022 80
Graphique 2. 37: Proportion d'apprenants scolarisés dans les CEBNF par ordre d'enseignement 81
Graphique 2. 38: Répartition d'apprenants scolarisés dans les CEBNF privés par sous-ordre selon le sexe 81
Graphique 2.39: Évolution du nombre d'apprenants des CEBNF communautaires de 2018/2019 à 2020/2021 82
Graphique 2. 40: Proportion d'apprenants scolarisés dans les CEBNF par niveau d'études 83
Graphique 2. 41: Répartition des effectifs des apprenants des CEBNF par niveau d'études selon le sexe 83
Graphique 2. 42: Répartition des effectifs des apprenants des CEBNF par niveau d'études selon le groupe d'âge 84
Graphique 2. 43: Répartition des apprenants scolarisés dans les CEBNF par type d'handicap selon le sexe 85
Graphique 3.1: Évolution du nombre d'écoles au préscolaire de 2014/2015 à 2021/2022 88
Graphique 3.2: Évolution du nombre d'établissements par sous-système d'enseignement au préscolaire de 2014/2015 à 2021/2022 89
Graphique 3.3: Évolution du nombre d'établissements préscolaires selon le milieu d'implantation de 2014/2015 à 2021/2022 89
Graphique 3.4: Évolution du nombre d'établissements selon l'ordre d'enseignement au préscolaire de 2014/2015 à 2021/2022 90

Graphique 3.5: Répartition des salles de classe par type de construction selon le sous-système d'enseignement au préscolaire 91
Graphique 3. 6: Répartition des salles de classes par type de construction et ordre d'enseignement au préscolaire 92
Graphique 3. 7: Répartition des salles de classe par type de construction selon le milieu d'implantation au préscolaire 93
Graphique 3. 8: Proportion (%) des écoles du préscolaire disposant des commodités par région et par ordre d'enseignement..... 95
Graphique 3. 9: Évolution des effectifs du personnel enseignant dans le préscolaire par ordre d'enseignement au cours des 08 dernières années scolaires 98
Graphique 3. 10:Proportion des enseignants du préscolaire public selon leur mode de prise en charge 101
Graphique 3. 11: Répartition en pourcentage des enseignants du préscolaire public par région selon le milieu d'implantation..... 102
Graphique 3.12: Évolution du nombre d'écoles au primaire de 2014/2015 à 2020/2021 103
Graphique 3. 13: Évolution du nombre d'établissements primaires selon le sous-système d'enseignement de 2014/2015 à 2021/2022 103
Graphique 3. 14: Évolution du nombre d'établissements primaires selon le milieu d'implantation de 2014/2015 à 2021/2022..... 104
Graphique 3. 15: Évolution du nombre d'établissements primaires selon l'ordre de 2014/2015 à 2021/2022..... 105
Graphique 3. 16: Répartition des salles de classe par type de construction selon le sous-système d'enseignement au primaire en 2021/2022..... 106
Graphique 3. 17: Répartition des salles de classe par type de construction selon l'ordre d'enseignement au primaire en 2021/2022 107
Graphique 3. 19: Répartition (%) des écoles du primaire disposant des commodités par type de commodité et l'ordre d'enseignement 109
Graphique 3. 20: Évolution des effectifs du personnel enseignant dans le primaire par ordre d'enseignement de 2014/2015 à 2021/2022 112
Graphique 3. 21: Répartition (%) des enseignants du primaire public par région selon les zones d'implantation des écoles 116

Graphique 3. 22: : Répartition des enseignants dans les écoles primaires privées par région et selon le sexe en 2021/2022 119
Graphique 3. 23: Répartition des salles de classe par type de construction selon l'ordre d'enseignement dans les CEBNF en 2021/2022..... 120
Graphique 3. 24: Répartition des salles de classe par type de construction selon le milieu d'implantation dans les CEBNF en 2021/2022 120
Graphique 3. 25: Proportion des animateurs des CEBNF publics par sexe suivant le statut en 2021/2022 125
Graphique 3. 26: Répartition (%) des animateurs des CEBNF publics selon le milieu d'implantation et le statut en 2021/2022 125
Graphique 3. 27: Proportion des animateurs des CEBNF privés par type de diplôme en 2021/2022 126
Graphique 3. 28: Proportion des animateurs CEBNF privés par sexe et par type de diplôme en 2021/2022..... 127
Graphique 3. 29: Répartition des salles de classe par type de construction et par ordre d'enseignement dans les CAF en 2021/2022 128
Graphique 3. 30: Répartition des salles de classe dans les CAF par type de construction et par milieu d'implantation en 2021/2022 129
Graphique 3. 31: Répartition en pourcentage des animateurs et autre personnel des CAF public selon la catégorie et le sexe en 2021/2022 135
Graphique 3. 32: Répartition en pourcentage des animateurs des CAF publics selon le milieu d'implantation en 2021/2022 135
Graphique 3. 33: Proportion des animateurs des CAF privés par type de diplôme 136
Graphique 3. 34: Proportion des animateurs des CAF privés par sexe selon le type de diplôme 136
Graphique 3. 35: Ratio élève par salle de classe au préscolaire selon le sous-système, le milieu et l'ordre d'enseignement en 2021/2022 138
Graphique 3. 36: Taille moyenne des salles de classe en matériaux définitifs au préscolaire par sous-système, par milieu et par ordre en 2021/2022 139
Graphique 3. 37: Nombre moyen d'élèves par salle de classe dans le préscolaire par région en 2021/2022 140
Graphique 3. 38: Taille moyenne des salles de classe à usage pédagogique dans les écoles préscolaires publiques par région en 2021/2022..... 141

Graphique 3. 39: Évolution du taux d'encadrement au cours des 8 dernières années 142
Graphique 3. 40: Évolution du taux d'encadrement au cours des 8 dernières années selon le type de prise en charge 142
Graphique 3. 41: Répartition du taux d'encadrement dans les écoles maternelles publiques en 2021/2022 144
Graphique 3. 43: Ratio élève/salle de classe au primaire selon le sous-système, le milieu et l'ordre d'enseignement en 2021/2022 146
Graphique 3. 44: Taille moyenne des salles de classe au primaire par sous-système, par milieu et par ordre en 2021/2022 147
Graphique 3. 45: Nombre moyen d'élèves par salle de classe au primaire par région en 2021/2022 148
Graphique 3. 46: Taille moyenne des salles de classe au primaire publique par région en 2021/2022 149
Graphique 3. 47: Évolution du taux d'encadrement au primaire au cours des 8 dernières années 150
Graphique 3. 48: Évolution du taux d'encadrement au primaire public au cours des 8 dernières années selon le type de prise en charge 150
Graphique 3.50: Ratio élèves par salle de classe dans les CEBNF par milieu d'implantation et par ordre d'enseignement en 2021/2022 153
Graphique 3. 51: Nombre moyen d'élèves par salle de classe dans CEBNF par région 154
Graphique 3. 52: Ratio élèves par place assise dans les CEBNF par région en 2021/2022 155
Graphique 3. 53: Ratio apprenants par salle de classe dans les CAF selon le sous-système, le milieu et l'ordre d'enseignement en 2021/2022 156
Graphique 3. 54: Nombre moyen d'apprenants par salle de classe dans les CAF par région en 2021/2022 156
Graphique 3. 55: Ratio apprenants par place assise dans les CAF par région 157
Graphique 3. 56: Proportion d'écoles ayant plus de 100 élèves avec au moins trois enseignants payés par l'État dans les écoles primaires publiques en 2021/2022 158

Graphique 3.51 : Relation entre le nombre d'élèves et le nombre d'enseignants payés par l'État dans les écoles primaires publiques au Cameroun 160
Graphique 3. 57: Degré d'aléa et REM par région 163
Graphique 4. 1: Évolution de la part du budget alloué au secteur de l'éducation et de la formation et au secteur de l'éducation de base de 2017 à 2022 177
Graphique 4. 2: Évolution des ressources transférées aux CTD de 2017 à 2022 186
Graphique 4. 3: Répartition par région des écoles publiques ayant bénéficié du paquet minimum selon la périodicité en 2021/2022 187
Graphique 4. 4: Répartition par région des subventions reçues par les établissements privés selon la périodicité 189

ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES

APEE	Association des Parents d'Élèves et Enseignants
BUCREP	Bureau Central des Recensements et des Etudes de Population
CAF	Centre d'Alphabétisation Fonctionnelle
CAMWATER	Cameroon Water Utilities Corporation
CAPIEMP	Certificat d'Aptitudes Professionnelles des Instituteurs de L'Enseignement Maternel et Primaire
CAPIET	Certificat d'Aptitudes Professionnelles des Instituteurs de L'Enseignement Technique
CE1	Cours Elémentaire Première année
CE2	Cours Elémentaire Deuxième année
CEBNF	Centre d'Education de Base Non Formelle
CEI	Coefficient d'Efficacité Interne
CEP	Certificat d'Etudes Primaires
CL2	Class two
CL4	Class four
CL6	Class six
CM1	Cours Moyen Première Année
CM2	Cours Moyen Deuxième Année
CP	Cours Préparatoire
CPC	Centres Préscolaires Communautaires
CTD	Collectivités Territoriales Décentralisées
CSCSAPPS	Chef Service de la Carte Scolaire et des Activités Post et Péri Scolaires
DEA	Diplôme d'Etudes Approfondies
DSCE	Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi
DSSEF	Document de Stratégie du Secteur de l'Education et de la Formation

ECAM	Enquête Camerounaise Auprès des Ménages
EDS	Enquête Démographique et de Santé
EESI	Enquête sur l'Emploi et le Secteur Informel
EGMA	Early Grade Mathematic Assessment
EGRA	Early Grade Reading Assessment
ENIEG	Ecole Normale d'Instituteurs de l'Enseignement Général
ENIET	Ecole Normale d'Instituteurs de l'Enseignement Technique
EPT	Education Pour Tous
FSLC	First School Leaving Certificate
F	Filles/Femmes
G	Garçons
GCE	General Certificate of Education
GPE	Global Partnership for Education
H	Hommes
HCR	Haut-Commissariat des Réfugiés
INS	Institut National de la Statistique
IPS	Indice de Parité lié au Sexe
LMD	(Licence- Master -Doctorat)
MICS	Multiple Indicator Cluster Surveys
MINEDUB	Ministère de l'Education de Base
MINESEC	Ministère des Enseignements Secondaires
MINEFOP	Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
MINESUP	Ministère de l'Enseignement Supérieur
MINRESI	Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation
MINJEC	Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique
OCHA	United Nations Office for the Coordination of Humanitarian Affairs
ODD	Objectifs de Développement Durable
ONG	Organisation Non Gouvernementale

PAEQUE	Programme d'Amélioration de l'Equité et de la Qualité de l'Education
PAREC	Programme d'Appui à la Réforme de l'Education au Cameroun
PIB	Produit Intérieur Brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
REM	Ratio Elève/Maître
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SIGE	Système Intégré de Gestion de l'Education
SIL	Section d'Initiation au Langage
SND	Stratégie Nationale de Développement
SSEF	Stratégie du Secteur de l'Education et de la Formation
T	Total
TAP	Taux d'Achèvement au Primaire
TBA	Taux Brut d'Admission
TBS	Taux Brut de Scolarisation
TES	Transforming Education Summit
TIC	Technologie de l'Information et de la Communication
UAS	Unité des Acquis Scolaires
UNAMAT	Unité d'Animation Maternelle
UNAPED	Unité d'Animation Pédagogique
UNESCO	United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization
UNHCR	United Nations High Commissioner for Refugees
UNICEF	United Nations International Children's Emergency Fund
ZEP	Zone d'Education Prioritaire

DÉFINITION DE QUELQUES CONCEPTS CLÉS

Activité d'apprentissage : activité à laquelle un individu participe volontairement avec l'intention d'apprendre.

Activité éducative : activité volontaire comportant une forme de communication destinée à susciter l'apprentissage.

Âge scolaire : âge auquel les enfants sont légalement tenus d'aller à l'école.

Exemple : pour l'enseignement obligatoire (niveau primaire), l'âge scolaire est de 6 ans (âge d'entrée à l'école primaire) et la tranche d'âge scolaire est de 6 - 11 ans.

Alphabétisation : action d'enseigner dans une langue officielle ou nationale donnée la lecture et l'écriture ainsi que le calcul. Elle est davantage conçue comme un ensemble d'activités de formation et d'éducation permettant de développer chez l'apprenant des compétences de vie courante, des compétences techniques et professionnelles ainsi que des compétences civiques et relationnelles de base ou de perfectionnement nécessaires à l'épanouissement de l'individu et au développement durable de sa communauté et de son pays.

Année d'études : un cycle spécifique d'instruction au niveau de l'enseignement initial correspondant à une année scolaire. Les élèves de la même année d'étude ont en général un âge similaire. Les termes « classe » ou « cohorte » sont aussi utilisés.

Apprentissage informel : forme d'apprentissage intentionnel ou volontaire mais non institutionnalisé. Cette forme d'apprentissage est moins organisée et moins structurée que l'enseignement formel. L'apprentissage informel peut comprendre des activités d'apprentissage se déroulant au sein de la famille, sur le lieu de travail, au sein de la communauté locale ou dans la vie quotidienne, sur une base autodirigée par la famille ou la société.

Centres Préscolaires Communautaires : structures communautaires créées pour accueillir les enfants de 3 à 5 ans. Elles sont le plus souvent implantées en zone rurale, où les écoles maternelles formelles sont presque inexistantes.

Cycle scolaire : succession des cours qui conduisent à la fin des études d'un niveau donné.

Exemple : Cycle primaire (SIL → CM2)

Demande d'éducation : ensemble des nécessités ou des attentes, besoins en éducation.

Déperdition scolaire : conséquence des problèmes de redoublement et d'abandon en cours d'études ; l'expression déperdition scolaire fait ainsi référence à l'incidence de deux phénomènes : abandon scolaire et redoublement en milieu scolaire.

Enseignement fondamental : socle commun de compétences minimales que doit avoir tout enfant au sortir de l'école. Le socle commun réalise le droit à l'éducation pour tous, droit qui ouvre la porte à l'exercice des autres droits humains fondamentaux. Le socle commun valorise aussi le capital humain comme facteur et condition nécessaire au développement.

Enseignement professionnel : enseignement destiné à donner les premiers niveaux de qualification nécessaires à l'exercice d'un métier ou d'un groupe de métiers. L'enseignement professionnel se situe généralement au deuxième cycle de l'enseignement secondaire et comprend l'instruction générale, une formation pratique de base permettant le développement des qualifications nécessaires à l'exercice d'un métier déterminé et les études techniques théoriques en rapport avec ce métier. L'enseignement professionnel est diplômant.

Éducation : mise en œuvre des moyens propres à assurer la formation et le développement d'un être humain. L'éducation peut également être définie comme un processus de transmission des connaissances et d'acquisition des

valeurs dont le but est de permettre à un individu d'agir plus efficacement dans son milieu naturel et social en tant que citoyen.

Éducation de base non formelle : pour l'UNESCO (1990), l'éducation de base non formelle est « celle qui fait acquérir à l'individu, dans un contexte historique, social et linguistique déterminé, un niveau de connaissances, d'aptitudes et d'attitudes lui permettant de comprendre son environnement, d'interagir avec lui, de poursuivre son éducation et sa formation au sein de la société et de participer efficacement au développement économique, social et culturel de celui-ci. »

Éducation extrascolaire : forme d'éducation offerte aux jeunes en dehors des structures scolaires classiques essentiellement par des méthodes pédagogiques non directives.

Éducation préscolaire : ensemble des programmes scolaires destinés aux enfants de 4 à 5 ans. Elle couvre les aspects liés à la santé de l'enfant, la protection, l'éveil, l'éducation et l'environnement.

École : établissement où l'on dispense des enseignements et qui comprend les élèves, le personnel enseignant, une administration propre.

Ainsi, on peut trouver plusieurs écoles localisées sur un même site. Il advient que deux écoles publiques avec deux administrations différentes partagent les mêmes salles de classe, à travers le système de double vacation.

Environnement scolaire : ensemble des caractéristiques propres de l'école qui concourent au bien-être et au confort des élèves.

Enfant non scolarisé : enfant qui appartient au groupe d'âge officiellement défini comme étant d'âge scolaire, mais qui n'est pas inscrit à l'école.

Indice de parité filles /garçons lié au Taux de Scolarisation : rapport du taux de scolarisation des filles au taux de scolarisation des garçons.

Infrastructures : ensemble des équipements nécessaires au fonctionnement d'une école (salles de classe, bibliothèque, aires de jeux aménagées…)

Offre d'éducation : quantité des biens et services mise à la disposition du système éducatif.

Population scolarisable : ensemble des enfants en âge scolaire, c'est à-dire toute la population susceptible d'être scolarisée suivant le niveau d'enseignement :

- 4 à 5 ans pour l'enseignement maternel ;
- 6 à 11 ans pour l'enseignement primaire.

Ce terme renvoie aussi à la notion de **demande potentielle d'éducation.**

Population scolarisée : ensemble des enfants effectivement inscrits à l'école.

Proportion des redoublants : pourcentage des redoublants parmi les effectifs d'un cours, d'une année donnée.

Ratio élèves par maître : nombre moyen d'élèves par enseignant.

Ratio élèves par classe : nombre moyen d'élèves par salle de classe.

Régime de fonctionnement des écoles : au Cameroun, le fonctionnement des écoles primaires publiques n'est pas homogène. Il varie d'un établissement à un autre en fonction d'un certain nombre de critères. Le plus courant étant de pallier l'insuffisance en salles de classe.

Ainsi, l'on trouve des écoles ayant le fonctionnement ci-après selon les cas :

1. **Plein-temps**

Le plein temps est une organisation des enseignements de 7h30 à 14h00 pour le primaire et de 7h30 à 13h30 pour le préscolaire, conformément à la réglementation en vigueur. Toutefois, une dérogation a été accordée aux écoles privées qui peuvent aller jusqu'à 15h30.

2. **Double vacation**

Le système de double vacation consiste en l'utilisation des mêmes salles de classe par deux groupes pédagogiques appartenant à deux écoles (publiques) différentes. Un groupe pédagogique occupe les locaux le matin (7h30-12h20), l'autre dans l'après midi (12h30-17h30) et inversement la semaine suivante. Chaque groupe est une école autonome avec son administration propre.

3. Mixte

Dans un établissement mixte, certaines classes fonctionnement sous le système de mi-temps et d'autres à plein temps. La priorité est accordée aux classes des finissants (cours moyen deuxième année), qui préparent les examens de sortie du cycle : le Certificat d'Études Primaires (CEP), le concours d'entrée en 6ème pour l'enseignement général et celui d'entrée en 1ère année de l'enseignement technique.

Taux d'abandon : pourcentage des élèves d'un cours, d'une année donnée qui quittent le cycle au cours ou à la fin de l'année scolaire.

Taux d'achèvement : rapport de l'effectif des nouveaux entrants en fin d'un cycle donné à l'effectif de la population d'âge officielle de la classe de fin de ce cycle.

Taux brut d'admission : rapport de l'effectif des nouveaux entrants dans un cycle à l'effectif de la population d'âge théorique d'entrée dans ce cycle.

Taux brut de scolarisation : rapport de l'effectif de la population scolarisée à l'effectif de la population scolarisable.

Taux de promotion ou taux de promotion apparent : pourcentage des élèves d'un cours, d'une année donnée qui passent dans le cours immédiatement supérieur l'année suivante.

Taux de redoublement : pourcentage des élèves d'un cours, d'une année donnée qui reprennent le même cours l'année suivante.

PRÉFACE

Le Cameroun a adopté en novembre 2020 sa Stratégie Nationale de Développement à l'horizon 2030 (SND30), dont l'un des principaux axes stratégiques est le **développement du capital humain** à travers la mise en œuvre des stratégies sectorielles à vocation sociale (éducation et formation, santé, protection sociale, emploi, …)

L'objectif gouvernemental assigné par ce nouveau cadre de référence au **Secteur de l'Education et de la Formation Professionnelle** est de *« promouvoir un système éducatif à l'issue duquel tout jeune diplômé est sociologiquement intégré, bilingue, compétent dans un domaine capital pour le développement du pays et conscient de ce qu'il doit faire pour y contribuer.»*

Cet objectif se décline en quatre objectifs spécifiques pour l'éducation de base à savoir :

- garantir l'accès à l'éducation primaire à tous les enfants en âge de scolarisation ;
- atteindre un taux d'achèvement de 100% au niveau primaire ;
- réduire les disparités régionales en termes d'infrastructures scolaires et de personnel enseignant ;
- promouvoir une alphabétisation fonctionnelle pour les jeunes et les adultes analphabètes.

Pour opérationnaliser cette vision et faciliter la réalisation des objectifs sus évoqués, le Ministère de l'Éducation de Base s'est fixé pour objectif stratégique ***d'assurer une éducation de base de qualité à tous les enfants d'âge scolaire, aux jeunes non scolarisés ou déscolarisés précocement et aux adultes analphabètes***.

Au plan structurel, l'action du Ministère de l'Éducation de Base s'articule autour de quatre programmes, dont trois opérationnels et un support à savoir :

- ✓ Le programme 101 « **Développement du Préscolaire** » dont l'essentiel des interventions est consacré à l'amélioration de l'offre préscolaire publique, au soutien du préscolaire communautaire et à l'encouragement de l'initiative privée formelle ;
- ✓ Le programme 102 « **Universalisation du cycle primaire** » qui adresse les questions d'accès, de rétention, d'achèvement ainsi que de la qualité de l'éducation au cycle primaire ;
- ✓ Le programme 103 « **Alphabétisation** » dont l'objectif est d'accroître la population alphabétisée, d'offrir des perspectives d'éducation et de formation aux enfants non scolarisés, et de promouvoir la pratique orale et écrite des langues nationales ;
- ✓ Le programme 104 « **Gouvernance et Appui Institutionnel** », qui accompagne la mise en œuvre efficace des programmes opérationnels à travers la mobilisation et la mise à disposition des ressources ainsi que le suivi des indicateurs de performance.

Le SIGE du MINEDUB est un système permanent d'actualisation des données statistiques des établissements scolaires publics et privés, du système d'enseignement formel et non formel établis sur le territoire national. Sur cette base, elle permet de produire chaque année, les documents de référence que sont **l'Annuaire Statistique** et le **Rapport d'Analyse des données statistiques.**

Le présent Rapport dresse un diagnostic du sous-secteur éducation de base en 2022 à travers l'analyse des thématiques ci-après :

- la scolarisation et l'efficacité interne du système ;
- la qualité de l'offre éducative et des conditions d'apprentissage au sein du système ;
- le coût et le financement de l'éducation de base ;

- l'analyse décisionnelle.

Ces analyses sont faites sur la base d'indicateurs utilisant les données du recensement scolaire sur les élèves, les enseignants, les salles de classe, les commodités et les équipements d'une part, et des données issues des sources telles que :

- le RGPH pour les données relatives à la population ;
- les enquêtes auprès des ménages (MICS, EDS, EESI, ECAM, etc.) ;
- les enquêtes thématiques sur l'éducation (Acquis scolaires, Handicaps, Réfugiés…) ;
- les données du MINFI (Loi de finances, Lois de règlements, Comptes nationaux, …).

Aux fins de les rendre compréhensibles au grand public et utiles pour le suivi de l'évolution et le pilotage du sous-secteur, les indicateurs de scolarisation calculés sont présentés sous forme de ratio, d'écart de performance, de taux, ou de pourcentage.

De nombreux défis continuent d'interpeller le sous-secteur éducation de base au rang desquels :

(i) l'élargissement de l'offre éducative aux groupes défavorisés notamment les enfants vivant en zones rurales et zones enclavées;
(ii) le développement d'une éducation préscolaire de qualité ;
(iii) l'accroissement de la demande sociale d'éducation;
(iv) la persistance des abandons scolaires malgré la baisse significative du taux de redoublement ;
(v) la persistance des disparités selon le sexe, la localisation administrative (régions, départements, etc.) et le milieu (milieu urbain et rural) ;
(vi) l'inéquité d'accès des enfants à la préscolarisation, indépendamment du niveau de revenu des familles,
(vii) les situations d'urgence complexes réparties sur trois zones géographiques principales : la crise du Bassin du Lac Tchad à l'Extrême-Nord, la crise centrafricaine avec l'afflux des réfugiés dans

les régions de l'Est, de l'Adamaoua et du Nord, et la situation d'instabilité dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest.

Ces défis doivent guider nos actions quotidiennes pour une éducation de base :

(i) plus inclusive, permettant à tous les enfants d'âge scolaire d'acquérir les compétences de base requises grâce à une scolarisation primaire complète ;
(ii) équitable, à travers la mise en œuvre efficace des politiques favorisant la réduction des inégalités de réussite scolaire ;
(iii) plus résiliente face aux crises sanitaires et humanitaires qui affaiblissent l'offre et la qualité de l'éducation formelle.

L'actuelle parution du Rapport d'Analyse 2021/2022 m'offre l'occasion d'adresser mes plus vifs remerciements à nos partenaires institutionnels, techniques et financiers, dont les efforts conjugués ont facilité le développement du diagnostic du sous-secteur éducation de base et le renforcement des capacités de nos ressources humaines, contribuant positivement à la production des données statistiques de qualité.

Le Ministre de l'Éducation de Base,

Pr Laurent Serge ETOUNDI NGOA

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

La population scolarisable au Cameroun en 2021 est estimée à environ 5 649 760 enfants de moins de 15 ans qui doivent être éduqués, soignés, et à qui il faut offrir des opportunités d'emplois. La répartition par région permet de noter que la Région de l'Extrême-Nord est celle qui présente la plus forte demande d'enfants en âge scolaire, avec 337 683 enfants pour la tranche de 4-5 ans et 859 187 enfants pour la tranche de 6-11 ans. Les régions du septentrion et de l'Est constituant les Zones d'Éducation Prioritaire (ZEP), concentrent à elles seules 679 169 enfants de la tranche de 4-5 ans, et 1 759 931 enfants de la tranche de 6-11 ans.

L'effectif total des enfants préscolarisés au cours de l'année scolaire 2021/2022 est de 596 197 enfants, soit une hausse de 5,5 % par rapport à l'année précédente. Quant au primaire, il a accueilli 4 944 290 élèves ; cet effectif a connu une hausse de 4,9 % par rapport à l'année précédente, tendance à la hausse qui est constante depuis l'année scolaire 2018/2019.

Au cours de l'année 2021/2022, le Taux Brut de Scolarisation (TBS) dans le préscolaire est de 39,7 %, soit environ un point de plus par rapport à l'année précédente. Ce taux est particulièrement faible dans la Région de l'Extrême-Nord (7,9 %) où la demande potentielle est l'une des plus élevées du pays. Dans le primaire, le TBS est de 119,2 % pour l'année 2021/2022. Cette valeur, bien que supérieure à 100 % est gonflée par les entrées précoces, tardives et les redoublements. Cela n'indique pas que tous les enfants en âge d'être au primaire sont effectivement scolarisés mais, traduit la capacité du système à accueillir l'ensemble de la population scolarisable au primaire.

Malgré une nette amélioration de l'accès à l'entrée du cycle (TBA>100 %), l'objectif d'une Scolarisation Primaire Universelle (SPU) n'est globalement pas atteint. Dans l'ensemble, l'observation des indicateurs de scolarisation révèle que l'accès universel au cycle primaire est loin d'être atteint, car l'on enregistre une tendance à la baisse de ce taux au fur et à mesure

que l'on avance dans le cycle primaire. En effet, sur 100 élèves qui accèdent au primaire, seuls 75 atteignent la classe du CM2. Au problème d'achèvement, s'ajoutent ceux liés aux crises sociopolitiques dans certaines régions du pays et à la persistance des abandons dans le système, entre autres. Tous ces fléaux combinés ont considérablement affaibli le système éducatif national, particulièrement dans les régions où des défis structurels étaient déjà présents (AD, EN, ES, NO).

Le coefficient d'efficacité interne (CEI) du système est d'environ 0,68 au primaire en 2021/2022. Par rapport à 2020/2021, le CEI a augmenté de 1 point. L'observation des coefficients partiels montre que le CEI avec les abandons est plus faible que le CEI avec les redoublements. **Pour améliorer l'efficacité interne du système, il est donc nécessaire de mener des actions visant le maintien des élèves dans le système (réorganisation du temps scolaire dans certaines localités, amélioration des conditions d'apprentissage et de l'offre d'éducation, réduction des coûts d'opportunité dans les zones défavorisées, …).**

Pour donner aux enfants qui n'ont jamais été à l'école ou qui ont été déscolarisés précocement et aux adultes analphabètes de 15 ans et plus des compétences leur permettant de s'épanouir et de s'insérer dans la vie sociale et économique, les offres d'éducation de base non formelle et d'alphabétisation ont été développées dans le système. L'existence de ces programmes au Cameroun a permis d'inscrire 5 592 enfants en 2021/2022 et d'alphabétiser 23 519 adultes.

D'après le HCR, le Cameroun comptait en juillet 2022, 476 521 réfugiés et demandeurs d'asile dont 55 % sont des enfants en âge d'être scolarisés (préscolaire, primaire et secondaire). Cependant, lorsqu'on confronte les effectifs des élèves réfugiés scolarisés à la demande potentielle d'éducation chez les enfants réfugiés, on enregistre un faible taux de scolarisation (2,7 %) chez les enfants de la tranche 4-5 ans.

Au préscolaire, le nombre d'écoles maternelles est passé de 9 175 en 2014/2015 à 12 468 en 2021/2022, soit un accroissement moyen annuel de 4,5 % au cours de la période. L'ensemble des écoles maternelles recensées comptabilise 24 644 salles de classe dont 21 428 en matériaux définitifs, soit 87 % de l'ensemble. Toutes ces écoles permettent l'encadrement de 596 197 élèves par 30 246 enseignants. Durant l'année scolaire 2021/2022, 172 306 élèves ont été recensés dans 4 318 écoles maternelles publiques et ils étaient encadrés dans 5 465 salles de classe par 10 229 enseignants. Cette année, l'on constate également que, le nombre d'enseignants du secteur privé est plus élevé (19 143) que celui du secteur public et une forte féminisation du corps enseignant dans le préscolaire, soit près de 97,7 % d'enseignantes.

Dans le préscolaire public, 16,1% des enseignants ont le statut de « *contractualisés* », 19,6 % de « maîtres des parents », 44,8 % de « fonctionnaires » et 19,6 % de « *contractuels* ».

L'offre privée est mieux dotée en commodités essentielles (électricité, eau potable, aires de jeux, clôture, toilettes…) que l'offre publique. Dans les écoles maternelles, un enseignant encadre en moyenne 20 élèves. L'analyse par région des enseignants pris en charge par le budget de l'État dans le préscolaire public montre que les régions de l'Extrême-Nord (47/1), de l'Adamaoua (37/1), de l'Est (26/1) et du Nord (32/1) présentent les taux d'encadrement les plus faibles.

Au primaire, de 2014/2015 à 2021/2022, le nombre d'écoles primaires est passé de 19 136 à 22 074. En 2021/2022, ces écoles ont permis l'encadrement de 4 944 290 élèves dans 113 016 salles de classe dont 95 832 sont en matériaux définitifs, soit 84,8 %.

En 2021/2022, le cycle primaire public a enregistré 65 839 enseignants, contre 47 214 dans le privé, soit respectivement 57,7 % et 41,4 % sur l'ensemble. Sur 114 142 enseignants recensés, 58,3% sont des femmes. Les écoles primaires privées emploient 68,2 % d'enseignants sont titulaires d'un diplôme professionnel.

Le ratio élèves enseignant est de 43 élèves pour 1 enseignant dans le primaire. Ce ratio est de 56 élèves pour 1 enseignant dans le primaire public, 25 élèves pour 1 enseignant dans le privé et de 70 élèves pour 1 enseignant dans les écoles communautaires. Il est à noter que 33,9 % d'écoles primaires publiques scolarisant plus de 100 élèves ont moins de trois enseignants payés par l'État.

Dans le primaire public, 13 258 écoles ont été recensées pour 64 361 salles de classe, dont 53 192 en matériaux définitifs, soit 82,7 %. Ces écoles ont permis l'encadrement de 3 667 463 élèves.

Au niveau national, tout ordre confondu dans le primaire, une salle de classe regroupe en moyenne 49 élèves. Ce ratio est de 63 élèves par salle de classe dans le public, contre 28 dans le privé formel.

Le système offre seulement 10 places assises pour 11 élèves. Le primaire public est dans la même tendance avec 10 places assises disponibles pour 14 élèves, tandis que le privé offre 10 places assises pour 7 élèves.

Concernant le financement du système éducatif de base dans son ensemble, les ressources mobilisées pour le primaire sont en-deçà du seuil défini pour l'atteinte de la scolarisation primaire universelle. Par ailleurs, le poids financier à la charge des familles reste important. En effet la part du budget de l'État réservée au secteur de l'éducation et de la formation tourne autour de 14 % alors que les partenaires au développement souhaitent la voir élevée autour de 20 %. Dans le secteur de l'éducation et de formation, le MINEDUB bénéficie de 31 % de cette part contre 45 % recommandée par ces mêmes partenaires pour se donner les moyens de relever les nombreux défis qu'impose une école inclusive et de qualité au sens de l'ODD4. Dans le cadre de la décentralisation, le MINEDUB transfère 7,6 % de son budget aux CTD.

CONTEXTE GÉNÉRAL DU DÉVELOPPEMENT DE L'ÉDUCATION DE BASE 1

Le présent chapitre fournit les éléments de contexte au regard de la situation démographique, institutionnelle et organisationnelle, macroéconomique et financière, sociale, sécuritaire et sanitaire, ainsi que les différents engagements en lien avec le sous-secteur éducation de base pris par le Gouvernement au niveau national, régional et international.

1.1. Contexte démographique

Sur la base des projections du BUCREP, la population du Cameroun connaît un taux d'accroissement annuel moyen de 2,5 % depuis 2005, passant ainsi de 17 463 836 habitants en 2005 à environ 22 179 707 et 26 765 510 habitants en 2015 et 2021 respectivement. Cette population devrait atteindre 27 538 142 habitants en 2025.

Tableau 1.1: Effectif de la population par sexe, taux d'accroissement et rapport de féminité selon les années

Années	2005	2015	2020	2021	2025
Population	**17 463 836**	**22 179 707**	**26 133 018**	**26 765 510**	**27 538 142**
Hommes	8 632 036	11 224 693	13 229 669	13 207 346	13 601 661
Femmes	8 831 800	10 955 014	12 903 349	13 558 164	13 936 481
Taux d'accroissement moyen annuel (%)	**2,8**	**2,8**	**2,5**	**2,4**	**2,0**
Pourcentage de la population féminine	50,6 %	50,6%	50,6 %	50,6 %	50,6 %

Source* : *RGPH 2005 et Projections démographiques

En analysant la structure par âge de la population camerounaise, on constate une population extrêmement jeune. En effet, la pyramide des âges est caractérisée par une base très élargie et un rétrécissement progressif et régulier au fur et à mesure que l'âge avance.

Le graphique ci-dessous met en évidence la continuité de l'élargissement de la pyramide des âges entre 2005 et 2021 et révèle qu'en 2021, les enfants de

moins de 15 ans représentaient 41,8 % de la population, et 69,7 % pour ceux de moins de 30 ans.

La population en âge scolaire (4-23 ans) représentait 5 % de la population pour un effectif global estimé à 13,2 millions d'habitants en 2021 contre 9,4 millions en 2005, ce qui correspond à une croissance annuelle moyenne de 2,3 %. Ces chiffres indiquent d'une part, le poids important des enfants et des jeunes à scolariser par la population adulte en âge de travailler qui en assure de fait le financement et d'autre part, le poids démographique qu'exerce cette tranche d'âge sur le système éducatif en termes d'offre scolaire. Dans cette population, près de 48 % sont potentiellement destinés au préscolaire et au cycle primaire. Selon les projections du BUCREP, elle atteindra presque 14,4 millions en 2025.

Graphique 1. 1: Pyramide des âges de la population du Cameroun de 2005 et 2021

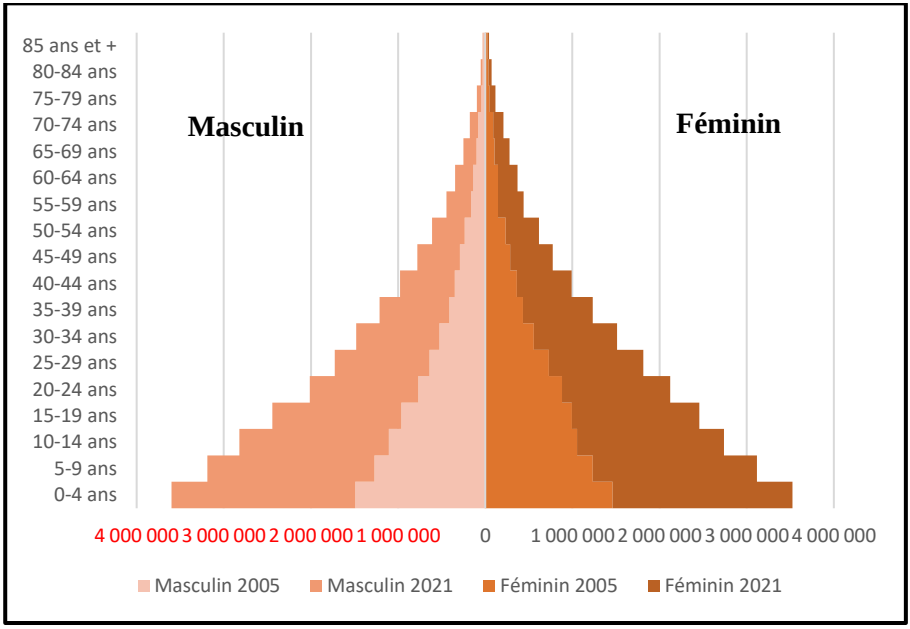

Source *: RGPH 2005 et Projections démographiques*

1.2. Environnement institutionnel et organisationnel de l'éducation de base au Cameroun

1.2.1. Environnement institutionnel de l'éducation de base au Cameroun

La Constitution du Cameroun révisée le 18 janvier 1996 dans son préambule garantit à tout enfant le droit à l'instruction. Ce droit manifeste de l'État est repris et renforcé dans la Loi N° 98/004 du 4 avril 1998 portant Orientation de l'Éducation qui dispose que l'offre de l'éducation de base au Cameroun est garantie d'une manière impérieuse par l'État qui lui confère une grande priorité nationale à travers l'organisation et le contrôle de l'enseignement à tous les degrés.

L'éducation au Cameroun a pour mission générale la formation de l'enfant en vue de son épanouissement affectif, intellectuel ou cognitif, physique et moral ou psychomoteur, et de son insertion harmonieuse dans la société, en prenant en compte les facteurs économiques, socio-culturels, politiques et moraux.

Dans l'accomplissement de la mise en œuvre de cette mission, l'État bénéficie du concours des Collectivités Territoriales Décentralisées, des syndicats, des acteurs confessionnels, des familles ainsi que des institutions publiques et privées, entre autres.

D'après la Loi sus évoquée, le système éducatif est organisé en deux sous-systèmes, l'un anglophone et l'autre francophone. Ces sous-systèmes éducatifs coexistent en conservant chacun ses spécificités dans les méthodes d'évaluation et de certification. Au sein de ces deux sous-systèmes, l'on rencontre deux ordres d'enseignement : l'ordre public et l'ordre privé. L'ordre privé est divisé en sous-ordres à savoir : laïc, catholique, protestant et islamique.

L'éducation de base au Cameroun est articulée autour de l'éducation de base formelle qui comprend le cycle préscolaire et le cycle primaire, de l'éducation de base non formelle et de l'alphabétisation, qui constituent une offre alternative d'éducation et de formation.

Du fait que l'accès aux services éducatifs de base soit inéquitable entre les différentes régions du pays, les pouvoirs publics ont érigé certaines localités en Zones d'Éducation Prioritaire (ZEP), notamment les Régions de l'Est, de l'Adamaoua, du Nord et de l'Extrême-Nord. Toutefois, malgré les efforts fournis par le Gouvernement avec l'appui de ses partenaires au développement, de nombreuses poches de sous-scolarisation demeurent dans les autres régions et grandes villes du pays.

L'article 161 de la Loi 2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées renforce davantage l'environnement institutionnel de l'éducation au Cameroun, en ce sens que depuis l'avènement du processus de décentralisation, l'État a procédé au transfert de certaines compétences aux communes, notamment en matière d'éducation (161.a.) et d'alphabétisation (161.b.); le but visé étant d'assurer une gestion participative par les Collectivités Territoriales Décentralisées des structures d'éducation et d'alphabétisation.

L'enseignement/apprentissage est dispensé en présentiel au sein des établissements scolaires du cycle préscolaire, primaire, d'Éducation de base non formelle et d'Alphabétisation. Il peut arriver des situations face auxquelles l'enseignement scolaire peut également être assuré dans un contexte de crise ou d'urgence par un système d'enseignement à distance.

Au niveau déconcentré, le MINEDUB est représenté par les différents maillons de la chaîne de supervision administrative et pédagogique que sont : les Délégations Régionales de l'Éducation de Base (DREB), les Délégations Départementales de l'Éducation de Base (DDEB), les Inspections d'Arrondissement de l'Éducation de Base (IAEB) et les écoles/centres.

1.2.2. Environnement organisationnel de l'éducation de base au Cameroun

Selon le Décret n°2012/268 du 11 juin 2012, le Ministère de l'Éducation de Base est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière d'éducation de base.

A ce titre, il est chargé :

- de l'organisation et du fonctionnement de l'enseignement maternel et primaire ;
- de la conception et de la détermination des programmes d'enseignement et du contrôle de leur mise en œuvre ;
- des études et de la recherche sur les méthodes les plus appropriées pour l'éducation de base ;
- de l'élaboration des principes de gestion et d'évaluation des établissements de ce niveau d'enseignement ;
- de la formation morale, civique et intellectuelle des enfants en âge scolaire en liaison avec le Ministère de la Jeunesse et de l'Éducation Civique ;
- de la conception et de la diffusion des normes, règles et procédures d'évaluation des apprenants ;
- du suivi et du contrôle la gestion administrative et pédagogique des établissements publics et privés de ce niveau d'enseignement ;
- de l'élaboration et du suivi de la mise en œuvre de la carte scolaire de ce niveau d'enseignement ;
- de l'élaboration, de l'analyse et de la tenue des statistiques de ce niveau d'enseignement ;
- de la politique du livre de ce niveau d'enseignement ;
- de la lutte contre l'analphabétisme ;
- du suivi des établissements maternels et primaires privés d'enseignement laïc et confessionnel ;
- du suivi des constructions des bâtiments et infrastructures scolaires de ce niveau d'enseignement ;
- du suivi des activités des APEE ;
- de la gestion et de la formation continue des personnels enseignants et auxiliaires sous réserve des attributions dévolues aux autres départements ministériels.

Il assure la liaison entre le Gouvernement et l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO), en relation avec le Ministère des Arts et de la Culture et le Ministère des Relations Extérieures.

Il exerce des fonctions consultatives en relation avec les Organismes consultatifs à savoir:

- ✓ le Conseil National de l'Éducation ;
- ✓ la Commission Nationale de l'UNESCO ;
- ✓ le Conseil National d'Agrément des Manuels Scolaires et des Matériels Didactiques ;
- ✓ la Commission Nationale des Programmes et des Diplômes ;
- ✓ le Conseil National de l'Enseignement Privé ;
- ✓ la Commission Nationale de l'Enseignement Privé de Base.

En outre, le Ministère de l'Éducation de Base dispose des projets/programmes de coopération bénéficiant des fonds de contrepartie. On peut citer entre autres :

- ✓ Projet d'Amélioration de la Scolarisation dans les Zones d'Éducation Prioritaires (PASZEP) ;
- ✓ Programme d'Appui à la Réforme de l'Éducation au Cameroun (PAREC) ;
- ✓ Projet Éveil, Accès et Qualité de l'UNICEF.

1.2.2.1. Cycle préscolaire

L'école maternelle n'est pas obligatoire au Cameroun. Mais cela n'entache en rien le caractère essentiel et primordial de ce cycle dans le parcours des élèves afin d'établir les fondements éducatifs et pédagogiques sur lesquels s'appuient et se développent les futurs apprentissages des élèves pour l'ensemble de leur scolarité en général et en particulier dans le cycle primaire (UAS, 2016). De manière générale, l'école maternelle camerounaise est une institution de première éducation d'une durée de deux ans organisés

en deux sous-systèmes, l'un anglophone, l'autre francophone par lesquels est réaffirmée l'option nationale du biculturalisme.

Elle accueille les enfants de 4 ans pour la première année ou la moyenne section (Nursery I) et ceux de 5 ans pour la deuxième année ou la grande section (Nursery II).

Au Cameroun la mission du cycle préscolaire se résume en trois objectifs principaux à savoir : *(i) scolariser ; (ii) socialiser ; (iii) faire apprendre et exercer*. Elle doit donner envie aux enfants d'aller à l'école pour apprendre, s'affirmer, épanouir leur personnalité (UNESCO) et de les préparer aux apprentissages futurs. A travers des activités ludiques, les enfants vont apprendre à réfléchir et à vivre ensemble. Ils vont également apprendre à développer leur langage oral, à découvrir les écrits, les nombres et d'autres domaines d'apprentissages. Concernant l'éducation préscolaire, le Ministère de l'Éducation de Base a en charge :

- le développement de l'enseignement maternel ;
- le développement du préscolaire à base communautaire ;
- l'élaboration de la Politique Nationale en matière d'éducation préscolaire ;
- la promotion et la mise en œuvre de la politique de l'éducation préscolaire à base communautaire ;
- le suivi de la mise en œuvre de la Politique Nationale du Développement Intégral du Jeune Enfant.

L'État dans sa volonté d'accorder une priorité à l'extension de la couverture du préscolaire en milieu rural, s'est engagé à développer le préscolaire communautaire, dans son Document de Stratégie du Secteur de l'Education et de la Formation (DSSEF 2013-2020). Cette volonté s'est traduite par la signature du Document de Politique Nationale de Développement du Préscolaire et la Stratégie de mise en œuvre du préscolaire à base communautaire. L'État a amorcé la couverture des milieux ruraux par

des Centres Préscolaires Communautaires (CPC) depuis la rentrée scolaire 2016/2017.

1.2.2.2. Cycle primaire

L'enseignement primaire constitue le socle de l'éducation inclusive et de qualité durable. C'est dans cette veine que la Loi N° 98/004 du 4 avril 1998 portant Orientation de l'Éducation au Cameroun dispose en son article 9 que : **« *L'enseignement Primaire est Obligatoire* »**. Ainsi, tout enfant camerounais a le droit et le devoir de fréquenter l'école primaire quels que soient son origine, son sexe, sa condition sociale, physique ou psychique.

Afin de permettre à tous les enfants inscrits dans les écoles primaires camerounaises d'accéder à ***« une éducation de qualité inclusive et équitable et promouvoir les opportunités d'apprentissage tout au long de la vie »*** au sens de l'ODD4, l'éducation de base au primaire se fixe les missions essentielles suivantes : *(i) instruire ; (ii) socialiser ; (iii) qualifier*. Le cycle primaire a une durée de six (6) ans dans les deux sous-systèmes et est organisé en trois niveaux de deux cours chacun dans lesquels la promotion est collective à l'intérieur des niveaux conformément à la réglementation en vigueur. Toutefois, le redoublement d'un élève peut être autorisé exceptionnellement sur la base appréciative de la requête du parent (Arrêté 315/B1/1464/MINEDUB du 21 février 2006).

Les différents niveaux des deux sous-systèmes sont repartis ainsi qu'il suit :

- le niveau 1 : comporte la Section d'Initiation au Langage (SIL)/Class One et le Cours Préparatoire (CP) /Class Two ;
- le niveau 2 : comporte les classes de Cours Élémentaire Première Année (CE1) /Class Three et de Cours Élémentaire Deuxième Année (CE2) /Class Four ;
- le niveau 3 comporte les classes de Cours Moyen Première Année (CM1) /Class Five et de Cours Moyen Deuxième Année (CM2) /Class Six.

La fin du cycle primaire est sanctionnée par le Certificat d'Études Primaires (CEP) pour le sous-système francophone, et le First School Leaving Certificate (FSLC) pour le sous-système anglophone.

Chaque école est placée sous l'administration de l'instance du Conseil d'école, dirigé par le président du conseil et la direction de l'école est assurée par le directeur d'école. A chaque niveau, il existe un animateur de niveau qui coordonne les activités pédagogiques.

Les écoles primaires d'un arrondissement sont placées sous l'autorité d'un Inspecteur d'Arrondissement de l'Éducation de Base (IAEB) qui exerce des fonctions administratives et pédagogiques. Un groupe d'écoles proches constitue un bassin pédagogique, lieu de rencontre des enseignants lors des Unités d'Animation Pédagogiques (UNAPED et UNAMAT) et des Journées Pédagogiques. Il existe des écoles d'application annexées aux Écoles Normales d'Instituteurs de l'Enseignement Général (ENIEG), sous l'autorité du Délégué Départemental de l'Éducation de Base (DDEB).

1.2.2.3. Alphabétisation et Éducation de Base Non Formelle

D'après le rapport de l'Enquête Démographique et de Santé produit en 2018, l'analphabétisme touche environ 30 % des femmes et 27 % des hommes âgés de 15 à 49 ans. L'alphabétisation et l'éducation de base non formelle constituent des formes alternatives d'offre d'éducation. Elles visent à donner aux individus analphabètes et enfants déscolarisés précoces ou non scolarisés, la possibilité d'acquérir des compétences de base en *littératie* et en *numératie fonctionnelle*. Cela pour une autonomisation dans la société pour les personnes âgées de 15 ans et plus, et des possibilités de poursuivre la formation dans le circuit formel ou d'apprendre un métier en vue d'une insertion pour les enfants de moins de 15 ans. Cette mission est encadrée par la Loi N°2011/408 du 9 décembre 2011, qui consacre et attribue la lutte contre l'analphabétisme au MINEDUB.

L'organisation des apprentissages en matière d'alphabétisation des hommes/femmes âgés de 15 ans et plus, couvre 3 niveaux à savoir le niveau

1, le niveau 2 et le niveau 3 ou la post alphabétisation. Les programmes sont de deux ordres à savoir l'alphabétisation classique et l'alphabétisation fonctionnelle. Les activités d'alphabétisation des adultes se déroulent dans les Centres d'Alphabétisation Fonctionnelle (CAF).

L'éducation de base non formelle est développée pour les enfants de 8 à 14 ans qui ne sont jamais allés à l'école (non scolarisés) ou qui en sont sortis précocement (déscolarisés précoces), ceci à l'effet de leur permettre de poursuivre leur scolarité pour ceux qui ont des aptitudes, ou de solliciter une formation professionnelle dans un domaine d'activité donné pour d'autres. L'organisation des contenus d'apprentissages en matière d'éducation de base non formelle tient compte des passerelles à mettre en œuvre entre l'éducation non formelle et l'éducation formelle.

En ce qui concerne l'éducation de base non formelle, les programmes sont les mêmes qu'au cycle primaire formel mais avec une durée de trois ans articulés autour de trois niveaux. Les activités d'éducation de base non formelle des enfants se déroulent dans les Centres d'Éducation de Base Non Formelle (CEBNF).

1.3. Contexte macro-économique et financier

D'après le rapport économique de juillet 2021 de **African Development Bank Group**, la croissance du PIB s'est accélérée pour atteindre 3,5 % contre 0,5 % en 2020 grâce à la relance de l'activité non pétrolière et à la poursuite des investissements. Le déficit budgétaire s'est réduit à 3,1 % du PIB en 2021, contre 3,3 % les deux années précédentes, grâce aux mesures d'assainissement budgétaire visant à réduire les dépenses et à augmenter les recettes budgétaires non pétrolières. La réalisation de projets d'infrastructures structurants financés en grande partie par des prêts commerciaux et publics et mis en œuvre dans le cadre de la politique d'émergence du pays, a conduit à une forte croissance de la dette. Le taux d'endettement public est passé de 28,8% du PIB en 2015 à 46 % en 2021.

L'inflation a été contenue et a atteint 2,5 % en 2021, contre 2,4 % en 2020, en raison d'un système de contrôle des prix des produits de première nécessité. En mars 2022, la Banque Centrale a relevé son principal taux directeur de 3,5 % à 4 %. Le déficit des comptes courants s'est creusé pour atteindre 4,1 % du PIB en 2021 contre 3,5 % en 2020, en lien avec la forte hausse des prix à l'importation.

En 2021, le taux de chômage s'est établi à 6,1 %, contre 3,8 % en 2020. Or l'augmentation du chômage et du niveau général des prix va baisser le pouvoir d'achat des ménages. Cette situation va davantage accentuer l'écart de scolarisation entre les plus riches et les plus pauvres, constat qui avait déjà été fait dans le cadre du RESEN 2019.

1.4. Contexte social, sécuritaire et sanitaire

1.4.1. Contexte Social : la pauvreté

On note une légère baisse du taux de pauvreté monétaire qui mesure la proportion de la population vivant en-deçà du seuil de pauvreté. En effet, selon la quatrième Enquête Camerounaise auprès des Ménages menée en 2014 (ECAM-4), le taux de pauvreté a reculé de 2,4 points en se situant à 37,5 % contre 39,9 % en 2007 et 40,2 % en 2001. Cette situation résulte d'une croissance inférieure au niveau escompté et de la faiblesse des mécanismes de redistribution des richesses. Si le taux de pauvreté enregistre une diminution significative en milieu urbain passant de 12,2 % en 2007 à 8,9 % en 2014, il connaît plutôt une aggravation en milieu rural, avec une évolution de 55,7 % en 2007 à 56,8 % en 2014. Dans cette dynamique, le phénomène de pauvreté tend à devenir résiduel en milieu urbain, et à devenir caractéristique du milieu rural. En effet, neuf (9) pauvres sur dix (10) résident en milieu rural. Si la pauvreté continue de s'aggraver en milieu rural, il risquerait y avoir une forte baisse de la scolarisation dans ce milieu. Car d'après le RESEN 2019, les ruraux accèdent moins à l'école et abandonnent plus.

Le profil de la pauvreté connaît aussi de fortes disparités régionales. Les régions de l'Extrême-Nord (74,3 %), du Nord (67,9 %), du Nord-Ouest (55,3 %) et de l'Adamaoua (47,1 %), sont celles qui enregistrent les taux de pauvreté les plus élevés et au-dessus de la moyenne nationale (37,5 %). La majorité des régions de la zone d'éducation prioritaire faisait partie des régions les plus pauvres en 2014.

1.4.2. Contexte sécuritaire et alimentaire

1.4.2.1. Crise humanitaire et sécuritaire

Le Cameroun est confronté depuis quelques années à de nombreuses crises parmi lesquelles les attaques du groupe Boko Haram dans la région de l'Extrême-Nord, l'afflux des réfugiés centrafricains à l'Est et la crise sociopolitique dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest. On note d'après le HCR, que 476 521 personnes ont trouvé refuge au Cameroun à la suite de la résurgence de la crise en République Centrafricaine depuis juillet 2022. Depuis plus de cinq ans, les Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest du Cameroun sont en proie à une grave crise sociopolitique. Il s'en suit des mouvements migratoires vers le Nigéria et des déplacements internes vers les Régions du Littoral, de l'Ouest, du Centre (département du Mfoundi) et de l'Adamaoua (département du Mayo-Banyo) notamment. Depuis septembre 2017, cette situation a déplacé plus d'un million de personnes à l'intérieur du pays. Les crises humanitaires et sécuritaires ont aggravé le niveau de pauvreté des familles déplacées impactant ainsi négativement le système éducatif.

1.4.2.2. Crise alimentaire

D'après le Rapport de situation OCHA de décembre 2021, l'analyse nationale de la sécurité alimentaire et nutritionnelle d'octobre 2021 a révélé que 16 % de la population de la région de l'Extrême-Nord est en situation de crise alimentaire. Les départements les plus touchés sont le Mayo-Tsanaga, suivi du Mayo-Sava et du Logone et Chari avec respectivement 28 %, 26 % et 25 % au dernier trimestre de l'année 2021. Plusieurs actions ont été menées en novembre 2021 par les partenaires du secteur pour faire face à cette

situation. Le PAM et l'ONG INTERSOS ont procédé à une distribution de vivres à 22 968 personnes déplacées dont 12 403 femmes dans les départements du Mayo-Sava, du Mayo-Tsanaga et du Logone et Chari. Dans le cadre des activités de résilience, le PAM et son partenaire Lutheran World Foundation (LWF) ont effectué une distribution alimentaire conditionnelle. Cette distribution a ciblé 10 000 personnes dont 5 400 femmes en compensation de 20 jours d'activités de création et de réhabilitation des actifs communautaires, notamment des champs communautaires, cordons pierreux, mares d'eau, pistes rurales, bief, digues de protection, reboisement, et abris à moulin. En outre, INTERSOS a organisé une foire aux petits ruminants et aux volailles dans le Mayo-Sava et Mayo-Tsanaga. 1 366 personnes y ont pris part, dont 685 femmes et 681 hommes déplacés internes, retournés et membres de la communauté hôte.

1.4.3. Contexte sanitaire : COVID-19

L'entrée en vigueur, le 18 mars 2020, des mesures restrictives adoptées par le Gouvernement camerounais pour faire face à la COVID-19 ont affecté la scolarisation de près de 7,2 millions d'élèves et étudiants inscrits dans les établissements publics et privés du pays, dont environ 4,5 millions d'enfants du primaire, parmi lesquels 47 % de filles.

Pour les enfants vivant dans les régions de l'Extrême-Nord, du Nord-Ouest et du Sud-Ouest dont la scolarité était déjà perturbée par la fermeture de plusieurs structures d'éducation du fait des conflits d'avant la survenance de la pandémie, la situation est devenue encore plus critique. Pour aider le pays à faire face à l'impact de la crise sanitaire sur son système éducatif déjà affaibli, le Partenariat Mondial pour l'Education (PME) a octroyé au Cameroun en 2020 un financement accéléré COVID-19 pour soutenir la mise en œuvre du Projet de riposte d'urgence contre la COVID-19 dans l'enseignement de base au Cameroun prévu de juillet 2020 à Juin 2022.

1.4.4. Défis du Gouvernement en matière de bien-être et de santé en milieu scolaire et extrascolaire

Le Gouvernement camerounais à travers le Document de Stratégie du Secteur de l'Education et de la Formation (DSSEF 2013-2020) manifeste sa volonté de promouvoir la santé et le bien-être en milieu scolaire et extrascolaire. Notamment dans son axe stratégique n°2 (qualité et pertinence) et à son objectif spécifique n°4, le Cameroun s'engage à améliorer la santé en milieu scolaire et universitaire. En outre, le Gouvernement camerounais dispose d'une carte sanitaire du milieu scolaire élaborée en 2011 définissant les principales pathologies qui y sévissent à savoir le paludisme, le VIH/SIDA et les IST. Selon ce document ces maladies se manifestent davantage chez les enfants orphelins et vulnérables (9 à 12 % chez les 6 à 11ans). Cela a entrainé la mise sur pied d'une politique de santé dont les mesures visaient d'une part, la promotion de la santé en milieu scolaire et universitaire et, d'autre part, le renforcement de l'éducation à la santé. L'implémentation de cette politique se fait au Ministère de l'Education de Base à travers la Sous-direction de la Santé Scolaire qui est chargée :

- du suivi de la santé des élèves des établissements scolaires ;
- de la synthèse des besoins en personnels de santé ;
- du suivi de la santé des personnels ;
- du suivi de l'hygiène et de la salubrité dans les établissements scolaires ;
- de la surveillance épidémiologique en milieu scolaire.

1.5. Engagements nationaux, régionaux et internationaux en matière d'éducation, de bien-être et de santé

1.5.1. Engagements nationaux

- **Document de référence de la politique économique (SND 30)**

Pour son développement économique et social, le Cameroun s'est doté en 2009 d'une Vision de développement à long terme, avec pour ambition d'être *« un pays émergent, démocratique et uni dans sa diversité à l'horizon 2035 »*. La première phase de mise en œuvre de cette Vision a été opérationnalisée par le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE), qui constituait ainsi le cadre de référence pour la période 2010-2019. Le DSCE étant arrivé à échéance, le Cameroun a développé un nouveau cadre de référence pour la période 2020-2030, connu sous le nom de SND30. Cette périodicité a été retenue pour mieux articuler la stratégie avec l'Agenda mondial des Objectifs de Développement Durable.

Dans le but de développer un capital humain prêt à relever les défis de l'émergence, le Gouvernement se donne comme objectif de : *« promouvoir un système éducatif à l'issue duquel tout jeune diplômé est sociologiquement intégré, bilingue, compétent dans un domaine capital pour le développement du pays et conscient de ce qu'il doit faire pour y contribuer ».*

Dans le sous-secteur de l'éducation de base, le Gouvernement s'est engagé à :

- ✓ garantir l'accès à l'éducation primaire à tous les enfants en âge de scolarisation ;
- ✓ atteindre un taux d'achèvement de 100% au niveau primaire ;
- ✓ réduire les disparités régionales en termes d'infrastructures scolaires et de personnel enseignant ;
- ✓ faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à une éducation préscolaire de qualité qui les prépare à suivre un enseignement primaire ;
- ✓ permettre que toutes les filles et tous les garçons suivent, de manière égalitaire, un cycle complet d'enseignement primaire gratuit et secondaire à bas coût et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile ;
- ✓ développer l'enseignement préscolaire communautaire, notamment en milieu rural ;

- ✓ instaurer une politique de gratuité des manuels scolaires pour les matières essentielles dans les écoles primaires publiques ;
- ✓ mettre en place un enseignement fondamental de qualité couvrant le cycle primaire et le premier cycle du secondaire ;
- ✓ élaborer une carte éducative de l'éducation extrascolaire et de l'alphabétisation fonctionnelle pour résorber la faible visibilité de ce type d'éducation ;
- ✓ promouvoir l'accès aux jeunes et aux adultes qui le désirent en matière d'alphabétisation et d'éducation non formelle ;
- ✓ améliorer la pratique du bilinguisme dans toutes les couches de la société par la création et la mise en œuvre des programmes scolaires spécifiques dès la maternelle.

- ❖ **Le Document de Politique Nationale de l'Éducation Préscolaire**

Le Document de Politique Nationale de l'Éducation Préscolaire et de Stratégie de mise en œuvre du préscolaire à base communautaire donne des orientations du développement du préscolaire au Cameroun, et la priorité accordée à l'extension de sa couverture dans les zones rurales. La stratégie préconisée pour y parvenir, consiste à promouvoir l'approche communautaire à travers la mise en place des Centres Préscolaires Communautaires (CPC). Ces centres constituent un cadre privilégié pour répondre de manière adéquate à l'insuffisance de l'offre d'éducation préscolaire dans les zones défavorisées.

La politique qui y est définie s'adresse à tous les intervenants, notamment les départements ministériels, les organismes publics et parapublics, les acteurs privés, les Organisations de la Société Civile et les différents partenaires, dont l'accompagnement et l'appui multiforme ont facilité le processus d'instauration de l'égalité et de l'équité dans l'application des droits humains au Cameroun en général, et le droit à l'éducation en particulier.

Selon le scénario retenu, il est prévu à l'horizon 2025, que 45 % des entrants au primaire auront préalablement bénéficié de services préscolaires de deux années (public, privé ou communautaire). Dans ce sens, les effectifs projetés pour cette année cible sont : 252 800 élèves au public, 302 159 au privé et 161 600 au Communautaire, soit un total de 715 989 élèves au préscolaire.

1.5.2. Engagements régionaux

- **Agenda Union Africaine 2063**

L'adoption par le Cameroun de l'Agenda 2063 de l'Union africaine qui projette d'ici 2063 d'intensifier la révolution de l'éducation et des compétences, et promouvoir activement la science, la technologie, la recherche et l'innovation en vue de renforcer les connaissances, les ressources humaines, les capacités et les compétences pour donner une impulsion à l'innovation et pour le siècle africain.

À cet égard :

- ✓ élargir l'accès universel à une éducation de la petite enfance de qualité, à l'enseignement primaire et secondaire ;
- ✓ accroître et consolider la parité entre les hommes et les femmes en matière d'éducation ;
- ✓ renforcer l'enseignement et la formation, techniques et professionnels grâce à l'amélioration des investissements, à la création d'un groupe de centres de haute qualité EFTP en Afrique, des liens plus étroits avec l'industrie et la conformité au marché du travail, en vue d'améliorer le profil de compétences, l'employabilité et l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes en particulier, et de combler le fossé des compétences à travers le continent ;
- ✓ renforcer et développer une société africaine de connaissances par le biais de la transformation et d'investissements dans les universités, la science, la technologie, la recherche et l'innovation, et par

l'harmonisation des normes de l'éducation et la reconnaissance mutuelle des qualifications académiques et professionnelles ;

- ✓ mettre en place une Agence Africaine d'Accréditation pour élaborer et contrôler les normes de qualité de l'éducation afin de promouvoir la mobilité des étudiants et des universitaires à travers le continent ;
- ✓ établir et renforcer l'Université panafricaine et l'Université virtuelle panafricaine, et élever le rôle de l'Afrique dans la recherche, le développement et le transfert technologique, l'innovation et la production de connaissances au niveau mondial ;
- ✓ exploiter le potentiel des universités et de leurs réseaux et explorer d'autres options pour assurer un enseignement universitaire de haut niveau.

❖ **CESA 16-25**

L'adoption de la Stratégie Continentale de l'Éducation pour l'Afrique 2016-2025 (CESA 16-25) fait suite à la Conférence des Ministres africains de l'éducation de Kigali (Rwanda), au Forum Mondial de l'Éducation qui s'est tenu à Incheon (Corée), et à l'adoption des Objectifs du Développement Durable. Il s'agit d'une stratégie continentale qui entre totalement dans le cadre décennal 2016-2025 de l'Agenda 2063, et répond aux préoccupations de la Position Commune Africaine (PCA) pour le développement post 2025, tirant les leçons des plans et stratégies continentales antérieurs, du rôle et de la place de la CUA (UA) qui, contrairement aux Etats-membres, ne dispose pas de territoire pour la mise en œuvre des stratégies continentales.

Les 12 objectifs stratégiques ci-dessous énumérés, présentent un ensemble de résultats de haut niveau que la CESA 16-25 vise à atteindre d'ici à 2025, afin de réorienter complètement les systèmes africains d'éducation et de formation d'une part, et de réaliser la vision de l'Agenda 2063 de l'UA d'autre part. Sous chaque objectif stratégique, un ensemble d'objectifs de niveau intermédiaire, qui peuvent être appelés domaines d'action, sont prévus, dans le but de préciser les éléments essentiels et les résultats que la CESA 16-

25 doit obtenir pour atteindre un objectif stratégique. Ces domaines d'action seront la base sur laquelle les plans opérationnels vont s'adosser, pour la mise en œuvre de la CESA 16-25.

Parmi les 12 objectifs stratégiques (OS) de la CESA 16-25, 9 sont en cohérence avec les missions assignées au sous-secteur de l'éducation de base.

Il s'agit de :

- ✓ OS 1 : Revitaliser la profession enseignante, afin d'assurer la qualité et la pertinence à tous les niveaux ;
- ✓ OS 2 : Construire, réhabiliter et préserver les infrastructures scolaires et développer des politiques qui assurent à tous et de façon permanente un environnement serein et propice à l'apprentissage, afin d'accroître l'accès à une éducation de qualité à tous les niveaux d'éducation ;
- ✓ OS 3 : Exploiter le potentiel des TIC pour améliorer l'accès, la qualité de l'éducation et de la formation, ainsi que la gestion des systèmes éducatifs ;
- ✓ OS 4 : Assurer l'acquisition de connaissances et de compétences requises, ainsi que l'amélioration des taux d'achèvement à tous les niveaux et pour tous les groupes-cibles, à travers des processus d'harmonisation nationale, régionale et continentale ;
- ✓ OS 5 : Accélérer les processus conduisant à la parité du genre et à l'équité ;
- ✓ OS 6 : Lancer des campagnes globales et efficaces d'alphabétisation sur tout le continent pour éradiquer l'analphabétisme ;
- ✓ OS 10 : Promouvoir l'éducation pour la paix et la prévention et la résolution de conflits à tous les niveaux d'éducation et pour tous les groupes d'âge, en s'appuyant sur les valeurs communes africaines ;
- ✓ OS 11 : Améliorer l'administration du système éducatif ainsi que l'outil statistique en renforçant les capacités de collecte, de gestion, d'analyse, de communication et d'utilisation de données ;

- ✓ OS 12 : Mettre sur pied une coalition de toutes les parties prenantes en faveur de l'éducation pour animer et soutenir les initiatives nées de la mise en œuvre de la CESA 16-25.

1.5.3. Engagements internationaux

- ❖ **Les Objectifs de Développement Durable 3 (bonne santé et bien-être) et 4 (éducation).**

En septembre 2015, les Chefs d'État et de Gouvernement de 193 pays membres des Nations-Unies ont adopté un nouvel agenda pour le développement durable. Ce dernier définit 17 Objectifs de Développement Durable (ODD), 169 cibles et environ 231 indicateurs pour suivre les progrès réalisés à l'horizon 2030 dans des domaines tels que l'éradication de la pauvreté, l'éducation, la lutte contre les inégalités, le développement durable etc.

L'ODD 3 concerne la santé notamment la cible 3.7 qui stipule : « D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux ».

L'ODD 4 quant à lui parle de l'accès à l'éducation. À terme, en 2030, tous les camerounais doivent bénéficier sans discrimination d'une éducation et des possibilités d'apprentissage tout le long de leur vie, qui leur permettent d'être socialement productif. L'éducation intègre l'acquisition des compétences fondamentales, techniques ou professionnelles. La cible 4.1 de cet engagement stipule : *« D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, les dotant d'acquis véritablement utiles ».*

ANALYSE GLOBALE DE LA SCOLARISATION ET L'EFFICACITÉ INTERNE 2

Principaux résultats

- Le Taux Brut de Préscolarisation est estimé à 39,7 %.
- Le Taux de participation aux activités d'apprentissage organisées au préscolaire est de 45,5 %.
- Le Taux Brut d'Admission au cycle primaire est estimé à 131,3 %.
- Le Taux Brut de Scolarisation au primaire est estimé à 119,2 %.
- Le Taux Net Ajusté de Scolarisation au primaire évalué à 85,6 %.
- Le Taux d'Achèvement au primaire est estimé à 75,1 %.
- Le Taux de Redoublement est de 12,6 %.
- L'analyse du profil de scolarisation selon le sexe, montre que le décrochage ressort principalement chez les filles.
- Du fait des redoublements et des abandons, environ 32,0 % des ressources dédiées à l'enseignement primaire sont gaspillées pour un Coefficient d'Efficacité Interne (CEI) de 68,0 %.

Le présent chapitre fait une analyse de la demande potentielle et effective de l'éducation ainsi que de l'efficacité interne du système, utile pour concevoir des politiques éducatives adéquates.

2.1. Analyse de la demande potentielle en éducation dans le sous-secteur éducation de base

La demande potentielle en éducation fait référence à l'ensemble des enfants en âge d'aller à l'école au préscolaire et au primaire. En réponse à cette demande, les autorités publiques ont élaboré des politiques éducatives notamment la SND30 et la Stratégie du Secteur de l'Éducation et de la Formation (SSEF), développée pour la période 2013-2020 dont la nouvelle version est en cours de rédaction.

La lecture du tableau ci-dessous montre que le nombre d'enfants en âge d'aller à l'école varie d'une région à l'autre quel que soit le cycle d'enseignement considéré. Au préscolaire (4-5 ans), les régions de l'Extrême-Nord (22,50 %), du Centre (15,88 %), du Nord (13,03 %) et du Littoral (11,66 %) concentrent à elles seules 63,1 % de la demande potentielle. La même tendance s'observe au primaire avec 62,5 % de la demande. Selon le sexe, la demande est plus élevée chez les filles au préscolaire (4-5 ans). Au niveau du primaire (6-11 ans), cette tendance s'inverse dans les régions de l'Extrême-Nord, de l'Est et du Sud-Ouest.

Tableau 2.1: Répartition de la population pré scolarisable (4 à 5 ans) et scolarisable (6 à 11 ans) par région selon le sexe en 2021/2022

	Population 4 - 5 ans			Population 6 -11 ans		
	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total
CAMEROUN	**753 139**	**747 668**	**1 500 807**	**2 073 994**	**2 074 959**	**4 148 953**
ADAMAOUA	42 582	40 511	83 093	113 203	107 121	220 324
CENTRE	120 034	118 266	238 300	347 659	342 815	690 474
EST	31 300	31 191	62 491	89 099	88 686	177 785
EXTRÊME-NORD	164 956	172 727	337 683	419 620	439 567	859 187
LITTORAL	90 699	84 256	174 955	267 871	272 661	540 532
NORD	98 180	97 722	195 902	252 316	250 319	502 635
NORD-OUEST	63 749	62 558	126 307	185 721	181 143	366 864
OUEST	74 493	73 529	148 022	205 590	200 390	405 980
SUD	20 344	20 377	40 721	59 142	59 606	118 748
SUD-OUEST	46 802	46 531	93 333	133 773	132 651	266 424
ZEP	**337 018**	**342 151**	**679 169**	**874 238**	**885 693**	**1 759 931**
HORS ZEP	**416 121**	**405 517**	**821 638**	**1 199 756**	**1 189 266**	**2 389 022**

Source *: Données du RGPH 2005 projetées pour 2021.*

Au primaire, sur la période 2016/2017 à 2021/2022, quelle que soit la tranche d'âge considérée, la demande potentielle d'éducation a connu un accroissement annuel moyen de 1,7 % contre 2,1 % dans le préscolaire. Par ailleurs, le nombre de filles scolarisables croit plus que celui des garçons sur la période, soit un accroissement moyen annuel de 2 % chez les filles contre 1,4 % chez les garçons au préscolaire. Au primaire l'accroissement moyen annuel est le même chez les filles et les garçons, soit 2,1 %.

Graphique 2.1: Évolution de la population pré scolarisable (4 à 5 ans) et scolarisable (6 à 11 ans) par région selon le sexe de 2016/2017 à 2021/2022

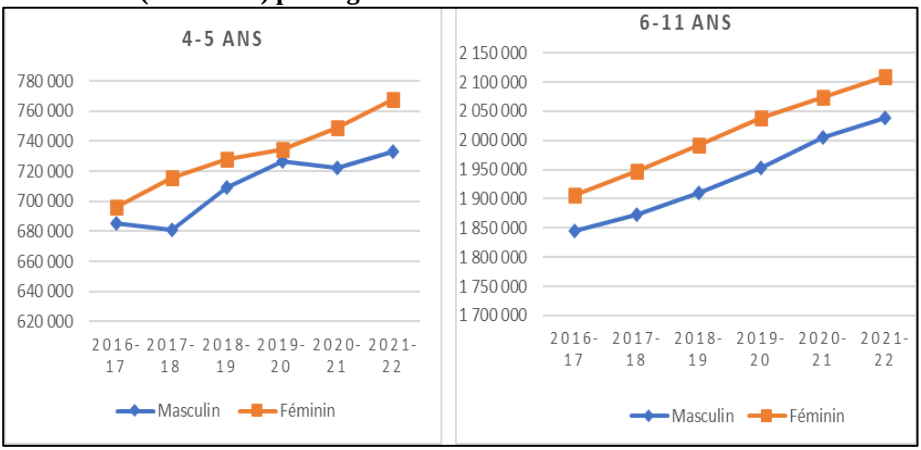

Source *: Données du RGPH 2005 projetées pour 2021.*

2.2. Analyse de la demande effective et couverture au préscolaire

2.2.1. Analyse de la demande effective au préscolaire

La demande effective d'éducation pour le préscolaire représente le nombre d'enfants fréquentant les écoles maternelles. Entre 2016/2017 et 2021/2022, la population préscolarisée a augmenté en moyenne chaque année de 2,5 %. Par contre, le taux d'accroissement annuel moyen tournait autour de 10,5 % entre 2009/2010 et 2014/2015, soit 8 points de plus qu'à la période 2016/2022. Cette situation traduisait la volonté du Gouvernement à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) qui s'achevaient en 2015.

Notons que l'écart de l'effectif des élèves au préscolaire en 2021/2022 par rapport à la cible à atteindre en 2025 est évalué à 119 792 élèves. Sachant que le taux d'accroissement annuel moyen des six dernières années est de 2,5 % et en supposant que l'évolution des effectifs des élèves du préscolaire ait un comportement linéaire au cours des prochaines années, on estime à 658 089, le nombre d'élèves préscolarisés en 2025/2026. Ce qui resterait

inférieur à la cible de 715 989 élèves comme notifié dans le Document de Politique Nationale de Développement du Préscolaire et de Stratégie de mise en œuvre du préscolaire à base communautaire (DPNDP). Des efforts restent donc à fournir par l'Etat du Cameroun pour améliorer l'accès au préscolaire.

Graphique 2.2: Évolution des effectifs des élèves du préscolaire au Cameroun de 2015/2016 à 2021/2022

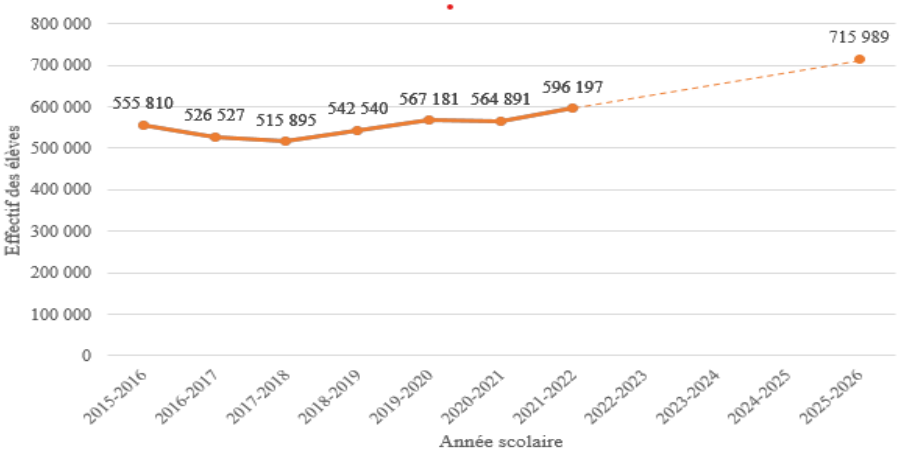

Source *: Rapport d'Analyse 2020/2021 et Annuaire Statistique 2021/2022*

Le tableau ci-dessous révèle une croissance de 5,5 % des élèves au préscolaire par rapport à l'année scolaire 2020/2021. Cette dynamique de croissance reste vraie lorsqu'on s'intéresse à la répartition des préscolarisés par région. Six régions sur dix ont un taux de croissance supérieur à la moyenne nationale (5,5 %) parmi lesquelles le Nord-Ouest (35,5 %) et le Sud-Ouest (20,6 %), qui ont connu une évolution plus importante. Le processus de Décentralisation et la mise en œuvre du Plan Présidentiel de Reconstruction et du Développement du Nord-Ouest et Sud-Ouest (PPRD-NO/SO), sans oublier la politique de désarmement mise sur pied pourraient avoir contribué au retour des familles déplacées à cause de la crise sécuritaire dans ces régions. Ce qui pourrait donc expliquer la tendance des chiffres constatés dans ces régions.

L'analyse des Zones d'Education Prioritaire (ZEP) montre une croissance de 9,6 % par rapport à l'année dernière, soit environ 5 points de plus que dans les Hors ZEP. Cette tendance est observée depuis trois années.

Tableau 2.2 : Taux d'accroissement des effectifs des élèves du préscolaire entre 2020/2021 et 2021/2022 selon la région de résidence

Région	Année scolaire		Taux d'accroissement (en %)
	2020-2021	2021-2022	
CAMEROUN	**564 891**	**596 197**	**5,54**
ADAMAOUA	15 834	17 170	8,44
CENTRE	185 637	189 011	1,82
EST	29 794	33 007	10,78
EXTRÊME-NORD	24 650	26 791	8,69
LITTORAL	144 585	150 807	4,30
NORD	21 401	23 502	9,82
NORD-OUEST	18 450	25 004	35,52
OUEST	70 755	71 398	0,91
SUD	26 821	26 977	0,58
SUD-OUEST	26 964	32 530	20,64
ZEP	**91 679**	**100 470**	**9,59**
HORS-ZEP	**473 212**	**495 727**	**4,76**

Source *: Annuaires Statistiques 2020/2021 et 2021/2022*

Une analyse selon le sexe révèle que la population scolarisée est majoritairement composée de filles (299 486 filles), soit 50,2 % du total. Mais, on note une baisse du rapport de féminité en 2021/2022 par rapport à l'année dernière, soit 100,9 % en 2021/2022 contre 101,4 % en 2020/2021. S'agissant du taux d'accroissement par rapport l'année dernière, il est supérieur chez les filles que chez les garçons même si l'écart est très faible. Cette tendance bien que globale n'est pas la même au niveau régional, où l'on note une tendance contraire dans la région de l'Est.

Tableau 2.3: Taux d'accroissement du préscolaire entre 2020/2021 et 2021/2022 par région selon le sexe et Rapport de féminité en 2021/2022 par région

Région	Taux d'accroissement entre 2020/2021 et 2021/2022 (en %)		Rapport de féminité en 2021/2022 (en %)
	Filles	Garçons	
Cameroun	**5,29**	**5,83**	**100,90**
Adamaoua	7,34	9,53	98,22
Centre	1,56	1,95	101,76
Est	12,44	9,12	103,57
Extrême-Nord	8,52	8,85	100,62
Littoral	3,62	4,99	99,14
Nord	9,48	10,15	97,78
Nord-Ouest	34,71	36,38	103,40
Ouest	1,17	1,23	100,30
Sud	-0,60	1,81	101,67
Sud-Ouest	20,64	20,65	104,37
ZEP	**9,82**	**9,36**	**100,49**
HORS ZEP	**4,42**	**5,14**	**100,99**

Source : *Annuaires statistiques 2020/2021 et 2021/2022*

Une analyse selon l'ordre d'enseignement, révèle que le préscolaire privé détient le plus grand nombre d'enfants préscolarisés. Le tableau ci-dessous révèle une décroissance des préscolarisés au public jusqu'en 2020/2021 et une légère hausse de 0,8 % en 2021/2022. Dans le communautaire, la tendance est plutôt ascendante dans les périodes de 2016-2018 et 2019-2021. Au cours de la dernière période, on note une hausse considérable de 33,9 % par rapport à l'année 2020/2021. Ce qui pourrait s'expliquer par les actions menées par le Gouvernement visant à améliorer l'accès à l'éducation en zone rurale. De plus, il ressort que les effectifs dans le préscolaire ont baissé de 11,2 % en 2019/2020 par rapport à l'année 2018/2019. La tendance observée dans le communautaire est la même dans les écoles privées à la seule différence que la baisse des effectifs est constatée en 2017/2018.

S'agissant de l'écart relatif entre les effectifs au préscolaire public et les effectifs au préscolaire privé, il est croissant globalement même si on note une baisse de 2 points en 2020/2021 par rapport à l'année précédente. Malgré

la baisse des effectifs constatée en 2020/2021 au public comme au privé, on note une reprise de la croissance des effectifs dans le communautaire mais, cela n'a pas contribué à réduire l'écart relatif entre le public et le privé. Notons que le développement des écoles communautaires dans les zones rurales a permis de réduire l'écart entre le public et le communautaire de façon générale.

En outre, les effectifs obtenus au public, au privé et au communautaire restent inférieurs à leurs cibles de 252 800, 302 159 et 161 600 élèves respectivement comme prévu dans le DPNDP.

Tableau 2.4: Evolution des effectifs des élèves du préscolaire par année scolaire selon l'ordre d'enseignement et écarts relatifs de 2016/2017 à 2021/2022

Année Scolaire	Public	Communautaire	Privé	Ecart relatif entre le public et le privé (%)	Ecart relatif entre le public + le communautaire et le privé (%)
2016-2017	201 767	8 568	325 180	61,2	54,6
2017-2018	184 767	15 198	319 086	72,7	59,6
2018-2019	178 121	17 079	350 052	96,5	79,3
2019-2020	174 809	15 173	377 199	115,8	98,5
2020-2021	170 886	19 910	374 095	118,9	96,1
2021-2022	172 306	26 666	397 225	130,5	99,6

Source *: Annuaires statistiques 2020/2021 et 2021/2022*

L'analyse au niveau régional montre qu'en 2021/2022, les régions du Sud, de l'Ouest, du Nord, de l'Extrême-Nord et de l'Est ont plus d'élèves dans les écoles publiques que dans les écoles privées.

<u>Graphique 2. 3</u>: Effectifs des élèves du préscolaire par région selon l'ordre d'enseignement au cours de l'année scolaire 2021/2022

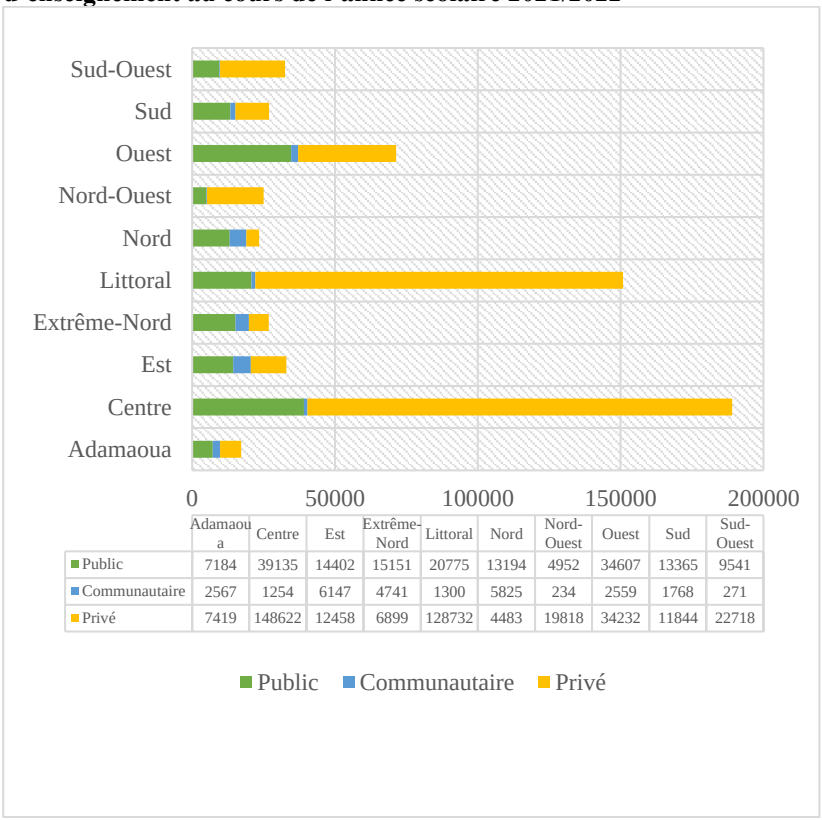

	Adamaoua	Centre	Est	Extrême-Nord	Littoral	Nord	Nord-Ouest	Ouest	Sud	Sud-Ouest
Public	7184	39135	14402	15151	20775	13194	4952	34607	13365	9541
Communautaire	2567	1254	6147	4741	1300	5825	234	2559	1768	271
Privé	7419	148622	12458	6899	128732	4483	19818	34232	11844	22718

<u>Source</u> *: Annuaire Statistique 2021/2022*

Au cours de l'année scolaire 2021/2022, les élèves au préscolaire sont plus représentés dans le système francophone que dans le système anglophone. En effet, 63,7 % d'élèves au préscolaire font la section francophone. La population préscolarisée est plus nombreuse dans le Centre et le Littoral, quel que soit le sous-système d'enseignement. Les régions de l'Extrême-Nord et du Nord sont celles où la population préscolarisée dans le sous-système anglophone est la plus faible.

La hausse des effectifs au préscolaire en 2021/2022 est plus accentuée dans le sous-système anglophone soit 10,7% de plus par rapport à l'année dernière. En outre, les effectifs des préscolarisés des écoles anglophones n'ont connu de baisse que dans les régions de l'Ouest et de l'Extrême-Nord. Par contre, ceux des préscolarisés des écoles francophones ont décru dans les régions du Centre et du Sud.

Tableau 2. 5: Répartition des effectifs des élèves du préscolaire en 2021/2022 et taux d'accroissement entre 2020/2021 et 2021/2022 par région selon le sous-système

Région	Effectifs des élèves		Taux d'accroissement (%)	
	Anglophone	Francophone	Anglophone	Francophone
CAMEROUN	**216 627**	**379 570**	**10,7**	**2,8**
ADAMAOUA	4 589	12 581	17,8	5,4
CENTRE	67 849	121 162	6,5	-0,6
EST	5 945	27 062	20,8	8,8
EXTRÊME-NORD	3 166	23 625	-8,0	11,4
LITTORAL	55 389	95 418	7,9	2,3
NORD	3 160	20 342	3,7	10,8
NORD-OUEST	24 383	621	34,7	77,9
OUEST	15 239	56 159	-2,5	1,9
SUD	6 037	20 940	7,3	-1,2
SUD-OUEST	30 870	1 660	18,6	77,9

Source *: Annuaires Statistiques 2020/2021 et 2021/2022*

Le tableau ci-dessous montre que les enfants préscolarisés sont plus nombreux en zone urbaine qu'en zone rurale. Cette tendance est maintenue peu importe la région de résidence. Cependant, leur nombre a connu une croissance plus accentuée en zone rurale qu'en zone urbaine. Ce qui pourrait s'expliquer non seulement par la forte croissance des CPC fonctionnels majoritairement implantés en milieu rural, mais aussi par la réouverture de certaines écoles maternelles dans les zones anglophones. L'effectif des élèves au préscolaire s'est accru en 2021/2022 dans les zones urbaines dans toutes

les régions à l'exception des régions du Centre et de l'Ouest. Par contre, il a augmenté en zone rurale, quelle que soit la région considérée.

Tableau 2. 6: Répartition des effectifs des élèves du préscolaire en 2021/2022 et taux d'accroissement entre 2020/2021 et 2021/2022 par région selon le milieu d'implantation

Région	Effectifs des élèves		Taux d'accroissement (%)	
	Urbain	Rural	Urbain	Rural
CAMEROUN	**414 544**	**181 653**	**3,17**	**11,38**
ADAMAOUA	12 846	4 324	3,42	26,69
CENTRE	135 571	53 440	-0,67	8,73
EST	17 757	15 250	11,72	9,71
EXTRÊME-NORD	13 613	13 178	8,14	9,25
LITTORAL	131 728	19 079	4,12	5,57
NORD	12 486	11 016	1,54	21,00
NORD-OUEST	12 678	12 326	29,04	42,91
OUEST	41 954	29 444	-1,07	3,87
SUD	18 109	8 868	0,20	1,37
SUD-OUEST	17 802	14 728	16,36	26,26

Source *: Annuaires statistiques 2020/2021 et 2021/2022*

L'analyse selon l'âge révèle que les enfants au préscolaire en 2021/2022 ont majoritairement l'âge officiel (4-5 ans). Les enfants en âge officiel sont suivis des enfants en âge précoce (moins de 4 ans) qui se trouvent généralement en première année. On retrouve majoritairement ces derniers dans les régions du Centre et du Littoral. Il en est de même pour les enfants des autres tranches d'âge.

L'effectif des élèves au préscolaire s'est accru à toutes les tranches d'âge. Pour la tranche « moins de 4 ans », il n'a connu de baisse que dans la région du Nord. Les enfants d'âge officiel au préscolaire a baissé dans la région du Sud. S'agissant de la tranche « 6 ans ou plus », on note une forte baisse dans la région du Sud. De plus, il ressort que l'effectif des préscolarisés d'âge précoce de cette région a connu une forte augmentation par rapport à l'année scolaire 2020/2021. Dans la région de l'Ouest, l'effectif de la

population préscolarisée a décru fortement par rapport à l'année scolaire dernière.

Tableau 2. 7: Répartition des effectifs des élèves du préscolaire en 2021/2022 et taux d'accroissement entre 2020/2021 et 2021/2022 par région selon les groupes d'âge

Région	Effectifs des élèves			Taux d'accroissement (%)		
	Moins de 4 ans	4-5ans	6 ans ou plus	Moins de 4 ans	4-5ans	6 ans ou plus
CAMEROUN	**98 213**	**475 194**	**22 790**	**8,49**	**4,86**	**7,46**
ADAMAOUA	2 035	14 310	825	15,89	6,74	22,77
CENTRE	35 623	146 833	6 555	0,57	2,31	-2,12
EST	3 795	28 050	1 162	46,47	7,40	7,10
EXTRÊME-NORD	2 587	23 332	872	37,83	5,73	23,69
LITTORAL	32 711	112 041	6 055	11,10	1,79	19,36
NORD	2 115	20 692	695	-6,17	11,48	18,80
NORD-OUEST	4 268	18 822	1914	25,16	38,02	36,42
OUEST	8 931	60 571	1 896	2,22	1,08	-9,54
SUD	3 538	22 615	824	21,83	-1,16	-20,46
SUD-OUEST	2 610	27 928	1 992	22,13	21,58	7,33

Source *: Annuaires Statistiques 2020/2021 et 2021/2022*

L'on note que 4 637 élèves du préscolaire sont en situation de vulnérabilité (réfugiés et déplacés internes). L'analyse des effectifs des réfugiés au préscolaire montre une baisse de 64,6 % en 2021/2022 par rapport à l'année scolaire précédente. La situation est similaire pour les déplacés internes soit 64,8 % de moins qu'en 2020/2021. La baisse des effectifs des élèves a été plus marquée chez les filles que chez les garçons, qu'il s'agisse des réfugiés ou des déplacés internes. Cette tendance au niveau des réfugiés pourrait s'expliquer par leur sortie du territoire. S'agissant de la situation des déplacés internes dus aux conflits, les actions menées par l'Etat pour apaiser les tensions dans le Nord-Ouest et le Sud-Ouest pourraient y avoir contribué.

Tableau 2. 8: Effectifs des réfugiés par nationalité selon le sexe et effectif des déplacés internes selon le sexe et les années scolaires

	Effectifs (2020-2021)			Effectif (2021-2022)		
	Filles	**Garçons**	**Total**	**Filles**	**Garçons**	**Total**
Réfugiés centrafricains	850	963	1 813	341	587	928
Réfugiés nigérians	506	492	998	34	34	68
Total refugiés	**1 356**	**1 435**	**2 811**	**375**	**621**	**996**
Déplacés internes	**5 185**	**5 165**	**10 350**	**1813**	**1 828**	**3 641**

Source *: Annuaires Statistiques 2020/2021 et 2021/2022*

2.2.2. Mesure de la couverture au préscolaire

Le Taux Brut de Préscolarisation et le Taux de participation aux activités d'apprentissage organisées un an avant l'âge officiel de scolarisation au primaire permettront d'avoir une idée sur l'évolution de la couverture au préscolaire.

2.2.2.1. Taux Brut de Préscolarisation

Le Taux Brut de Préscolarisation est un indicateur qui nous informe sur la proportion d'élèves qu'un pays donné est capable de scolariser au préscolaire par rapport au nombre total d'enfants en âge officiel de préscolarisation. Il est estimé à 39,7% en 2021/2022, soit une augmentation de 3,4% par rapport à l'année scolaire précédente. Cette valeur est la plus élevée depuis la mise en place des ODD (graphique2.4). De plus, elle est très proche de la cible de 40% en 2020 comme stipulé dans le DSSEF.

<u>Graphique 2.4</u>: Évolution du Taux Brut de Scolarisation au préscolaire de 2016/2017 à 2021/2022

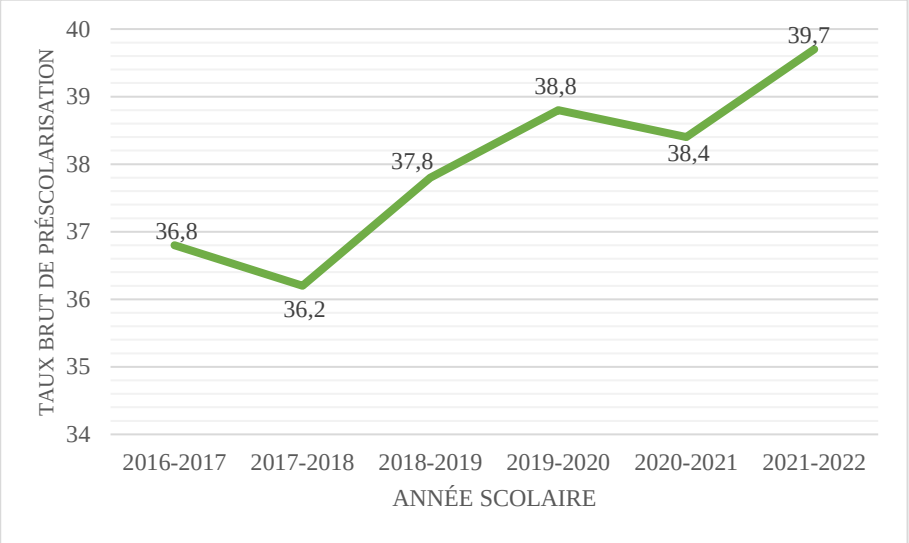

***<u>Source</u>** : Annuaire Statistique 2021/2022, Rapport d'Analyse 2020/2021 et Données du RGPH 2005 projetées pour 2021*

Au niveau des régions, la fréquentation des établissements préscolaires reste disparate en 2021/2022. En effet, les régions du Littoral et du Centre sont celles où la fréquentation scolaire est la plus élevée, soit 86,2 % et 79,3 % respectivement. On remarque que les régions de l'Extrême-Nord et du Nord ont les taux les plus faibles, 7,9 % et 12,0 % respectivement, inférieurs à la moyenne nationale. De plus, le taux de préscolarisation est plus élevé dans les régions Hors-ZEP que dans les régions ZEP. Cette tendance avait également été observée en 2020/2021. Mais l'écart entre les régions Hors-ZEP et les régions ZEP a relativement baissé entre 2020/2021 et 2021/2022 ; en effet, on est passé de 3,2 % d'écart en 2020/2021 à 3,1 % en 2021/2022. Une sensibilisation sur l'importance de passer une année au préscolaire pourrait davantage permettre d'améliorer l'indicateur dans ces régions.

<u>Graphique 2.5</u>: Taux Brut de Préscolarisation par région de résidence en 2021/2022

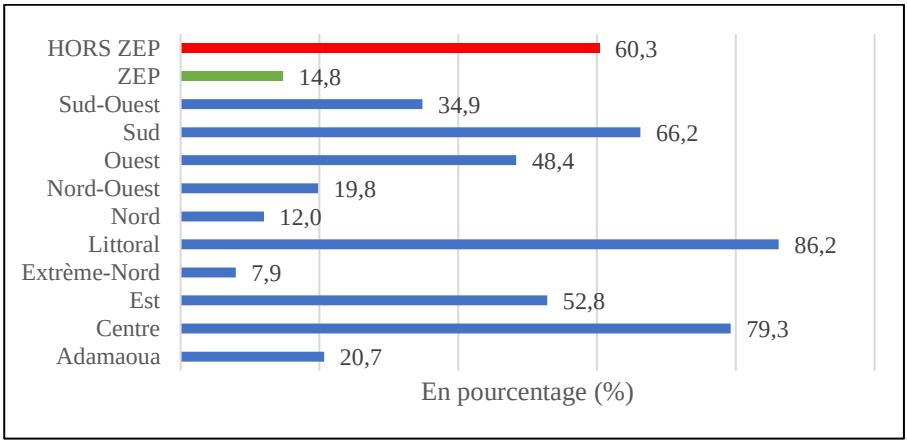

<u>Source</u> *: Annuaire Statistique 2021/2022 et Données du RGPH 2005 projetées pour 2021*

L'analyse selon le sexe révèle qu'au niveau national, le taux de fréquentation au préscolaire est plus élevé chez les filles que chez les garçons, soit 40 % pour les filles et 39,5 % pour les garçons. La même situation est observée dans les ZEP et Hors-ZEP. Cependant, la tendance inverse est observée dans les régions de l'Ouest, de l'Adamaoua et du Nord.

Le graphique 2. 6 ci-dessous indique une parité quasi-parfaite entre les enfants de sexe masculin et ceux de sexe féminin au préscolaire au niveau national. La situation n'est pas la même au niveau des régions. On note un écart absolu d'au moins 2 points par rapport à l'unité dans les régions du Sud-Ouest, de l'Extrême-Nord, de l'Est et du Nord.

<u>Graphique 2.6</u>: Taux Brut de Préscolarisation par région selon le sexe et indice de parité par région

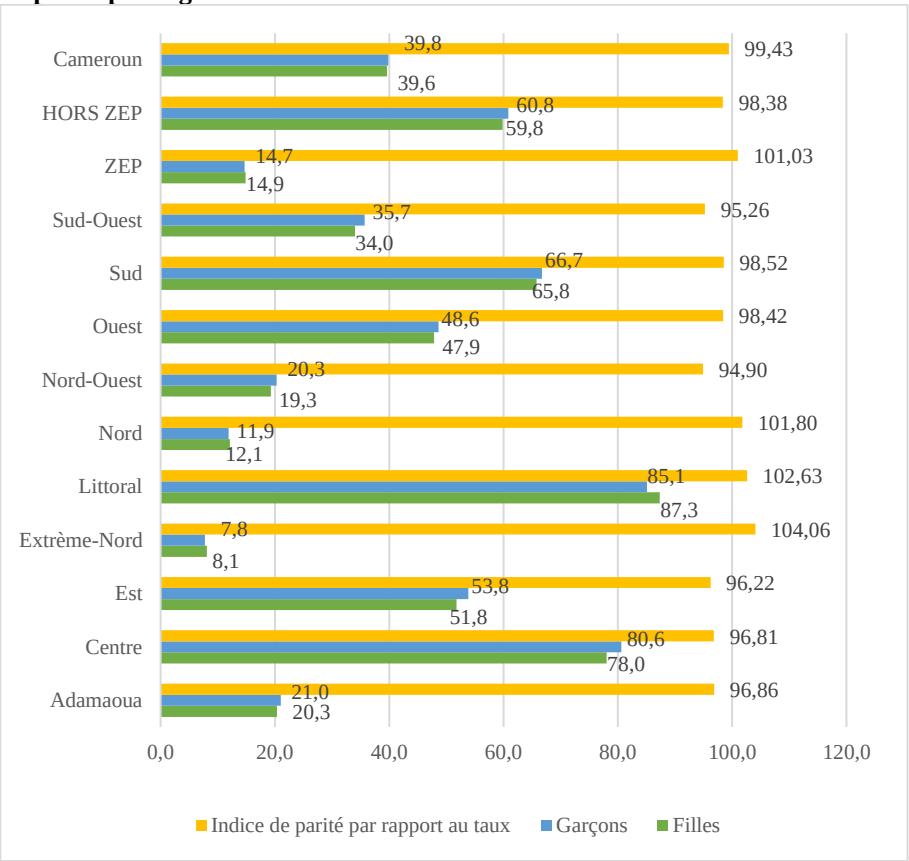

<u>Source</u> *: Annuaire Statistique 2021/2022 et Données du RGPH 2005 projetées pour 2021*

Selon le HCR, 7,9 % d'enfants réfugiés sont en âge d'être préscolarisés. Il ressort du tableau ci-dessous que le taux de fréquentation du préscolaire chez les réfugiés est de 2,7 % en 2021/2022. Ce dernier a perdu 5 points par rapport à l'année dernière. Cette baisse est constatée aussi bien chez les réfugiés centrafricains que nigérians. Cette tendance est également observée lorsqu'on tient compte du sexe.

Tableau 2. 9: Taux de préscolarisation des réfugiés par nationalité selon le sexe pour les années scolaires 2020/2021 et 2021/2022

	Taux de préscolarisation (2020-2021)			Taux de préscolarisation (2021-2022)		
	Fille	Garçon	Total	Fille	Garçon	Total
Réfugiés centrafricains	7%	7%	7%	3,0%	4,9%	4,0%
Réfugiés nigérians	11%	11%	11%	0,5%	0,5%	0,5%
Total refugiés	**8%**	**8%**	**8%**	**2,1%**	**3,3%**	**2,7%**

Source *: Annuaires Statistiques 2020/2021 et 2021/2022 et HCR*

2.2.2.2. Taux ajusté de participation à des activités d'apprentissage

Au Cameroun, 45,0 % d'enfants de 5 ans ont participé à des activités d'apprentissage au cours de l'année 2021/2022. Ce taux a connu une hausse d'environ 1 point par rapport à l'année scolaire précédente. Cette tendance est la même dans les ZEP que dans les Hors-ZEP mais aussi dans les régions prises individuellement. La hausse de ce taux a été plus accentué dans la région de l'Ouest avec une augmentation d'environ 5 points par rapport l'année scolaire 2020/2021.

Graphique 2.7: Taux de participation (%) aux activités d'apprentissage par région de résidence en 2020/2021 et en 2021/2022

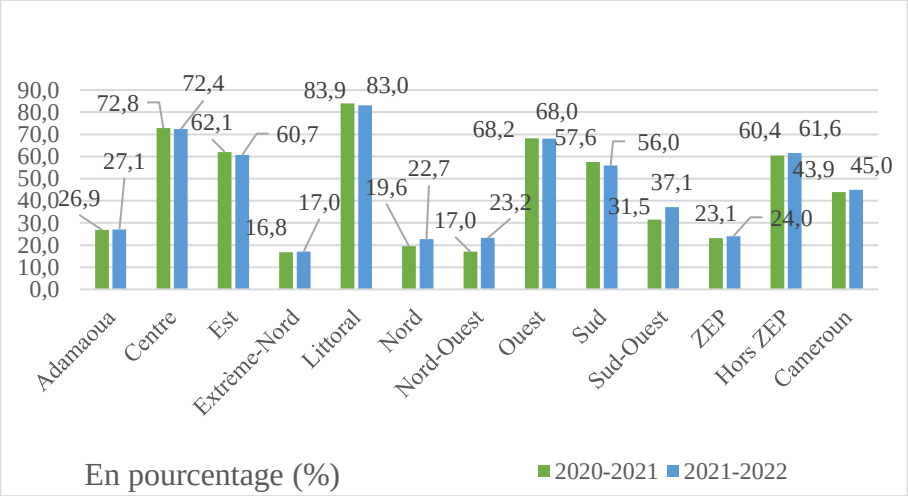

Source *: Annuaires Statistiques 2020/2021 et 2021/2022 et Données du RGPH 2005 projetées pour 2021*

Le tableau ci-dessous révèle le signe de disparité en faveur des enfants de sexe masculin participant aux activités d'apprentissage au niveau national. Les régions du Littoral et du Nord-Ouest sont celles où la situation est inversée.

Tableau 2. 10: Taux de participation aux activités d'apprentissage par région selon le sexe et Indice de parité par région

Région	Filles		Garçons		Indice de Parité (%)
	n	%	n	%	n
Adamaoua	5 119	24,6	5 638	29,8	82,4
Centre	42 690	71,8	42 170	73,0	98,3
Est	9 299	60,7	9 258	60,8	99,8
Extrême-Nord	12 882	16,1	14 358	18,0	89,4
Littoral	37 072	84,2	36 639	81,9	102,9
Nord	9 836	20,6	11 069	24,9	82,8
Nord-Ouest	7 382	23,5	7 152	22,9	102,7
Ouest	24 297	66,1	24 778	70,0	94,5
Sud	5 602	55,7	5 563	56,3	99,0
Sud-Ouest	8 535	37,0	8 312	37,3	99,2
ZEP	162 714	22,6	164 937	25,4	89,0
HORS ZEP	37 136	61,3	40 323	61,9	99,1
Cameroun	107 772	44,1	124 614	45,8	96,3

Source *: Annuaire statistique 2021/2022 et Données du RGPH 2005 projetées pour 2021*

Encadré *: le calcul du taux de participation aux activités d'apprentissage ne prend en compte que les enfants de 5 ans qui sont dans le système formel (préscolaire et primaire). Il existe d'autres structures non formelles d'éducation à la petite enfance qui ont en leur sein des enfants de cet âge.*

2.3. Analyse de la demande effective d'éducation et couverture au primaire

Cette partie sera développée en sept points qui sont les suivants : (i) l'évolution des effectifs scolarisés ; (ii) l'analyse des effectifs par région ; (iii) l'analyse des effectifs par sous-système ; (iv) l'analyse des effectifs par zone d'implantation ; (v) l'analyse des effectifs par ordre d'enseignement ; (vi) l'analyse des effectifs par niveau d'études et (vii) l'analyse des effectifs des enfants vulnérables scolarisés.

2.3.1. Analyse chronologique des effectifs scolarisés dans le primaire

Le cycle primaire au Cameroun connait une constante croissance de ses effectifs depuis les années 2017/2018 malgré quelques perturbations observées entre 2013 et 2018. Ainsi entre les années 2020/2021 et 2021/2022, l'on est passé de 4 731 585 à 4 944 290 élèves, soit une hausse d'environ 4,49 %. Il est à noter que depuis les années 2017/2018, le taux annuel d'accroissement est de 4,18 %.

Graphique 2.8: Évolution des effectifs d'élèves du primaire de 2012/2013 à 2021/2022

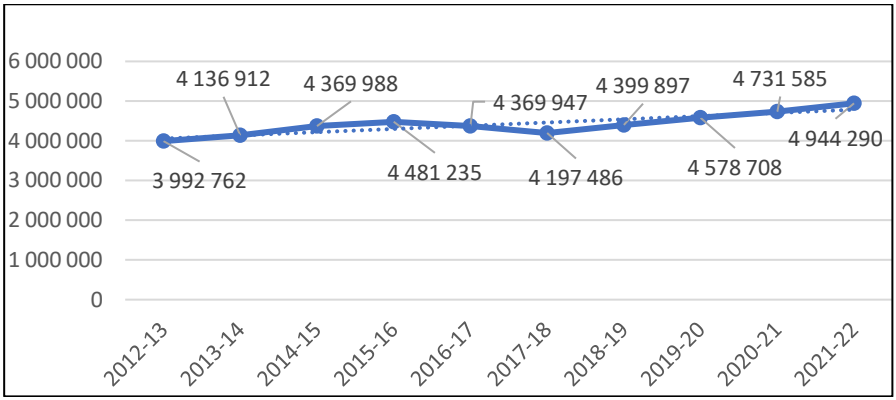

Source *: Annuaires statistiques de 2012/2013 à 2021/2022*

Au cours des années scolaires 2015/2016 à 2017/2018, le Cameroun, sur le plan national a connu des baisses d'effectifs considérables, celles-ci peuvent trouver leur explication du fait que cette période correspond à celle d'entrée en crise des régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest. L'on peut également noter que la courbe d'évolution des effectifs dans la région du Sud-Ouest contrairement à celle du Nord-Ouest a continué à décroitre jusqu'en 2018/2019, donnant ainsi des baisses annuelles moyennes de 21,3 % et 49,6 % respectivement pour le Sud-Ouest et le Nord-Ouest. Cependant il est important de noter que dès 2017/2018, un retour progressif des effectifs est observé dans la région du Nord-Ouest et qu'il a fallu attendre un an pour voir le même phénomène se réaliser dans la région du Sud-Ouest avec une

croissance annuelle moyenne respective de 60,8 % et 16,7 % en 2021/2022. Ce changement de situation pourrait également s'expliquer par le retour progressif des enfants à école dans certaines villes de ces régions.

Graphique 2.9: Évolution des effectifs des enfants scolarisés au primaire dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest de 2015/2016 à 2021/2022

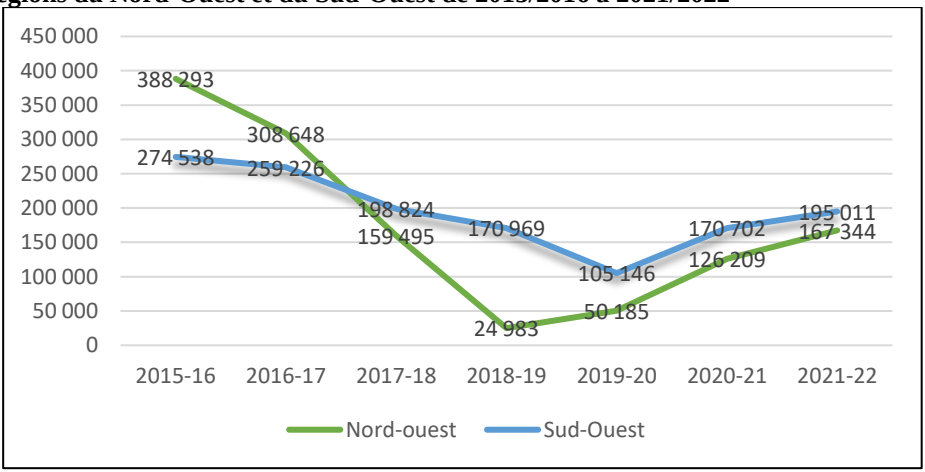

Source *: Annuaires statistiques de 2015/2016 à 2021/2022*

2.3.2. Analyse des effectifs scolarisés au primaire par région en 2021/2022

La demande effective en éducation au primaire est en constante évolution et inégalement répartie sur toute l'étendue du territoire national. En principe, deux grandes zones se partagent cette demande, il s'agit des ZEP composées des régions de l'Adamaoua, du Nord, de l'Extrême-Nord et de l'Est avec 48,8 % et des régions Hors ZEP composées des six (06) autres régions avec 51,2 %. De manière globale, l'on note une augmentation des effectifs dans toutes les régions, exceptée la région du Littoral qui connait une baisse d'environ 1238 élèves par rapport à l'année 2020/2021. Cette diminution pourrait en partie s'expliquer par l'accroissement des effectifs du primaire observé dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest qui concentrent toutes les deux 7,3 % des effectifs nationaux en 2021/2022, soit un gain de 1 point par rapport à l'année scolaire 2020/2021.

Graphique 2.10: Répartition des élèves du primaire par région en 2021/2022

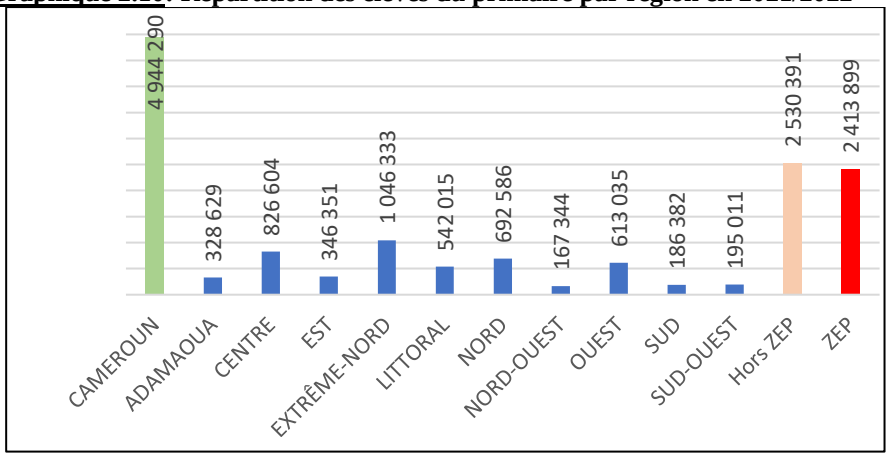

Source *: Annuaire statistique 2021/2022.*

Au plan national, le nombre d'élèves garçons dans le primaire reste supérieur d'un peu plus de 5 points à celui des filles ; cet écart est plus significatif dans les ZEP avec un gap de 10 points toujours en faveur du jeune garçon. Néanmoins dans les régions du Centre, du Littoral et du Nord-Ouest on note une quasi-parité des effectifs des filles et celui des garçons au regard du graphique ci-dessous.

Graphique 2.11: Proportion (%) des effectifs d'enfants scolarisés au primaire par région selon le sexe en 2021/2022.

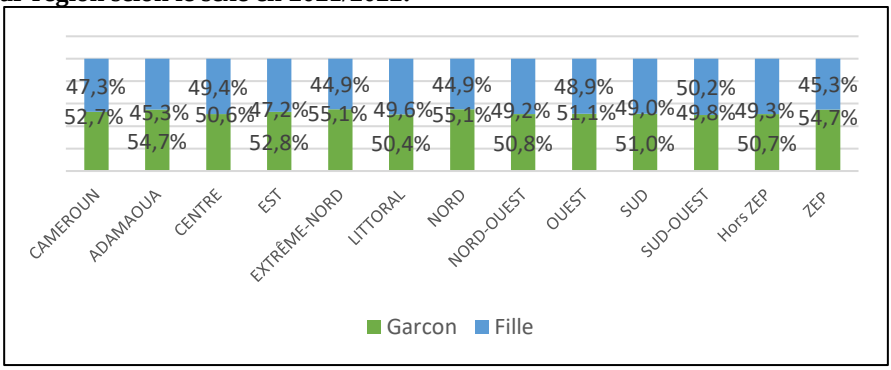

Source *: Annuaire statistique 2021/2022*

2.3.3. Analyse des effectifs scolarisés par sous-système d'enseignement au primaire au cours de l'année 2021/2022

Au regard du graphique 2.12, le sous-système francophone représente 81,1 % des effectifs des enfants scolarisés au primaire contre seulement 18,9 % pour les élèves relevant du sous-système anglophone ; autrement dit, moins de 1 élève sur 5 est du sous-système anglophone au primaire. Cependant, il est important de relever que le taux d'accroissement entre 2020/2021 et 2021/2022 est de 10,3 % pour le sous-système anglophone et 3,2 % pour le sous-système francophone. Ceci pourrait s'expliquer par l'accalmie observée dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, donnant ainsi accès à plus de scolarisation dans le sous-système anglophone.

Graphique 2.12: Répartition des élèves du primaire par sous-système d'éducation selon le sexe en 2021/2022

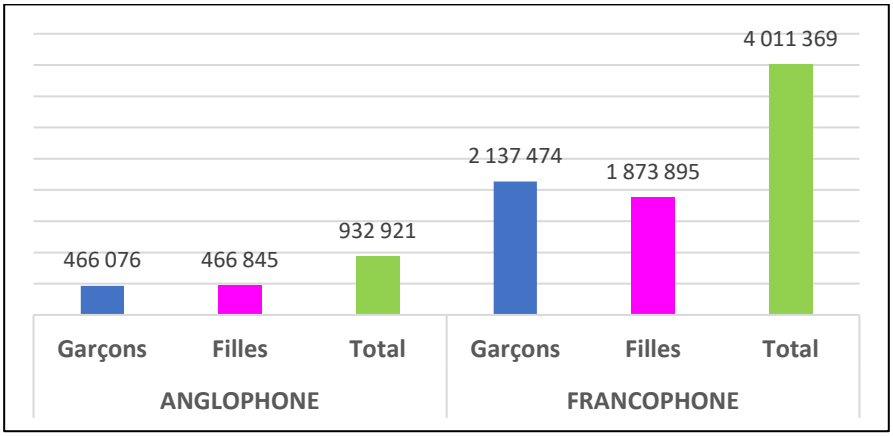

Source *: Annuaire statistique 2021/2022*

L'observation du tableau 2.11 montre à suffisance que le sous-système francophone détient une part importante des effectifs dans le primaire avec une prédominance dans la plupart des régions. Exception faite des régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, où les proportions des effectifs d'enfants scolarisés dans le sous-système anglophone sont largement supérieures à celles du sous-système francophone.

Tableau 2.11: Proportion (%) des effectifs d'enfants scolarisés par région selon le sous-système en 2021/2022

	Anglophone	Francophone	Total
CAMEROUN	**18,9%**	**81,1%**	**100%**
ADAMAOUA	9,4%	90,6%	100%
CENTRE	20,9%	79,1%	100%
EST	6,9%	93,1%	100%
EXTRÊME-NORD	3,8%	96,2%	100%
LITTORAL	32,3%	67,7%	100%
NORD	3,7%	96,3%	100%
NORD-OUEST	97,3%	2,7%	100%
OUEST	15,1%	84,9%	100%
SUD	11,0%	89,0%	100%
SUD-OUEST	96,7%	3,3%	100%

***Source** : Annuaire statistique 20201/2022*

2.3.4. Analyse des effectifs scolarisés au primaire selon la zone d'implantation en 2021/2022

Les effectifs des scolarisés dans le primaire restent plus concentrés en zone rurale (58,0 %) en 2021/2022 avec une prédominance des garçons dans les deux zones d'implantation.

Graphique 2.13 : Répartition des élèves du Primaire par zone d'implantation selon le sexe en 2021/2022

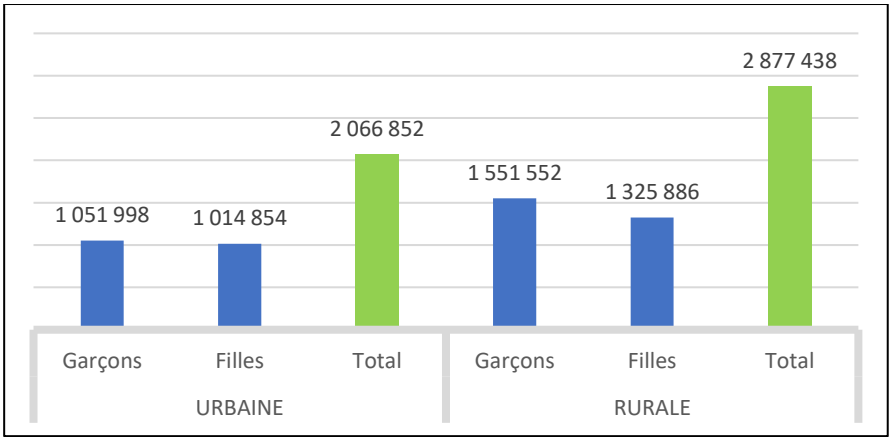

***Source** : Annuaire statistique 2021/2022*

Une répartition territoriale des effectifs scolarisés montre une concentration des élèves en milieu rural dans la plupart des régions, exception faite des régions du Littoral et du Centre. L'explication pourrait venir du fait que ces deux régions ont en leur sein les deux plus grandes métropoles qui sont Douala (capitale économique) et Yaoundé (capitale politique). Cette proportion est autant plus grande dans les milieux ruraux des ZEP que dans ceux des régions Hors ZEP.

Tableau 2.12: Répartition (%) des effectifs d'élèves au primaire par région selon le milieu d'implantation en 20201/2022

REGION	Zone d'implantation		Total T
	Urbaine	Rurale	
CAMEROUN	**41,8%**	**58,2%**	**100%**
ADAMAOUA	43,1%	56,9%	100%
CENTRE	59,6%	40,4%	100%
EST	42,0%	58,0%	100%
EXTRÊME-NORD	22,9%	77,1%	100%
LITTORAL	81,3%	18,7%	100%
NORD	24,5%	75,5%	100%
NORD-OUEST	28,6%	71,4%	100%
OUEST	37,0%	63,0%	100%
SUD	44,2%	55,8%	100%
SUD-OUEST	41,3%	58,7%	100%
ZEP	**28,8%**	**71,2%**	**100%**
HORS ZEP	**54,2%**	**45,8%**	**100%**

***Source** : Annuaire statistique 2021/2022*

2.3.5. Analyse des effectifs scolarisés par ordre d'enseignement du primaire en 2021/2022

Au regard du graphique ci-dessous, la proportion des enfants scolarisés dans le primaire public représente 74,2 % en 2021/2022, soit une baisse d'un point par rapport à l'année dernière. Le privé et les écoles des parents ou communautaires représentent respectivement 24,3 % et 1,5 %. Ces deux dernières proportions sont en hausse par rapport à celles de l'année scolaire 2020/2021.

<u>Graphique 2.14</u>: Proportion des élèves scolarisés au primaire par ordre d'enseignement en 2021/2022

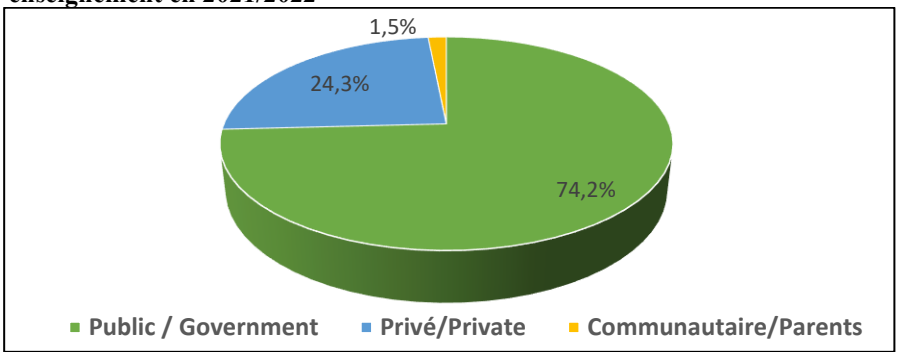

<u>Source</u> *: Annuaire statistique 2021/2022*

En s'intéressant aux sous-ordres privés, nous remarquons que les effectifs du privé laïc représentent 65,0 %, soit un peu plus de 3 fois que ceux du privé catholique qui viennent en second rang avec 21,2 %, suivi du privé protestant et du privé islamique qui représentent respectivement 9,0 % et 4,8 %. Remarquons également que le privé laïc accueille plus de filles que de garçons, ce qui n'est pas le cas dans les trois autres sous-ordres du privé.

<u>Graphique 2.15</u>: Répartition des effectifs des élèves du primaire privé par sous-ordre selon le sexe en 2021/2022

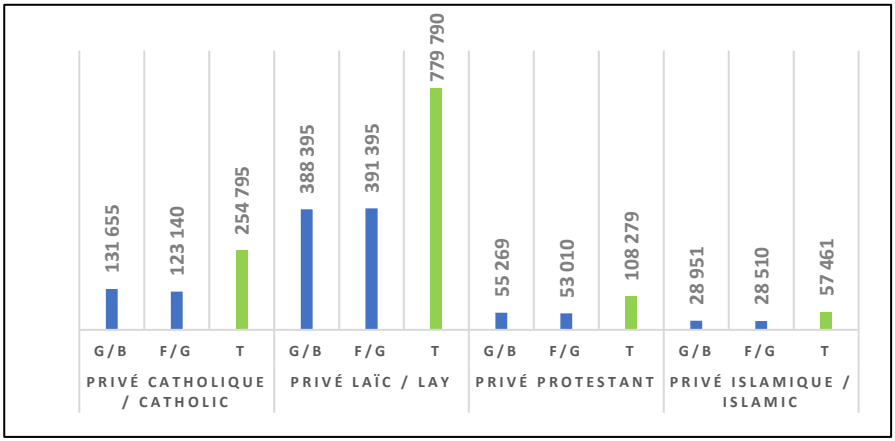

<u>Source</u> *: Annuaire statistique 2021/2022*

De l'analyse faite du graphique ci-dessous, il ressort que l'évolution des effectifs des élèves du primaire communautaire de 2013/2014 à 2021/2022 n'est pas uniforme. Bien qu'on remarque une hausse de 21,1 % par rapport à 2020/2021, le pic de 2015/2016 n'est pas encore atteint, néanmoins nous notons depuis l'année scolaire 2019/2020 un accroissement annuel moyen de 17,8 %.

Graphique 2.16: Évolution des effectifs des élèves du primaire communautaire de 2013/2014 à 2021/2022

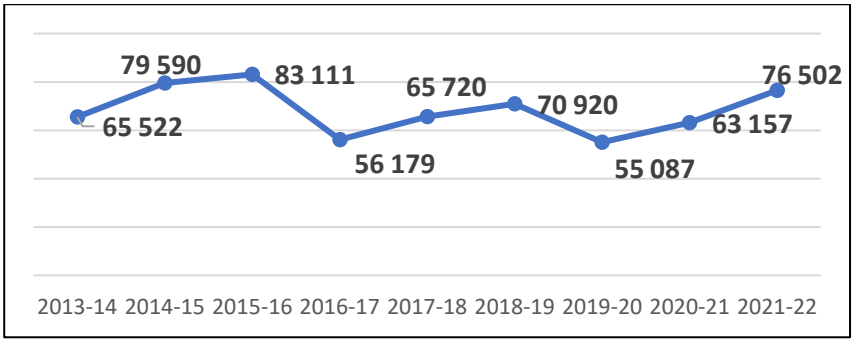

Source *: Annuaires statistiques de 2013/2014 à 2021/2022*

2.3.6. Analyse des effectifs scolarisés par année d'études au primaire en 2021/2022

Le cycle primaire comporte six années d'études : la SIL, le CP, le CE1, le CE2, le CM1 et le CM2. La répartition des 4 944 290 élèves selon l'année d'études révèle qu'au fur et à mesure que l'on avance dans le cycle, le nombre d'élèves diminue. Les élèves de la SIL représentent 22,4 % de l'effectif total alors que la proportion de ceux du CM2 est de 11,4%, ce sont quasiment les mêmes proportions qui ont été enregistrées au cours de l'année scolaire 2020/2021.

Graphique 2.17: Proportion des enfants scolarisés au primaire par années d'études en 2021/2022

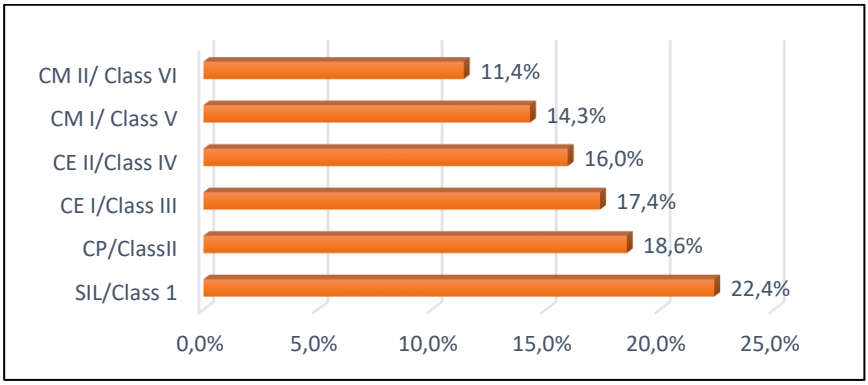

Source *: Annuaire statistique 2021/2022 et calculs des auteurs*

Dans toutes les classes du cycle primaire, l'effectif des garçons scolarisés est supérieur à celui des filles.

Graphique 2. 18:Répartition des effectifs des élèves du primaire par année d'études selon le sexe

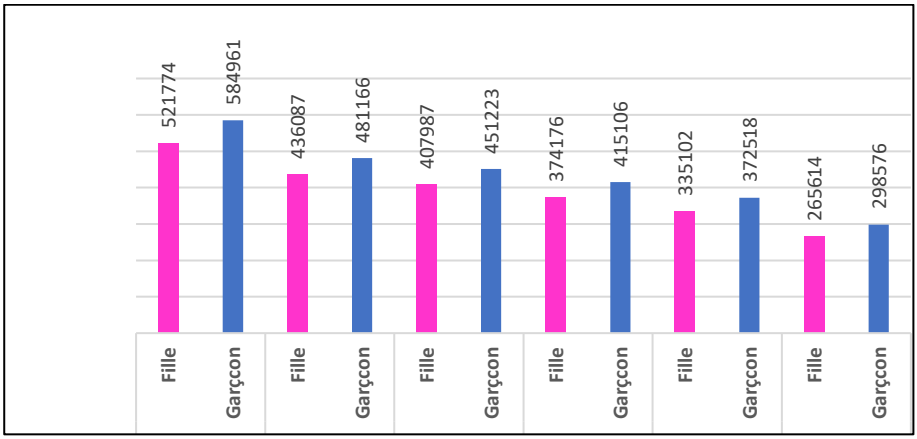

Source *: Annuaire statistique 2021/2022*

Au plan réglementaire, la tranche d'âge pour fréquenter l'école primaire est 6-11 ans. L'âge de 6 ans correspond à l'entrée à la SIL et celui de 11 ans à l'achèvement au CM2. Toutefois, l'on note des entrées précoces et

des sorties tardives. Ainsi, 2,3 % de l'ensemble des élèves du primaire ont moins de 6 ans et 8,8 % ont 12 ans et plus, ces proportions sont sensiblement égales à celles de l'année scolaire 2020/2021.

Par ailleurs, l'analyse de l'âge des élèves selon leur niveau d'études révèle que certains sont en situation de retard scolaire. Le retard scolaire au primaire s'apprécie par rapport à un cursus normal c'est-à-dire, une scolarité où un élève entre à la SIL à 6 ans et atteint le CM2 à 11 ans.

Un élève est considéré comme en retard scolaire lorsqu'il a au moins un an de plus que l'âge théorique normal (6-11 ans) pour un niveau d'études bien précis. Le retard scolaire est par conséquent la situation de scolarisation d'un élève par rapport à son niveau prévu. Il peut être provoqué par le redoublement ou par une entrée tardive dans le système scolaire. De manière générale, plus de 30,0 % des élèves sont en situation de retard scolaire à tous les niveaux d'études. Cette proportion augmente avec le niveau d'études et atteint 45,0 % à la fin du cycle. Le même constat a été fait au cours de l'année scolaire 2020/2021. Le non-respect de l'âge de la classe est plus observé entre les niveaux d'études. Cependant, si l'on prend le cycle primaire dans sa globalité, cette situation se normalise davantage.

<u>Graphique 2. 19</u>:Proportion des élèves précoces, normaux et ceux en situation de retard scolaire par niveau d'études selon le sexe en 2021/2022.

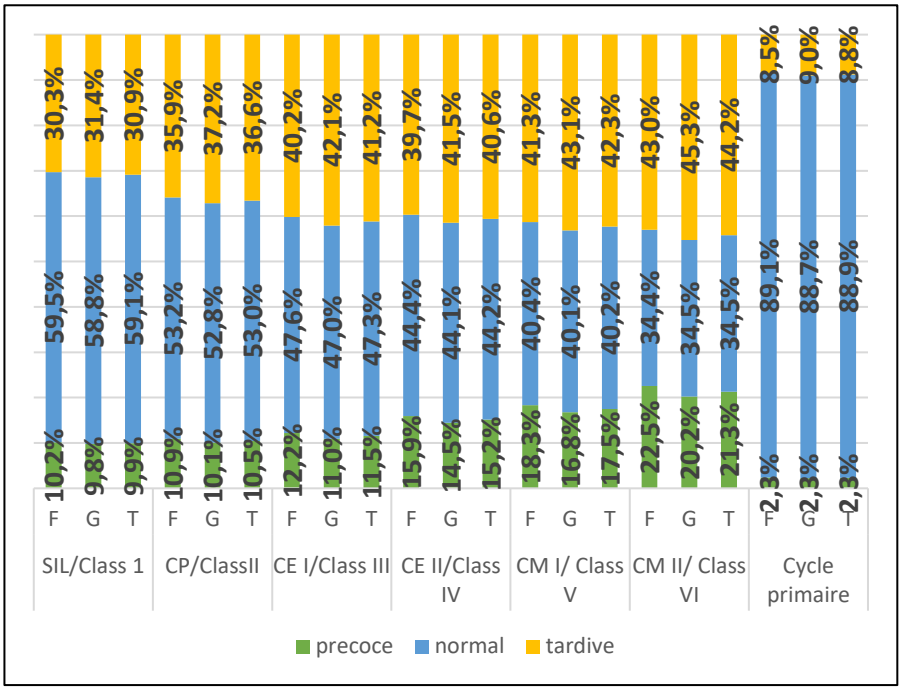

***<u>Source</u>** : Annuaire statistique 2020/2021*

2.3.7. Analyse des effectifs des élèves vulnérables scolarisés dans le primaire en 2021/2022

L'éducation inclusive repose sur le principe que tous les enfants en âge scolaire ont le droit à une éducation de qualité qui répond à leurs besoins éducatifs fondamentaux et enrichit la vie des élèves. Cette éducation se concentre en particulier sur les groupes vulnérables et défavorisés. Il vise à maximiser le potentiel de chaque enfant scolarisé. L'objectif ultime dans cette perspective est de réduire toutes les formes de discrimination et de promouvoir l'inclusion et la cohésion sociale. Au Cameroun, les écoles inclusives accordent une attention particulière aux enfants vivant avec un handicap, aux minorités ethniques, aux réfugiés et aux personnes déplacées à l'intérieur du pays. De

l'analyse faite des élèves vivant avec un handicap, ceux à mobilité réduite sont les plus nombreux avec un effectif de 6 897 élèves sur 12 321 cas existant au cours de l'année 2021/2022.

Graphique 2.20 : Répartition des élèves scolarisés dans le primaire par type de handicap

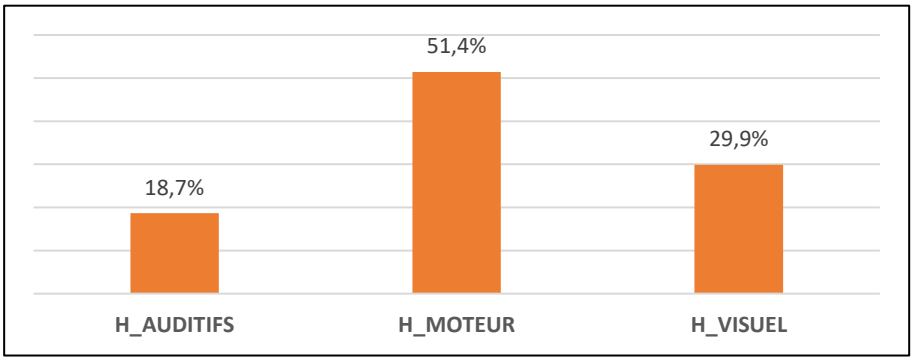

Source *: Annuaire statistique 2021/2022*

Au cours de l'année scolaire 2021/2022, le Cameroun a accueilli 84,5 % d'enfants réfugiés scolarisés dans les écoles primaires dans les ZEP. Au niveau régional, les régions de l'Est (41,0 %), de l'Extrême-Nord (20,4 %) et de l'Adamaoua (17,5 %) disposent de la quasi-totalité des réfugiés soit 78,9 % d'entre eux. Le même constat est fait dans le primaire public, où les régions de l'Est (38,5 %), de l'Extrême-Nord (19,9 %) et de l'Adamaoua (17,3 %) scolarisent près de 75,7 % de l'ensemble des réfugiés du primaire public. En général, les écoles primaires publiques concentrent 96,0 % des élèves réfugiés dans les régions ZEP contre 3,5 % pour le privé et 0,5 % au niveau communautaire. Selon le sexe, on enregistre plus d'élèves réfugiés de sexe masculin, soit 55,4 % de l'ensemble des réfugiés scolarisés.

Tableau 2. 13: Répartition des réfugiés scolarisés dans le primaire en 2021/2022 par région, selon l'ordre d'enseignement et le sexe

	Public			Privé			Communautaire ou parent			Ensemble		
	F	G	T	F	G	T	F	G	T	F	G	T
CAMEROUN	**30 576**	**38 623**	**69 199**	**3 490**	**3 719**	**7 209**	**197**	**229**	**426**	**34 263**	**42 571**	76 834
ADAMAOUA	5 823	7 432	**13 255**	38	40	**78**	75	58	**133**	5 936	7 530	13 466
CENTRE	1 675	1 628	**3 303**	301	319	**620**	0	0	**0**	1 976	1 947	3 923
EST	12 533	17 076	**29 609**	837	1 038	**1 875**	2	4	**6**	13 372	18 118	31 490
EXTRÊME-NORD	7 086	8 234	**15 320**	161	151	**312**	7	18	**25**	7 254	8 403	15 657
LITTORAL	854	807	**1 661**	374	372	**746**	0	0	**0**	1 228	1 179	2 407
NORD	1 661	2 451	**4 112**	7	14	**21**	64	100	**164**	1 732	2 565	4 297
NORD-OUEST	250	270	**520**	478	508	**986**	12	15	**27**	740	793	1 533
OUEST	378	399	**777**	383	379	**762**	37	34	**71**	798	812	1 610
SUD	46	53	**99**	77	99	**176**	0	0	**0**	123	152	275
SUD-OUEST	270	273	**543**	834	799	**1 633**	0	0	**0**	1 104	1 072	2 176
ZEP	**27 103**	**35 193**	**62 296**	**1 043**	**1 243**	**2 286**	**148**	**180**	**328**	**28 294**	**36 616**	**64 910**
HORS ZEP	**3 473**	**3 430**	**6 903**	**2 447**	**2 476**	**4 923**	**49**	**49**	**98**	**5 969**	**5 955**	**11 924**

Source *: Annuaire statistique 2021/2022*

L’on relève un grand afflux des déplacés internes scolarisés au primaire dans les régions de l’Extrême-Nord (26,4 %), du Sud-Ouest (20,0 %), du Littoral (13,8 %), et de l’Ouest (11,3 %). Ces quatre régions concentrent un peu plus de la moitié de l’effectif national des déplacés internes scolarisés, soit 71,4 % de l’ensemble des déplacés internes. On constate en outre que les élèves déplacés internes sont plus répandus dans les ZEP soit une proportion de 35,1 % dans l’ensemble, avec 55,1 % de garçons. Parmi les 159 707 élèves déplacés internes scolarisés au primaire sur l’étendue du territoire national, le public, le privé et le communautaire concentrent respectivement 72,1 %, 26,9 % et 1,0 %.

Tableau 2. 14: Répartition des déplacés internes scolarisés dans le primaire en 2021/2022 par région selon l'ordre d'enseignement et le sexe

	Public			Privé			Communautaire ou parent			Ensemble		
	F	G	T	F	G	T	F	G	T	F	G	TOTAL
CAMEROUN	**54 385**	**60 759**	**115 144**	**21 426**	**21 575**	**43 001**	**758**	**804**	**1 562**	**76 569**	**83 138**	159 707
ADAMAOUA	1 271	1 413	**2 684**	155	156	**311**	5	3	**8**	1 431	1 572	3 003
CENTRE	4 111	4 053	**8 164**	2 840	2 930	**5 770**	10	22	**32**	6 961	7 005	13 966
EST	819	947	**1 766**	290	264	**554**	0	0	**0**	1 109	1 211	2 320
EXTRÊME-NORD	17 046	21 555	**38 601**	1 389	1 378	**2 767**	343	408	**751**	18 778	23 341	42 119
LITTORAL	5 640	5 700	**11 340**	4 978	5 173	**10 151**	240	221	**461**	10 858	11 094	21 952
NORD	3 764	4 716	**8 480**	41	52	**93**	39	38	**77**	3 844	4 806	8 650
NORD-OUEST	3 397	3 541	**6 938**	3 857	3 815	**7 672**	39	39	**78**	7 293	7 395	14 688
OUEST	7 017	7 252	**14 269**	1 878	1 860	**3 738**	47	45	**92**	8 942	9 157	18 099
SUD	1 250	1 299	**2 549**	240	230	**470**	0	0	**0**	1 490	1 529	3 019
SUD-OUEST	10 070	10 283	**20 353**	5 758	5 717	**11 475**	35	28	**63**	15 863	16 028	31 891
ZEP	**22 900**	**28 631**	**51 531**	**1 875**	**1 850**	**3 725**	**387**	**449**	**836**	**25 162**	**30 930**	**56 092**
HORS ZEP	**31 485**	**32 128**	**63 613**	**19 551**	**19 725**	**39 276**	**371**	**355**	**726**	**51 407**	**52 208**	**103 615**

Source *: Annuaire statistique 2021/2022*

Au cours de l'année scolaire 2021/2022, l'on dénombre 1 486 689 élèves scolarisés sans actes de naissance, dont 53,9 % sont des garçons (tableau 2.15). Les ZEP abritent 72,6 % des effectifs au plan national. Bien que cette proportion ait connu une légère baisse par rapport à l'année précédente, la situation demeure préoccupante dans ces régions. Par ailleurs, les régions du Nord-Ouest (3,0 %) et du Littoral (3,3 %) sont les moins affectées par le problème d'acte de naissance.

Tableau 2.15: Effectifs d'élèves sans acte de naissance dans le primaire par région selon le sexe en 2021/2022

Localité	Filles	Garçons	Total
CAMEROUN	**684 850**	**801 839**	**1 486 689**
ADAMAOUA	59 911	75 687	135 598
CENTRE	52 536	56 031	108 567
EST	82 354	94 258	176 612
EXTRÊME-NORD	196 550	239 562	436 112
LITTORAL	23 569	25 030	48 599
NORD	148 037	183 548	331 585
NORD-OUEST	21 941	23 304	45 245
OUEST	34 066	36 278	70 344
SUD	30 088	32 122	62 210
SUD-OUEST	35 798	36 019	71 817
ZEP	**486 852**	**593 055**	**1 079 907**
HORS ZEP	**197 998**	**208 784**	**406 782**

Source *: Annuaire statistique 2021/2022*

2.3.8. Mesure de la couverture au primaire

Poursuivant son objectif stratégique, avec l'avènement de la SND30, le Cameroun à travers le sous-secteur éducation de base se veut « ***d'assurer une éducation de qualité à tous les enfants en âge scolaire, aux jeunes non scolarisés ou déscolarisés et aux adultes analphabètes*** ». Cet objectif stratégique, se décline ainsi en trois objectifs opérationnels, à savoir : (i) accroître le taux de préscolarisation sur toute l'étendue du territoire national ; (ii) améliorer l'accès et l'achèvement du cycle primaire et (iii) accroître la population alphabétisée.

L'analyse de la demande effective dans la section précédente fournit un premier regard sur le cycle primaire au Cameroun durant l'année scolaire 2021/2022. Toutefois, afin d'appréhender la scolarisation effective dans ledit cycle, cette information doit être rapportée à la population en âge scolaire.

Pour suivre l'évolution des enfants dans le cycle primaire et mieux comprendre le fonctionnement du cycle, le système utilise des indicateurs qui permettent d'observer et de mesurer les changements et les progrès enregistrés. Ces indicateurs sont également utilisés pour la prise de décision en vue d'un meilleur pilotage du système.

2.3.8.1. Le Taux Brut d'Admission au primaire (TBA)

Il mesure le niveau général d'accès au cycle primaire et traduit la capacité d'accès en première année de la population ayant l'âge officiel d'entrer dans ce cycle. Cet indicateur de référence est défini comme le nombre total de nouveaux entrants en première année de l'enseignement primaire, (sans distinction d'âge) exprimé en pourcentage de la population ayant l'âge officiel d'admission à l'école primaire (6 ans).

Comme le montre le graphique ci-dessous, le Taux Brut d'Accès au primaire a connu une évolution notable avant 2015, avant que l'on observe une tendance à la baisse à partir de 2016[1]. On observe par ailleurs une tendance à la hausse depuis 2018-2020, malgré la baisse enregistrée en 2020/2021.

1*Année de début de la crise sociopolitique dans les régions du Nord-Ouest et Sud-Ouest*

<u>Graphique 2. 20</u>:Evolution du taux brut d'accès dans le primaire de 2014/2015 à 2021/2022

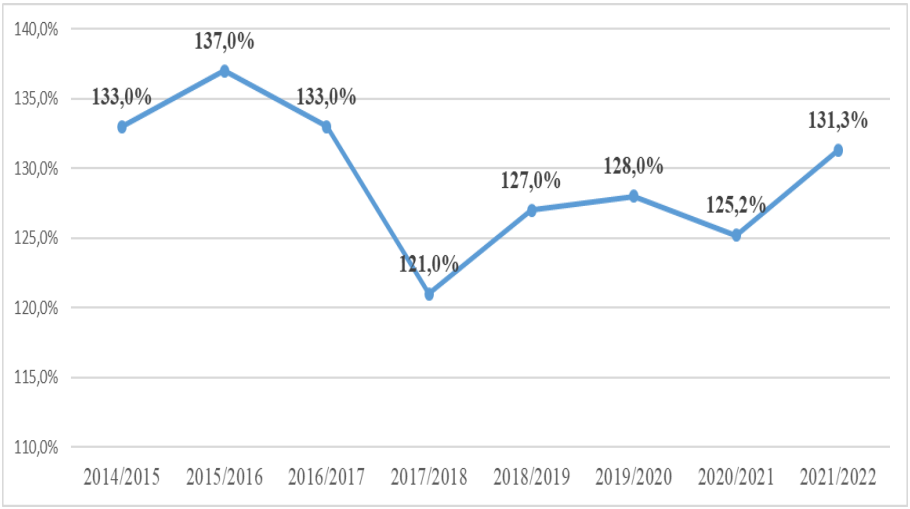

<u>Source</u> : *Annuaires statistiques 2014/2015 à 2021/2022*

Le Taux Brut d'Admission au primaire est largement supérieur à 100 % ; il est de 131,0 % environ, ce qui traduit le fait que le système soit capable d'accueillir 31,0 % d'enfants de plus que ceux en âge officiel d'accès qui est de 6 ans. Ce pourcentage élevé ne traduit cependant pas l'admission de tous les enfants âgés de 6 ans au cycle primaire. La région de l'Est présente un taux d'admission de près de 254,0 % ; cela pourrait s'expliquer par le fait que c'est une zone frontalière qui abrite des camps de réfugiés. Ces enfants ne sont pas répertoriés dans la demande potentielle d'éducation au primaire. Le Nord-Ouest présente le plus faible Taux Brut d'Admission, il est d'environ 57,9 %. En effet, une partie importante de la demande effective d'éducation de cette région s'est déportée dans les autres régions du fait des conditions d'insécurité. Cependant, on note un retour progressif de cette demande effective, marqué par un taux d'admission en croissance entre 2020/2021 et 2021/2022 (de 43,3 % à 57,9 %).

L'indice de parité lié au TBA qui est de 0,90 montre que les filles et les garçons ont presque la même chance d'accéder à la première année du primaire.

Le TBA des ZEP (153,3 %) est supérieur à celui des régions Hors ZEP (113,9 %). Aussi les ZEP prises ensemble ont la capacité d'accueillir en plus 53,0 % d'enfants d'âge théorique à la première année du cycle primaire.

On note une hausse du taux d'admission de 6 points au primaire par rapport à l'année 2020/2021. Cette hausse est importante dans les régions de l'Est (+32 points), de l'Adamaoua (+16 points), du Nord-ouest (+15 points) et du Sud (+16 points).

Tableau 2. 16:Taux Brut d'Accès (TBA) au primaire par région selon le sexe en 2021/2022

	Filles	Garçons	Total	IPS	Variation par rapport à l'année 2021			
	(%)	(%)	(%)	(n)	2021	Écart absolu	Écart relatif	
CAMEROUN	**124,6%**	**138,0%**	**131,3%**	**0,90**	**125,2%**	**6**	**5%**	▲
ADAMAOUA	171,6%	215,2%	192,9%	0,80	176,7%	16	9%	▲
CENTRE	126,8%	132,0%	129,4%	0,96	122,5%	7	6%	▲
EST	238,2%	270,3%	254,2%	0,88	222,3%	32	14%	▲
EXTRÊME-NORD	122,6%	141,9%	132,5%	0,86	132,8%	-0	0%	▶
LITTORAL	101,3%	101,4%	101,3%	1,00	104,8%	-3	-3%	▼
NORD	126,3%	151,9%	139,1%	0,83	140,6%	-2	-1%	▼
NORD-OUEST	56,5%	59,3%	57,9%	0,95	43,3%	15	34%	▲
OUEST	151,7%	160,7%	156,2%	0,94	150,7%	5	4%	▲
SUD	181,5%	187,6%	184,6%	0,97	168,1%	16	10%	▲
SUD-OUEST	76,2%	78,4%	77,3%	0,97	68,2%	9	13%	▲
ZEP	**141,0%**	**165,5%**	**153,3%**	**0,85**	**149,6%**	**4**	**3%**	▲
HORS ZEP	**111,8%**	**115,9%**	**113,9%**	**0,96**	**106,8%**	**7**	**7%**	▲

Source : *Annuaire statistique 2021/2022 et données du RGPH 2005 projetées pour 2021*

2.3.8.2. Le Taux Brut de Scolarisation au primaire (TBS)

Cet indicateur de référence permet de mesurer la capacité du sous-secteur éducation de base à accueillir tous les enfants de 6 à 11 ans. Comme le montre le graphique ci-dessous, le TBS au primaire a connu une évolution lente jusqu'en 2015, avant la baisse enregistrée à partir de 2016. On observe cependant une

tendance à la hausse depuis 2018/2019. Cette augmentation est très significative au regard des contraintes liées aux crises humanitaires auxquelles fait face le Cameroun.

Graphique 2. 21:Évolution du taux brut de scolarisation dans le primaire de 2014/2015 à 2021/2022

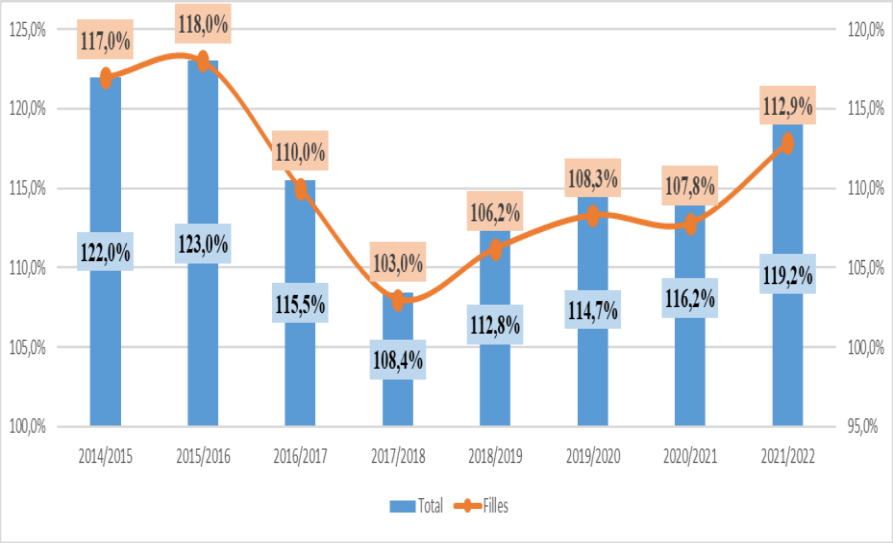

Source *: Annuaires statistiques 2014/2015 à 2021/2022*

Avec un TBS de 119,2 %, le système éducatif camerounais est capable de scolariser tous les enfants de 6 à 11 ans au primaire sur toute l'étendue du territoire national et bien plus.

Toutefois ceci ne traduit pas l'universalisation du cycle primaire. En effet, l'on retrouve des enfants hors de la tranche d'âge officiel d'inscription au cycle primaire (6 à 11 ans). De même on retrouve les réfugiés et autres populations qui ne sont pas pris en compte dans la demande potentielle. La région de l'Est présente le plus fort Taux Brut de Scolarisation ; elle scolarise de plus 95,0 % des enfants en plus de la demande potentielle. Les régions de l'Adamaoua et du Nord scolarisent un tiers des enfants en plus de ce qui est

attendu. En plus de la hausse de 3 points (par rapport à 2020/2021) observée au niveau national, on note une importante augmentation dans les régions du Nord-Ouest (+11 points) et du Sud-Ouest (+8 points).

Selon l'indice de parité lié au TBS (0,90), les garçons sont un peu plus scolarisés au primaire que les filles. Les régions de l'Adamaoua et du Nord affichent cependant une parité d'environ 8 filles pour 10 garçons.

Tableau 2. 17: Taux Brut de Scolarisation (TBS) par région selon le sexe au primaire en 2021/2022

Région	Filles	Garçons	Total	IPS	Variation par rapport à l'année 2021			
	(%)	(%)	(%)	(n)	2021 (%)	Écart absolu	Écart relatif	
CAMEROUN	**112,9**	**125,5**	**119,2**	**0,90**	**116,2**	**3**	**3**	▲
ADAMAOUA	131,6	167,7	149,2	0,78	144,9	4	3	▲
CENTRE	117,4	122,1	119,7	0,96	113,6	6	5	▲
EST	183,5	206,2	194,8	0,89	181,7	13	7	▲
EXTRÊME-NORD	111,9	131,3	121,8	0,85	124,6	- 3	-2	▼
LITTORAL	100,3	100,3	100,3	1,00	102,2	-2	-2	▼
NORD	123,2	152,4	137,8	0,81	138,1	-0	0	▶
NORD-OUEST	44,4	46,9	45,6	0,95	34,5	11	32	▲
OUEST	145,8	156,4	151,0	0,93	147,8	3	2	▲
SUD	154,5	159,4	157,0	0,97	152,3	5	3	▲
SUD-OUEST	73,2	73,2	73,2	1,00	64,9	8	13	▲
ZEP	**125,0**	**149,2**	**137,2**	**0,84**	**136,9**	**0**	**0**	▶
HORS ZEP	**104,0**	**107,8**	**105,9**	**0,96**	**101,1**	**5**	**5**	▲

Source *: Annuaire statistique 2021/2022 et données du RGPH2005 projetées pour 2021*

2.3.8.3. Taux Net Ajusté de Scolarisation (TNAS) au primaire

Le Taux Net Ajusté de Scolarisation est défini comme le nombre d'enfants de la tranche d'âge officiel d'un niveau donné, inscrits dans ce niveau ou dans des niveaux supérieurs, exprimé en pourcentage de la population de cette tranche d'âge. Cet indicateur de référence permet de mesurer la participation scolaire réelle de la population d'âge scolaire officiel pour le niveau d'enseignement considéré.

La confrontation des projections démographiques pour l'année 2021 par âges spécifiques de la tranche 6-11 ans avec les données scolaires 2021/2022 de cette même tranche, a révélé certaines incohérences et anomalies au niveau de certains âges spécifiques, qui a nécessité un ajustement de la série démographique ou de la série scolaire pour le calcul de l'indicateur.

Ainsi, l'ajustement a porté sur la structure par âge de la population scolarisée telle qu'elle ressort des données administratives. Pour ce faire, la moyenne des structures par âge de la population scolarisée au primaire obtenue par les enquêtes ménages récentes, a été appliquée à celle des données administratives.

Comme le montre le tableau 2.18, le Taux Net Ajusté de Scolarisation des enfants en âge du primaire a atteint 85,6 %. Cela correspond à un taux probable d'exclusion de 14,4 % pour les enfants âgés de 6 à 11 ans. Il faut noter que cette valeur est en progression d'un point par rapport à l'année dernière. Une triangulation avec les résultats obtenus par les enquêtes-ménages récentes aboutit à des résultats comparables.

Tableau 2.18: Taux Net d'Admission (TNA) et Taux Net de Scolarisation Ajusté (TNAS) au primaire selon différentes sources de données

Quelques Indicateurs selon la source de données	Filles	Garçons	Total
Selon les Données administratives (2021/2022)			
Taux net de scolarisation du primaire ajusté	81,4%	89,9%	85,6%
Taux d'enfants non-scolarisés d'âge du Primaire	18,6%	10,1%	14,4%
Selon ECAM 4 (2014)			
Taux net de scolarisation du primaire ajusté	84,9%	86,1%	85,5%
Taux d'enfants non-scolarisés d'âge du Primaire	15,1%	13,9%	14,5%
Selon MICS 5 (2014)			
Taux net de scolarisation du primaire ajusté	83,5%	87,3%	85,4%
Taux d'enfants non-scolarisés d'âge du Primaire	16,5%	12,7%	14,6%
Selon EDSC-5 (2018)			
Taux net de scolarisation du primaire ajusté	75,4%	79,6%	77,5%
Taux d'enfants non-scolarisés d'âge du Primaire	24,6%	20,4%	22,5%

***Source**: Annuaire statistique 2020/2021, ECAM4, MICS5, EDSC-5*

2.3.8.4. L'accès en dernière année du primaire ou Taux d'Achèvement du Cycle Primaire (TAP)

À travers l'objectif opérationnel n°2 énoncé plus haut, le Gouvernement s'est engagé à mettre tout en œuvre afin que 100% d'enfants accèdent et achèvent le cycle primaire. C'est dans ce sens que le Taux d'achèvement a été retenu comme indicateur de référence pour apprécier cet objectif.

À titre de rappel, le Taux d'achèvement du cycle primaire, comme proxy, correspond au nombre total des nouveaux élèves entrant en dernière année du cycle quel que soit l'âge, et est exprimé en pourcentage de la population totale de l'âge théorique d'entrée en dernière année. Il est aussi connu en tant que taux brut d'admission en dernière année du cycle primaire.

Ce taux est calculé suivant la méthode transversale, et détermine le niveau de scolarisation d'un pays ou d'une localité. Ainsi, on considère qu'un enfant a achevé le cycle primaire s'il est simplement inscrit en classe de CM2.

Comme le montre le graphique ci-dessous, le taux d'achèvement au primaire a connu une évolution lente jusqu'en 2015, avant de connaitre une baisse notable à partir de 2016. Cependant, une tendance à la hausse est observée depuis l'année scolaire 2018/2019. Cette augmentation reste très significative au regard des contraintes liées aux crises humanitaires auxquelles le Cameroun fait face.

<u>Graphique 2. 22</u>:Évolution du taux d'achèvement dans le primaire de 2014/2015 à 2021/2022

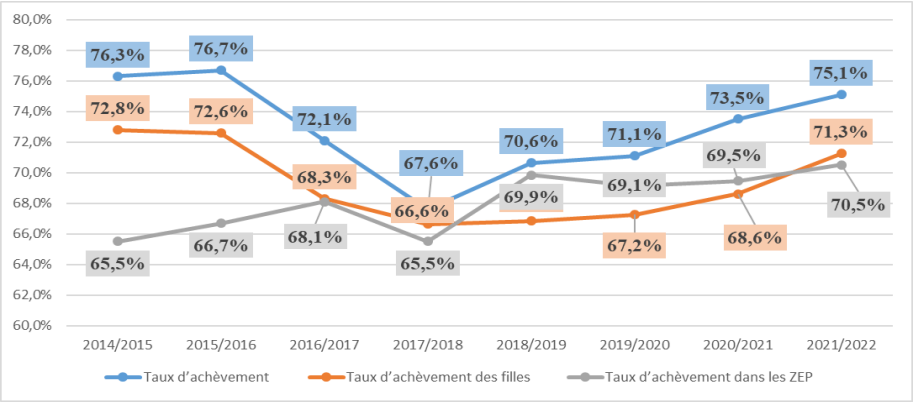

<u>Source</u> *: Annuaires statistiques 2014/2015 à 2021/2022*

Le tableau ci-dessous révèle au niveau national qu'après six années de scolarisation dans le primaire, l'on retrouve environ 75 enfants sur 100 en classe de CM2. Cependant, la proportion d'enfants atteignant la fin du cycle primaire est supérieure à 80 % dans les régions de l'Ouest, du Centre, de l'Est, du Sud et du Littoral. Le résultat national semble aller dans le bon sens par rapport aux différentes cibles fixées dans les documents de stratégie au niveau national et international.

Toutefois, il faut souligner que l'environnement national a eu un impact sur la mise en œuvre des activités visant la bonne progression de cet indicateur. On peut citer entre autres : (i*) les perturbations sociopolitiques dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest qui ont entrainé la destruction des infrastructures scolaires, les agressions, les assassinats et les enlèvements des personnels enseignants et des élèves, les villes mortes et divers autres troubles ou désagréments et (ii) les incursions de la secte terroriste Boko Haram dans la région de l'Extrême-Nord*. Ces situations d'insécurité ont eu pour impact des mouvements migratoires importants et de graves dysfonctionnements dans les écoles des régions sus citées, avec pour

corollaire le phénomène des déplacés internes et l'enregistrement d'un afflux massif des réfugiés.

Par ailleurs, les opportunités d'apprentissage (qu'il faudra compenser) des enfants vivant dans les régions du Nord-Ouest, du Sud-Ouest et de l'Extrême-Nord touchées par les conflits sont réduites, du fait de la fermeture des écoles.

C'est dans ce sens que le Gouvernement a pris des engagements forts pour le système éducatif camerounais lors du Sommet sur la Transformation de l'Éducation, dont l'enjeu est de répondre à une crise mondiale de l'éducation : crise d'équité et d'inclusion, de qualité et de pertinence.

Tableau 2. 19: Taux d'achèvement par région selon le sexe au primaire en 2021/2022

Région	Filles	Garçons	Total	IPS[2]	Variation par rapport à l'année 2021			
	(%)	(%)	(%)	(n)	2020	Écart absolu	Écart relatif	
CAMEROUN	**71,3%**	**79,0%**	**75,1%**	**0,90**	**73,5%**	**2**	**2%**	▲
ADAMAOUA	67,2%	87,9%	77,2%	0,76	75,5%	2	2%	▲
CENTRE	88,3%	88,7%	88,5%	1,00	85,4%	3	4%	▲
EST	78,4%	87,9%	83,1%	0,89	80,5%	3	3%	▲
EXTRÊME-NORD	53,6%	69,3%	61,6%	0,77	60,2%	1	2%	▲
LITTORAL	87,1%	83,1%	85,0%	1,05	86,2%	-1	-1%	▼
NORD	65,2%	90,3%	77,7%	0,72	78,2%	-1	-1%	▼
NORD-OUEST	30,0%	31,3%	30,6%	0,96	22,0%	9	39%	▲
OUEST	102,5%	108,9%	105,7%	0,94	108,9%	-3	-3%	▼
SUD	83,3%	83,3%	83,3%	1,00	88,7%	-5	-6%	▼
SUD-OUEST	59,7%	59,7%	59,7%	1,00	53,1%	7	12%	▲
ZEP	**61,4%**	**79,5%**	**70,5%**	**0,77**	**69,5%**	**1**	**2%**	▲
HORS ZEP	**78,1%**	**78,6%**	**78,3%**	**0,99**	**76,3%**	**2**	**3%**	▲

Source *: Annuaire statistique 2021/2022 et données du RGPH 2005 projetées pour 2021.*

*2 Indicateur de suivi 4.5.1 de la cible 4.5 « **D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle** », ODD 4*

En observant le taux d'achèvement selon le sexe, il ressort qu'en moyenne 9 filles pour 10 garçons achèvent le cycle primaire. Dans les ZEP[3] en revanche, on recense 70,5 % des enfants qui ont achevé le cycle primaire au cours de l'année scolaire 2021/2022.

Au regard du contexte sécuritaire dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, la situation observée n'est pas représentative desdites régions, mais reflète essentiellement la situation dans les écoles qui ont pu fonctionner. Cependant, on note une forte variation dans les régions du Nord-Ouest (+9 points) et du Sud-Ouest (+7 points).

Une analyse des principaux indicateurs de scolarisation (graphique 2.24) en tenant compte ou non des différentes crises (sécuritaire et sanitaire) que traverse le Cameroun, il est fort intéressant de constater que l'impact desdites crises est particulièrement important sur les indicateurs de scolarisation, notamment l'impact de la crise sécuritaire qui sévit dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest depuis 2016. Ce qui a pour conséquence l'affaiblissement du système éducatif dans certaines régions où des défis structurels étaient déjà présents.

Graphique 2. 23:Comparaison de l'impact des crises sur les différents indicateurs de scolarisation du primaire

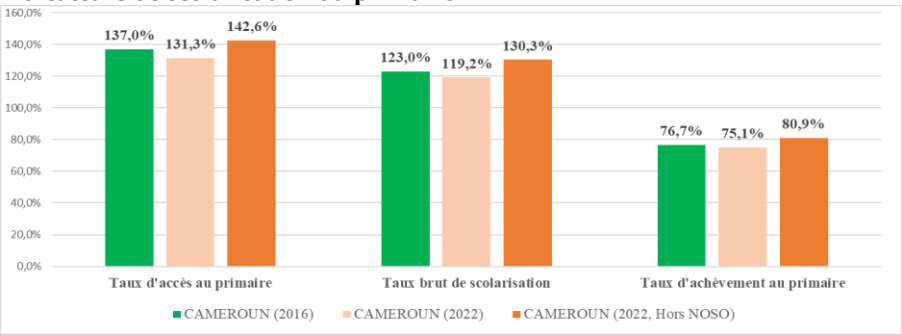

Source *: Annuaire statistique 2021/2022*

3 Ensemble des régions de l'Adamaoua, Est, Extrême-Nord et Nord

2.3.9. Les profils de scolarisation au primaire et efficacité interne du système

Cette partie permet de mettre en commun les éléments tels que la couverture et la rétention, et de dresser un listing non exhaustif des difficultés rencontrées dans la scolarisation des enfants au cycle primaire. À cet effet, le processus démarre par la construction du profil transversal des élèves du primaire, puis par l'analyse du profil pseudo longitudinal afin de mettre en évidence les tendances en matière d'accès et de rétention sur le parcours scolaire des enfants, pour les six prochaines années.

2.3.9.1. Construction du profil de scolarisation transversal au primaire

Il s'agit de visualiser le parcours des élèves qui entrent à l'école primaire et ceux qui en sortent, pour identifier si les déficits observés proviennent d'un faible accès ou d'abandons en cours de cycle. Cet indicateur permet d'appréhender la question de régulation des flux, dont la maîtrise est un objectif poursuivi dans le cadre du développement du système éducatif camerounais.

À l'observation de ce profil de scolarisation dont l'accès en première année du primaire va au-delà de 100 %, il apparaît clairement que le système éducatif camerounais peut offrir l'accès à toute la demande potentielle au primaire. Cette valeur supérieure à 100 se justifie par le fait que beaucoup d'enfants accèdent à l'école sans l'âge officiel. Au fur et à mesure qu'on avance dans les différentes années d'études, le nombre d'enfants scolarisés baisse autant chez les filles que chez les garçons. Cela est dû aux redoublements et aux abandons.

Graphique 2. 24:Profil de scolarisation transversal par sexe en 2021/2022

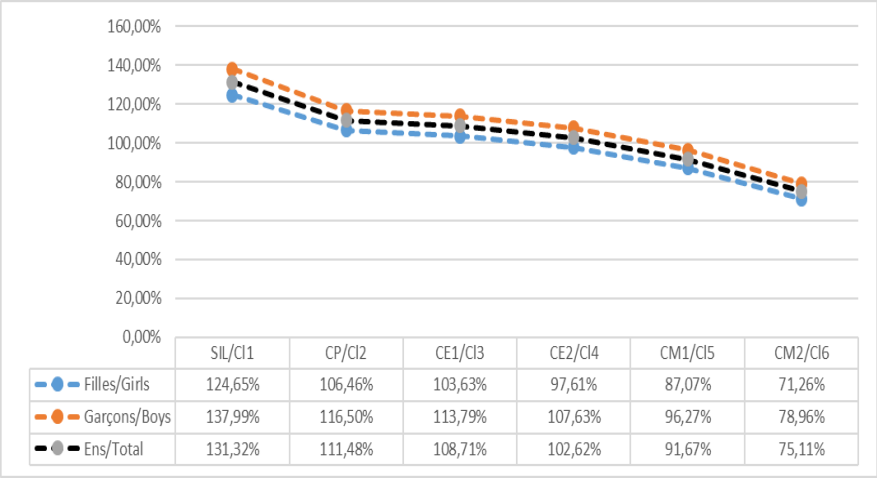

	SIL/Cl1	CP/Cl2	CE1/Cl3	CE2/Cl4	CM1/Cl5	CM2/Cl6
Filles/Girls	124,65%	106,46%	103,63%	97,61%	87,07%	71,26%
Garçons/Boys	137,99%	116,50%	113,79%	107,63%	96,27%	78,96%
Ens/Total	131,32%	111,48%	108,71%	102,62%	91,67%	75,11%

Source *: Annuaire statistique 2021/2022 et données du RGPH2005 projetées pour 2021*

Ainsi, les différents points du profil de scolarisation représentent le parcours suivi par les garçons et les filles au cours de leur scolarité. Le profil estimé montre que l'accès aussi bien chez les filles que chez les garçons est universel (taux d'accès supérieur à 100 %), mais qu'il est observé une baisse sensible de la fréquentation scolaire au cours du cycle.

En fin du cycle primaire, les garçons semblent disposer d'une avance sur les filles, où elles sont 71,0 % à accéder en fin de cycle contre 79,0 % pour les garçons.

2.3.9.2. Construction du profil de scolarisation pseudo longitudinal et profil de rétention attendu

Sur la base du profil de scolarisation pseudo-longitudinal, il est possible de se faire une représentation de la capacité de rétention dans le système. Cette rétention est appréciée à travers la succession des taux de survie d'une cohorte de 100 élèves, de la première année du cycle primaire (SIL/CL1) à la dernière année dudit cycle (CM2/CL6).

Le profil pseudo-longitudinal estime les futures admissions en dernière année de l'enseignement primaire. Il se base sur les nouveaux entrants actuels de la première année et en suivant l'évolution année par année des non-redoublants sur deux années consécutives les plus récentes (années scolaires 2020/2021 et 2021/2022), pour rendre au mieux compte des conditions actuelles de scolarisation.

Tableau 2.20: Profil de scolarisation pseudo longitudinal et profil de rétention attendu

	Sexe	SIL/Cl1	CP/Cl2	CE1/Cl3	CE2/Cl4	CM1/Cl5	CM2/Cl6
Profil de scolarisation pseudo longitudinal	Filles	124,65%	112,94%	113,05%	108,44%	101,74%	83,88%
	Garçons	137,99%	122,45%	120,51%	115,04%	107,26%	88,24%
	Total	131,32%	117,70%	116,77%	111,72%	104,47%	86,04%
Profil de rétention attendu	Filles	100,00%	90,61%	90,70%	87,00%	81,62%	67,29%
	Garçons	100,00%	88,74%	87,33%	83,37%	77,74%	63,95%
	Total	100,00%	89,62%	88,91%	85,07%	79,55%	65,52%

Source : *Annuaires Statistiques 2020/2021 et 2021/2022 et données du RGPH2005 projetées pour 2021*

L'analyse du graphique ci-dessous révèle que si les conditions de scolarisation observées en 2021/2022 se maintenaient au cours des années à venir, le taux d'achèvement ne pourrait pas atteindre les 100 % comme fixé par les documents stratégiques au niveau international (Agenda 2030 et UA 2063) et national (SND30). En conséquence, seuls 66,0 % de la cohorte d'enfants nouvellement admis en 2020/2021 en première année (SIL), suivront leur scolarité jusqu'en fin de cycle primaire. Ce qui équivaut sensiblement à 3 enfants sur 5. Environ 34,0 % d'élèves pourraient abandonner le système en cours de cycle. Cela constitue un handicap majeur pour le système, car il doit pouvoir conduire jusqu'en fin de cycle tous les enfants dans le cycle primaire.

Graphique 2. 25: Profils de scolarisation et de rétention pseudo-longitudinal attendus

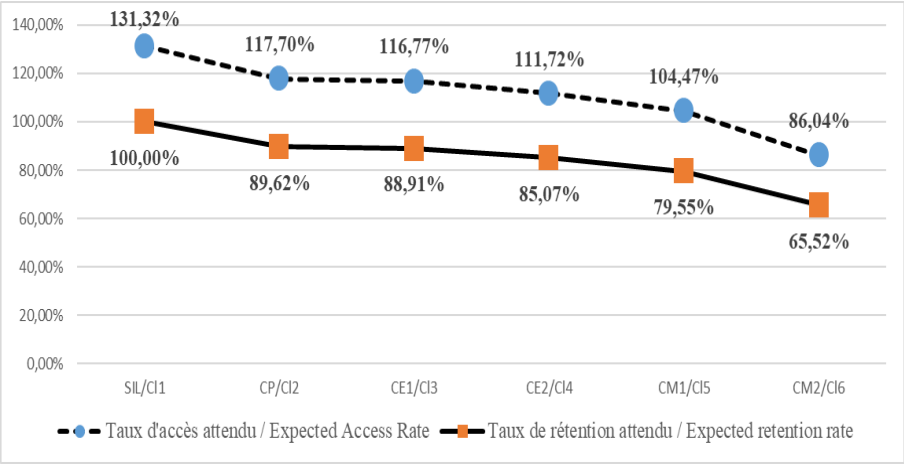

Source *: Annuaires Statistiques 2020/2021 et 2021/2022 et données du RGPH 2005 projetées pour 2021*

Le profil de scolarisation pseudo-longitudinal attendu dans les ZEP confirme les constats déjà faits au niveau de l'accès des enfants en première année du cycle primaire (largement supérieur à 100 %). Mais l'évolution de ce profil de la SIL/CL1 au CM1/CL5 montre une baisse de scolarisation plus importante dans les ZEP, traduisant ainsi le fait que les enfants qui se trouvent dans les ZEP survivront moins dans le système. Les mêmes tendances sont observées au niveau du profil de rétention, où l'on peut voir que les ZEP retiendront moins d'enfants dans le système.

Tableau 2.21: Profils de scolarisation et de rétention attendus dans les ZEP (en%)

	Sexe	SIL/Cl 1	CP/Cl 2	CE1/Cl 3	CE2/Cl 4	CM1/Cl 5	CM2/Cl 6
Profil de scolarisation pseudo longitudinal ZEP	Filles/ Girls	140,96	117,57	109,01	97,48	83,66	61,91
	Garçons/ Boys	165,52	136,42	123,96	111,38	94,99	73,56
	Ens/ Total	153,33	127,06	116,51	104,46	89,34	67,82
Profil de rétention attendu ZEP	Filles/ Girls	100,00	83,41	77,33	69,16	59,35	43,92
	Garçons/ Boys	100,00	82,42	74,89	67,29	57,39	44,44
	Ens/ Total	100,00	82,87	75,98	68,13	58,27	44,23

Source *: Annuaires statistiques 2020/2021 et 2021/2022 et données du RGPH2005 projetées pour 2021*

Une situation préoccupante qui ne ressort pas directement dans le tableau ci-dessus, transparait clairement dans la figure ci-dessous. En effet, si aucune action immédiate n'est prise, on observera une baisse considérable de la scolarisation dans les ZEP, ayant ainsi pour conséquence la baisse observée au niveau national.

Graphique 2. 26:Courbe du profil de rétention attendu au cycle primaire au niveau national et dans les ZEP

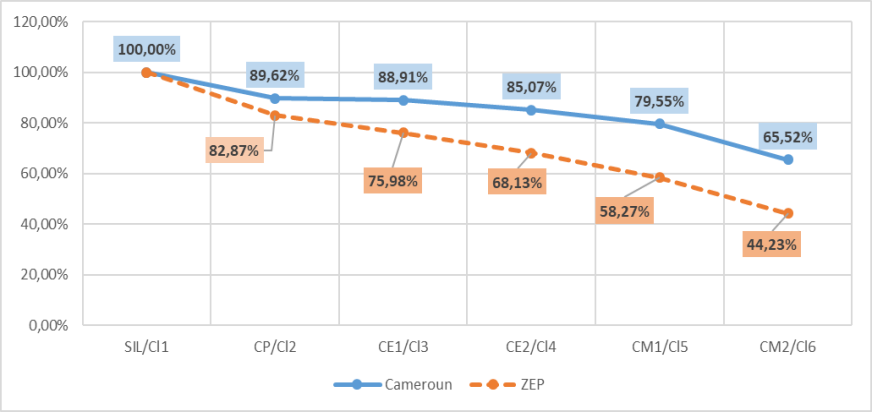

Source *: Annuaires statistiques 2020/2021 et 2021/2022*

L'analyse du profil de scolarisation selon le sexe de la situation observée ci-dessous, montre que le décrochage ressort principalement chez les filles. En

effet, dès la classe de CP, on observera une baisse de la fréquentation si les conditions de scolarisation observées actuellement restent inchangées. L'ampleur s'accentuera au fur et à mesure que la cohorte évoluera.

Graphique 2. 27:Profils de scolarisation transversal selon le sexe

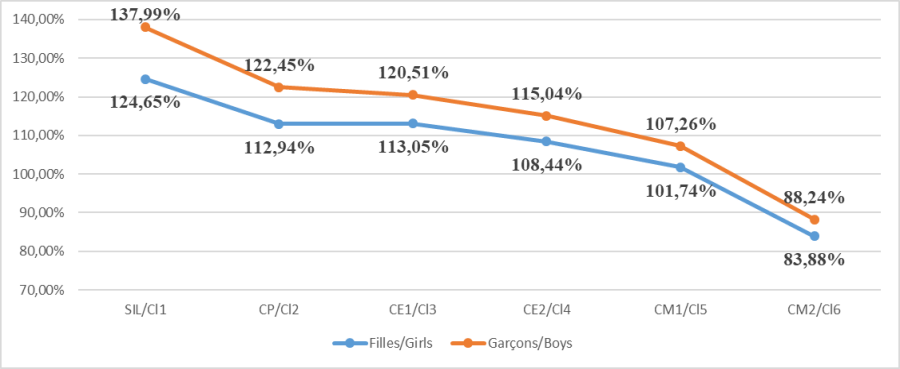

***Source** : Annuaires statistiques 2020/2021 et 2021/2022*

Les faibles taux d'accès enregistrés dans les différents niveaux du cycle primaire malgré le taux d'accès élevé enregistré en début du cycle primaire, résultent très clairement des difficultés du système éducatif à limiter les redoublements et abandons scolaires au niveau dudit cycle. Ces deux phénomènes réduisent l'efficacité interne du système éducatif, qui mesure la capacité d'un système éducatif à conduire les élèves en fin d'un cycle dans les délais prévus, à savoir 6 ans pour le primaire. La section suivante permettra ainsi de quantifier l'efficacité interne.

2.3.10. Efficacité dans la gestion des flux au primaire

2.3.10.1. Le redoublement au primaire

Les résultats de plusieurs évaluations sur les acquis scolaires au niveau international (PASEC 2014 et PASEC 2019) et national (UAS 2016), convergent tous sur le fait que le redoublement a une influence négative sur les apprentissages scolaires et l'estime de soi des apprenants. Pourtant, ce phénomène est encore observé au primaire et les analystes le considèrent comme un frein à la scolarisation primaire complète des enfants. L'une des

grandes options de la Stratégie Sectorielle de l'Éducation et de la Formation 2013-2020 était de réduire de manière significative les déperditions scolaires, en faisant passer le taux moyen de redoublement du cycle primaire de 12 % en 2010 à 5 % en 2020. Cet objectif est repris dans la SND30 en fixant le taux d'achèvement à 100 % à l'horizon 2025, avec la mise en place des mesures correctives devant permettre la disparition complète des abandons et des redoublements.

Le graphique ci-dessous, présente l'évolution du phénomène de redoublement entre 2014/2015 et 2021/2022. Il en ressort que ce phénomène reste encore mal maîtrisé à l'école primaire même si l'on observe une baisse depuis deux ans. Le sous-secteur de l'éducation de base éprouve encore des difficultés à résorber significativement le redoublement au niveau du primaire.

Graphique 2. 28: Évolution du taux de redoublement de 2015 à 2022

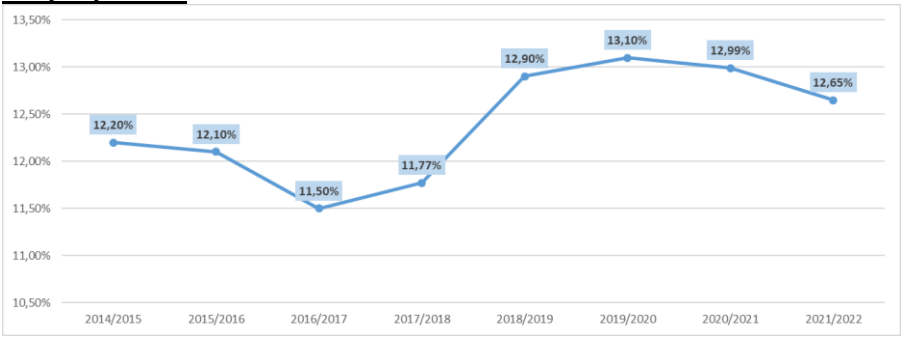

***Source** : Annuaires statistiques à 2014/2015 à 2021/2022*

La valeur nationale de cet indicateur qui est de 12,7 %, cache les disparités importantes enregistrées entre les régions comme le montre le graphique ci-dessous. En effet, il reste encore élevé pour les régions de l'Extrême-Nord (20,8 %), de l'Est (17,6 %) et du Nord (20,4 %), où il est largement supérieur à la moyenne nationale. Ce taux est cependant plus faible dans les régions du Nord-Ouest (2,4 %), du Sud-Ouest (1,3 %) et du Littoral (4,8 %).

Graphique 2. 29:Pourcentage de redoublement par région en 2021/2022

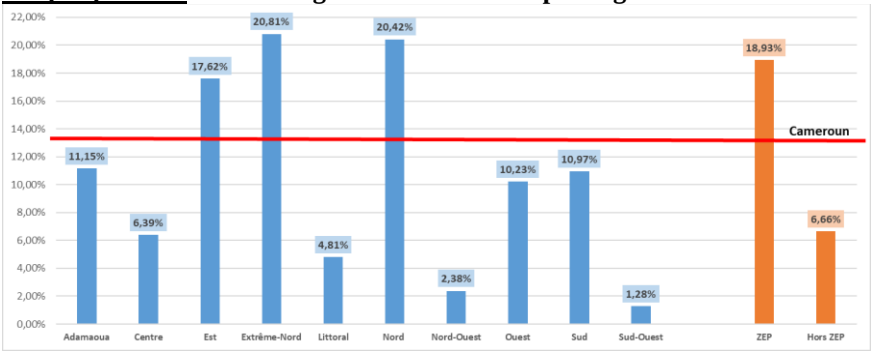

Source *: Calculs des auteurs à partir de l'annuaire statistique 2021/2022*

Selon le sous-système, la moyenne de redoublement est plus marquée dans le sous-système francophone (14,8 %) que dans le sous-système anglophone (3,5 %). De plus on observe une certaine régularité des flux dans le sous-système anglophone avec des taux de redoublement faibles en fin de cycle.

Graphique 2. 30:Pourcentage de redoublement par année d'études et par sous-système

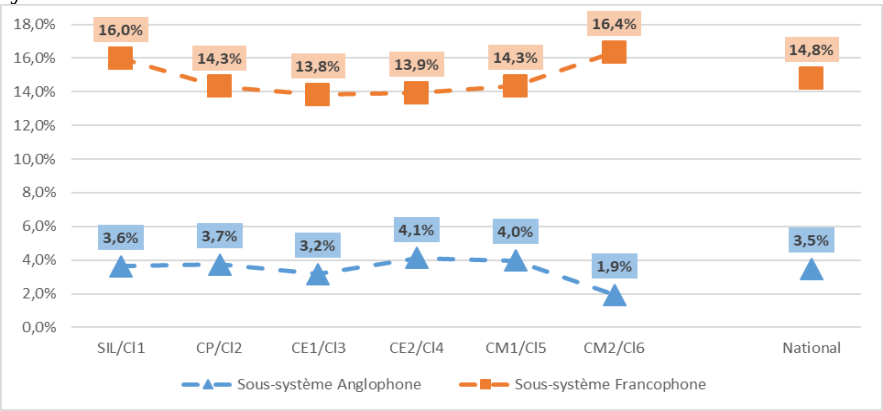

Source *: Calculs des auteurs à partir de l'annuaire statistique 2021/2022*

2.3.10.2. Le Coefficient d'Efficacité Interne (CEI)

L'optimisation de la gestion des flux d'élèves est primordiale dans un contexte de rareté des ressources. Cette optimisation est davantage justifiée lorsqu'il

s’agit d’améliorer un système éducatif dans lequel les défis à surmonter sont nombreux.

Le CEI, indicateur du niveau de gaspillage des ressources du fait des abandons et des redoublements varie entre 0 lorsqu’aucun élève n’a pas atteint la fin d’un cycle et 1 lorsque tous les élèves ont atteint la fin du cycle sans avoir redoublé. Ainsi, l’efficacité interne d’un système éducatif est tributaire des niveaux de redoublement et d’abandon constatés.

On définit l’année-élève comme la mesure de consommation du système pour une année scolaire passée par un élève. Le cas idéal est de consommer 6 années-élève pour un élève pour atteindre la fin du cycle primaire. Ainsi, les cas de redoublement sont des augmentations du nombre d’années-élève consommées et les abandons, des années-élève consommées sans résultat.

Les valeurs du CEI obtenues pour l’enseignement primaire au Cameroun au cours de l’année scolaire 2021/2022 sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Ces valeurs permettent de dégager une observation forte selon laquelle dans le primaire environ 32,0 % des ressources dédiées à l’enseignement primaire sont gaspillées du fait des redoublements et des abandons.

Tableau 2. 22: Coefficient d'efficacité interne au primaire (méthode pseudo-longitudinale)

	Sexe	SIL/Cl1	CP/Cl2	CE1/Cl3	CE2/Cl4	CM1/Cl5	CM2/Cl6	Total
Années-élève théoriques utiles	Filles	67	67	67	67	67	67	402
	Garçons	64	64	64	64	64	64	384
	Ensemble	66	66	66	66	66	66	396
Années-élève consommées avec abandons et sans redoublements (profil de rétention)	Filles	100	91	91	87	82	67	517
	Garçons	100	89	87	83	78	64	501
	Ensemble	100	90	89	85	80	66	509
Années-élève consommées avec abandons et redoublements	Filles	116	103	102	99	93	77	589
	Garçons	117	102	99	95	89	74	576
	Ensemble	116	102	101	97	91	76	582
CEI	Filles							0,68
	Garçons							0,67
	Ensemble							0,68
CEI sans redoublements	Filles							0,78
	Garçons							0,77
	Ensemble							0,78
CEI sans abandons	Filles							0,88
	Garçons							0,87
	Ensemble							0,87

***Source** : Annuaire statistique 2021/2022*

Le gaspillage des ressources laisse supposer ce qui suit :

(i) le sous-secteur éducation de base dépense pour assurer l'éducation des individus qui ne vont pas suivre les six années de scolarisation nécessaires leur permettant de conserver leur aptitude à la lecture et à l'écriture à l'âge adulte ;

(ii) à cause des abandons dont les critères varient d'un établissement à l'autre, le caractère inéquitable de ce phénomène ne contribue qu'à renchérir le coût de l'éducation avec des conséquences néfastes sur le parcours scolaire de l'élève.

Ce niveau d'efficacité, loin d'être optimal, s'est légèrement amélioré d'un point par rapport à l'année scolaire 2020/2021. L'observation des coefficients partiels montre que le CEI avec les abandons est plus faible que le CEI avec les redoublements. L'amélioration du CEI global passe donc en toute logique par la limitation des abandons, les redoublements étant relativement maîtrisés dans l'enseignement primaire, bien qu'encore très élevés par rapport à la cible fixée dans les documents stratégiques (DSSEF).

Ainsi, si l'accès est élevé au primaire, les problématiques d'achèvement du cycle, de redoublement et d'abandon questionnent fortement l'efficacité du système éducatif de base. C'est dans ce sens que pris collectivement, ces phénomènes alimenteront le poids des enfants en dehors du système éducatif dont les chances d'insertion sociale sont limitées.

2.4. Analyse de la demande effective en éducation de base non formelle au MINEDUB

2.4.1. Analyse chronologique des effectifs scolarisés dans les centres d'éducation de base non formelle

Pour le compte de l'année scolaire 2021/2022, les centres d'éducation non formelle ont accueilli 29 111 apprenants, dont 16 189 de sexe féminin. L'effectif de ces apprenants a connu une baisse moyenne annuelle de 0,7 %

au cours de la période 2018/2019 à 2021/2022. Le nombre d'apprenants de sexe masculin baisse de 0,8 % en moyenne chaque année contre 0,7 % chez ceux de sexe féminin. Les baisses d'effectifs observées au niveau national au cours de la période pourraient provenir de la crise sécuritaire qui sévit dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest. La demande effective en d'éducation non formelle demeure préoccupante malgré une légère baisse de celle-ci au cours de la période.

Graphique 2. 31:Évolution des effectifs d'apprenants des centres d'éducation de base non formelle selon le sexe de 2018/2019 à 2021/2022

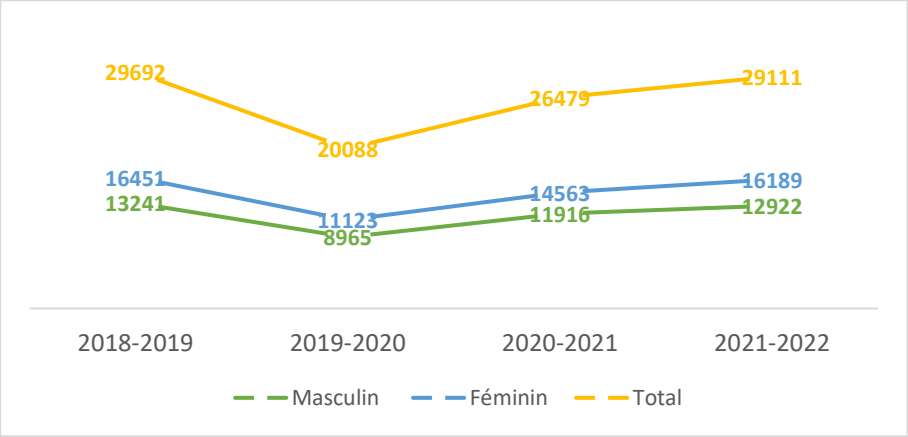

Source *: Annuaire statistique 2021/2022.*

Dans les régions en crise, surtout celle du Sud-Ouest (graphique 2.33), l'on note une baisse drastique des effectifs des apprenants sur la période 2018/2019 à 2021/2022, passant de 1 297 apprenants en 2018/2019 à 252 en 2021/2022 soit une baisse moyenne annuelle de 41,9 %. La crise continue d'affecter négativement le développement de l'éducation de base non formelle dans cette partie du pays.

<u>Graphique 2. 32</u>: Évolution des effectifs des apprenants scolarisés dans les CEBNF dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest de 2018/2019 à 2021/2022

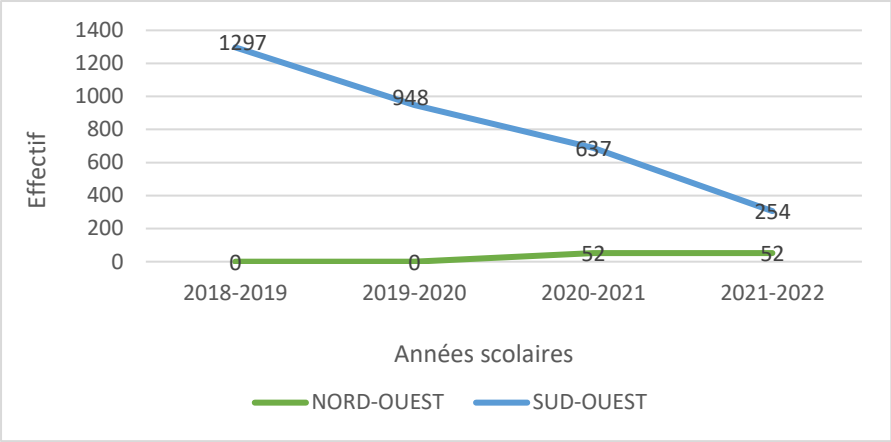

<u>Source</u> : *Annuaire statistique 2021/2022*

2.4.2. Analyse des effectifs scolarisés dans les centres d'éducation de base non formelle par région en 2021/2022

L'analyse de la demande effective en éducation dans les CEBNF par région permet d'identifier celles où cette demande est forte. L'on relève que les régions de l'Extrême-Nord (33,2 %), du Centre (18,4 %), de l'Est (14,6 %) et de l'Ouest (12,3 %) concentrent 78,5 % de cette demande. Les ZEP concentrent quant à elles 35,1 % de la demande.

Graphique 2. 33: Répartition des apprenants dans les CEBNF par région en 2021/2022

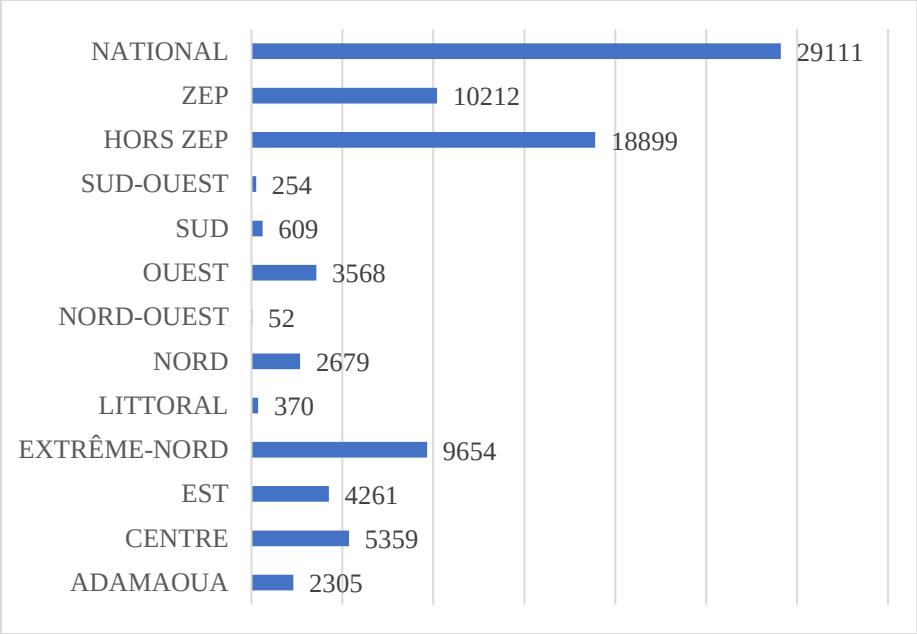

Source *: Annuaire statistique 2021/2022*

Le graphique ci-dessous montre que la proportion des apprenants scolarisés dans les CEBNF en 2021/2022 est plus élevée chez ceux de sexe féminin (55,6 %) au niveau national, exception faite de l'Adamaoua (34,1 %) et du Littoral (43,2 %).

<u>Graphique 2. 34</u>: Proportion (%) des effectifs d'apprenants scolarisés dans les CEBNF par région selon le sexe en 2021/2022

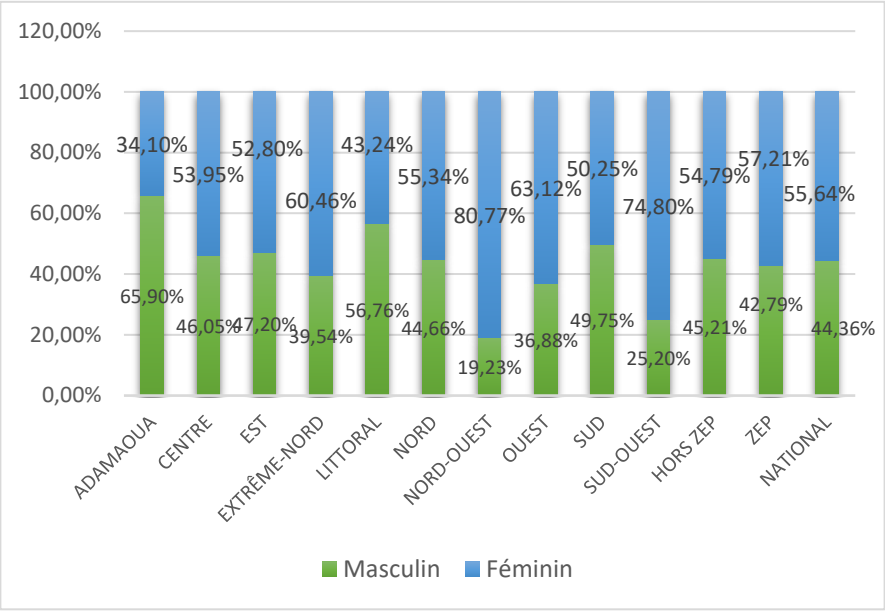

<u>Source</u> : *Annuaire statistique 2021/2022.*

2.4.3. Analyse des apprenants scolarisés selon le milieu d'implantation dans les CEBNF en 2021/2022

Le graphique ci-dessous montre que quel que soit le milieu d'implantation du centre, on enregistre un plus grand nombre de femmes. Par rapport à l'année scolaire 2020/2021, l'on enregistre une baisse de 8,7 % du nombre d'apprenants en milieu urbain et une hausse de 21,9 % en milieu rural.

<u>Graphique 2.35</u>: Répartition des apprenants des CEBNF par milieu d'implantation selon le sexe en 2021/2022

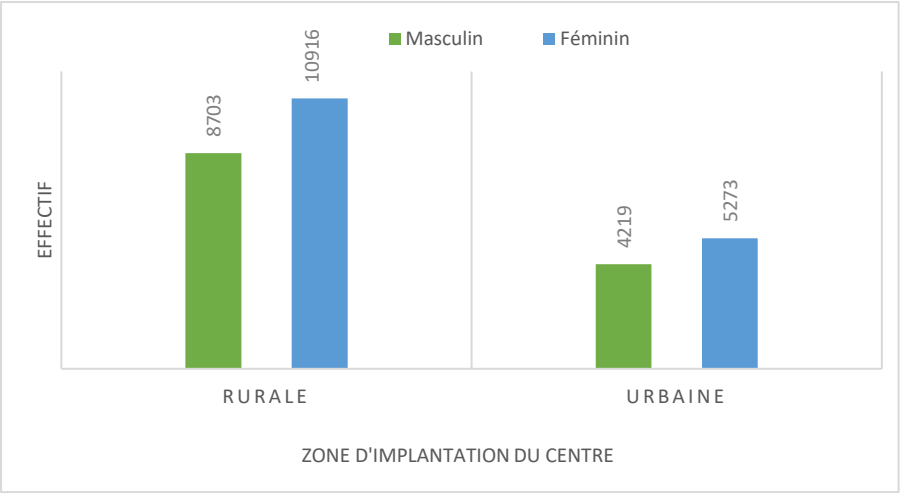

<u>Source</u> : *Annuaire statistique 2021/2022*

L'analyse du graphique ci-dessous montre que dans la quasi-totalité des régions, l'on dénombre un plus grand nombre d'apprenants en milieu rural à l'exception des régions du Littoral et de l'Adamaoua. La demande en éducation de base non formelle est plus beaucoup plus accentuée en milieu rural (67,4 %) qu'en milieu urbain (32,6 %) ; la même tendance s'observe dans les ZEP.

<u>Graphique 2. 36</u>: Répartition des proportions (%) d'effectifs d'apprenants des centres d'éducation de base non formelle par région selon le milieu d'implantation en 2021/2022

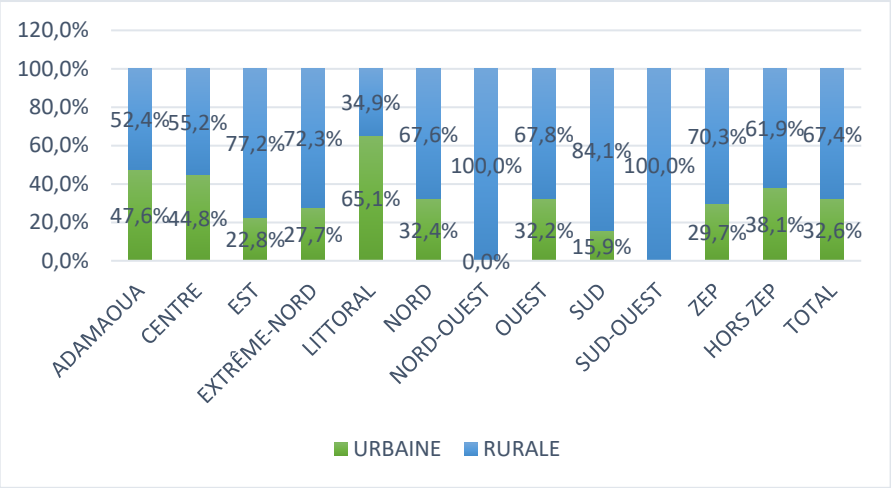

***<u>Source</u>** : Annuaire statistique 2021/2022.*

2.4.4. Analyse des effectifs d'apprenants scolarisés par ordre d'enseignement dans les CEBNF en 2021/2022

L'effectif des apprenants scolarisés dans les centres d'éducation de base non formelle privés représente 37,0 % de la demande, suivi du public (35,0 %) ; les centres communautaires ou des parents quant à eux accueillent 27,6% des effectifs. Les apprenants sont plus ou moins bien distribués selon l'ordre d'enseignement.

Graphique 2. 37: Proportion d'apprenants scolarisés dans les CEBNF par ordre d'enseignement

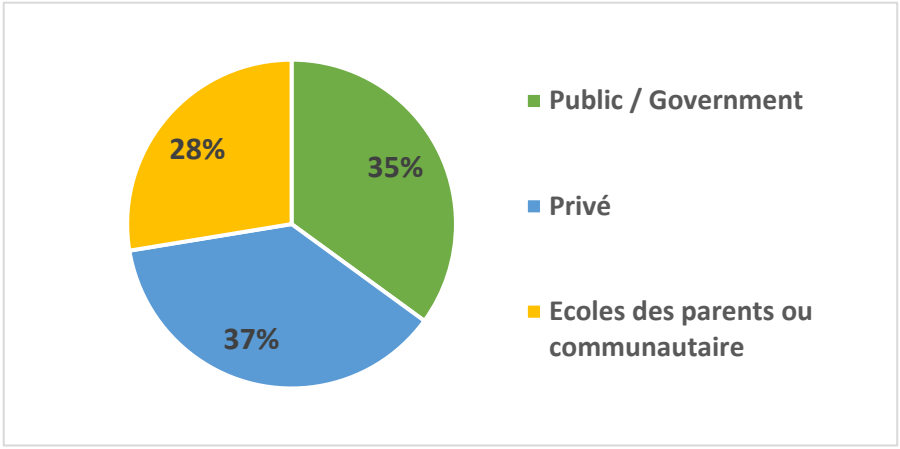

Source *: Annuaire statistique 2021/2022*

Selon le sexe, le graphique ci-dessous révèle que les apprenants de sexe féminin sont plus nombreux que ceux de sexe masculin quel que soit le sous-ordre privé considéré. La demande en éducation de base non formelle des femmes reste supérieure à celle des hommes.

Graphique 2. 38: Répartition d'apprenants scolarisés dans les CEBNF privés par sous-ordre selon le sexe

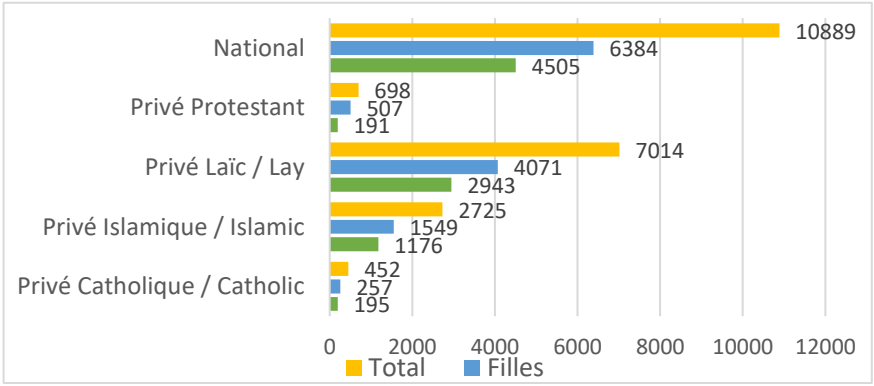

Source *: Annuaire statistique 2021/2022*

La lecture du graphique ci-dessous révèle que l'effectif des apprenants qui fréquentent les écoles des parents a connu une hausse de 40,3 % par rapport à l'année scolaire 2020/2021. Cependant, dans les écoles communales l'on note une baisse de 23,5 % par rapport à l'année scolaire dernière.

Graphique 2.39: Évolution du nombre d'apprenants des CEBNF communautaires de 2018/2019 à 2020/2021

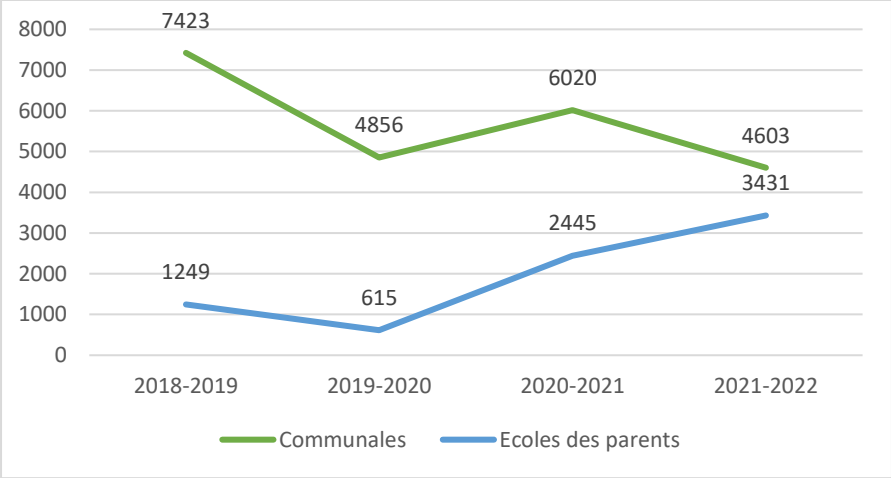

Source *: Annuaire statistique 2021/2022*

2.4.5. Analyse des effectifs d'apprenants scolarisés par niveau d'études dans les CEBNF en 2021/2022

La répartition des apprenants selon le niveau d'études révèle que le nombre d'apprenants diminue au fur et à mesure que le niveau d'études augmente ; l'on passe ainsi de 49,8 % d'apprenants au niveau 1 à 19,0 % au niveau 3.

Graphique 2. 40: Proportion d'apprenants scolarisés dans les CEBNF par niveau d'études

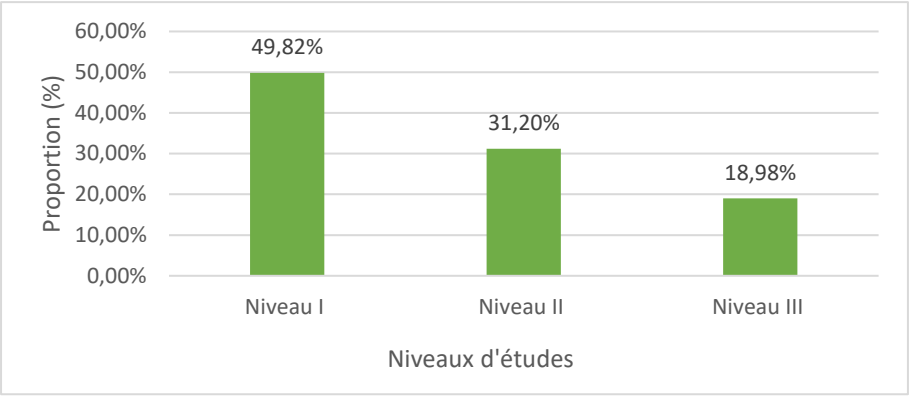

Source *: Annuaire statistique 2021/2022*

Selon le sexe, la lecture du graphique ci-dessous montre que les apprenants de sexe féminin sont plus nombreux que ceux de sexe masculin quel que soit le niveau d'études considéré. La demande en éducation de base non formelle demeure donc plus accentuée chez les filles ; cette tendance reste conforme à celle de l'année scolaire 2020/2021.

Graphique 2. 41: Répartition des effectifs des apprenants des CEBNF par niveau d'études selon le sexe

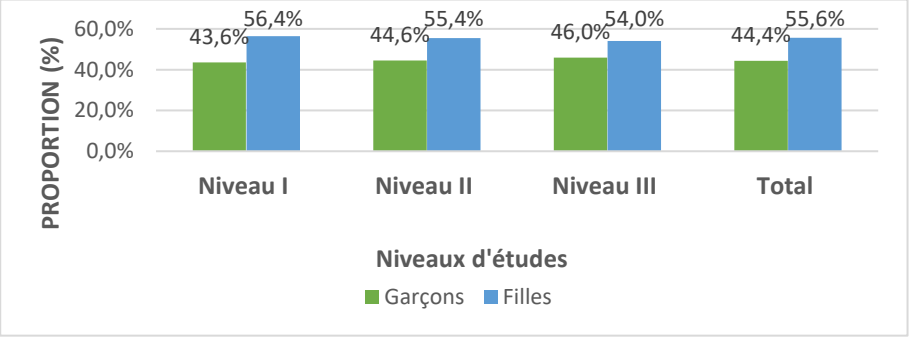

Source : *Annuaire statistique 2021/2022 et calculs des auteurs*

La répartition des apprenants selon la tranche d'âge montre que la plupart des apprenants sont de sexe féminin dans toutes les tranches d'âges considérées. Dans la tranche d'âge 8-14 ans spécifique aux apprenants des centres d'éducation de base non formelle, l'on dénombre 56,9 % de femmes contre 43,1 % d'hommes. La même tendance s'observe dans la tranche 15 ans et plus, spécifique à l'alphabétisation fonctionnelle. Concernant la tranche d'âge de moins 8 ans, le reversement de ceux-ci dans le système formel (primaire) serait une mesure louable.

<u>Graphique 2. 42</u>: Répartition des effectifs des apprenants des CEBNF par niveau d'études selon le groupe d'âge

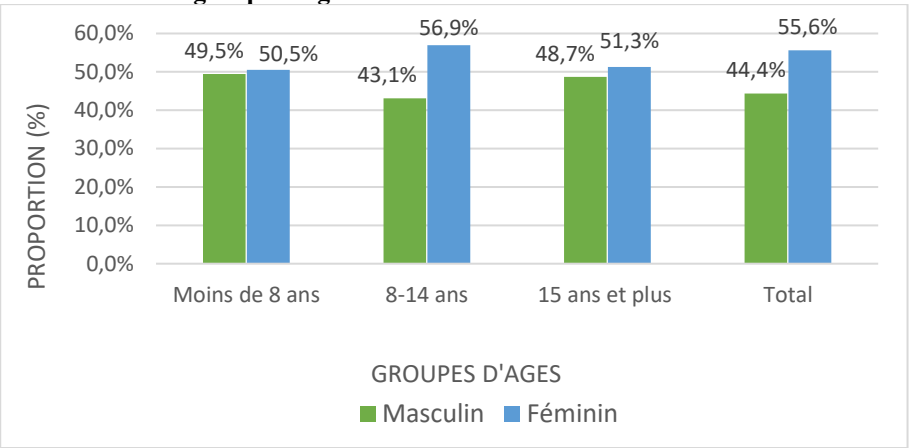

<u>Source</u> : *Annuaire statistique 2021/2022 et calculs des auteurs.*

2.4.5.1. Analyse des effectifs des apprenants vulnérables scolarisés dans les CEBNF en 2021/2022

La répartition des apprenants scolarisés dans les CEBNF par type d'handicap, montre que les femmes sont plus nombreuses dans les catégories des handicapés visuels et moteurs. Cette tendance s'inverse en ce qui concerne la catégorie des handicapés auditifs. De façon globale, l'on dénombre un plus grand nombre de femmes vivant avec un handicap.

Graphique 2. 43: Répartition des apprenants scolarisés dans les CEBNF par type d'handicap selon le sexe

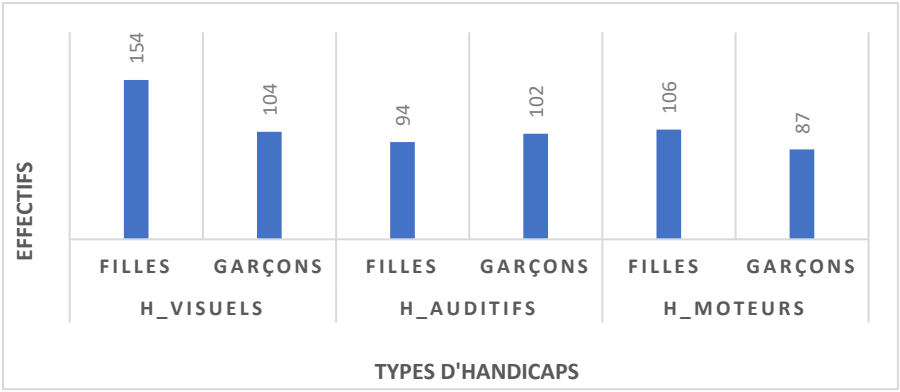

Source : *Annuaire statistique 2021/2022 et calculs des auteurs*

Dans l'ensemble l'on dénombre 771 apprenants refugiés, dont 396 filles. Au niveau régional, la quasi-totalité des apprenants se retrouvent dans la région de l'Est soit 65,8 % d'entre eux. Ceci peut s'expliquer par la crise centrafricaine qui affecte la région de l'Est depuis quelques années.

Tableau 2. 23: Répartition des Réfugiés scolarisés dans les CEBNF en 2021/2022 par région, selon le sexe

REGION	Garçons	Filles	Total	Proportion (%)
ADAMAOUA	15	2	17	2,2%
CENTRE	40	57	97	12,6%
EST	266	241	507	65,8%
EXTRÊME-NORD	39	57	96	12,5%
LITTORAL	2	3	5	0,6%
NORD	3	13	16	2,1%
NORD-OUEST	0	0	0	0,0%
OUEST	10	22	32	4,2%
SUD	0	1	1	0,1%
SUD-OUEST	0	0	0	0,0%
Total	375	396	771	100,0%

Source *: Annuaire statistique 2021/2022*

En 2021/2022, l'on dénombre 1745 apprenants déplacés internes, dont 950 filles. Au niveau régional, 49,1 % des déplacés internes scolarisés se

retrouvent dans la région de l'Extrême-Nord. Cette situation découlerait de la crise sécuritaire qui sévit dans certaines localités de la région de l'Extrême-Nord, avec pour conséquence la fuite des résidents des localités en crise vers d'autres au sein de la même région.

Tableau 2. 24: Répartition des déplacés internes scolarisés dans les CEBNF en 2021/2022 par région selon le sexe

REGION	Garçons	Filles	Total	Proportion (%)
ADAMAOUA	2	2	4	0,2%
CENTRE	139	167	306	17,5%
EST	53	41	94	5,4%
EXTRÊME-NORD	381	476	857	49,1%
LITTORAL	20	19	39	2,2%
NORD	11	22	33	1,9%
NORD-OUEST	10	42	52	3,0%
OUEST	173	159	332	19,0%
SUD	0	0	0	0,0%
SUD-OUEST	6	22	28	1,6%
Total	**795**	**950**	**1745**	100,0%

Source *: Annuaire statistique 2021/2022*

QUALITÉ DE L'OFFRE ÉDUCATIVE ET CONDITIONS D'APPRENTISSAGE

3

Principaux résultats

- Taille moyenne des salles de classe au préscolaire : 27/1
- Taux d'encadrement au préscolaire : 20/1
- Rapport élève/places assises au préscolaire : 9/10
- Proportion des écoles du préscolaire disposant d'une source d'approvisionnement en eau : 58,9%
- Proportion des écoles du préscolaire disposant de blocs latrines :78,2%

- Taille moyenne des salles de classe au primaire : 49/1
- Taux d'encadrement au primaire : 43/1
- Rapport élève/places assises au primaire : 11/10
- Proportion des écoles du primaire disposant d'une source d'approvisionnement en eau : 54 ,4%
- Proportion des écoles du primaire disposant de blocs latrines : 74%

- Pourcentage d'encadreurs ayant un diplôme professionnel dans les CAF : 58%
- Pourcentage d'encadreurs ayant un diplôme professionnel dans les CEBNF : 58%

Le présent chapitre met en évidence les indicateurs sur l'offre éducative du MINEDUB durant l'année scolaire 2021/2022. La mise en place d'une offre éducative quantitative et qualitative est une nécessité dans la mission régalienne de l'État, qui est de satisfaire les besoins en matière d'éducation de

qualité. Le rythme de croissance de cette offre doit suivre impérativement celui de la population scolarisable, de manière à améliorer les conditions d'apprentissage. Conscient de cela, le Gouvernement s'est engagé à plusieurs niveaux, notamment la SND30.

3.1. Analyse de l'offre éducative dans le sous-secteur éducation de base

3.1.1. Analyse de l'offre au préscolaire

3.1.1.1. Évolution des structures d'accueil du préscolaire entre 2014/2015 et 2021/2022

Au Cameroun, le nombre d'écoles dans le préscolaire est en hausse continue (graphique 3.1). Sur la période 2014/2015 à 2021/2022 le nombre d'écoles est passé de 9 175 à 12 468, soit un accroissement annuel moyen de 4,5%. Cet accroissement du nombre d'écoles dans le préscolaire découle des politiques mises en œuvre pour accroitre l'offre scolaire.

Graphique 3.1: Évolution du nombre d'écoles au préscolaire de 2014/2015 à 2021/2022

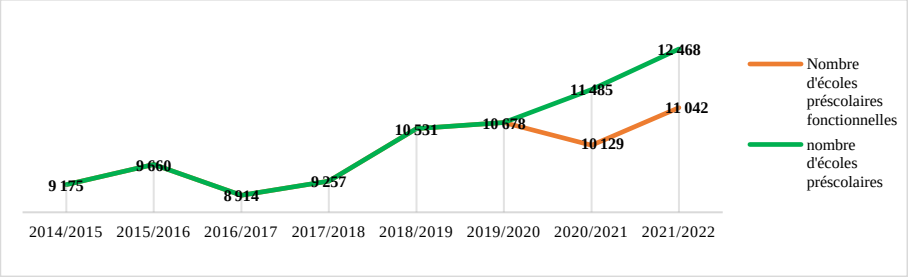

Source *: Annuaires statistiques de 2014/2015 à 2021/2022*

De l'évolution globale du nombre d'écoles au préscolaire, découle une évolution dans chaque sous-système (graphique 3.2). Dans le sous-système anglophone, le nombre global d'écoles est en hausse depuis 2014/2015. Sur la période 2014/2015 à 2021/2022, le taux d'accroissement moyen annuel est de 5,3 %, le nombre d'écoles est passé de 3 405 à 4 886. Dans le sous-système francophone, le nombre global d'écoles est passé de 5 770 à 7 582 sur cette période, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 4,0 %.

Graphique 3.2: Évolution du nombre d'établissements par sous-système d'enseignement au préscolaire de 2014/2015 à 2021/2022

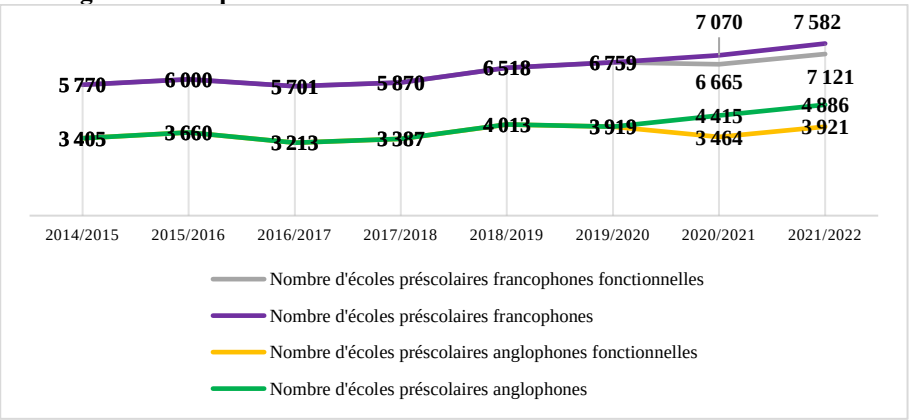

Source *: Annuaires statistiques de 2014/2015 à 2021/2022*

L'implantation des écoles au préscolaire est plus importante en milieu urbain. Au cours de la période 2014/2015 à 2021/2022, le nombre d'écoles a augmenté en moyenne de 5,3 % par an en milieu urbain et de 3,5 % en milieu rural. Les écoles fonctionnelles sont plus nombreuses en milieu urbain qu'en milieu rural. Pour l'année scolaire 2021/2022, près de 95 % des écoles recensées en milieu urbain étaient fonctionnelles, contre 81 % en milieu rural.

Graphique 3.3: Évolution du nombre d'établissements préscolaires selon le milieu d'implantation de 2014/2015 à 2021/2022

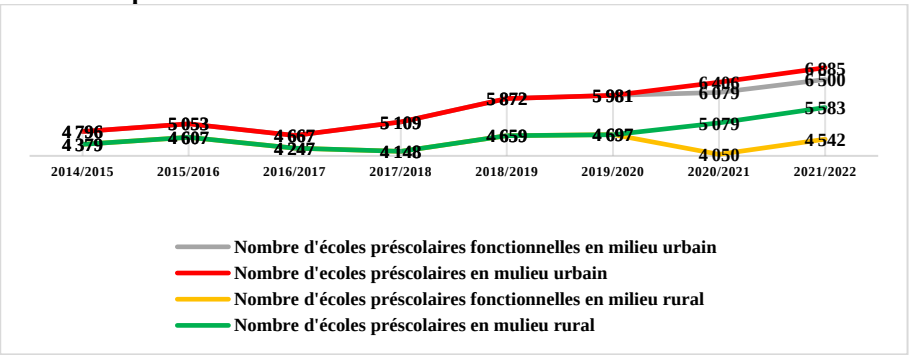

Source *: Annuaires statistiques de 2014/2015 à 2021/2022*

Le nombre d'écoles est en hausse selon tous les ordres d'enseignement au cours de la période 2014/2015 à 2021/2022. Cet accroissement est plus marqué dans le privé (5,7 %) et le communautaire (13,5 %), contrairement au public (1,8 %).

Pour l'année scolaire 2021/2022, 92,8 % des écoles privées étaient fonctionnelles, 87 % dans le communautaire et 81 % dans le public.

Graphique 3.4: Évolution du nombre d'établissements selon l'ordre d'enseignement au préscolaire de 2014/2015 à 2021/2022

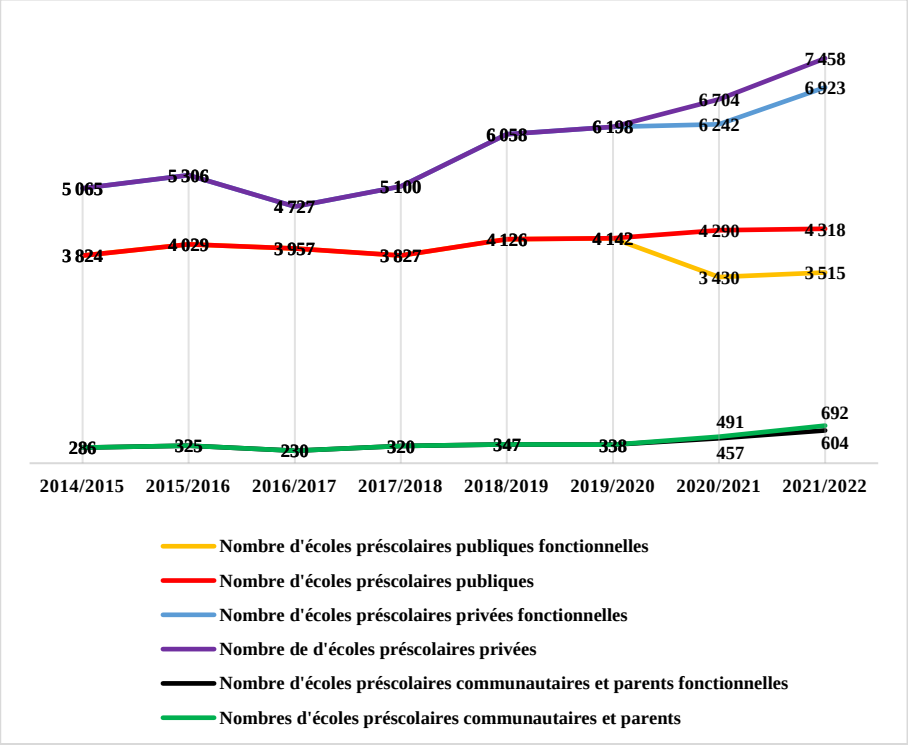

Source *: Annuaires statistique de 2014/2015 à 2021/2022.*

3.1.1.2. Les infrastructures dans les écoles du préscolaire

Au Cameroun, la majeure partie des salles de classe au préscolaire est en matériaux définitifs (86,9 %), une proportion faible est en matériaux provisoires (7,5 %). Dans le sous-système francophone, 87,4 % des salles de classes sont en matériaux définitifs, 5,5 % en matériaux semi-durs et 7,2 % en matériaux provisoires. Dans le sous-système anglophone, 86,4 % sont en matériaux définitifs, 5,8 % sont en matériaux semi-durs et 7,9 % en matériaux provisoires.

Graphique 3.5: Répartition des salles de classe par type de construction selon le sous-système d'enseignement au préscolaire

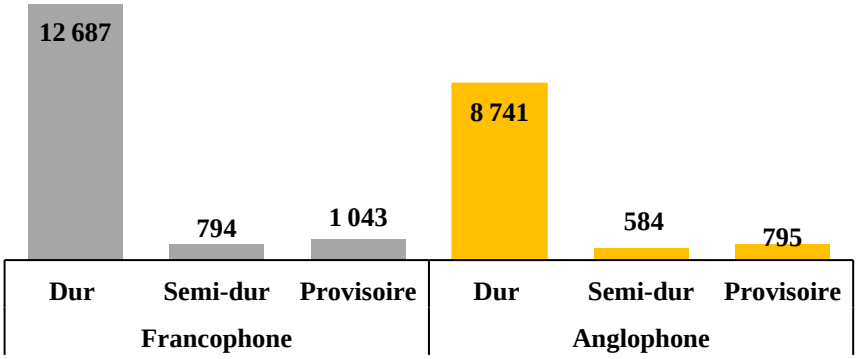

Source *: Annuaire statistique 2021/2022*

La répartition des salles de classe par type de construction et par ordre d'enseignement au préscolaire montre que la majorité de celles-ci sont construites en matériaux définitifs. Dans le préscolaire public, sur 5 847 salles de classe, 76 % sont en matériaux définitifs.

Dans le préscolaire privé, la plupart des salles sont en matériaux définitifs (91,8 %) et 3,8 % en matériaux provisoires. Par contre, dans le préscolaire communautaire seule une salle de classe sur deux est construite en matériaux définitifs et 36,2 % en matériaux provisoires.

Bien que la plupart des salles de classe construites sont en matériaux définitifs dans le public (76 %), l'on note une proportion élevée de salles de classe construites en matériaux provisoires (16 %), nécessitant ainsi des efforts supplémentaires de l'État en ce qui concerne l'offre éducative et l'amélioration des conditions d'apprentissage.

Graphique 3. 6: Répartition des salles de classes par type de construction et ordre d'enseignement au préscolaire

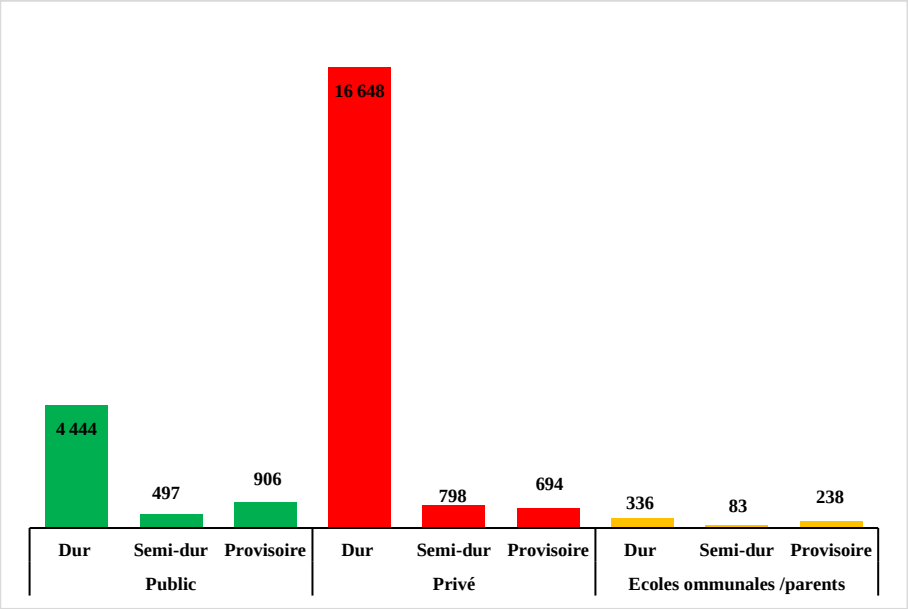

Source *: Annuaire statistique 2021/2022*

Au Cameroun, les salles de classes du préscolaire en milieu urbain comme en milieu rural sont en majorité construites en matériaux définitifs. On recense 68 % des salles de classe du préscolaire en milieu urbain et 32 % en milieu rural. Selon le type de construction en milieu urbain, 91,8 % des salles sont en matériaux définitifs et 4,3 % en matériaux semi-dur.

En milieu rural, 76,7 % des salles de classes recensées sont en matériaux définitifs, 14,9 % en matériaux provisoires et 8,4 % en semi-dur.

Graphique 3. 7: Répartition des salles de classe par type de construction selon le milieu d'implantation au préscolaire

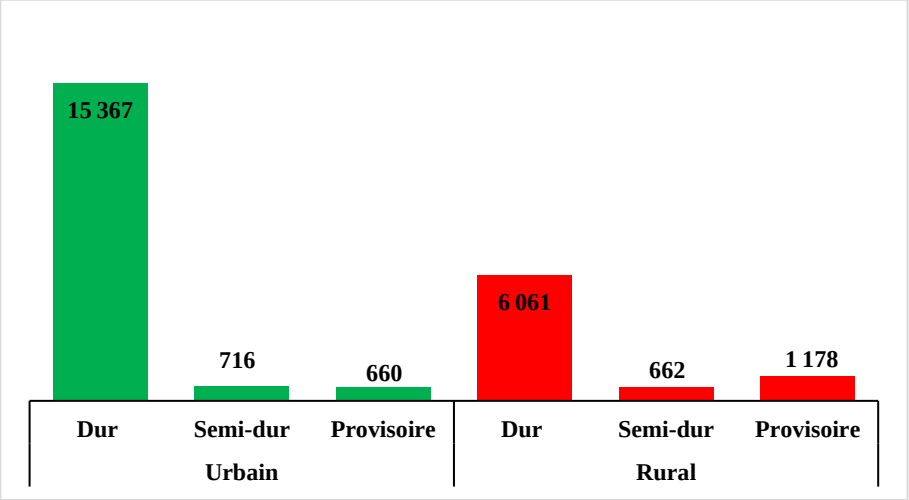

Source *: Annuaire statistique 2021/2022*

La répartition des salles de classe par région et par type de construction au préscolaire au cours de l'année scolaire 2021/2022 montre une inégale répartition entre les régions. En effet, le Centre, le Littoral et l'Ouest regroupent à elles seules près des trois quarts de l'offre en salles de classe au préscolaire. Le public suit les mêmes tendances.

Tableau 3. 1:Répartition des salles de classe par région, selon le type de construction au préscolaire

	ENSEMBLE				PUBLIC			
	Dur	**Semi-dur**	**Provisoire**	**Total**	**Dur**	**Semi-dur**	**Provisoire**	**Total**
CAMEROUN	**21 428**	**1 378**	**1 838**	**24 644**	**4 444**	**497**	**906**	**5 847**
ADAMAOUA	469	48	43	560	179	5	21	205
CENTRE	8 124	316	393	8 833	889	64	115	1 068
EST	703	101	210	1 014	292	29	118	439
EXTRÊME-NORD	486	27	109	622	308	17	37	362
LITTORAL	6 357	227	180	6 764	581	30	36	647
NORD	462	35	106	603	275	18	50	343
NORD-OUEST	808	223	328	1 359	247	141	260	648
OUEST	1 900	243	130	2 273	871	135	70	1 076
SUD	920	68	139	1 127	466	23	72	561
SUD-OUEST	1 199	90	200	1 489	336	35	127	498
ZEP	2 120	211	468	2 799	1 054	69	226	1 349
Hors-ZEP	19 308	1 167	1 370	21 845	3 390	428	680	4 498

Source *: Annuaire statistique 2021/2022*

3.1.1.3. Commodités dans les écoles du préscolaire

L'analyse de la disponibilité de certaines commodités dans les structures du préscolaire montre qu'un peu plus d'une école maternelle sur deux dispose d'électricité (51,8 %). Cette proportion est de 16,4 % dans le public. Pour ce qui est de la disponibilité des blocs latrines, l'on note que près de huit écoles sur dix en disposent dans l'ensemble (78,2 %), dont six écoles sur dix dans le public (63,1 %). En ce qui concerne les premiers soins de santé à procurer aux enfants, on recense des armoires à pharmacie dans 78,7 % des structures préscolaires dans l'ensemble. Cette proportion est de 74,6 % dans les écoles maternelles publiques. Concernant la disponibilité des cantines au préscolaire, on note en moyenne 13 cantines pour 1 000 écoles dans l'ensemble. Dans le public, on recense 7 cantines pour 1 000 écoles.

<u>Graphique 3. 8</u>: Proportion (%) des écoles du préscolaire disposant des commodités par région et par ordre d'enseignement

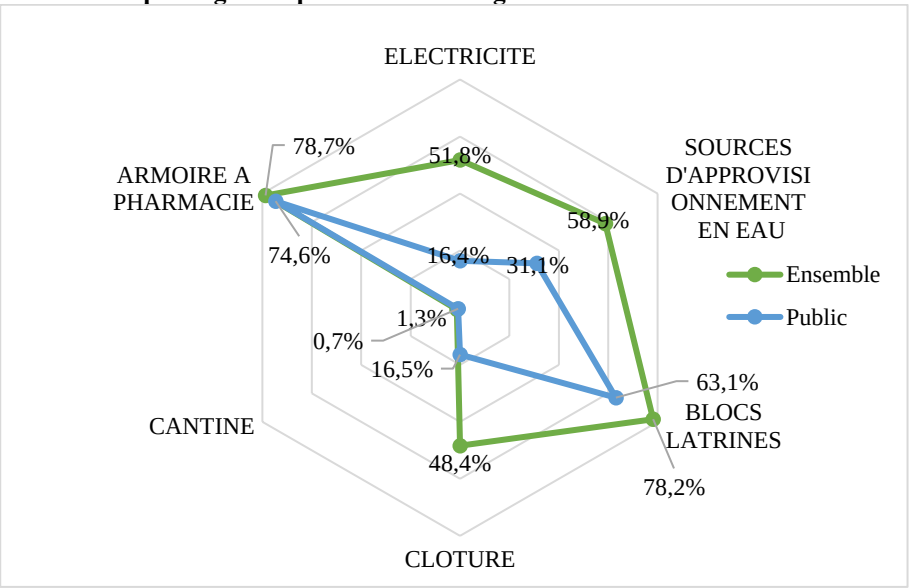

<u>Source</u> *: Annuaire Statistique 2021/2022, calculs des auteurs*

L'analyse des diverses commodités dont sont dotées les écoles maternelles par milieu d'implantation montre que 73,0 % des écoles maternelles situées en milieu urbain sont électrifiées contre 25,6 % en milieu rural. Concernant les blocs latrines, 89,9 % des structures en disposent en milieu urbain contre 63,7 % en milieu rural. Pour ce qui est des armoires à pharmacie, 89,2 % des écoles maternelles en disposent en milieu urbain contre 67,7 % en milieu rural. Quant aux clôtures, on note que 69,5 % des écoles maternelles en milieu urbain en disposent contre 23,3 % en milieu rural.

Tableau 3. 2:Proportion (%) des écoles du préscolaire disposant des commodités par région selon le milieu d'implantation

ENSEMBLE	ELECTRICITE (%)		SOURCES D'APPROVISIONNEMENT EN EAU (%)		BLOCS LATRINES (%)		CLOTURE (%)		CANTINE (%)		ARMOIRE A PHARMACIE (%)	
	Urbain	Rural	Urbain	Rural	Urbain	Rural	Urbain	Rural	Urbain	Rural	Urbain	Rural
CAMEROUN	**72,97**	**25,60**	**76,05**	**37,70**	**89,95**	**63,71**	**69,50**	**22,37**	**0,89**	**1,77**	**88,34**	**66,83**
ADAMAOUA	57,22	9,26	61,86	20,37	87,63	37,04	58,76	8,64	1,55	1,23	85,57	35,19
CENTRE	85,62	50,37	83,64	51,30	91,54	76,99	81,78	45,28	0,76	1,14	94,46	85,82
EST	47,37	4,81	54,66	21,39	86,64	54,28	53,04	10,96	2,83	4,81	90,28	58,02
EXTRÊME-NORD	35,06	7,50	51,30	21,25	74,03	35,00	27,27	7,92	0,65	2,08	72,08	41,25
LITTORAL	78,29	33,76	81,04	47,26	92,37	74,82	77,27	29,56	0,21	1,46	85,79	79,56
NORD	51,92	5,26	66,67	19,03	80,77	36,44	50,64	4,45	3,85	3,64	86,54	55,47
NORD-OUEST	39,60	9,79	61,20	46,47	75,20	53,16	16,00	10,41	3,60	0,87	56,40	35,94
OUEST	59,51	21,44	67,71	30,09	90,58	79,23	58,12	18,64	0,70	1,60	92,50	89,61
SUD	48,38	18,10	57,14	26,08	86,69	61,42	42,86	6,47	1,62	2,37	87,34	63,15
SUD-OUEST	71,79	20,81	72,50	30,10	90,00	50,51	56,43	14,34	1,07	2,02	89,29	49,70
ZEP	**48,34**	**6,26**	**58,32**	**20,63**	**83,09**	**42,72**	**48,74**	**8,31**	**2,26**	**3,32**	**84,55**	**49,85**
Hors-ZEP	**75,99**	**29,93**	**78,22**	**41,54**	**90,79**	**68,42**	**72,04**	**25,53**	**0,72**	**1,43**	**88,80**	**70,64**

Source *: Annuaire Statistique 2021/2022*

L'analyse de la source d'approvisionnement en eau potable montre que dans l'ensemble 31,8 % d'écoles maternelles sont dotées de points d'approvisionnement en eau de la société CAMWATER, 20,3 % sont dotées de forage et 3,6 % sont dotées de sources d'eau aménagées. Dans le public, 14,2 % d'écoles maternelles sont dotées de points d'approvisionnement en eau de la société CAMWATER, 9,2 % sont dotées d'un forage et 6,1 % sont dotées des sources d'eau aménagées.

En milieu urbain, 47,7 % des écoles sont dotées des points d'eau de la société CAMWATER contre 10,4 % en milieu rural. Pour ce qui est des forages, 22,5

% des écoles situées en milieu urbain en sont dotées contre 17,8 % en milieu rural. La difficulté d'accès à l'eau potable demeure un réel problème dans la plupart des écoles maternelles dans l'ensemble et dans le public en particulier.

Tableau 3. 3:Répartition des points d'eau par ordre d'enseignement, selon la zone et le type d'approvisionnement en eau au préscolaire

		ENSEMBLE		PUBLIC		URBAIN		RURAL	
		Nombre d'écoles	%	Nombre d'écoles	%	Nombre d'écoles	%	Nombre d'écoles	%
CAMEROUN	CAMWATER	3 866	31,0	651	15,1	3 285	47,7	581	10,4
	FORAGE	2 541	20,4	441	10,2	1 547	22,5	994	17,8
	SOURCES D'EAU AMENAGEES	315	2,5	158	3,7	89	1,3	226	4,1
	MARIGOT	60		39		9		51	
	PUITS	559		54		306		253	
ZEP	CAMWATER	180	10,2	75	8,4	163	21,7	17	1,7
	FORAGE	368	20,7	147	16,5	217	28,9	151	14,8
	SOURCES D'EAU AMENAGEES	18	1,0	9	1,0	8	1,1	10	1
	MARIGOT	5		3		0		5	
	PUITS	73		12		45		28	
Hors-ZEP	CAMWATER	3 686	34,5	576	16,8	3 122	50,9	564	12,4
	FORAGE	2 173	20,3	294	8,6	1 330	21,7	843	18,5
	SOURCES D'EAU AMENAGEES	297	2,8	149	4,3	81	1,3	216	4,7
	MARIGOT	55		36		9		46	
	PUITS	486		42		261		225	

Source *: Annuaire Statistique 2021/2022*

3.1.1.4. Offre en personnel enseignant au préscolaire

Au Cameroun, l'effectif du personnel enseignant dans le préscolaire est en évolution depuis l'année scolaire 2014/2015. A cet effet, il est passé de 24 432 à 30 246 entre 2014/2015 et 2021/2022, soit une augmentation moyenne annuelle de 2,2%.

Sur la même période, on constate que près de trois enseignants sur cinq au préscolaire exercent dans le privé. Ce constat est plus accentué en 2021/2022 où près d'un enseignant sur deux exerce dans le privé.

Graphique 3. 9: Évolution des effectifs du personnel enseignant dans le préscolaire par ordre d'enseignement au cours des 08 dernières années scolaires

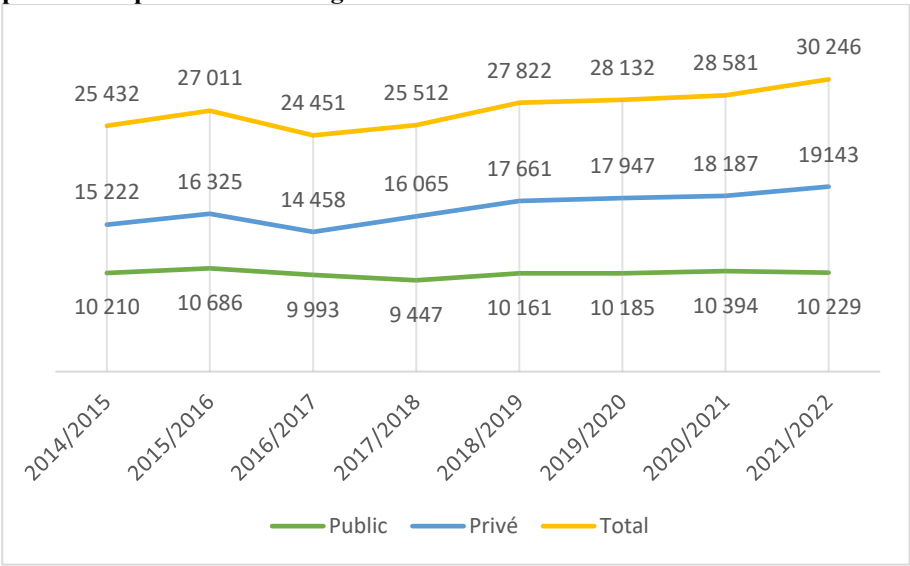

Source : *Annuaires Statistiques 2014/2015 à 2021/2022*

La volonté du Gouvernement à travers le programme de "contractualisation" des enseignants avec l'appui de la Banque Mondiale, est de parvenir à la disparition complète des « maîtres des parents » par leur recrutement à la Fonction Publique. On distingue deux catégories de personnels enseignants dans les écoles publiques : le personnel enseignant relevant de la fonction publique qui regroupe les fonctionnaires, les contractuels et les contractualisés

payés par le budget de l'Etat et les maîtres des parents recrutés par les écoles, dont la charge salariale est supportée par les ménages à travers les fonds des Associations des Parents d'Elèves et d'Enseignants (APEE).

3.1.1.4.1. Personnel enseignant par région selon le sexe et l'ordre d'enseignement au préscolaire

Au Cameroun, le personnel enseignant dans le préscolaire est essentiellement féminin, car seuls 2,7 % des enseignants sont des hommes. Plusieurs études confirment cette tendance et la justifient par le rôle primordial des enseignantes sur le plan affectif des enfants du préscolaire *(Charles, 2020 ; Bédard, 2002).* Selon les régions, on constate que la proportion des femmes dans le corps enseignant du préscolaire suit la tendance nationale.

Tableau 3. 4:Répartition du personnel enseignant (%) par région selon le sexe et l'ordre d'enseignement au préscolaire

	Public		Privé		Communautaire		Ensemble	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
CAMEROUN	98,0	2,0	97,8	2,2	91,6	8,4	97,7	2,3
Adamaoua	97,4	2,6	91,8	8,2	85,5	14,5	93,3	6,7
Centre	98,6	1,4	97,3	2,7	92,2	7,8	97,6	2,4
Est	98,7	1,3	96,6	3,4	85,3	14,7	96,1	3,9
Extrême-nord	91,8	8,2	98,3	1,7	92,2	7,8	93,5	6,5
Littoral	99,1	0,9	98,9	1,1	98,4	1,6	98,9	1,1
Nord	94,2	5,8	97,0	3,0	90,0	10,0	94,0	6,0
Nord-ouest	98,5	1,5	95,6	4,4	100,0	0,0	97,2	2,8
Ouest	98,6	1,4	98,0	2,0	99,2	0,8	98,4	1,6
Sud	99,5	0,5	97,4	2,6	94,9	5,1	98,4	1,6
Sud-ouest	98,0	2,0	98,9	1,1	100,0	0,0	98,5	1,5
ZEP	95,2	4,8	95,7	4,3	88,3	11,7	94,4	5,6
HORS ZEP	98,7	1,3	97,9	2,1	96,8	3,2	98,1	1,9

Source *: Annuaire Statistique 2021/2022*

3.1.1.4.2. Répartition du personnel enseignant par statut et zone dans le préscolaire public

Au niveau de la répartition des enseignants du préscolaire public selon le statut, on observe que près d'un enseignant sur deux (44,8 %) est fonctionnaire et que moins de deux enseignants sur dix (19,6 %) sont maîtres des parents. C'est dans les ZEP que la proportion des maîtres des parents est la plus importante (30,9 %).

Tableau 3. 5:Répartition (%) des enseignants du préscolaire public par région selon le statut et le sexe

Régions	Fonctionnaire			Contractuel			Contractualisé			Maîtres des parents		
	F	H	T	F	H	T	F	H	T	F	H	T
CAMEROUN	45,4	16,0	44,8	19,7	12,6	19,6	16,2	8,7	16,1	18,7	62,6	19,6
Adamaoua	34,5	0,0	33,6	17,2	0,0	16,8	21,7	0,0	21,2	26,6	100,0	28,5
Centre	46,9	8,6	46,3	19,7	11,4	19,5	17,6	0,0	17,4	15,9	80,0	16,8
Est	43,7	0,0	43,2	33,8	62,5	34,2	10,6	0,0	10,4	11,9	37,5	12,2
Extrême-Nord	19,0	2,0	17,6	13,7	0,0	12,6	23,1	12,0	22,2	44,2	86,0	47,6
Littoral	48,1	36,4	48,0	20,9	18,2	20,9	15,6	0,0	15,4	15,4	45,5	15,7
Nord	28,8	19,4	28,2	18,4	8,3	17,9	20,5	8,3	19,8	32,2	63,9	34,1
Nord-Ouest	49,0	16,7	48,5	28,7	50,0	29,0	19,9	16,7	19,9	2,4	16,7	2,6
Ouest	52,2	40,7	52,0	9,7	3,7	9,7	11,2	14,8	11,3	26,9	40,7	27,1
Sud	50,6	25,0	50,4	13,7	0,0	13,6	15,7	0,0	15,6	20,1	75,0	20,4
Sud-Ouest	46,8	25,0	46,4	34,3	31,3	34,3	16,6	18,8	16,7	2,2	25,0	2,7
ZEP	31,4	7,9	30,2	21,6	7,9	21,0	18,4	8,9	17,9	28,6	75,2	30,9
HORS ZEP	48,9	23,8	48,6	19,2	17,1	19,2	15,7	8,6	15,6	16,2	50,5	16,6

Source *: Annuaire Statistique 2021/2022*

Au Cameroun, 80 % des enseignants du préscolaire public sont pris en charge par l'État, mais on observe des inégalités dans la répartition : 83 % pour le Centre, 97 % pour le Sud-Ouest, 52 % pour l'Est et 66 % pour le Nord.

Dans les ZEP, les enseignants payés par l'État représentent 69 % contre 83 % dans les régions Hors-ZEP.

<u>Graphique 3. 10:</u>Proportion des enseignants du préscolaire public selon leur mode de prise en charge

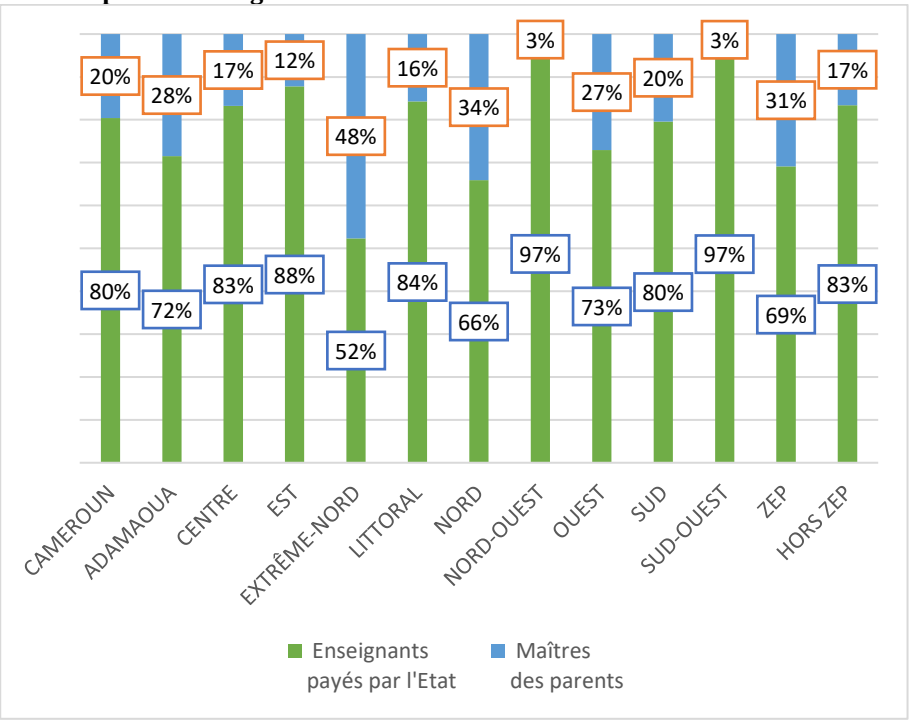

<u>Source</u> *: Annuaire Statistique 2021/2022*

Dans le préscolaire public, on constate que sept enseignants sur dix se retrouvent en milieu urbain. A l'exception des régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, toutes les autres régions concentrent au plus quatre enseignants sur dix en milieu rural. En milieu rural, on comptabilise près d'un enseignant sur quatre dans les ZEP et trois enseignants sur dix dans les régions Hors-ZEP.

Graphique 3. 11: Répartition en pourcentage des enseignants du préscolaire public par région selon le milieu d'implantation

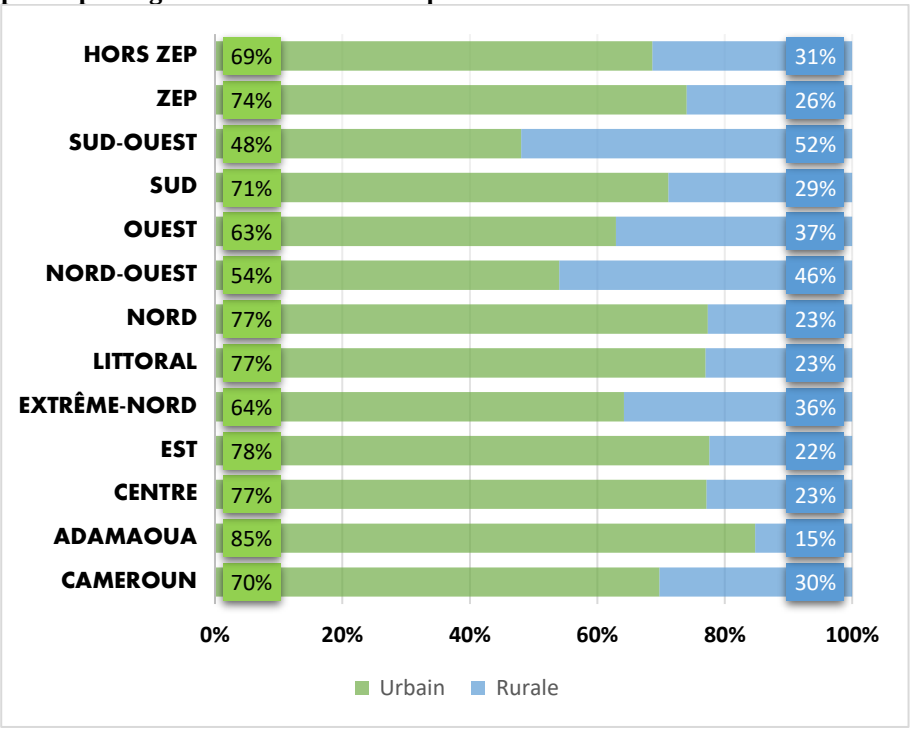

Source *: Annuaire Statistique 2021/2022*

3.1.2. Analyse de l'offre au primaire

3.1.2.1. Evolution des structures d'accueil au primaire de 2014/2015 à 2021/2022

Au Cameroun, l'évolution du nombre d'écoles au primaire est à la hausse sur la période 2014/2015 à 2021/2022. Sur cette période le nombre d'écoles a connu un accroissement moyen annuel de 2,1 %, passant de 19 136 à 22 074 écoles.

Graphique 3.12: Évolution du nombre d'écoles au primaire de 2014/2015 à 2020/2021

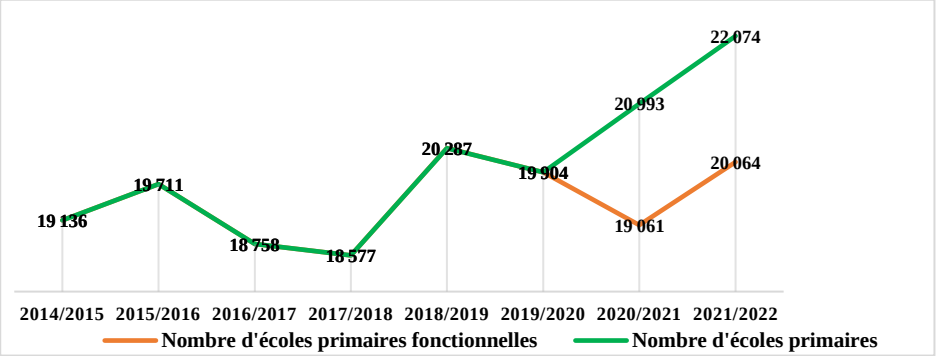

Source *: Annuaires statistiques de 2014/2015 à 2021/2022*

Concernant les deux sous-systèmes éducatifs, les écoles primaires du sous-système anglophone ont augmenté au cours de la période 2014/2015 à 2021/2022 passant de 5 430 à 6 782, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 3,2%. Dans le sous sous-système francophone, le nombre d'écoles est passé de 13 706 en 2014/2015 à 15 292 en 2021/2022, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 1,6 %.

Graphique 3. 13: Évolution du nombre d'établissements primaires selon le sous-système d'enseignement de 2014/2015 à 2021/2022

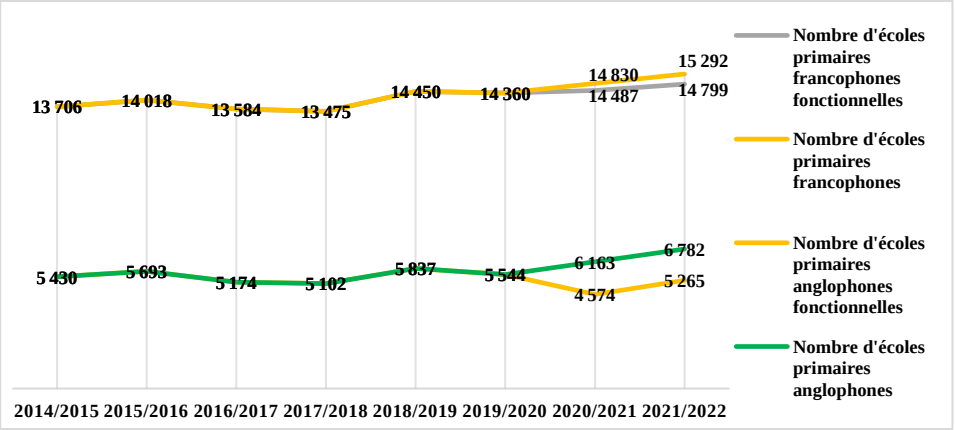

Source *: Annuaires Statistiques de 2014/2015 à 2021/2022*

Au cours de la période 2014/2015 à 2021/2022, le nombre d'écoles en milieu rural est resté presque constant. En revanche, en milieu urbain, ce nombre est passé de 5 922 à 8 370, soit une croissance moyenne par an de 5,1 % sur la même période. En 2021/2022, 96,4 % des écoles recensées en milieu urbain étaient fonctionnelles, contre 87,5 % en milieu rural.

Graphique 3. 14: Évolution du nombre d'établissements primaires selon le milieu d'implantation de 2014/2015 à 2021/2022

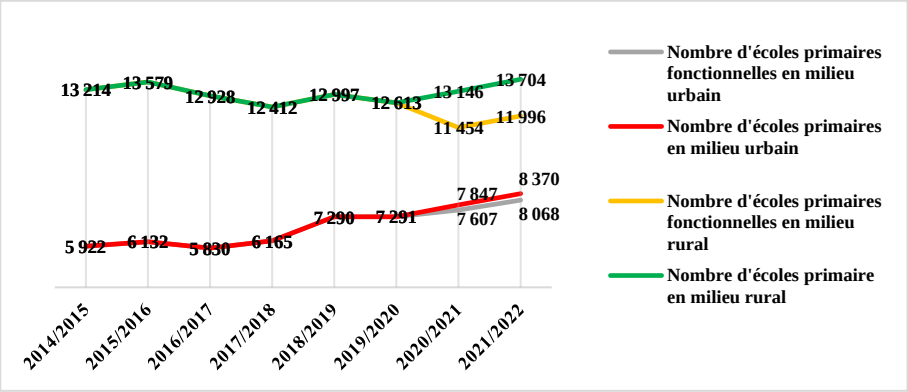

Source *: Annuaires statistiques de 2014/2015 à 2021/2022*

L'analyse de l'évolution du nombre d'établissements primaires selon l'ordre de 2014/2015 à 2021/2022 révèle que dans le public, le nombre d'établissements est passé de 12 275 à 13 258. Ce qui représente un taux d'accroissement annuel moyen de 1,1 %.

Dans le privé, le nombre d'établissements est passé 6 099 à 8 241, soit un taux d'accroissement moyen annuel de 4,4%. Pour ce qui est du nombre d'écoles primaires communautaires et les écoles des parents, il est passé de 762 en 2014/2015 à 575 en 2021/2022, soit une baisse de 3,9 % en moyenne annuelle.

Graphique 3. 15: Évolution du nombre d'établissements primaires selon l'ordre de 2014/2015 à 2021/2022

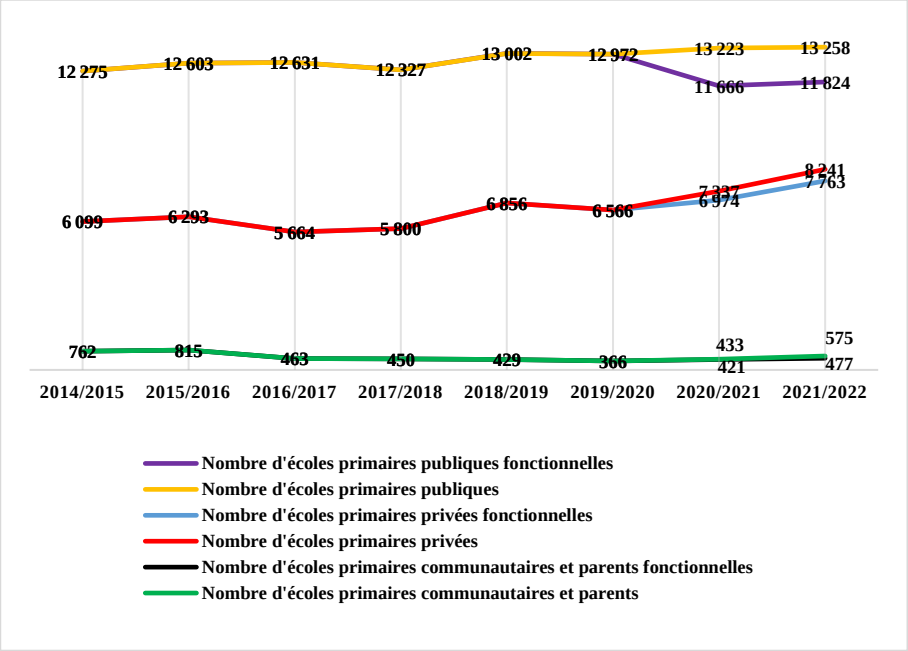

Source *: Annuaires statistiques de 2014/2015 à 2021/2022*

3.1.2.2. Les infrastructures au primaire

De manière générale, la majeure partie des salles de classe est en matériaux définitifs et une part non négligeable en matériaux provisoires. Dans le sous-système francophone, 85 % des salles de classe recensées sont en matériaux définitifs et 8,3 % en matériaux provisoires. Dans le sous-système anglophone, 84,3 % des écoles recensées sont en matériaux définitifs et 5,6 % en matériaux provisoires.

<u>Graphique 3. 16</u>: Répartition des salles de classe par type de construction selon le sous-système d'enseignement au primaire en 2021/2022

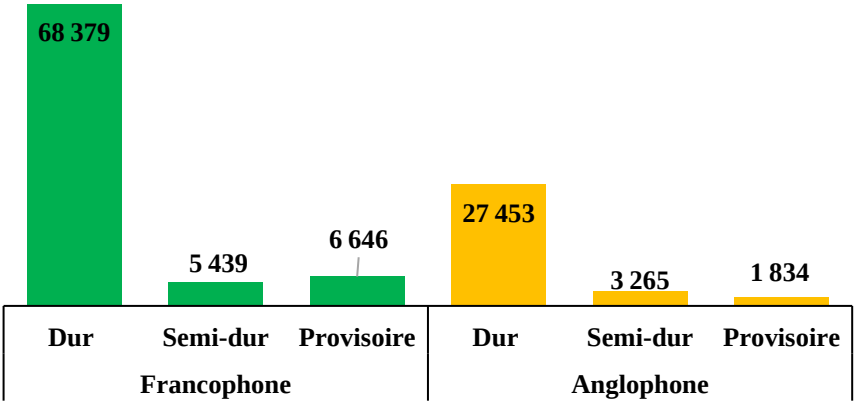

<u>Source</u> *: Annuaire statistique 2021/2022*

La répartition des salles de classes par type de construction et selon l'ordre d'enseignement dans le primaire montre que la majorité des salles de classe sont construites en matériaux définitifs, à l'exception des salles de classe des écoles communales et des parents. Dans le primaire public, 82,7 % des salles de classe recensées sont construites en matériaux définitifs, 8,2 % en semi dur et 9,2 % en matériaux provisoires.

Dans le primaire privé, 89 % des salles recensées sont en matériaux définitifs et 4,1 % en matériaux provisoires. Dans les écoles primaires communales et des parents, seules 22,3 % des salles de classe sont construites en matériaux définitifs contre 61,8 % en matériaux provisoires.

Graphique 3. 17: Répartition des salles de classe par type de construction selon l'ordre d'enseignement au primaire en 2021/2022

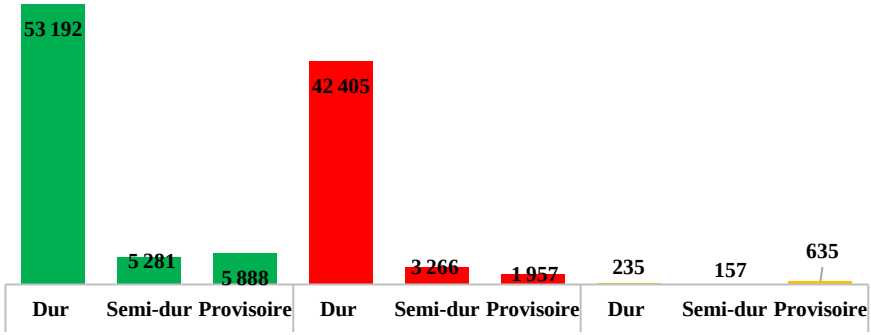

Source *: Annuaire statistique 2021/2022*

Sur un total de 113 016 salles de classe disponibles au primaire, 46,9 % sont en milieu urbain, dont 91,6 % construites en matériaux définitifs et 3,5 % en matériaux provisoires. En milieu rural, sur les 60 018 salles de classe, 78,8% sont en matériaux définitifs et 11,1% en matériaux provisoires.

Graphique 3. 18: Répartition des salles de classe par type de construction selon le milieu d'implantation au primaire en 2021/2022.

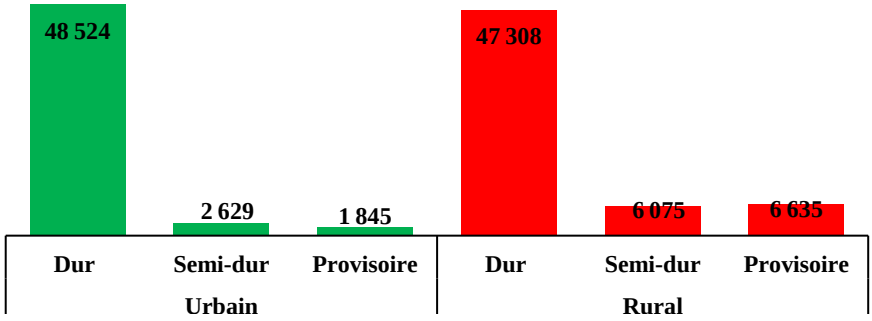

Source *: Annuaire statistique 2021/2022*

Les régions du Centre, du Littoral et du Sud sont celles qui possèdent les plus grandes proportions de salles de classe construites en matériaux définitifs, soit près de neuf salles de classe sur dix. Par ailleurs, les proportions de salles de classe en matériaux provisoires sont les plus élevés dans les régions de l'Extrême-Nord (14,6%) et le Nord (18,1%).

Au primaire public, la ZEP compte 28 712 salles de classe, soit 44,6% des salles de classe. L'effectif des salles de classe en matériaux définitifs dans le public est de 23 772 soit 82,8 % des salles de la ZEP.

Tableau 3. 6: Répartition des salles de classe selon le type de construction par région, selon le type de construction et l'ordre dans le primaire en 2021/2022

PRIMAIRE	ENSEMBLE				PUBLIC			
	Dur	Semi-dur	Provisoire	Total	Dur	Semi-dur	Provisoire	Total
CAMEROUN	95 832	8 704	8 480	113 016	53 192	5 281	5 888	64 361
ADAMAOUA	4 526	381	308	5 215	3 725	186	258	4 169
CENTRE	24 588	1 419	1 278	27 285	8 317	598	491	9 406
EST	5 146	476	355	5 977	4 214	339	290	4 843
EXTRÊME-NORD	10 803	628	1 949	13 380	9 606	441	1 584	11 631
LITTORAL	18 492	872	776	20 140	4 173	176	283	4 632
NORD	6 872	555	1 637	9 064	6 227	467	1 375	8 069
NORD-OUEST	5 180	1 692	462	7 334	3 294	1 225	372	4 891
OUEST	9 907	1 962	896	12 765	6 676	1 350	655	8 681
SUD	4 789	277	372	5 438	3 887	195	250	4 332
SUD-OUEST	5 529	442	447	6 418	3 073	304	330	3 707
ZEP	27 347	2 040	4 249	33 636	23 772	1 433	3 507	28 712
Hors-ZEP	68 485	6 664	4 231	79 380	29 420	3 848	2 381	35 649

Source *: Annuaire statistique 2021/2022*

3.1.2.3. Commodités dans les écoles du primaire

Concernant les commodités dans les structures du primaire, 35,7 % d'écoles sont alimentées en électricité dans l'ensemble. Dans le public, 85,6 % des écoles ne disposent pas d'électricité. Pour ce qui est de la disponibilité des blocs latrines, 74 % d'écoles en sont dotées dans l'ensemble. Dans le public, 34,5 % d'écoles ne disposent pas de blocs latrines.

Très peu d'écoles primaires sont dotées de cantines scolaires. On dénombre en moyenne 2 écoles sur 100 dans le public qui en disposent. Il en est de même dans l'ensemble.

Graphique 3. 19: Répartition (%) des écoles du primaire disposant des commodités par type de commodité et l'ordre d'enseignement

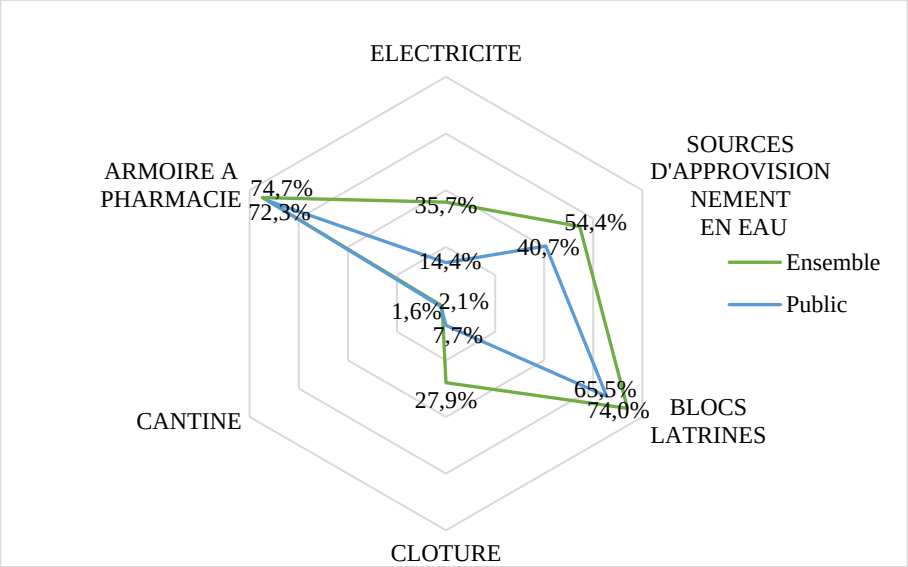

***Source** : Annuaire statistique 2021/2022*

L'analyse des diverses commodités dont sont dotées les écoles primaires par milieu d'implantation montre que 69,9 % d'écoles situées en milieu urbain sont électrifiées contre 14,9 % en milieu rural. Concernant les blocs latrines, un peu plus de neuf écoles sur dix en disposent en milieu urbain alors que près de six écoles sur dix en disposent en milieu rural. Les écoles du primaire

situées en milieu urbain disposent de plus d'armoires à pharmacie que celles en milieu rural. Les mêmes tendances s'observent quelle que soit la région considérée.

Tableau 3. 7:Répartition (%) des écoles du primaire disposant des commodités par région, selon le milieu d'implantation

ENSEMBLE	ELECTRICITE (%)		SOURCES D'APPROVISIONNEMENT EN EAU (%)		BLOCS LATRINES (%)		CLOTURE (%)		CANTINE (%)		ARMOIRE A PHARMACIE (%)	
	Urbain	Rural	Urbain	Rural	Urbain	Rural	Urbain	Rural	Urbain	Rural	Urbain	Rural
CAMEROUN	**69,8**	**14,9**	**78,8**	**39,5**	**91,6**	**63,2**	**58,6**	**9,1**	**1,2**	**1,9**	**85,5**	**68,2**
ADAMAOUA	54,3	4,4	69,0	26,2	86,4	49,5	33,9	2,00	1,8	2,8	67	54,7
CENTRE	84,3	36,3	84,7	45,5	92,3	74,5	73,9	27,7	0,9	0,3	91,6	82,3
EST	44,8	5,2	71,3	33,9	91,1	57,6	35,9	1,4	3,2	2,3	82,8	69,5
EXTRÊME-NORD	34,0	4,5	68,7	39,1	82,7	52	26,3	1,8	0,7	5,1	59,6	48,6
LITTORAL	80	28,7	85,1	47,3	94,7	78,5	71,4	17,7	0,16	0,4	89,3	82,5
NORD	45,8	4,8	73,1	36,4	86,7	44,2	30,5	2,7	9,8	4,7	71,3	78,7
NORD-OUEST	48	6,7	72,5	56,6	87,6	66,4	38,8	5, 6	2,9	0,30	65,6	56,2
OUEST	52,5	20,5	65,6	30,5	91	78,2	38,3	6,46	0,41	0,58	90,6	84,5
SUD	57,6	17,1	63,9	31,9	91,5	80,6	37,9	7,74	0,30	0,13	82,1	76,4
SUD-OUEST	64,5	12,4	71,1	33,9	90,5	53,2	47,4	7,93	0,58	0,20	89,3	51,4
ZEP	44,1	4,7	70,5	35,5	86,5	50,3	31,3	2,03	3,88	4,21	69,6	60,8
Hors-ZEP	75,6	21,8	80,6	42,3	92,7	71,9	64,7	13,9	0,60	0,32	89,0	73,1

Source *: Annuaire statistique 2021/2022*

L'analyse de la source d'approvisionnement en eau potable dans le primaire montre que dans l'ensemble, 21,3 % d'écoles sont dotées de points d'approvisionnement en eau de la société CAMWATER, 23,6 % sont dotées de forage et 3,8 % sont dotées de sources d'eau aménagées. Dans le public, 9,7 % d'écoles sont dotées des points d'eau d'approvisionnement de la société CAMWATER, 22,3 % sont dotées de forage et 4,7 % de sources d'eau aménagées.

Selon le milieu d'implantation, les écoles primaires du milieu urbain disposent de meilleures commodités que celles du milieu rural. En effet, 45,3 % d'écoles

primaires situées en milieu urbain sont dotées des points d'eau d'approvisionnement de la société CAMWATER, contre 6,6 % en milieu rural. Concernant les forages, 25,9 % d'écoles primaires en milieu urbain en sont dotées contre 22,1 % en milieu rural. Dans les ZEP, la plupart des écoles sont dotées de forages. Les autres sources d'approvisionnement en eau y sont faiblement représentées.

Tableau 3. 8:Répartition des points d'eau par zone et selon l'ordre d'enseignement au primaire en 2021/2022

		ENSEMBLE		PUBLIC		URBAIN		RURAL	
		Nombre d'écoles	%	Nombre d'écoles	%	Nombre d'écoles	%	Nombre d'écoles	%
CAMEROUN	CAMWATER	4 697	21,3	1 288	9,7	3 792	45,3	906	6,6
	FORAGE	5 197	23,5	2 952	22,3	2 168	25,9	3 029	22,1
	SRCES D'EAU AMENAGEES	835	3,8	624	4,7	114	1,4	721	5,3
	MARIGOT	292		247		39		253	
	PUITS	991		282		481		510	
ZEP	CAMWATER	322	4,6	191	3,3	295	19,4	27	0,5
	FORAGE	2 299	32,6	1 982	34,0	656	43,1	1 643	29,7
	SRCES D'EAU AMENAGEES	59	0,8	40	0,7	24	1,6	35	0,6
	MARIGOT	109		94		9		100	
	PUITS	242		142		89		153	
Hors-ZEP	CAMWATER	4 375	29,1	1 097	14,8	3 497	51,1	879	10,8
	FORAGE	2 898	19,3	970	13,1	1 512	22,1	1 386	17,0
	SRCES D'EAU AMENAGEES	776	5,2	584	7,9	90	1,3	686	8,4
	MARIGOT	183		153		30		153	
	PUITS	749		140		392		357	

Source ***:*** *Annuaire statistique 2021/2022*

3.1.2.4. Offre en personnel enseignant au primaire

Au Cameroun, on compte dans le cycle primaire en 2021/2022, 114 142 enseignants en exercice dans les écoles. Plus d'un enseignant sur deux exercent dans le public (65 839). Ces chiffres sont en hausse de 7,7 % au

niveau national et de 6,6 % pour le public par rapport à l'année 2020/2021. Le primaire communautaire quant à lui enregistre 1089 enseignants en 2021/2022, soit une hausse de 26,6 % par rapport à l'année 2020/2021.

Graphique 3. 20: Évolution des effectifs du personnel enseignant dans le primaire par ordre d'enseignement de 2014/2015 à 2021/2022

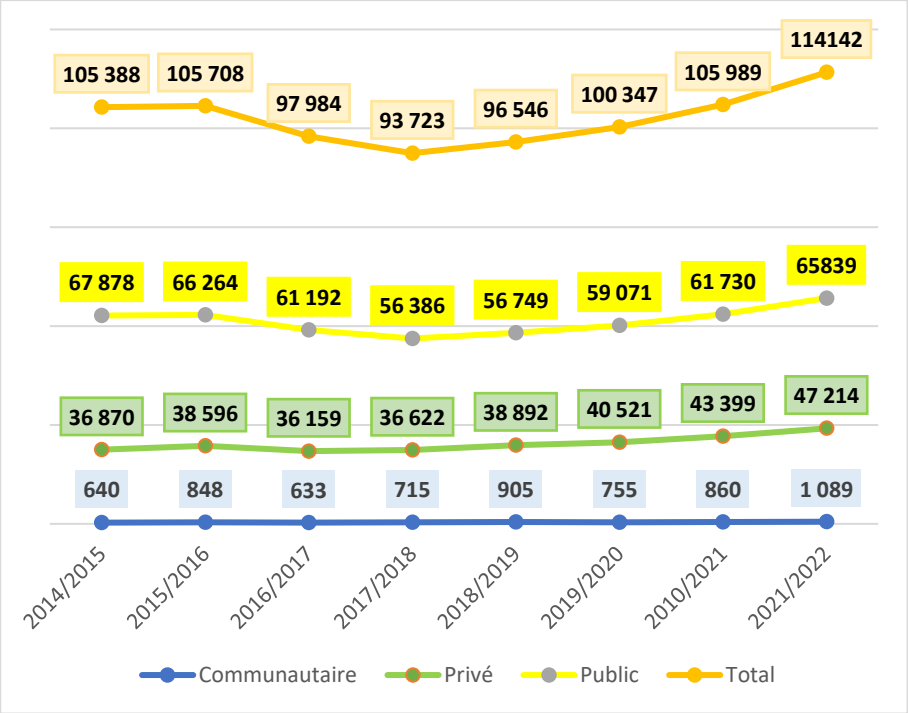

Source *: Annuaires statistiques de 2014/2015 à 2021/2022*

3.1.2.4.1. Personnel enseignant par région, par ordre et par sexe

Au Cameroun, 58,3 % des enseignants du primaire sont des femmes. Dans les ZEP, plus de deux enseignants sur trois (67,8 %) sont des hommes, dans les régions Hors ZEP moins d'un enseignant sur trois est un homme (30,5 %).

Tableau 3. 9: Répartition (%) du personnel enseignant par région, selon l'ordre d'enseignement et le sexe dans le primaire en 2021/2022

Régions	Public		Privé		Communautaire		Ensemble	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
CAMEROUN	50,3	49,7	70,3	29,7	20,2	79,8	58,3	41,7
ADAMAOUA	47,0	53,0	56,8	43,2	13,6	86,4	48,5	51,5
CENTRE	66,1	33,9	73,6	26,4	52,5	47,5	70,7	29,3
EST	52,7	47,3	61,5	38,5	14,3	85,7	54,4	45,6
EXTRÊME-NORD	21,8	78,2	30,3	69,7	12,9	87,1	22,3	77,7
LITTORAL	70,9	29,1	70,6	29,4	79,6	20,4	70,7	29,3
NORD	24,7	75,3	32,2	67,8	9,3	90,7	24,8	75,2
NORD-OUEST	63,7	36,3	73,9	26,1	65,4	34,6	67,7	32,3
OUEST	67,9	32,1	74,8	25,2	40,0	60,0	69,8	30,2
SUD	51,5	48,5	64,2	35,8	70,0	30,0	54,4	45,6
SUD-OUEST	68,1	31,9	80,2	19,8	20,2	79,8	65,9	34,1
ZEP	31,0	69,0	44,8	55,2	11,7	88,3	32,2	67,8
HORS ZEP	65,6	34,4	72,9	27,1	60,5	39,5	69,5	30,5

Source *: Annuaire statistique 2021/2022*

3.1.2.4.2. Offre du personnel enseignant par statut, par zone d'implantation dans le primaire public

Variable déterminante de la politique éducative, le taux d'encadrement des élèves dans les écoles primaires renseigne sur la qualité et le coût du système éducatif. Selon le DSSEF 2013-2020, le Gouvernement s'était engagé pour un ratio d'un enseignant pour 42 élèves à l'horizon 2020. L'atteinte de cet objectif reste une préoccupation pour le Gouvernement, qui envisage dans la SND30 d'améliorer l'offre en ressources humaines, notamment en milieu rural.

La poursuite du programme de recrutement de nouveaux enseignants ou de reconversion des maîtres des parents en enseignants payés par l'État participe

de l'amélioration de la qualité de l'éducation ainsi que de la stabilisation des enseignants dans les zones d'accès difficile et les ZEP. Cette stabilisation du personnel enseignant dans les zones jugées difficiles se fait à travers des mesures financières incitatives (primes spéciales) et de la construction des logements d'astreinte pour les enseignants. A titre d'illustration, le Gouvernement a attribué ces primes spéciales à 5 397 enseignants au cours des 2 dernières années et a construit 180 logements d'astreinte.

Suite aux recrutements des enseignants du primaire initiés par le Gouvernement avec l'appui de la Banque Mondiale, les enseignants contractualisés et contractuels représentent désormais une part importante du personnel enseignant du primaire (44,9 %). Par ailleurs, le pourcentage des maîtres des parents employés est de 27,4 % en 2021/2022.

Tableau 3. 10:Répartition (%) des enseignants du primaire public par région selon le statut et le sexe en 2021/2022

RÉGIONS	Fonctionnaire			Contractuel			Contractualisé			Maîtres des parents		
	F	H	T	F	H	T	F	H	T	F	H	T
CAMEROUN	26,2	29,1	27,6	20,5	13,7	17,1	30,4	25,2	27,8	22,9	32,0	27,4
Adamaoua	18,4	26,0	22,4	14,5	12,1	13,2	50,6	34,4	42,0	16,5	27,5	22,3
Centre	31,6	39,4	34,2	20,0	14,3	18,1	28,6	22,7	26,6	19,7	23,7	21,1
Est	20,7	24,7	22,6	25,4	20,2	23,0	31,8	21,7	27,0	22,1	33,3	27,4
Extrême-Nord	12,6	21,6	19,6	9,0	7,7	8,0	43,5	31,6	34,2	34,9	39,1	38,2
Littoral	30,7	38,8	33,1	21,0	15,4	19,4	28,1	24,0	26,9	20,2	21,8	20,6
Nord	14,4	18,1	17,2	17,5	12,2	13,5	35,2	22,5	25,6	32,9	47,2	43,7
Nord-Ouest	27,8	41,9	33,0	35,5	31,9	34,2	32,7	22,3	28,9	4,0	3,8	3,9
Ouest	25,8	42,7	31,2	12,9	12,9	12,9	21,9	15,1	19,7	39,5	29,3	36,2
Sud	31,1	40,3	35,6	13,6	12,9	13,3	33,4	27,2	30,4	21,9	19,5	20,7
Sud-Ouest	35,3	49,4	39,8	42,4	34,8	40,0	21,2	13,9	18,9	1,1	1,9	1,3
ZEP	16,4	21,2	19,7	16,5	11,0	12,7	39,9	27,9	31,6	27,1	39,9	35,9
HORS ZEP	29,9	41,5	33,9	21,9	18,0	20,6	26,9	20,8	24,8	21,3	19,6	20,7

Source *: Annuaire statistique 2021/2022*

Au plan national, 66,9 % des enseignants du primaire public exercent en milieu rural. Ce constat reste vérifié dans toutes les régions à l'exception du Littoral qui compte seulement 47,2 % d'enseignants en milieu rural.

<u>Graphique 3. 21</u>: Répartition (%) des enseignants du primaire public par région selon les zones d'implantation des écoles

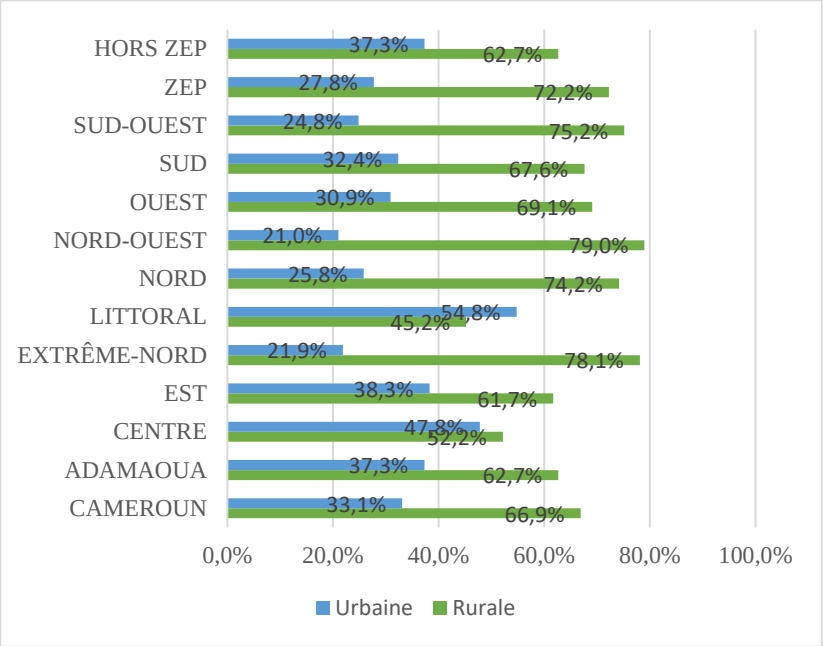

***<u>Source</u>** : Annuaire statistique 2021/2022*

La répartition des enseignants dans le primaire public selon le statut montre que les proportions des fonctionnaires, contractualisés et maitres des parents sont constants autour de 27 %. On observe aussi que 35,9 % des enseignants dans les ZEP sont des maitres des parents contre 20,7 % dans les régions Hors ZEP.

Tableau 3. 11: Répartition (%) des enseignants du primaire public par statut selon région

REGION	Fonctionnaire	Contractuel	Contractualisé	Maitre des parents
CAMEROUN	**27,6**	**17,1**	**27,8**	**27,4**
ADAMAOUA	22,4	13,2	42,0	22,3
CENTRE	34,2	18,1	26,6	21,1
EST	22,6	23,0	27,0	27,4
EXTRÊME-NORD	19,6	8,0	34,2	38,2
LITTORAL	33,1	19,4	26,9	20,6
NORD	17,2	13,5	25,6	43,7
NORD-OUEST	33,0	34,2	28,9	3,9
OUEST	31,2	12,9	19,7	36,2
SUD	35,6	13,3	30,4	20,7
SUD-OUEST	39,8	40,0	18,9	1,3
ZEP	**19,7**	**12,7**	**31,6**	**35,9**
HORS ZEP	**33,9**	**20,6**	**24,8**	**20,7**

Source *: Annuaire statistique 2021/2022*

3.1.2.4.3. Répartition du personnel enseignant par qualification, par sexe dans le primaire privé

Au Cameroun, plus de deux enseignants sur trois exerçant dans les écoles primaires privées (68,2 %) ont un diplôme professionnel, c'est-à-dire ont bénéficié d'une formation les rendant aptes à exercer la profession enseignante. Dans les régions du Centre et du Sud-Ouest, plus de trois quart des enseignants ont un diplôme professionnel. Dans les ZEP, près de deux enseignants sur trois exerçant dans le privé ont un diplôme professionnel.

Tableau 3. 12:Répartition (%) des enseignants des écoles primaires du privé par région selon le type de diplôme et le sexe en 2021/2022

Régions	Diplôme académique			Diplôme professionnel		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
CAMEROUN	27,3	42,5	31,8	72,7	57,5	68,2
Adamaoua	19,9	38,8	28,1	80,1	61,2	71,9
Centre	20,3	29,2	22,6	79,7	70,8	77,4
Est	30,0	53,8	39,2	70,0	46,2	60,8
Extrême-Nord	32,0	58,3	50,3	68,0	41,7	49,7
Littoral	36,7	51,9	41,2	63,3	48,1	58,8
Nord	32,8	44,9	41,0	67,2	55,1	59,0
Nord-Ouest	26,8	40,6	30,4	73,2	59,4	69,6
Ouest	32,3	52,6	37,4	67,7	47,4	62,6
Sud	27,8	45,9	34,3	72,2	54,1	65,7
Sud-Ouest	16,5	25,4	18,3	83,5	74,6	81,7
ZEP	27,9	50,9	40,6	72,1	49,1	59,4
HORS ZEP	27,2	40,8	30,9	72,8	59,2	69,1

Source *: Annuaire statistique 2021/2022*

Les femmes représentent 70,3 % des enseignants du privé. Dans les régions du Sud-Ouest et de l'Ouest, les femmes sont surreprésentées avec respectivement 80,2 % et 74,8 % du personnel enseignant du privé. Par contre, dans les régions de l'Extrême-Nord et du Nord, seuls trois enseignants sur dix sont des femmes.

Graphique 3. 22: : Répartition des enseignants dans les écoles primaires privées par région et selon le sexe en 2021/2022

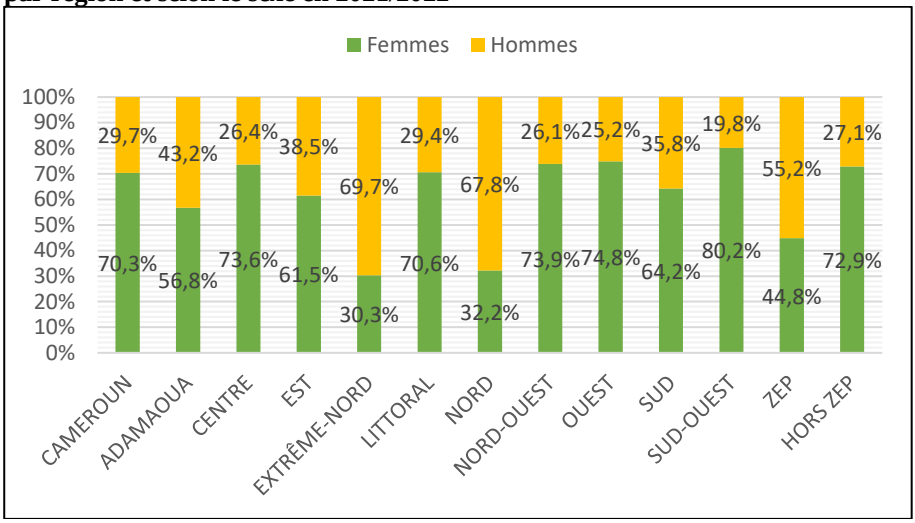

Source *: Annuaire statistique 2021/2022*

3.1.3. Analyse de l'offre dans l'éducation de base non formelle et l'alphabétisation

3.1.3.1. Analyse de l'offre dans l'éducation de base non formelle

L'amélioration de l'offre scolaire dans les Centres d'Education de Base Non Formelle fait partie intégrante des missions du système éducatif camerounais en vue de fournir à tous les possibilités d'apprentissages. Par ailleurs, le Gouvernement dans la SND30 s'est engagé à : *« Promouvoir l'accès aux jeunes et aux adultes qui le désirent en matière d'alphabétisation et d'éducation non formelle ».*

La promotion de ce type d'enseignement passe également par le développement des infrastructures de qualité.

3.1.3.1.1. Les infrastructures dans l'éducation de base non formelle

La répartition des salles de classe par type de construction et par ordre d'enseignement dans l'éducation de base non formelle montre que la majeure partie des salles de classe sont en matériaux définitifs.

Graphique 3. 23: Répartition des salles de classe par type de construction selon l'ordre d'enseignement dans les CEBNF en 2021/2022

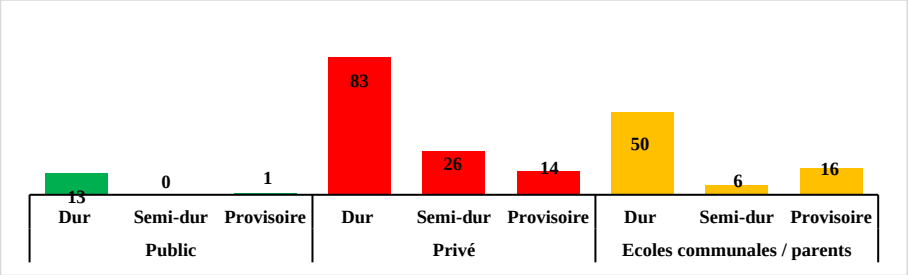

Source *: Annuaire statistique 2021/2022*

Sur les 111 salles de classe recensées en milieu urbain, 77,5 % sont en matériaux définitifs et 9 % en matériaux provisoires. En milieu rural, 61,2 % sont en matériaux définitifs et 21,4 % en matériaux provisoires.

Graphique 3. 24: Répartition des salles de classe par type de construction selon le milieu d'implantation dans les CEBNF en 2021/2022

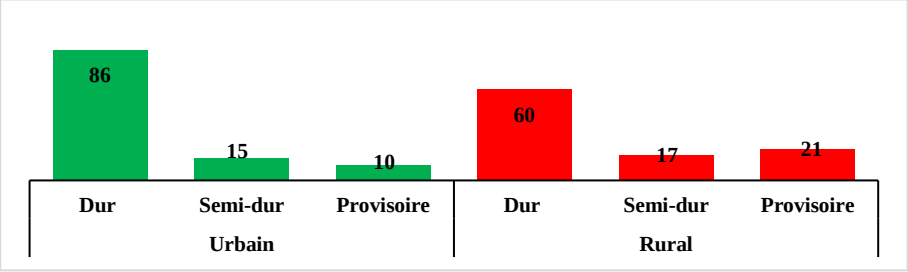

Source *: Annuaire statistique 2021/2022*

La répartition des salles de classe dans les CEBNF par région et par type de construction au cours de l'année scolaire 2021/2022 montre que les régions du Centre, de l'Extrême-Nord et de l'Est sont celles où on recense le plus grand nombre de salles de classe en matériaux définitifs.

Tableau 3. 13:Répartition (%) des salles de classe par région, selon l'ordre d'enseignement et le type de construction dans les CEBNF en 2021/2022

	ENSEMBLE				PUBLIC			
	Dur	Semi-dur	Provisoire	Total	Dur	Semi-dur	Provisoire	Total
CAMEROUN4	**146**	**32**	**31**	**209**	**13**	**0**	**1**	**14**
ADAMAOUA	8	1	1	10	0	0	1	1
CENTRE	79	8	5	92	0	0	0	0
EST	15	17	14	46	0	0	0	0
EXTRÊME-NORD	15	0	4	19	3	0	0	3
NORD	8	0	0	8	2	0	0	2
OUEST	10	3	2	15	0	0	0	0
SUD	0	3	4	7	0	0	0	0
SUD-OUEST	11	0	1	12	8	0	0	8
ZEP	46	18	19	83	5	0	1	6

Source *: Annuaire statistique 2021/2022*

3.1.3.1.2. Commodités dans les CEBNF

Concernant la disponibilité de certaines commodités dans les CEBNF, l'on recense 36,9 % de centres disposant d'électricité dans l'ensemble et 5,6 % dans le public. Pour ce qui est de la disponibilité des blocs latrines, l'on enregistre 53,0 % dans l'ensemble des structures et 11,1 % dans le public.

4 Les régions du Littoral et du Nord-Ouest n'ont pas les CEBNF.

Tableau 3. 14: Proportion des CEBNF disposant des commodités par région, selon la commodité et l'ordre d'enseignement en 2021/2022

ENSEMBLE	ELECTRICITE		SOURCES D'APPROVISIONNEMENT EN EAU		BLOCS LATRINES	
	Ensemble	Public	Ensemble	Public	Ensemble	Public
CAMEROUN	**36,89**	**5,56**	**49,18**	**11,11**	**52,46**	**11,11**
Adamaoua	7,69	0,00	69,23	0,00	0,00	0,00
Centre	61,82	0,00	61,82	0,00	69,09	0,00
Est	0,00	///	20,00	///	28,00	///
Extrême-Nord	20,00	0,00	60,00	100,00	100,00	100,00
Nord	0,00	0,00	20,00	0,00	20,00	0,00
Ouest	80,00	///	20,00	///	80,00	///
Sud	25,00	///	50,00	///	100,00	///
Sud-Ouest	40,00	16,67	50,00	16,67	50,00	16,67
ZEP	**4,17**	**0,00**	**37,50**	**25,00**	**27,08**	**25,00**
Hors-ZEP	**58,11**	**7,14**	**56,76**	**7,14**	**68,92**	**7,14**

Source *: Annuaire statistique 2021/2022*

L'analyse des diverses commodités recensées dans les CEBNF par milieu d'implantation montre que 75,5 % des centres situés en milieu urbain sont électrifiés et 11,0 % en milieu rural. Concernant les blocs de latrines, 91,8 % des centres en disposent en milieu urbain et 27,4 % en milieu rural.

Tableau 3. 15: Répartition (%) des CEBNF disposant des commodités par région, selon la commodité et le milieu d'implantation en 2021/2022

ENSEMBLE	ELECTRICITE		SOURCES D'APPROVISIONNEMENT EN EAU		BLOCS LATRINES	
	Urbain	Rural	Urbain	Rural	Urbain	Rural
CAMEROUN	**75,51**	**10,96**	**69,39**	**35,62**	**85,71**	**27,40**
Adamaoua	100,00	0,00	0,00	75,00	0,00	0,00
Centre	88,89	10,53	86,11	15,79	94,44	21,05
Est	0,00	0,00	0,00	23,81	50,00	23,81
Extrême-Nord	0,00	25,00	100,00	50,00	100,00	100,00
Nord	0,00	0,00	0,00	33,33	50,00	0,00
Ouest	75,00	100,00	25,00	0,00	75,00	100,00
Sud	100,00	0,00	100,00	33,33	100,00	33,33
Sud-Ouest	///	40,00	///	50,00	///	50,00
ZEP	**12,50**	**2,50**	**12,50**	**42,50**	**50,00**	**22,50**
Hors-ZEP	**87,80**	**21,21**	**80,49**	**27,27**	**92,68**	**33,33**

Source *: Annuaire statistique 2021/2022*

L'analyse de la source d'approvisionnement en eau potable dans les CEBNF montre que dans l'ensemble, 23,0 % des CEBNF possèdent des points d'approvisionnement en eau de la société CAMWATER, 18,0 % possèdent des forages et 1,6 % possèdent des sources d'eau aménagées. Dans le public, 5,6 % des CEBNF possèdent des points d'approvisionnement en eau de la société CAMWATER, 5,6 % disposent d'un forage. Les difficultés d'accès à l'eau potable sont réelles dans la plupart des CEBNF surtout en milieu rural.

Tableau 3. 16: Répartition des points d'eau par type d'approvisionnement, selon l'ordre d'enseignement dans les CEBNF en 2021/2022

		ENSEMBLE		PUBLIC		URBAIN		RURAL	
		Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
CAMEROUN	CAMWATER	28	23	1	5,6	22	44,9	6	8,22
	FORAGE	22	18,0	1	5,6	5	10,2	17	23,3
	SOURCES D'EAU AMENAGEES	2	1,6	0	0	2	4,1	0	0
	MARIGOT	2		0		0		2	
	PUITS	6		0		5		1	
ZEP	CAMWATER	0	0	0	0	0	0	0	0
	FORAGE	15	31,3	1	25	1	12,5	14	35,0
	SRCES D'EAU AMENAGEES	0	0	0	0	0	0	0	0
	MARIGOT	2		0		0		2	
	PUITS	1		0		0		1	
Hors-ZEP	CAMWATER	28	37,8	1	7,1	22	53,7	6	18,2
	FORAGE	7	9,5	0	0	4	9,8	3	9,1
	SRCES D'EAU AMENAGEES	2	2,7	0	0	2	4,9	0	0
	MARIGOT	0		0		0		0	
	PUITS	5		0		5		0	

Source *: Annuaire statistique 2021/2022*

3.1.3.1.3. Offre en animateurs dans les CEBNF

3.1.3.1.3.1. Répartition des animateurs par région, ordre et sexe

Au niveau national 49,8 % des animateurs des CEBNF sont des hommes. Cette tendance est observée dans la quasi-totalité des ordres d'enseignement dans les CEBNF. Au niveau des régions, il apparait qu'à l'exception des régions du Centre et du Sud, la même tendance s'observe dans l'ensemble et dans les différents ordres d'enseignement.

Tableau 3. 17: Répartition des animateurs (%) par région, selon l'ordre et le sexe dans les CEBNF en 2021/2022

Régions	Public		Privé		Communautaire/ Communal		Ensemble	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
CAMEROUN	**33,33**	**66,67**	**54,84**	**45,16**	**45,16**	**54,84**	**50,19**	**49,81**
Adamaoua	0,00	100,00	///	///	58,33	41,67	53,85	46,15
Centre	///	///	61,17	38,83	47,83	52,17	58,73	41,27
Est	///	///	43,48	56,52	29,41	70,59	37,50	62,50
Extrême-Nord	33,33	66,67	25,00	75,00	46,15	53,85	42,42	57,58
Nord	0,00	100,00	0,00	100,00	33,33	66,67	14,29	85,71
Sud	///	///	33,33	66,67	0,00	100,00	27,27	72,73
Sud-Ouest	50,00	50,00	///	///	75,00	25,00	62,50	37,50
ZEP	**14,29**	**85,71**	**39,29**	**60,71**	**43,10**	**56,90**	**39,78**	**60,22**
HORS ZEP	**50,00**	**50,00**	**58,27**	**41,73**	**48,57**	**51,43**	**55,88**	**44,12**

Source : *Annuaire statistique 2021/2022*

3.1.3.1.3.2. Répartition des animateurs par statut et milieu d'implantation dans le CEBNF public

En termes de répartition des animateurs des CEBNF du public par sexe, on constate qu'il y a plus de femmes que d'hommes dans l'ensemble. Cependant, la proportion d'hommes animateurs ou alphabétisateurs principaux (60,5 %) est plus grande que celle des femmes.

Graphique 3. 25: Proportion des animateurs des CEBNF publics par sexe suivant le statut en 2021/2022

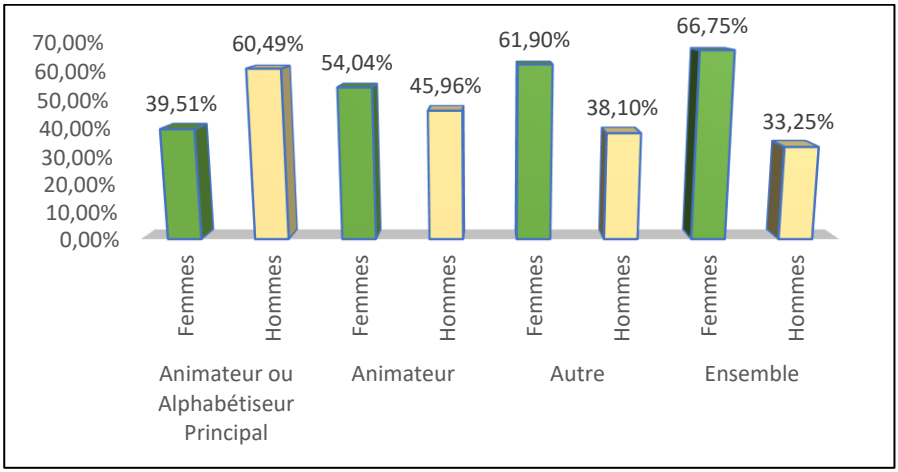

Source : *Annuaire statistique 2021-2022*

La répartition des animateurs des CEBNF selon le milieu d'implantation montre qu'il y a davantage d'animateurs/alphabétiseurs principaux et animateurs dans le milieu urbain alors que les autres encadreurs des CEBNF se retrouvent majoritairement en milieu rural.

Graphique 3. 26: Répartition (%) des animateurs des CEBNF publics selon le milieu d'implantation et le statut en 2021/2022

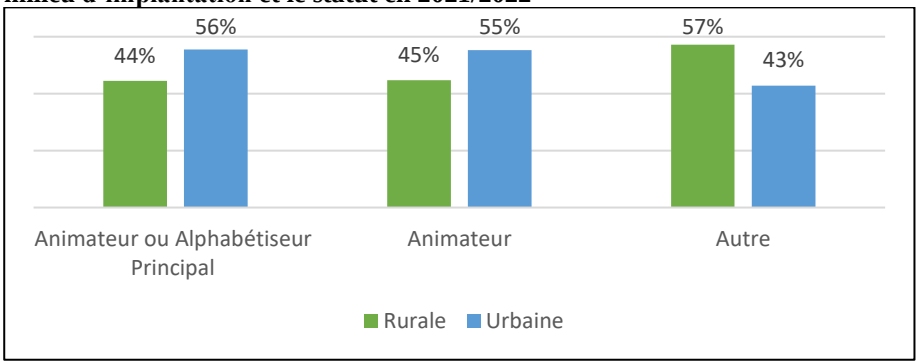

Source : *Annuaire statistique 2021/2022*

3.1.3.1.3.3. Répartition des animateurs des CEBNF privés par type de diplôme

La répartition des animateurs des CEBNF du privé par type de diplôme montre que neuf animateurs sur vingt disposent d'un diplôme professionnel contre onze qui possèdent un diplôme académique.

Graphique 3. 27: Proportion des animateurs des CEBNF privés par type de diplôme en 2021/2022

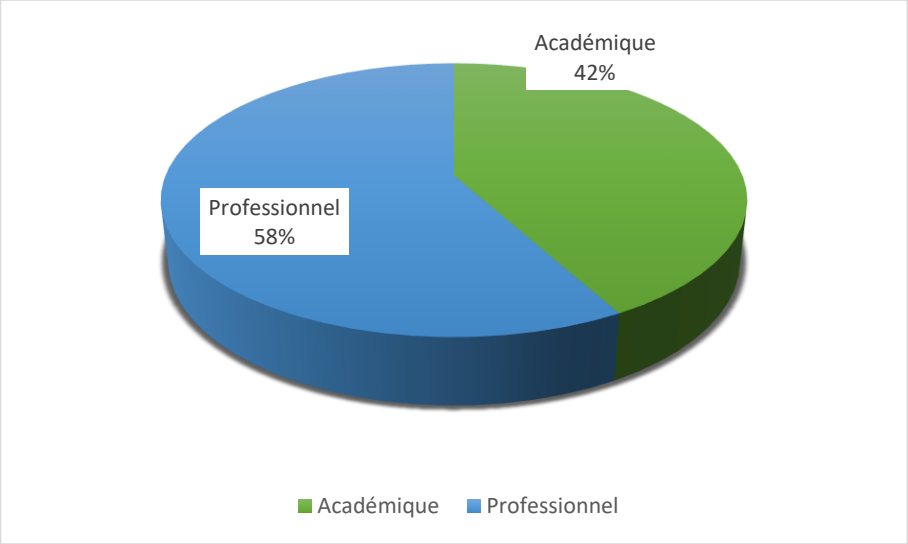

Source *: Annuaire statistique 2021/2022*

La répartition des encadreurs des CEBNF du privé par sexe et par type de diplôme montre qu'un encadreur de sexe masculin sur cinq dans ces structures est qualifié, tandis qu'une femme sur quatre est non qualifiée.

<u>Graphique 3. 28</u>: Proportion des animateurs CEBNF privés par sexe et par type de diplôme en 2021/2022

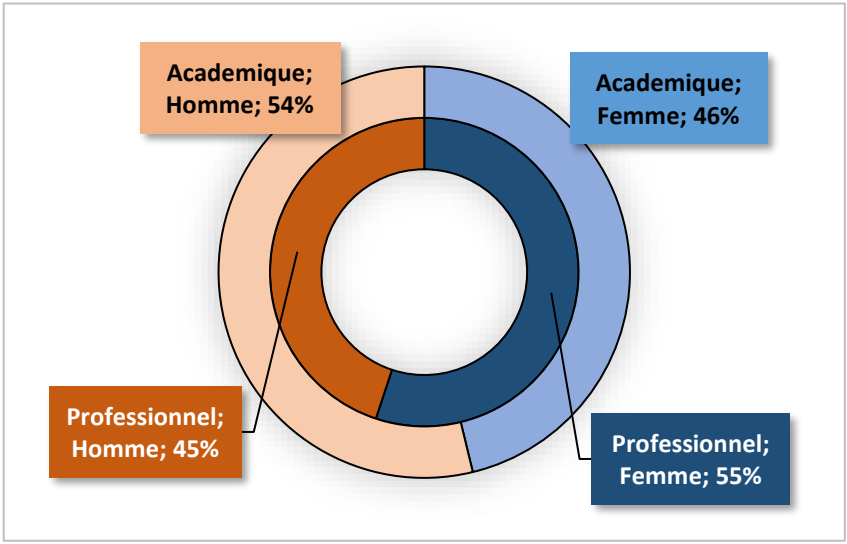

<u>Source</u> *: Annuaire statistique 2021/2022*

3.1.3.2. Analyse de l'offre en Alphabétisation fonctionnelle

3.1.3.2.1. Les infrastructures dans les CAF

La répartition des salles de classe par type de construction et selon l'ordre d'enseignement dans les CAF montre que la majeure partie des salles de classe est construite en matériaux définitifs. Dans les CAF publics, sur un total de 376 salles de classe recensées, 88,8 % sont construites en matériaux définitifs et 6,6 % en matériaux provisoires.

Dans les CAF privés, sur un total de 406 salles de classe, 79,6 % sont en matériaux définitifs et 13,5 % en matériaux provisoires. Dans les CAF communautaires et les écoles des parents, sur 204 salles de classe au total, 79,9 % sont en matériaux définitifs et 14,2 % en matériaux provisoires.

<u>Graphique 3. 29</u>: Répartition des salles de classe par type de construction et par ordre d'enseignement dans les CAF en 2021/2022

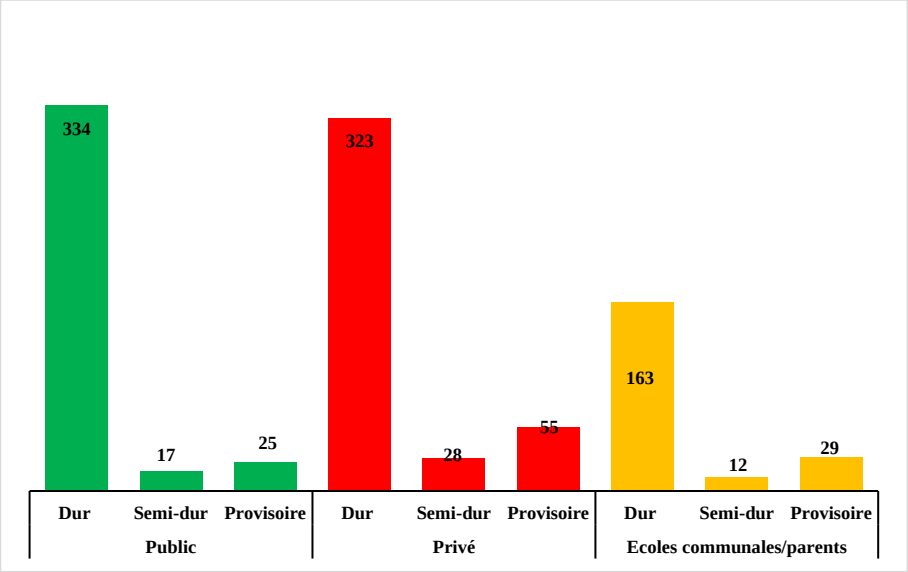

<u>Source</u> *: Annuaire statistique 2021/2022*

La répartition des salles de classe par type de construction et par milieu dans les CAF révèle qu'au niveau national, la plupart des salles de classe recensées sont en matériaux définitifs. Sur un total de 986 salles de classe recensées, 447 se retrouvent en milieu urbain dont 392 sont construites en matériaux définitifs et 38 en matériaux provisoires et 539 se retrouvent en milieu rural avec 428 salles de classes construites en matériaux définitifs et 71 en matériaux provisoires.

Graphique 3. 30: Répartition des salles de classe dans les CAF par type de construction et par milieu d'implantation en 2021/2022

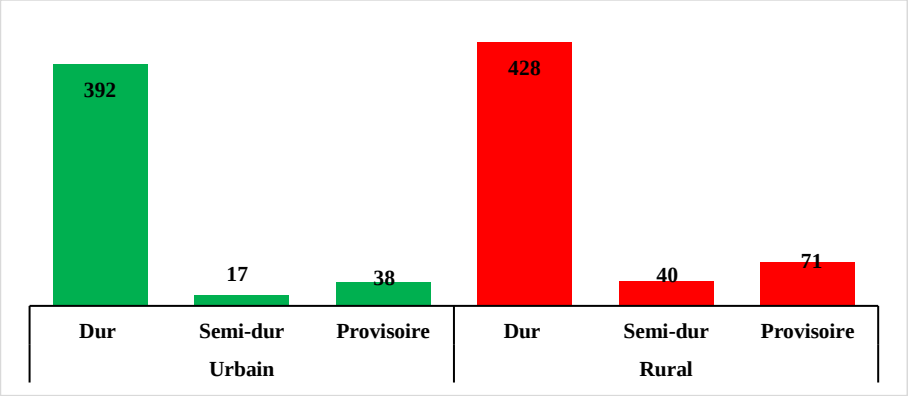

Source *: Annuaire statistique 2021/2022*

La répartition des salles de classe des CAF par région et par type de construction en 2021/2022 montre que dans l'ensemble, une part considérable des salles de classe est en matériaux définitifs. La même tendance s'observe dans le public. Les régions du Centre, de l'Extrême-Nord et du Nord sont celles qui possèdent le plus d'infrastructures construites en matériaux définitifs, soit respectivement 258, 267 et 101. Par ailleurs, le nombre des salles de classe en matériaux provisoires dans ces régions est de 22, 43 et 10 respectivement.

Dans les CAF publics, sur 531 salles de classe que comptent les ZEP, 441 sont en matériaux définitifs et 71 en matériaux provisoires.

Tableau 3. 18: Répartition des salles de classe par région selon le type de construction dans les CAF en 2021/2022

	ENSEMBLE				PUBLIC			
	Dur	Semi-dur	Provisoire	Total	Dur	Semi-dur	Provisoire	Total
CAMEROUN	**820**	**57**	**109**	**986**	**334**	**17**	**25**	**376**
ADAMAOUA	59	5	8	72	37	2	2	41
CENTRE	258	13	22	293	63	2	1	66
EST	14	2	10	26	2	0	1	3
EXTRÊME-NORD	267	12	43	322	153	8	13	174
LITTORAL	13	3	1	17	3	3	0	6
NORD	101	0	10	111	38	0	1	39
NORD-OUEST	0	5	6	11	0	0	6	6
OUEST	100	16	6	122	37	2	0	39
SUD	8	1	3	12	1	0	1	2
SUD-OUEST	0	0	0	0	0	0	0	0
ZEP	441	19	71	531	230	10	17	257
Hors-ZEP	379	38	38	455	104	7	8	119

Source : *Annuaire statistique 2021/2022*

3.1.3.2.2. Commodités dans les CAF

Concernant les commodités dans les CAF, dans l'ensemble 21,5 % sont alimentés en électricité et 35,6 % disposent des blocs latrines. Dans le public 14,2 % de centres sont alimentés en électricité et 25,3 % possèdent des blocs latrines.

Dans les ZEP, 11,4 % sont alimentés en électricité et 26,9 % disposent des blocs latrines. Dans le public, 11,3 % sont alimentés en électricité et 28,6 % possèdent des blocs latrines. Il apparait une faible disponibilité des commodités dans les CAF, selon que le CAF se trouve dans les ZEP ou dans les régions Hors ZEP. De ces constats, il ressort que l'offre publique dans les CAF en termes de commodités demeure faible.

Tableau 3. 19: Proportion des CAF disposant des commodités par région selon l'ordre d'enseignement en 2021/2022

ENSEMBLE	ELECTRICITE		SOURCES D'APPROVISIONNEMENT EN EAU		BLOCS LATRINES	
	Ensemble	**Public**	**Ensemble**	**Public**	**Ensemble**	**Public**
CAMEROUN	**21,53**	**14,16**	**21,29**	**12,65**	**35,64**	**25,30**
ADAMAOUA	13,11	23,33	11,48	16,67	37,70	60,00
CENTRE	37,12	13,58	27,51	7,41	48,47	9,88
EST	3,33	0,00	23,33	0,00	20,00	0,00
EXTRÊME-NORD	10,12	7,89	17,00	13,16	25,91	24,34
LITTORAL	44,44	33,33	33,33	66,67	38,89	33,33
NORD	17,81	16,67	24,66	13,33	24,66	20,00
NORD-OUEST	0,00	0,00	12,50	0,00	15,00	10,00
OUEST	31,76	43,48	25,88	17,39	58,82	56,52
SUD	28,00	50,00	8,00	50,00	12,00	0,00
SUD-OUEST	///	///	///	///	///	///
ZEP	**11,44**	**11,27**	**17,52**	**13,15**	**27,01**	**28,64**
Hors-ZEP	**31,99**	**19,33**	**24,18**	**10,08**	**44,58**	**19,33**

Source : Annuaire statistique 2021/2022

Une analyse des diverses commodités dont possèdent les CAF selon le milieu d'implantation montre que 48,2 % des centres situés en milieu urbain sont électrifiés et 9,9 % en milieu rural. En outre, 31,4 % des centres en milieu urbain disposent des blocs latrines et 25,4 % en milieu rural.

Dans les ZEP, 29,2 % des centres recensés sont alimentés en électricité en milieu urbain et 4,1 % en milieu rural. Pour ce qui est des blocs latrines, nous remarquons qu'en milieu urbain, 43,3 % des structures en possèdent contre 20,2 % en milieu rural.

Tableau 3. 20: Proportion des CAF disposant des commodités par région selon le milieu d'implantation en 2021/2022

	ELECTRICITE		BLOCS LATRINES			
	Urbain	**Rural**	**Urbain**	**Rural**	**Urbain**	**Rural**
CAMEROUN	**48,16**	**9,93**	**40,82**	**12,77**	**59,18**	**25,35**
Adamaoua	32,00	0,00	16,00	8,33	68,00	16,67
Centre	73,75	17,45	55,00	12,75	85,00	28,86
Est	12,50	0,00	0,00	30,43	50,00	8,70
Extrême-Nord	27,42	4,32	33,87	11,35	37,10	22,16
Littoral	36,36	57,14	45,45	14,29	36,36	42,86
Nord	36,00	8,33	44,00	14,58	32,00	20,83
Nord-Ouest	0,00	0,00	0,00	12,82	0,00	15,38
Ouest	65,22	19,35	60,87	12,90	78,26	51,61
Sud	50,00	13,33	10,00	6,67	30,00	0,00
Sud-Ouest	///	///	///	///	///	///
ZEP	**29,17**	**4,11**	**30,00**	**13,01**	**43,33**	**20,21**
Hors-ZEP	**66,40**	**16,18**	**51,20**	**12,50**	**74,40**	**30,88**

Source : *Annuaire statistique 2021/2022*

En faisant une analyse sur la source d'approvisionnement en eau potable selon l'ordre d'enseignement, il ressort que sur l'ensemble des 171 points d'eau recensés dans l'enceinte ou à proximité des CAF, 63 points d'eau appartiennent à la société CAMWATER, parmi lesquels 10 relèvent du public. Pour ce qui est de la répartition des 74 forages recensés, 22 appartiennent au public. En outre, il a été recensé 5 sources d'eau aménagées.

Tableau 3. 21: Répartition des points d'eau par ordre d'enseignement, par milieu et par type d'approvisionnement dans les CAF en 2021/2022

		ENSEMBLE		PUBLIC		URBAIN		RURAL	
		NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%
CAMEROUN	**CAMWATER**	63	7,80	10	3,0	52	21,22	11	1,95
	FORAGE	74	9,16	22	6,6	33	13,47	41	7,27
	SRCES D'EAU AMENAGEES	5	0,62	1	0,3	2	0,82	3	0,53
	MARIGOT	3		2		1		2	
	PUITS	23		5		9		14	
ZEP	CAMWATER	13	3,16	9	4,23	12	10,00%	1	0,34%
	FORAGE	47	11,4	16	7,6	20	16,67	27	9,25
	SRCES D'EAU AMENAGEES	1	0,24	0	0,00	0	0,00%	1	0,34
	MARIGOT	1		0		0		1	
	PUITS	10		3		2		8	
Hors-ZEP	CAMWATER	50	12,59	1	0,84	40	32,00	10	3,7
	FORAGE	27	6,80	6	5,04	13	10,40	14	5,15
	SRCES D'EAU AMENAGEES	4	1,01	1	0,84	2	1,60	2	0,74
	MARIGOT	2		2		1		1	
	PUITS	13		2		7		6	

Source *: Annuaire statistique 2021/2022*

3.1.3.2.3. Offre en animateurs dans les CAF

3.1.3.2.3.1. Offre en personnel enseignant dans les CAF par région, par ordre et par sexe

Les femmes constituent 33,5 % des animateurs indépendamment de l'ordre d'enseignement. Lorsque l'on observe la tendance par ordre d'enseignement, elles constituent 21,1 % dans le public, 43,6 % dans le privé et 25,9 % dans le communautaire.

Au niveau des ZEP, les tendances sont les mêmes qu'au niveau national.

Tableau 3. 22: Répartition (%) des animateurs par région, par ordre et par sexe dans les CAF en 2021/2022

Régions	Public		Privé		Communautaire/ Communal		Ensemble	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
CAMEROUN	**21,71**	**78,29**	**43,63**	**56,37**	**25,85**	**74,15**	**33,49**	**66,51**
Adamaoua	18,18	81,82	22,22	77,78	30,43	69,57	23,08	76,92
Centre	21,95	78,05	52,38	47,62	30,36	69,64	46,36	53,64
Est	0,00	100,00	53,33	46,67	31,58	68,42	35,71	64,29
Extrême-Nord	20,00	80,00	24,78	75,22	14,29	85,71	20,50	79,50
Littoral	20,00	80,00	29,03	70,97	35,71	64,29	29,09	70,91
Nord	11,43	88,57	11,11	88,89	20,00	80,00	15,74	84,26
Nord-Ouest	40,00	60,00	0,00	100,00	44,44	55,56	35,29	64,71
Ouest	41,67	58,33	52,25	47,75	36,36	63,64	47,93	52,07
Sud	50,00	50,00	15,38	84,62	21,43	78,57	20,69	79,31
Sud-Ouest	0	0	0	0	0	0	0	0
ZEP	**18,36**	**81,64**	**25,81**	**74,19**	**21,79**	**78,21**	**21,36**	**78,64**
HORS ZEP	**30,85**	**69,15**	**49,47**	**50,53**	**32,17**	**67,83**	**43,99**	**56,01**

Source : *Annuaire statistique 2021/2022*

3.1.3.2.3.1. Offre en animateurs par statut, par milieu d'implantation dans les CAF publics

La répartition des animateurs des CAF publics selon le statut et le sexe laisse apparaitre une forte prédominance des hommes tout statut d'animateurs confondu. Cette tendance est davantage renforcée au fur et à mesure que le statut de l'animateur change. En effet, la proportion d'hommes passe respectivement de 62,1 % à 71,6 % lorsque l'on passe du statut d'« Animateur » à celui d'« Animateur principal ou alphabétiseur principal ».

Graphique 3. 31: Répartition en pourcentage des animateurs et autre personnel des CAF public selon la catégorie et le sexe en 2021/2022

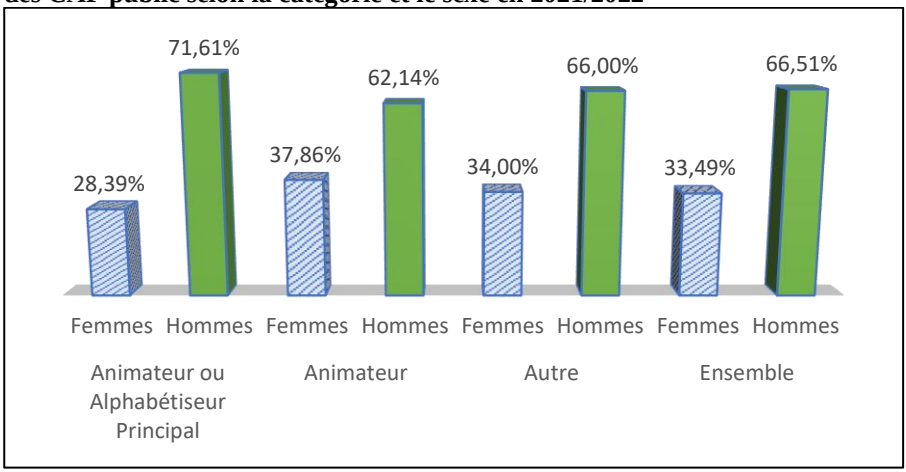

Source : *Annuaire statistique* 2021/2022

L'analyse du graphique ci-dessous montre qu'à l'exception des animateurs ou alphabétiseurs principaux, la localisation des catégories d'animateurs suit celle des CAF. En effet, au niveau national, c'est davantage en milieu rural que l'on retrouve la plus grande proportion des animateurs tout statut confondu.

Graphique 3. 32: Répartition en pourcentage des animateurs des CAF publics selon le milieu d'implantation en 2021/2022

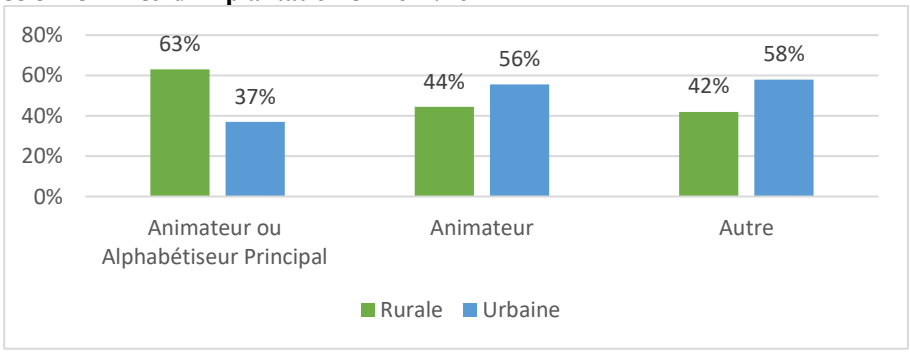

Source *: Annuaire statistique 2021/2022*

3.1.3.2.3.2. Répartition des animateurs/alphabétiseurs par type de diplôme, par milieu dans les CAF privés

L'on note clairement que 42 % des animateurs des CAF privés exercent par leurs diplômes académiques contre 58 % par leurs diplômes professionnels.

Graphique 3. 33: Proportion des animateurs des CAF privés par type de diplôme

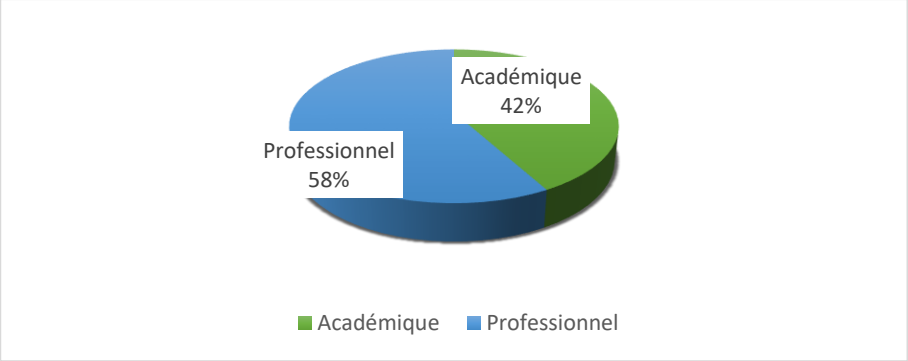

Source *: Annuaire statistique 2021/2022*

On observe qu'indépendamment du type de diplôme, la proportion des hommes est supérieure à celle des femmes.

Graphique 3. 34: Proportion des animateurs des CAF privés par sexe selon le type de diplôme

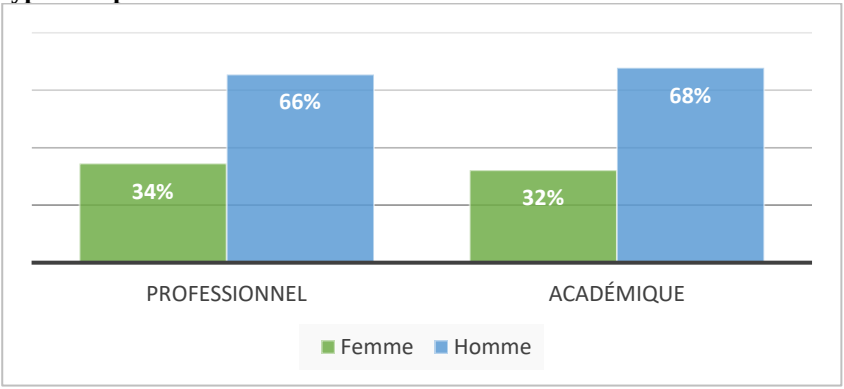

Source *: Annuaire statistique 2021/2022*

3.2. Conditions d'apprentissage dans le sous-secteur éducation de base

3.2.1. Conditions d'apprentissage au préscolaire

La qualité de l'offre éducative se mesure entre autres par le ratio élève/salle de classe qui est le nombre moyen d'élèves par salle de classe. Par ailleurs, l'effectif des élèves par salle de classe est un indicateur important et peut être un des leviers majeurs de politiques éducatives.

L'une des préoccupations majeures du système éducatif est donc la question de l'influence de la taille des salles de classe sur l'efficacité de l'enseignement et la performance des élèves. La taille moyenne des salles de classe contribue à mesurer le niveau d'adéquation entre l'offre en infrastructures réelle et la population préscolarisée. Elle permet également d'apprécier les conditions de travail des enseignants.

3.2.1.1. Taille moyenne des salles de classe au préscolaire

Au Cameroun, indépendamment de l'ordre d'enseignement, une salle de classe accueille en moyenne 27 élèves au préscolaire (toutes les salles de classe prises en compte). Une analyse par ordre d'enseignement indique que le ratio moyen est de 32 élèves par salle de classe dans le public, 25 élèves dans le privé et 42 dans le communautaire.

Le ratio moyen diffère selon le milieu d'implantation. En milieu urbain, il est de 28 élèves par salle de classe contre 26 en milieu rural.

Selon le sous-système d'enseignement, le ratio moyen d'élèves par salles de classe est de 29 élèves dans le sous-système francophone contre 24 dans le sous-système anglophone.

<u>Graphique 3. 35</u>: Ratio élève par salle de classe au préscolaire selon le sous-système, le milieu et l'ordre d'enseignement en 2021/2022

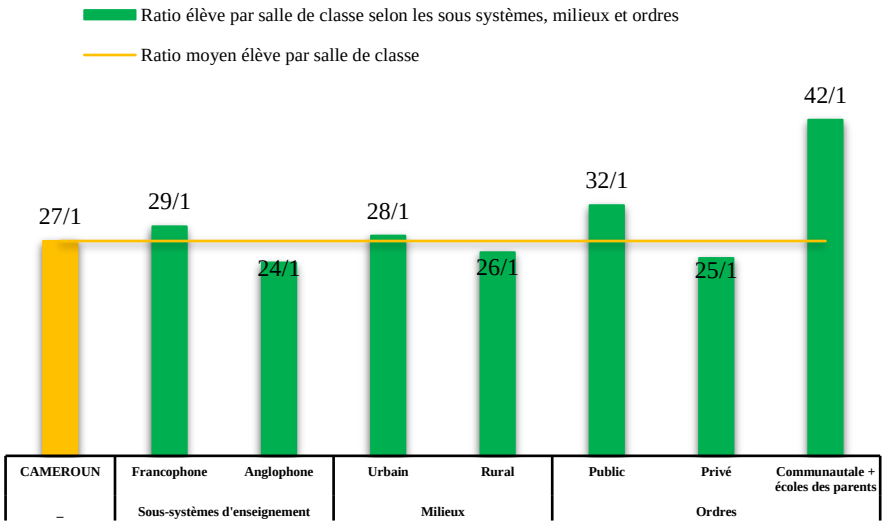

<u>Source</u> *: Annuaire statistique 2021/2022*

La taille moyenne des salles de classe dans le préscolaire se dégrade dès lors qu'on ne considère que les salles de classe construites en matériaux définitifs. En effet, le ratio passe de 27/1 à 31/1. La même tendance s'observe selon le sous-système d'enseignement, le milieu d'implantation et l'ordre d'enseignement.

<u>Graphique 3. 36</u>: Taille moyenne des salles de classe en matériaux définitifs au préscolaire par sous-système, par milieu et par ordre en 2021/2022

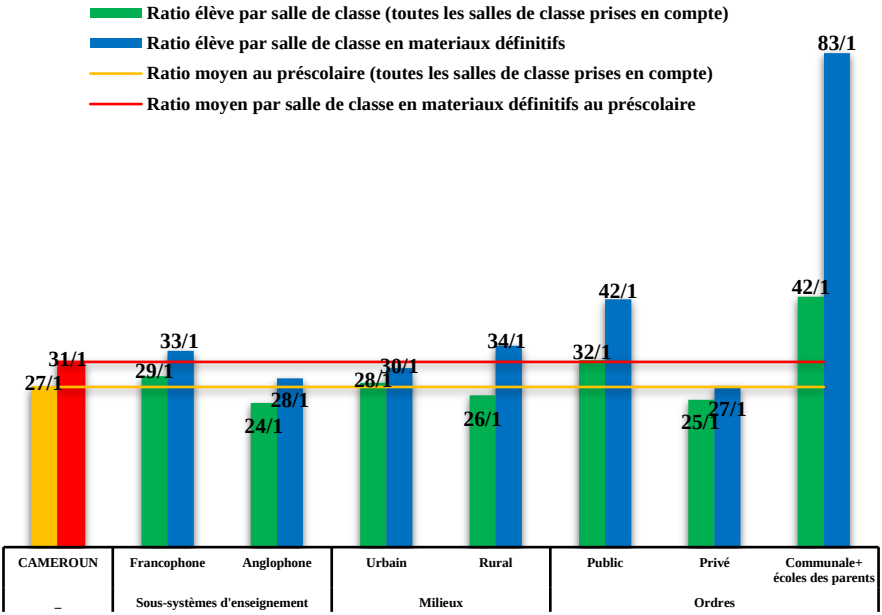

<u>Source</u> *: Annuaire statistique 2021/2022*

La tendance nationale observée ci-dessus masque d'énormes disparités entre les régions. Les régions de l'Extrême-Nord, du Nord et de l'Est ont des ratios respectifs de 60/1, 55/1 et 51/1 comparé aux régions du Centre (26/1) et du Littoral (27/1). Toutefois, la prise en compte des salles de classe en matériaux provisoires améliore considérablement ce ratio dans les régions de l'Extrême-Nord, du Nord et de l'Est soit respectivement 46/1, 41/1 et 36/1.

<u>Graphique 3. 37</u>: Nombre moyen d'élèves par salle de classe dans le préscolaire par région en 2021/2022

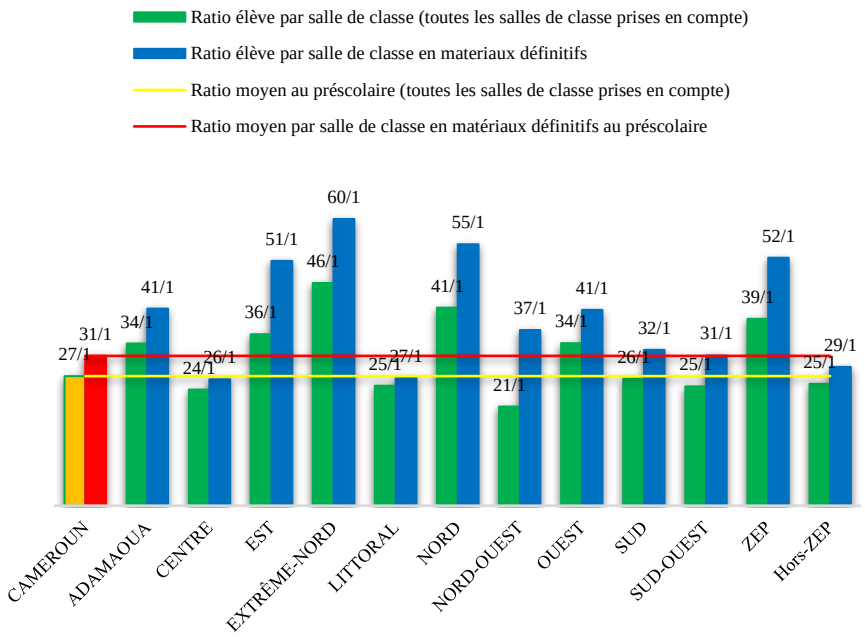

<u>Source</u> *: Annuaire statistique 2021/2022*

Dans le préscolaire public, le ratio élèves/salle de classe est de 42 élèves en moyenne par salle de classe construite en matériaux définitifs. La prise en compte des salles de classe construites en matériaux provisoires ramène ce ratio à 32/1.

Cette moyenne nationale cache des disparités très marquées entre les régions. En effet, les salles de classe en matériaux définitifs dans les régions de l'Est (54/1), de l'Extrême-Nord (53/1) et du Nord (50/1) sont plus surchargées par rapport au ratio national, tandis que celles du Sud (33/1) et du Littoral (39/1) sont moins surchargées.

<u>Graphique 3. 38</u>: Taille moyenne des salles de classe à usage pédagogique dans les écoles préscolaires publiques par région en 2021/2022

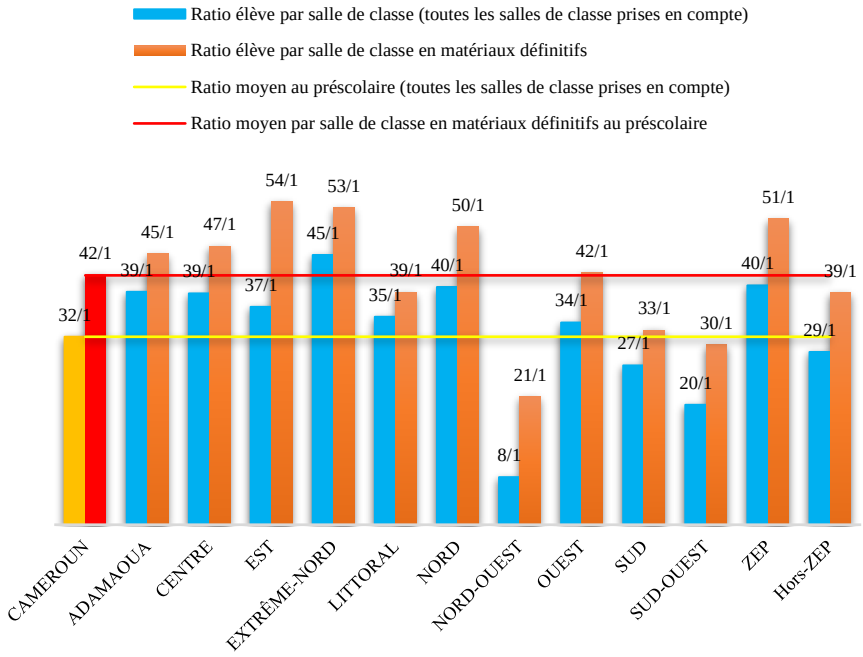

<u>Source</u> *: Annuaire statistique 2021/2022*

3.2.1.2. Conditions d'enseignement au préscolaire

L'un des indicateurs qui permet d'apprécier le niveau d'encadrement dans le système est le nombre d'élèves par enseignant. Il permet d'estimer le nombre moyen d'élèves encadrés par un enseignant.

Dans les écoles maternelles, les données de la carte scolaire 2021/2022 montrent qu'un enseignant encadre en moyenne 20 élèves. Par rapport à l'année scolaire 2020/2021, ce ratio s'est dégradé passant de 19/1 à 20/1.

Graphique 3. 39: Évolution du taux d'encadrement au cours des 8 dernières années

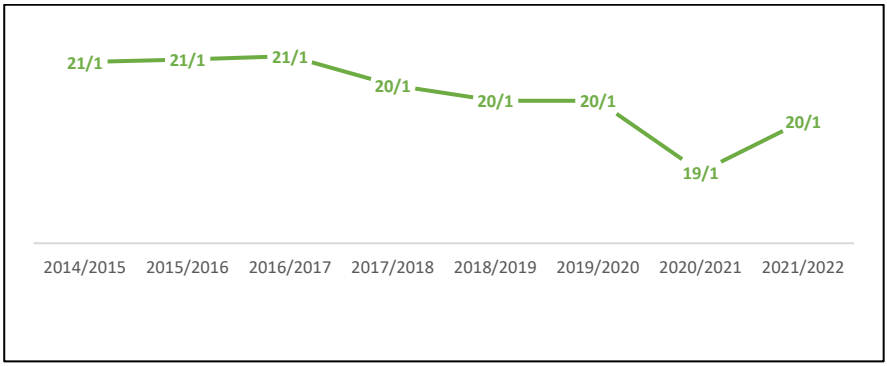

Source *: Annuaire statistique 2021/2022*

L'analyse du taux d'encadrement dans le public, montre qu'il s'est amélioré sur la période 2014/2015 à 2021/2022.

Graphique 3. 40: Évolution du taux d'encadrement au cours des 8 dernières années selon le type de prise en charge

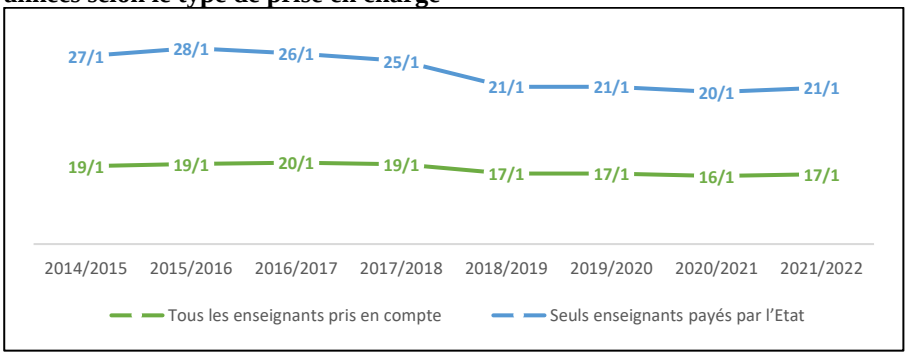

Source *: Annuaire statistique 2021/2022*

Selon les différents ordres d'enseignement, ce ratio est de 21/1 dans le privé et 31/1 dans le communautaire. Dans le secteur public, si on considère tous les enseignants, il se situe à 17/1. Mais lorsqu'on tient compte uniquement des enseignants pris en charge par l'Etat, il est de 21/1. Ceci traduit le rôle important que jouent les maîtres de parents dans l'encadrement des élèves du public.

Tableau 3. 23: Taux d'encadrement au préscolaire par région selon l'ordre d'enseignement en 2021/2022

	Ensemble	Public		Privé formel	Communautaire + Écoles des parents
		Tous les enseignants pris en compte	Seuls enseignants payés par l'État		
CAMEROUN	**20/1**	**17/1**	**21/1**	**21/1**	**31/1**
Adamaoua	25/1	26/1	37/1	22/1	31/1
Centre	18/1	16/1	19/1	19/1	25/1
Est	26/1	23/1	26/1	26/1	36/1
Extrême-Nord	28/1	25/1	47/1	29/1	41/1
Littoral	19/1	17/1	20/1	20/1	20/1
Nord	24/1	21/1	32/1	23/1	36/1
Nord-Ouest	16/1	6/1	6/1	27/1	20/1
Ouest	21/1	18/1	24/1	27/1	22/1
Sud	19/1	17/1	21/1	24/1	18/1
Sud-Ouest	18/1	12/1	12/1	23/1	90/1
ZEP	**26/1**	**23/1**	**34/1**	**25/1**	**37/1**
HORS ZEP	**19/1**	**15/1**	**18/1**	**20/1**	**21/1**

Source : *Annuaire statistique 2021/2022*

L'analyse par région des enseignants pris en charge par le budget de l'Etat dans le préscolaire public montre que les régions de l'Extrême-Nord (47/1), de l'Adamaoua (37/1) et du Nord (32/1) enregistrent les taux d'encadrement les plus faibles contrairement aux régions du Littoral (20/1), du Centre (19/1), du Nord-Ouest (6/1) et du Sud-Ouest (12/1) qui affichent des taux d'encadrement inférieurs ou égaux à la moyenne nationale qui est de 21/1. Dans le cas précis du Nord-Ouest et Sud-Ouest, il convient de souligner que ces taux d'encadrement sont dus au contexte sécuritaire qui prévaut dans certaines localités.

<u>Graphique 3. 41</u>: Répartition du taux d'encadrement dans les écoles maternelles publiques en 2021/2022

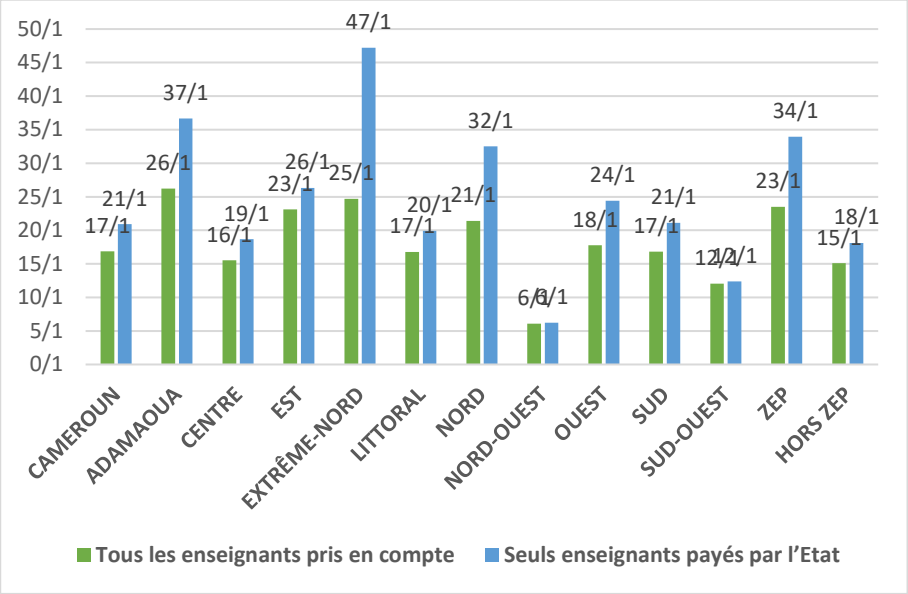

<u>Source</u> *: Annuaire statistique 2021/2022*

3.2.1.3. Ratio élèves/places assises au préscolaire

Le ratio élèves/places assises permet d'apprécier la capacité du système à offrir une place assise à chaque élève. La norme voudrait que ce ratio soit égal à 1 c'est-à-dire que le nombre de places offertes soit égal au nombre d'enfants scolarisés. Il y a un déficit de places assises lorsque ce ratio est supérieur à 1, c'est-à-dire qu'il y a plus d'élèves que de places offertes par le système.

L'analyse de ce ratio montre un excédent de places assises, avec en moyenne 10 places assises pour 9 élèves. Cette moyenne nationale cache des disparités par ordre d'enseignement et entre les régions. Dans le public on recense 8 places assises pour 10 élèves, dans le privé 9 élèves pour 10 places assises, et dans le communautaire et écoles des parents, on recense une place assise pour deux élèves. En dehors de la région de l'Extrême-Nord où l'on note un déficit

de places assises avec 14 élèves pour 10 places assises, toutes les autres régions présentent un excédent de places assises.

Tableau 3. 24: Nombre d'élèves par place assisse dans le préscolaire par région selon l'ordre d'enseignement en 2021/2022

	ENSEMBLE	PUBLIC	PRIVE	COM+PARENTS
CAMEROUN	**9/10**	**8/10**	**9/10**	**2**
Adamaoua	10/10	9/10	9/10	47/10
Centre	8/10	7/10	8/10	11/10
Est	8/10	7/10	9/10	14/10
Extrême-Nord	14/10	13/10	1 1/10	78/10
Littoral	9/10	9/10	9/10	10/10
Nord	10/10	8/10	8/10	42/10
Nord-Ouest	9/10	4/10	1 3/10	9/10
Ouest	9/10	8/10	9/10	12/10
Sud	8/10	7/10	9/10	11/10
Sud-Ouest	10/10	10/10	10/10	90/10
ZEP	**10/10**	**9/10**	**9/10**	**27/10**
Hors-ZEP	**8/10**	**7/10**	**9/10**	**11/10**

Source : *Annuaire statistique 2021/2022*

3.2.1.4. Taux de possession des manuels au préscolaire public

Le système éducatif met à la disposition de l'élève trois manuels essentiels que sont le cahier d'activité en graphisme, le cahier d'activité en mathématiques et le cahier d'activité en coloriage. Dans l'ensemble, les taux de possession est de 26 élèves pour 10 manuels quel que soit le manuel pour la petite section, 17 élèves pour 10 manuels pour la moyenne section et 15 élèves pour 10 manuels pour la grande section.

Tableau 3. 25: Taux de possession de certains manuels pour les élèves du préscolaire public par année d'étude en 2021/2022

	PS	MS	GS
Cahier d'activité en Graphisme	26/10	17/10	15/10
Cahier d'activité en Mathématiques	26/10	17/10	15/10
Cahier d'activité en coloriage	25/10	17/10	15/10

Source : *Annuaire statistique 2021/2022*

3.2.2. Conditions d'apprentissage au primaire

3.2.2.1. Taille moyenne des salles de classe au primaire

Au niveau national, la taille moyenne des salles de classe est de 49 élèves au primaire. L'analyse selon le sous-système d'enseignement fait état de 56/1 dans le sous-système francophone contre 31/1 dans le sous-système anglophone. Ce ratio est de 28/1 dans le privé contre 63/1 dans le public. En milieu urbain, il est de 43/1 contre 53/1 en milieu rural.

Graphique 3. 42: Ratio élève/salle de classe au primaire selon le sous-système, le milieu et l'ordre d'enseignement en 2021/2022

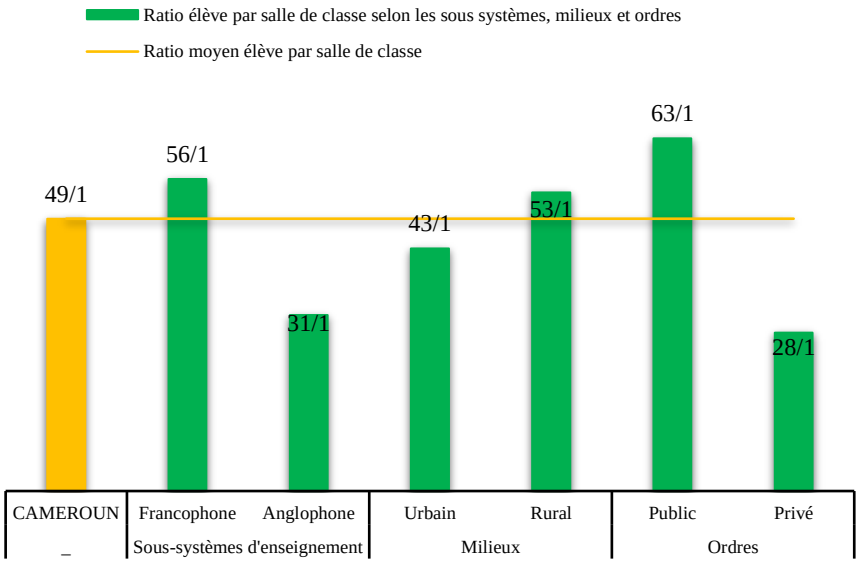

Source *: Annuaire statistique 2021/2022*

En considérant uniquement les salles de classe en matériaux définitifs, le ratio est de 58/1 contre 49/1 toutes les salles de classe prises en compte. Selon le milieu d'implantation, les salles de classe en matériaux définitifs du milieu urbain (47/1) sont moins surchargées que celles du milieu rural (68/1). De façon globale, les salles de classe de l'ordre privé sont moins surchargées que celles du public.

<u>Graphique 3. 43</u>: Taille moyenne des salles de classe au primaire par sous-système, par milieu et par ordre en 2021/2022

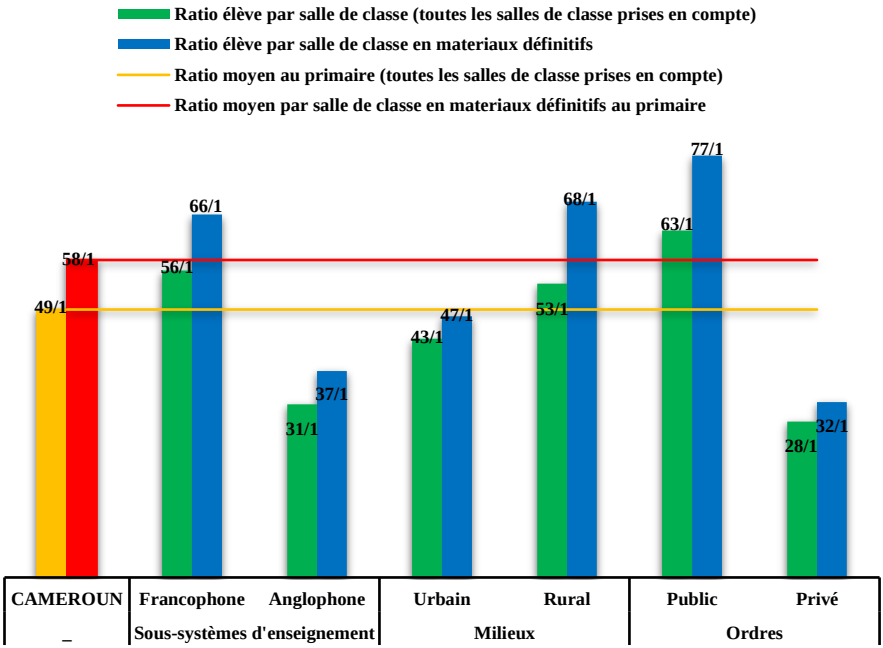

Source *: Annuaire statistique 2021/2022*

En considérant uniquement les salles de classe en matériaux définitifs, les régions du Nord, de l'Extrême-Nord et de l'Adamaoua sont celles dont les salles de classe sont les plus surchargées avec respectivement 108/1, 105/1 et 83/1. L'amélioration des conditions d'apprentissage de la population scolarisée nécessite un plus grand nombre de salles de classe en matériaux définitifs notamment dans les ZEP.

<u>Graphique 3. 44</u>: Nombre moyen d'élèves par salle de classe au primaire par région en 2021/2022

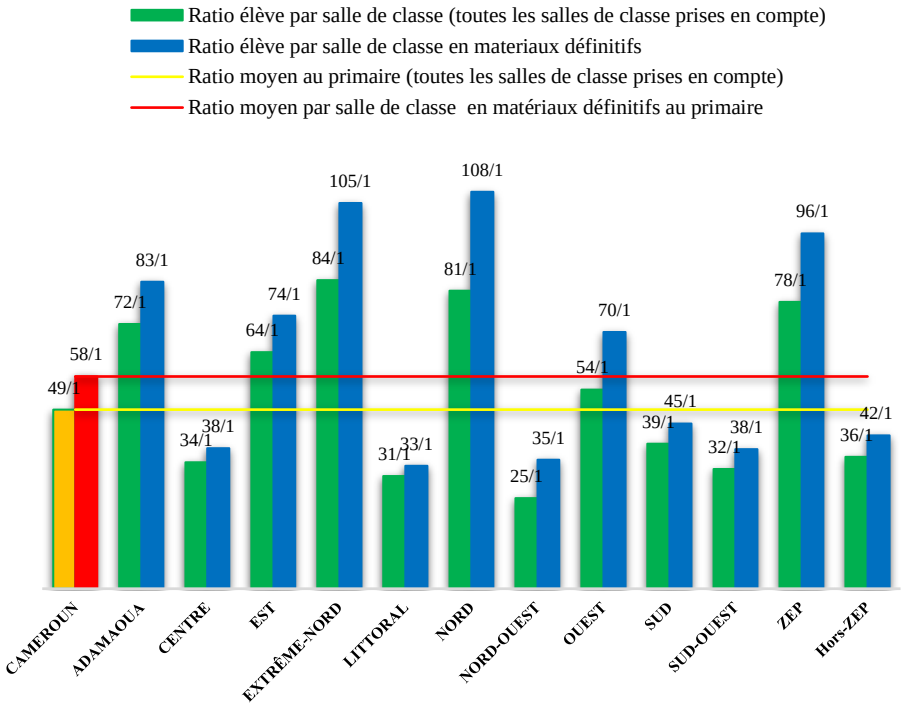

<u>Source</u> *: Annuaire statistique 2021/2022*

Dans le primaire public, le ratio élève/salle de classe en matériaux définitifs est de 77/1. Avec la prise en compte des salles de classe construites en matériaux provisoires, ce ratio est ramené à 63/1.

Cette moyenne nationale cache des disparités très marquées entre les régions. En effet, les salles de classe en matériaux définitifs des régions de l'Extrême-Nord (106/1), du Nord (110/1) et de l'Adamaoua (92/1) sont plus surchargées par rapport au ratio national (77/1). Ainsi, la capacité d'accueil en matière d'éducation dans les ZEP demeure une préoccupation.

<u>Graphique 3. 45</u>: Taille moyenne des salles de classe au primaire publique par région en 2021/2022

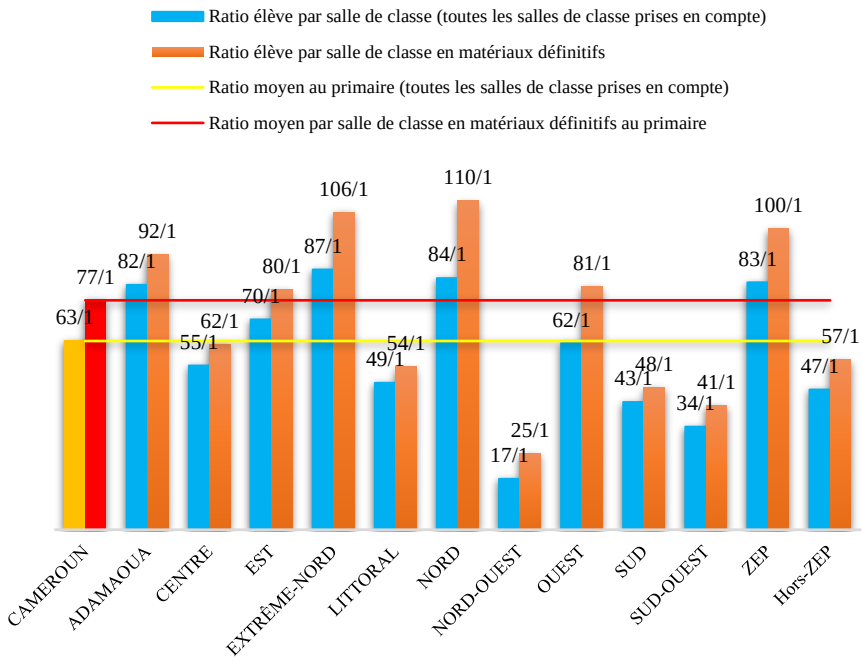

***<u>Source</u>** : Annuaire statistique 2021/2022*

3.2.2.2. Conditions d'apprentissage au primaire

Selon le DSSEF 2013-2020, le Gouvernement s'est engagé pour un ratio de 1 enseignant pour 42 élèves à l'horizon 2020. Le Gouvernement poursuit cet objectif et a prévu dans la SND30 de : « *mettre en place des mesures de fidélisation des enseignants dans les zones rurales, notamment par la construction des logements d'astreinte pour ces enseignants et la mise en place des mesures incitatives notamment les primes spéciales en leur faveur* ».

Selon le graphique ci-dessous, on note une amélioration du taux d'encadrement depuis 2019/2020 en passant de 46/1 à 43/1 en 2021/2022. Malgré cette légère baisse au niveau global, la situation est moins nuancée lorsque l'on ne considère que l'ordre d'enseignement public.

Graphique 3. 46: Évolution du taux d'encadrement au primaire au cours des 8 dernières années

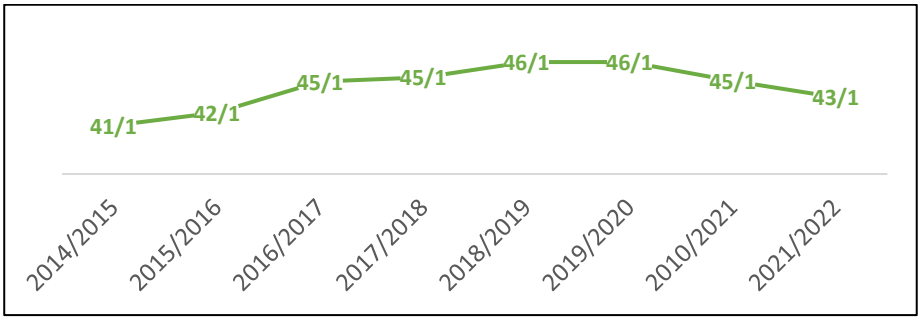

Source *: Annuaire statistique 2021/2022*

L'analyse du taux d'encadrement dans le public, montre qu'il est globalement en amélioration sur la période allant de 2015/2016 à 2021/2022. En 2021/2022, lorsqu'on considère tous les enseignants, il se situe à 56/1, mais si l'on tient compte uniquement des enseignants pris en charge par l'Etat, il est de 77/1, bien loin des 42/1 préconisés dans le DSSEF. Cela traduit le rôle important que jouent les maîtres de parents dans l'encadrement des élèves du public au primaire.

Graphique 3. 47: Évolution du taux d'encadrement au primaire public au cours des 8 dernières années selon le type de prise en charge

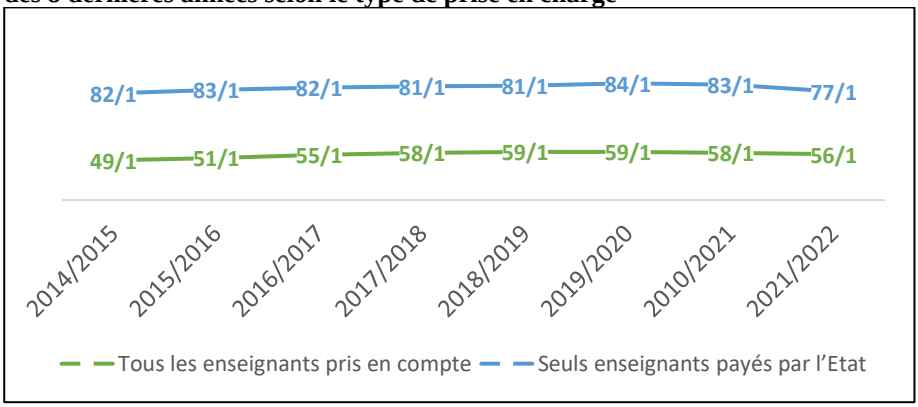

Source *: Annuaire statistique 2021/2022*

La moyenne nationale du REM dans le public prenant en compte uniquement les enseignants payés par l'Etat (variable importante de la politique éducative), cache d'énormes disparités entre les régions. Les régions de l'Adamaoua (93/1), de l'Est (93/1), de l'Extrême-Nord (129/1) et du Nord (131/1), classées comme ZEP ont les taux d'encadrement les plus problématique. Par contre, les régions du Centre (54/1), du Littoral (50/1) et du Sud (53/1) ont des meilleurs taux d'encadrement.

Grâce à l'implication des maîtres des parents, qui malgré leur statut permettent d'assurer la continuité du service éducatif, le ratio élève/maître s'améliore.

Tableau 3. 26: Taux d'encadrement au primaire par région, selon l'ordre d'enseignement en 2021/2022

	Ensemble	Public		Privé formel	Communautaire + Écoles des parents
		Tous les enseignants pris en compte	Seuls enseignants payés par l'État		
CAMEROUN	**43/1**	**56/1**	**77/1**	**25/1**	**70/1**
Adamaoua	64/1	72/1	93/1	30/1	81/1
Centre	30/1	43/1	54/1	21/1	28/1
Est	61/1	68/1	93/1	36/1	43/1
Extrême-Nord	76/1	80/1	129/1	47/1	77/1
Littoral	27/1	39/1	50/1	23/1	26/1
Nord	71/1	74/1	131/1	34/1	79/1
Nord-Ouest	23/1	17/1	18/1	32/1	35/1
Ouest	46/1	52/1	81/1	34/1	57/1
Sud	38/1	42/1	53/1	25/1	0/1
Sud-Ouest	25/1	33/1	33/1	25/1	1/1
ZEP	**70/1**	**75/1**	**117/1**	**38/1**	**77/1**
HORS ZEP	**32/1**	**40/1**	**51/1**	**24/1**	**36/1**

Source : *Annuaire statistique 2021/2022*

3.2.2.3. Rapport élèves/places assises au primaire

Dans l'ensemble au primaire, le système offre seulement 10 places assises pour 11 élèves. Dans le primaire public, l'on dénombre en moyenne 14 élèves pour 10 places assises, tandis que le privé offre 10 places assises pour 7 élèves.

Les régions de l'Extrême-Nord et du Nord sont celles qui offrent le moins de places assises, soit 20/10 et 23/10 respectivement. Dans les régions du Centre, du Littoral et du Sud, chaque élève a au moins une place assise. S'agissant du public, en termes de disparités régionales, les tendances observées dans l'ensemble sont maintenues. Comme au niveau du préscolaire, l'on constate que le privé offre plus de places assises que le public.

Tableau 3. 27: Nombre d'élèves par place assisse dans le primaire en 2021/2022

	ENSEMBLE	PUBLIC	PRIVE	COM+PARENTS
CAMEROUN	**11/10**	**14/10**	**7/10**	**48/10**
Adamaoua	15/10	16/10	9/10	37/10
Centre	8/10	11/10	7/10	11/10
Est	12/10	1 3/10	9/10	6/10
Extrême-Nord	20/10	21/10	10/10	83/10
Littoral	8/10	10/10	7/10	7/10
Nord	23/10	24/10	9/10	129/10
Nord-Ouest	6/10	4/10	9/10	12/10
Ouest	11/10	12/10	8/10	9/10
Sud	9/10	9/10	7/10	///
Sud-Ouest	8/10	8/10	8/10	11/10
ZEP	**18/10**	**19/10**	**9/10**	**82/10**
Hors-ZEP	**8/10**	**10/10**	**7/10**	**9/10**

Source : *Annuaire statistique 2021/2022*

3.2.2.4. Taux de possession des manuels au primaire public

Sur le plan national, le taux de possession du manuel de lecture/langage est de 27 élèves pour 10 manuels à la SIL, 24/10 au CP, 32/10 au CE1, 34/10 au CE2, 136/10 au CM1 et 113/10 au CM2. Concernant le taux de possession du manuel de mathématiques, l'on note que 2 élèves partagent le même manuel à la SIL, 78 élèves se partagent 10 manuels au CM2 et 9 élèves partagent 1 manuel au CM1. On note toujours un déficit pour les manuels de français/anglais. La mise à disposition des manuels essentiels reste donc insuffisante pour les classes du CM1, et CM2. Globalement, on constate que les classes de niveau 3 (CM1 et CM2) sont celles où le ratio est le plus bas.

Tableau 3. 28: Taux de possession des élèves du primaire public de certains manuels essentiels par année d'études en 2021/2022

	SIL	CP	CE I	CE II	CM I	CM II
Lecture/langage/Reader	27/10	24/10	32/10	34/10	136/10	113/10
Mathématiques/Mathematics	20/10	1 8/10	18/10	19/10	90/10	78/10
Sciences d'observation/Science	56/10	52/10	28/10	28/10	376/10	321/10
Anglais/Français / English/French	14/10	13/10	12/10	12/10	83/10	74/10

Source *: Annuaire statistique 2021/2022*

3.2.3. Conditions d'apprentissage dans les CEBNF

3.2.3.1. Taille moyenne des salles de classe dans les CEBNF

En 2021/2022, la taille moyenne par salle de classe est de 28 élèves dans les CEBNF. Selon le milieu d'implantation, l'on dénombre 16 élèves par salle de classe en milieu urbain et 41/1 en milieu rural. La moyenne nationale est améliorée par le privé car si l'on ne considérait que le public, ce ratio se situerait à 38 élèves par salle de classe.

Graphique 3.48: Ratio élèves par salle de classe dans les CEBNF par milieu d'implantation et par ordre d'enseignement en 2021/2022

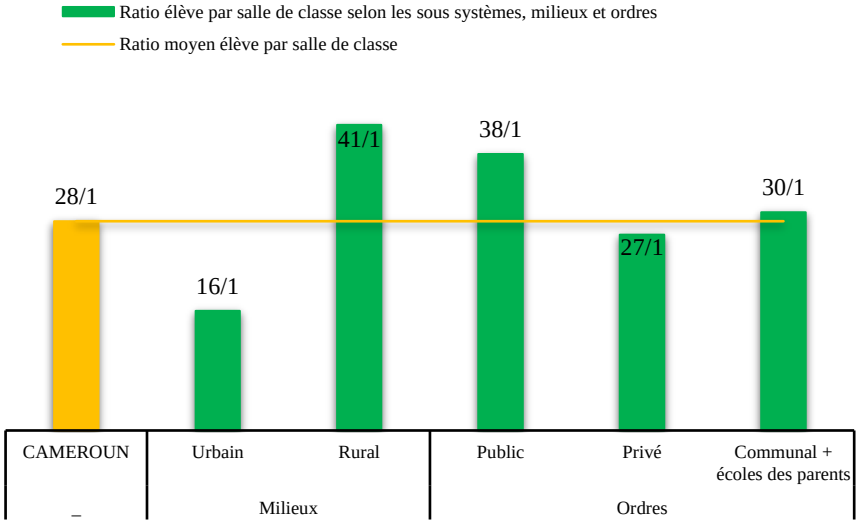

Source *: Annuaire statistique 2021/2022*

À l'échelle régionale, dans les CEBNF, les régions de l'Adamaoua, de l'Extrême-Nord et de l'Est disposent des salles de classe les plus surchargées avec respectivement 36/1, 46/1 et 55/1. Compte tenu des effectifs élevés dans les ZEP, la dotation des CEBNF en salles de classe est susceptible d'améliorer les conditions d'apprentissage.

Graphique 3. 49: Nombre moyen d'élèves par salle de classe dans CEBNF par région

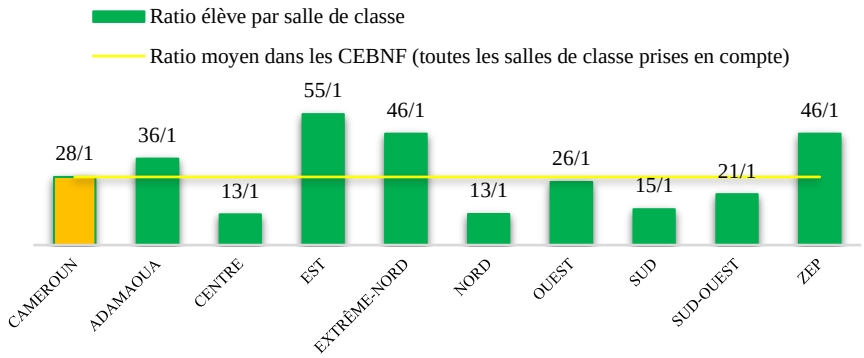

Source *: Annuaire statistique 2021/2022*

3.2.3.1.1. Rapport élève par place assise dans les CEBNF

Le ratio élève/place assise dans les CEBNF est de 9 élèves pour 10 places assises. Toutefois, il convient de signaler que cette moyenne nationale cache des disparités très marquées entre les régions. En effet, les salles de classe dans la région du Nord (65/10) sont plus surchargées par rapport au ratio national, tandis que celles du Sud (2/10) et du Centre (5/10) sont moins surchargées.

<u>Graphique 3. 50</u>: Ratio élèves par place assise dans les CEBNF par région en 2021/2022

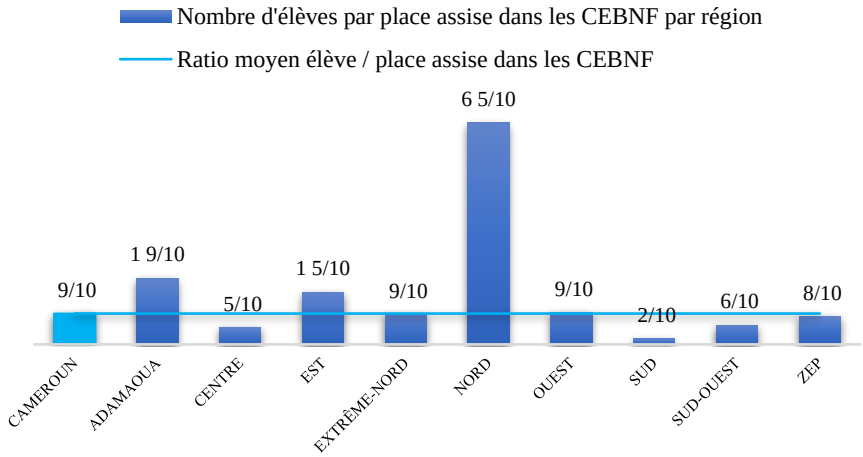

<u>Source</u> *: Annuaire statistique 2021/2022*

3.2.3.2. Conditions d'apprentissage dans les Centres d'Alphabétisation Fonctionnelle (CAF)

3.2.3.2.1. Qualité de l'offre en salles de classe dans les CAF

La taille moyenne des salles de classe dans les CAF est de 30 apprenants par salle de classe au niveau national. Selon le milieu d'implantation, l'on dénombre en moyenne 22 apprenants par salle de classe en milieu urbain contre 36 apprenants en milieu rural. Considérant l'ordre d'enseignement, le public, le privé et le communautaire possèdent respectivement 37, 23 et 32 apprenants par salle de classe.

Graphique 3. 51: Ratio apprenants par salle de classe dans les CAF selon le sous-système, le milieu et l'ordre d'enseignement en 2021/2022

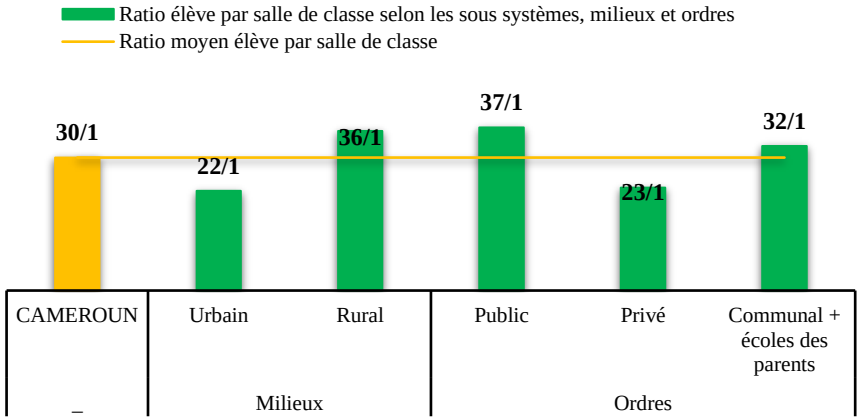

Source *: Annuaire statistique 2021/2022*

Au niveau des régions, les régions de l'Est et du Sud sont celles qui disposent des salles de classe les plus surchargées dans les CAF, avec respectivement 70/1 et 55/1.

Graphique 3. 52: Nombre moyen d'apprenants par salle de classe dans les CAF par région en 2021/2022

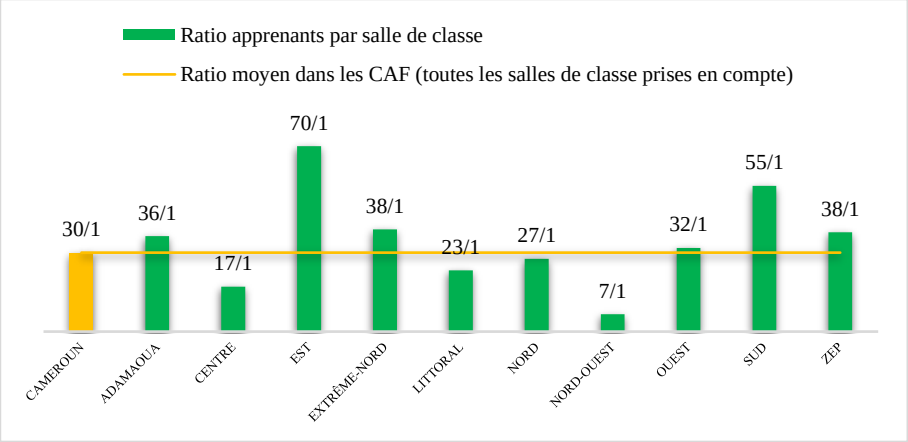

Source *: Annuaire statistique 2021/2022*

3.2.3.2.2. Rapport apprenants/places assises dans les CAF

Dans l'ensemble, le système offre seulement 26 apprenants pour 10 places assises. Les régions de l'Extrême-Nord et de l'Est sont celles qui disposent de moins de places assises, avec respectivement 51/10 et 60/10.

Graphique 3. 53: Ratio apprenants par place assise dans les CAF par région

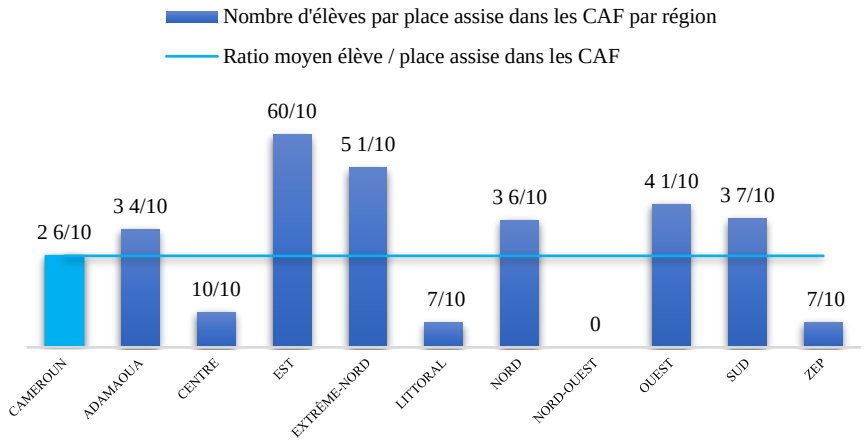

Source *: Annuaire statistique 2021/2022*

3.3. Equité dans la répartition des ressources humaines au primaire public

3.3.1. Allocation minimale pour le fonctionnement d'une école primaire publique

Pour assurer un fonctionnement optimal et de qualité du service éducatif, l'État à travers le Programme d'Appui à la Réforme de l'Education au Cameroun (PAREC) s'est engagé à doter chaque école primaire publique ayant un effectif d'au moins 100 élèves, d'un minimum de trois enseignants qualifiés. Cette mesure vise à garantir qu'à chaque niveau du primaire, l'on dispose d'un enseignant qualifié pris en charge par l'État.

Le Gouvernement, dans sa politique de recrutement des enseignants à travers le PAREC compte recruter et déployer 18 000 enseignants sur la période

2019-2026. Etant à sa troisième phase de déploiement des enseignants, le pourcentage d'écoles primaires publiques ayant scolarisé plus de 100 élèves avec au moins trois enseignants payés par l'État est passé de 52 % en 2020/2021 à 66,1 % en 2021/2022 (graphique 3.54). Cette amélioration de l'indicateur peut aussi s'observer au niveau des régions. Ainsi, les régions du Littoral (92 %), du Sud-Ouest (85 %), du Centre (68,7 %), de l'Ouest (71,8 %) et du Sud (76,1 %) ont en moyenne plus de 7 écoles sur 10 ayant au moins trois enseignants payés par l'Etat et avec plus de 100 élèves.

Graphique 3. 54: Proportion d'écoles ayant plus de 100 élèves avec au moins trois enseignants payés par l'État dans les écoles primaires publiques en 2021/2022

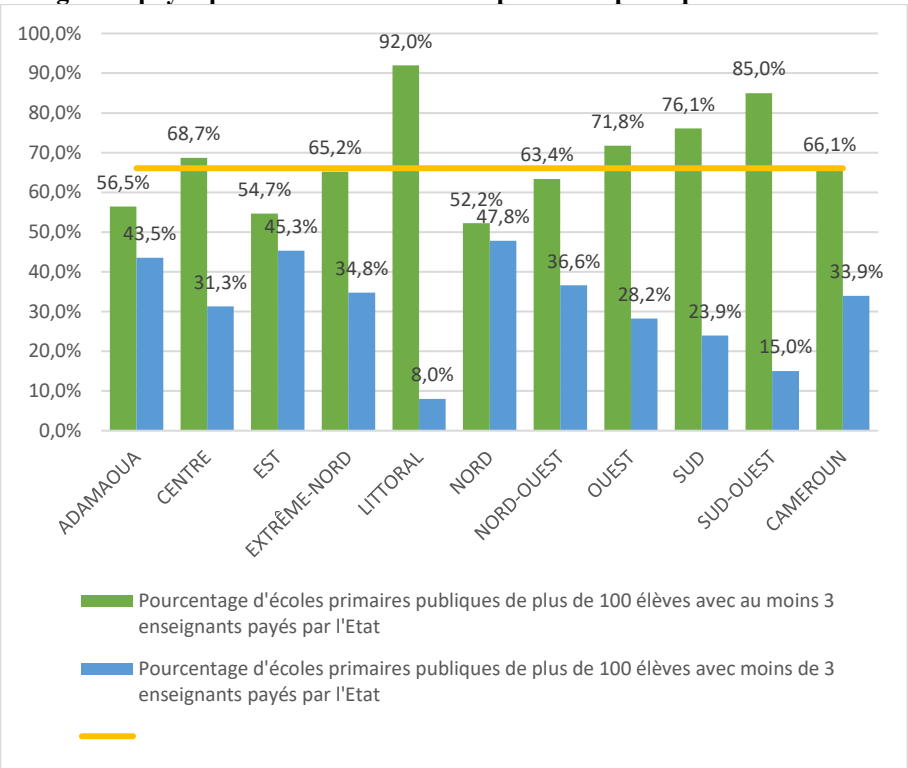

Source *: Annuaire statistique 2021/2022*

3.3.2. Répartition des enseignants dans les écoles primaires publiques

S'il est vrai que le problème de l'offre en personnel enseignant dans le public reste préoccupant, il convient de noter que l'inadéquation entre les besoins en enseignant par école et leur répartition par structure accentue davantage les déséquilibres.

Malgré les efforts consentis par le Gouvernement pour réduire le déficit en enseignant, le nombre d'enseignants payés par l'État reste insuffisant tel que mentionné dans l'analyse de la qualité de l'offre en personnel enseignant. De plus, le nombre d'enseignants disponibles n'est pas toujours reparti dans les écoles en fonction des besoins.

En effet, en ne prenant en compte que les écoles primaires publiques scolarisant au moins 100 élèves, il apparait clairement que même s'il y a une tendance générale à affecter plus d'enseignants là où il y a plus d'élèves, la situation reste incohérente dans certaines localités.

Pour capter ce phénomène, on utilise l'indicateur $1\text{-}R^2$, qui mesure le **degré d'aléa dans la distribution des enseignants** (c'est-à-dire les raisons autres que les besoins exprimés sur la base du nombre d'élèves dans l'école, qui influencent les décisions d'affectation).

Au Cameroun en 2021/2022, cet indicateur est de 86%. En d'autres termes, 14% des affectations des enseignants dans les écoles sont justifiées par le nombre d'élèves scolarisés. Pourtant, on se trouvait à 35% l'année dernière. Toutefois, le GPE considère qu'au-delà d'un aléa de 20%, plusieurs facteurs autres que les besoins réels, influencent les affectations des enseignants dans les écoles. La hausse de l'aléa pourrait être expliquée par les départs (décès, retraite, changement d'administration, migration vers l'administration centrale, etc.) et la croissance des effectifs au primaire public.

<u>Graphique 3.51</u> : Relation entre le nombre d'élèves et le nombre d'enseignants payés par l'État dans les écoles primaires publiques au Cameroun

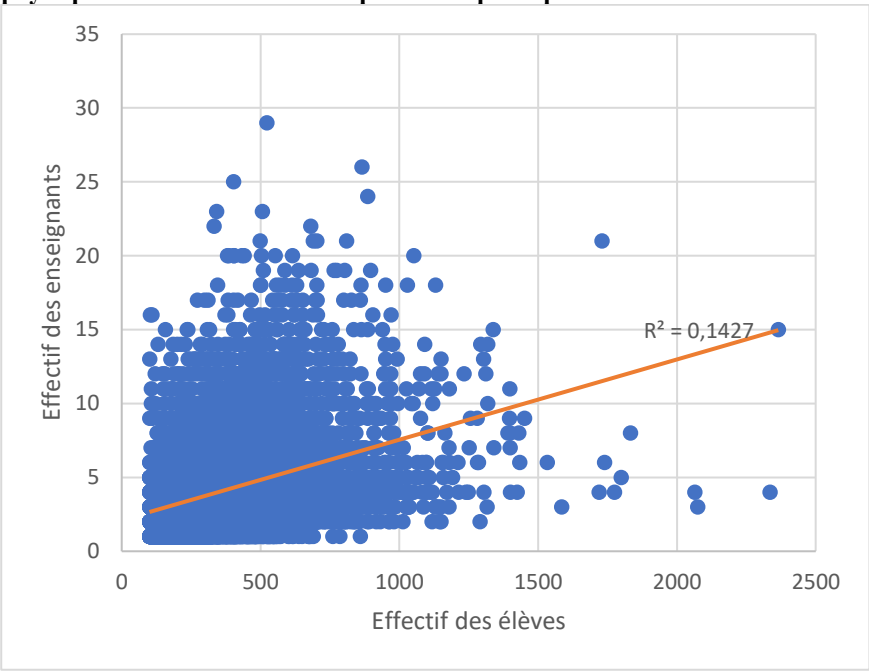

<u>Source</u> *: Annuaire statistique 2021/2022*

L'analyse de la cohérence par région de la répartition des enseignants dans les écoles primaires publiques montre de fortes disparités. Dans la majorité des régions, cet aléa reste encore élevé. Par contre, les régions du Sud et de l'Adamaoua ont un degré d'aléa relativement faible de 44% et 58% respectivement.

Adamaoua : Aléa= 1-R2= 58%

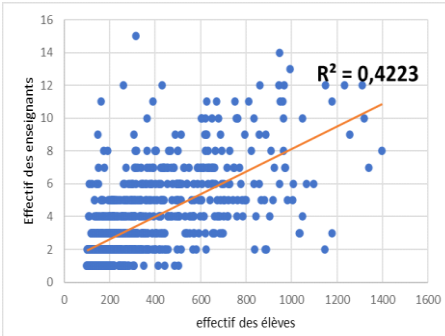

Extrême-Nord : Aléa= 1-R2= 80%

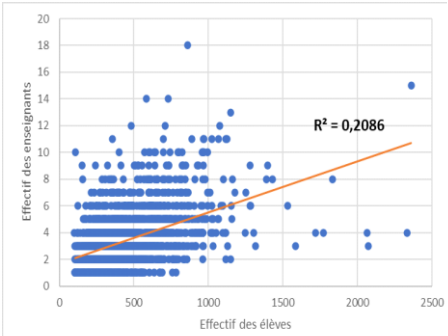

Centre : Aléa= 1-R2= 62%

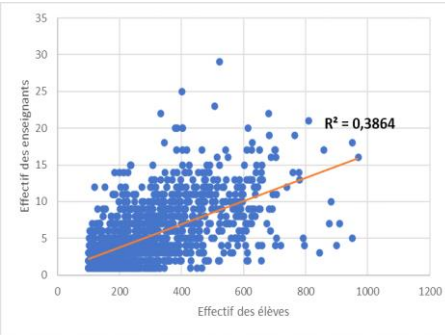

Littoral : Aléa= 1-R2 = 64%

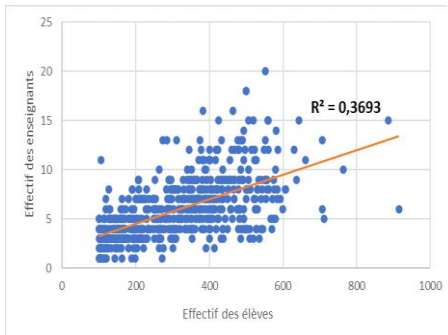

Est : Aléa= 1-R2= 80%

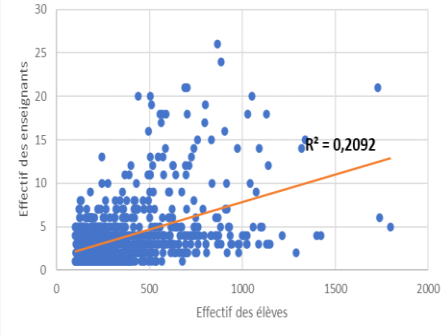

Nord : Aléa= 1-R2 = 82%

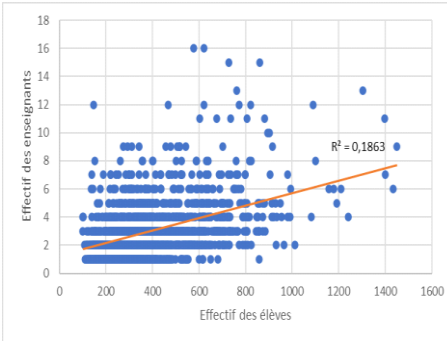

Nord-Ouest : Aléa= 1-R2 = 86%		Sud : Aléa= 1-R2 = 44%
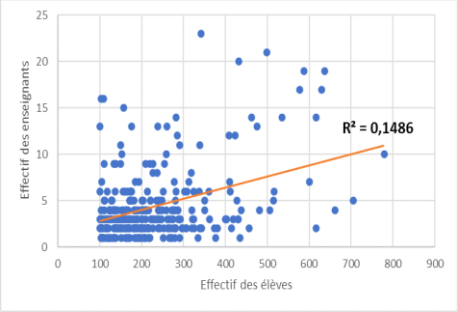		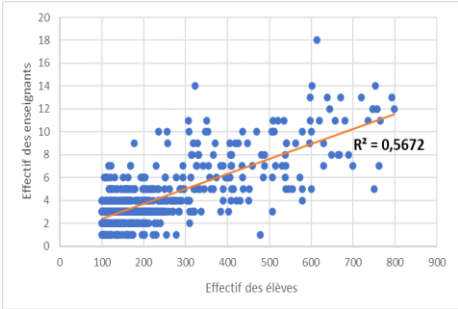
Ouest : Aléa= 1-R2 = 74%		Sud-Ouest : Aléa= 1-R2 = 68%
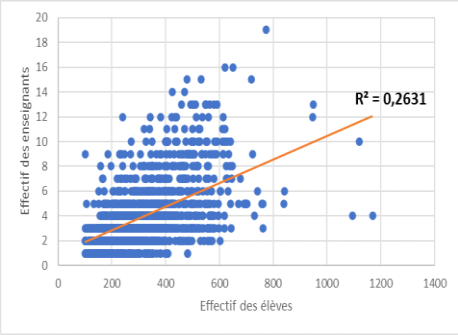		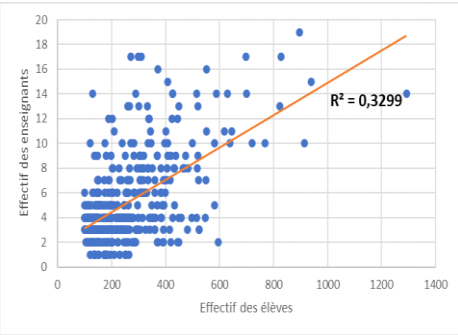

Source : *Annuaire statistique 2021/2022*

Graphique 3. 55: Degré d'aléa et REM par région

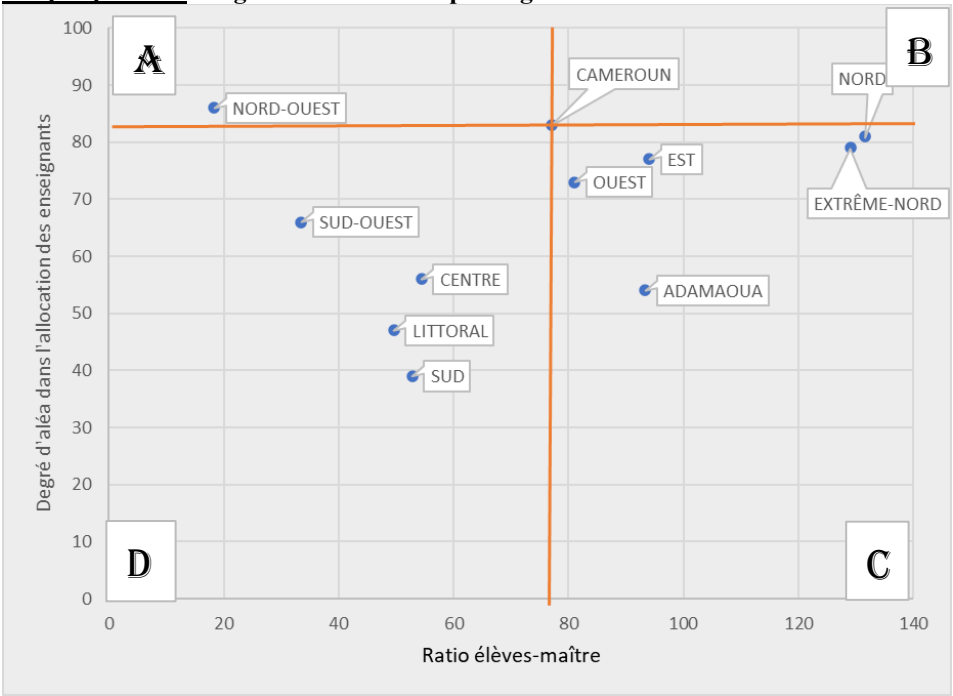

Source : *Annuaire statistique 2021/2022*

Le trait vertical représentant le Ratio élèves/enseignants payés par l'Etat et le trait horizontal représentant le degré d'aléa au niveau national, leur croisement définit 4 blocs A, B, C et D :

- Bloc A : les régions scolaires qui s'y trouvent sont mieux dotées en enseignants comparativement à la moyenne nationale, mais les allouent de façon inéquitable et incohérente (c'est le cas du Nord-Ouest) ;

- Bloc B : les régions scolaires qui s'y trouvent sont moins dotées en enseignants comparativement à la moyenne nationale et en plus, elles les allouent de façon inéquitable et incohérente ;

- Bloc C : les régions scolaires qui s'y trouvent sont moins dotées en enseignants comparativement à la moyenne nationale, mais elles arrivent à les

allouer de façon équitable et cohérente (comparativement à la moyenne nationale). Ici nous trouvons les régions de l'Est, Extrême-Nord, Ouest et Adamaoua ;

- Bloc D : les régions scolaires qui s'y trouvent sont mieux dotées en enseignants comparativement à la moyenne nationale, et elles arrivent à les allouer de façon t équitable et cohérente (comparativement à la moyenne nationale). Les régions du Sud-Ouest, Centre, Littoral et Sud font partie de cette zone.

3.4. Analyse des principaux résultats sur les indicateurs de santé et bien-être en milieu scolaire

3.4.1. Présentation descriptive des données des recensements scolaires liées à l'éducation pour la santé et le bien-être

Cette section fait une présentation descriptive des données des recensements des établissements primaires et de l'AENF ayant permis de calculer les indicateurs présentés par la suite.

3.4.1.1 Intégration des directives en lien avec le VIH/SIDA dans le règlement intérieur de l'école/établissement scolaire

Les données présentées sont celles des trois principales questions du questionnaire. Cette présentation est faite par niveau d'enseignement et suivant un certain nombre de variables permettant d'apprécier le degré des disparités.

Globalement 77,3 % des écoles du primaire (dont 74,4 % des structures de l'AENF) au Cameroun ont intégré dans leur règlement intérieur des directives en lien avec le VIH/SIDA. Selon le sous-système d'enseignement ou le milieu de résidence, c'est en moyenne trois écoles sur quatre qui ont intégré ces directives dans leur règlement intérieur. Cette analyse descriptive montre clairement la prise de conscience des enjeux autour de cette thématique, particulièrement en milieu éducatif.

Tableau 3. 29: Pourcentage des écoles ayant intégré dans leur règlement intérieur des directives en lien avec le VIH et le SIDA par région, ordre d'enseignement, milieu d'implantation et par sous-systèmes d'enseignement

	Primaire (%)	AENF (%)
National	77,27%	74,41%
Région		
Adamaoua	60,72%	78,57%
Centre	79,62%	88,57%
Est	65,36%	62,00%
Extrême-Nord	79,07%	64,47%
Littoral	75,94%	92,31%
Nord	74,16%	57,14%
Nord-Ouest	127,11%	100,00%
Ouest	73,28%	92,94%
Sud	70,83%	65,00%
Sud-Ouest	76,22%	11,11%
Ordre d'enseignement		
Public	79,11%	70,18%
Privé	75,24%	84,67%
Parents/Communautaire	64,78%	65,24%
Milieu d'implantation		
Rural	77,02%	69,34%
Urbain	77,65%	82,94%
Sous-système d'enseignement		
Anglophone	85,11%	///
Francophone	74,48%	///

Source : *Annuaire statistique 2021-2022*

3.4.1.2 Offre aux élèves des enseignements relatifs aux compétences génériques nécessaires à la vie quotidienne, à la santé reproductive et sexuelle et à la transmission et la prévention du VIH

En ce qui concerne les élèves/apprenants ayant reçu une éducation à la sexualité axée sur les compétences pour la vie courante au cours de la dernière année scolaire, nous notons que 78,0 % d'écoles primaires (dont 66,1 % des structures de l'AENF) ont déclaré avoir dispensé ces enseignements. Au moins trois élèves ou apprenants sur quatre en milieu urbain et en milieu rural ont reçu ces enseignements.

Tableau 3. 30: Pourcentage des établissements scolaires avec des élèves ayant reçu une éducation complète à la sexualité et sur le VIH axée sur les compétences pour la vie courante au cours de la dernière année scolaire

	Primaire (%)	AENF (%)
National	77,96	66,12
Région		
Adamaoua	56,33	44,64
Centre	82,05	80,57
Est	62,48	58,00
Extrême-Nord	76,49	63,96
Littoral	84,02	61,54
Nord	78,15	48,57
Nord-Ouest	81,21	100,00
Ouest	76,48	82,35
Sud	89,35	60,00
Sud-Ouest	72,80	11,11
Ordre d'enseignement		
Public	77,56	60,96
Privé	79,83	80,08
Parent/communautaire	57,23	52,94
Milieu d'implantation		
Rural	75,23	61,56
Urbain	82,00	73,81
Sous-système d'enseignement		
Anglophone	80,55	///
Francophone	77,03	///

Source : *Annuaire statistique 2021-2022*

3.4.1.3 Organisation par les écoles/établissements scolaires d'une ou de plusieurs sessions d'orientations destinées aux parents/tuteurs d'élèves au sujet de l'éducation à la sexualité et sur le VIH axée sur les compétences pour la vie courante

S'agissant des sessions d'orientation destinées aux parents ou tuteurs d'élèves au sujet de l'éducation sexuelle et sur le VIH axée sur les compétences pour la vie courante dispensées par l'établissement au cours de la dernière année scolaire, nous notons qu'un peu plus d'une école sur deux au primaire ont organisé ces sessions.

Tableau 3. 31: Pourcentage des établissements scolaires qui ont organisé une ou plusieurs sessions d'orientation conseil au cours de la dernière année scolaire

	Primaire (%)	AENF (%)
National	53,46	50,74
Région		
Adamaoua	50,22	46,43
Centre	50,48	64,57
Est	49,39	42,00
Extrême-Nord	45,59	44,67
Littoral	51,19	53,85
Nord	60,77	35,71
Nord-Ouest	57,40	100,00
Ouest	71,46	61,18
Sud	49,54	45,00
Sud-Ouest	50,57	11,11
Ordre d'enseignement		
Privé	55,48	51,32
Public	51,35	57,47
Parent/communautaire	37,74	40,64
Milieu d'implantation		
Rural	52,03	45,28
Urbain	55,59	59,92
Sous-système d'enseignement		
Anglophone	54,85	///
Francophone	52,96	///

Source : *Annuaire statistique 2021-2022*

3.4.2. Analyse des principaux indicateurs de base

Dans cette partie nous allons aborder de manière quantitative le pourcentage des écoles qui ont intégré les indicateurs d'éducation pour la santé et le bien-être dans les Systèmes d'Informations pour la Gestion de l'Education au Cameroun à travers le Ministère de l'Education de Base. De façon précise et pour chaque indicateur, l'analyse est d'abord faite au niveau national puis selon les niveaux d'enseignement et enfin au niveau régional.

3.4.2.1. GC2 : Pourcentage d'établissements d'enseignement qui ont établi et communiqué aux parties prenantes concernées des directives en lien avec le VIH/SIDA à l'attention du personnel et des élèves, relatifs à la sécurité physique, à la stigmatisation et à la discrimination, au harcèlement et aux abus sexuels

Cet indicateur est calculé comme le quotient du nombre d'établissements scolaires qui : 1) ont répondu « Oui » à la question concernant l'existence de règlements et de directives, et 2) ont indiqué que toutes les catégories de parties prenantes de l'école (élèves, personnel enseignant, personnel non enseignant, parents/tuteurs, conseils d'école/conseils d'établissement/conseils d'administration) avaient été informées sur le nombre d'établissements qui ont effectivement participé à l'enquête. La catégorie « conseils d'école/conseils d'établissement/conseils d'administration » n'est pas prise en compte dans le calcul du GC2, car elle ne s'applique pas à tous les ordres d'enseignement. Ce quotient ne s'arrête pas à prendre en compte les établissements qui ont uniquement établi des règles et directives concernant le VIH dans l'établissement mais surtout, voudrait mesurer qualitativement les parties prenantes qui ont effectivement été informées par ces directives.

Au Cameroun, 45,2 % d'établissements ont établi et communiqué aux parties prenantes concernées des directives en lien avec le VIH/SIDA à l'attention du personnel et des élèves durant l'année scolaire 2021/2022. Cette proportion est loin de la cible de 100% qui voudrait que tous les établissements d'enseignement soient considérés comme des lieux sûrs et qu'ils offrent un environnement favorable à ceux qui y travaillent et à ceux qui les fréquentent.

Tableau 3. 32: Pourcentage d'établissements d'enseignement qui ont établi et communiqué aux parties prenantes concernées des règlements et des directives à l'attention du personnel et des élèves, relatifs à la sécurité physique, à la stigmatisation et à la discrimination

	Primaire			AENF			Ensemble		
	(N)	( )	(n)	(N)	( )	(n)	(N)	( )	(n)
Région									
Adamaoua	1 161	37,81	439	56	35,71	20	1 217	37,72	459
Centre	4 907	54,15	2 657	175	58,86	103	5 082	54,31	2 760
Est	1 146	38,39	440	50	22,00	11	1 196	37,71	451
Extrême-nord	2 599	35,98	935	197	36,04	71	2 796	35,98	1 006
Littoral	3 192	40,48	1 292	13	46,15	6	3 205	40,50	1 298
Nord	1 881	53,06	998	70	24,29	17	1 951	52,02	1 015
Nord-ouest	878	62,98	553	1	0,00	0	879	62,91	553
Ouest	2 253	42,57	959	85	25,88	22	2 338	41,96	981
Sud	1 080	41,20	445	20	45,00	9	1 100	41,27	454
Sud-ouest	967	42,71	413	9	11,11	1	976	42,42	414
Ordre_Enseignement									
Public	11 824	46,05	5 445	228	28,51	65	12 052	45,72	5 510
Privé	7 763	45,46	3 529	261	47,51	124	8 024	45,53	3 653
Parents/ Communautaire	477	32,91	157	187	37,97	71	664	34,34	228
Localisation_géographique									
Urbain	11 996	44,75	5 368	424	33,02	140	12 420	44,35	5 508
Rural	8 068	46,64	3 763	252	47,62	120	8 320	46,67	3 883
Sous-système									
Francophone	5 265	49,34	2 598	(na)	(na)	(na)	(na)	(na)	(na)
Anglophone	14 799	44,14	6 533	(na)	(na)	(na)	(na)	(na)	(na)
Cameroun	20 064	45,51	9 131	676	38,46	260	20 740	45,28	9 391

Source *: Annuaire statistique 2021/2022*

3.4.2.2. GC3 : Pourcentage d'écoles ayant dispensé une éducation sexuelle et sur le VIH axée sur les compétences pour la vie courante en 2021/2022

Cet indicateur mesure la proportion d'écoles qui dispensent une éducation sexuelle et le VIH axée sur les compétences pour la vie courante, dans le cadre du programme officiel ou lors d'activités périscolaires. Il tente de donner une image plus complète de l'enseignement relatif au VIH et à la sexualité offerte aux jeunes élèves dans le cadre des programmes scolaires pour une meilleure préparation à la vie quotidienne. Dans l'ensemble, l'indicateur évalue les progrès réalisés dans la mise en place d'une éducation sexuelle et sur le VIH axée sur les compétences pour la vie courante dans toutes les écoles. Cet indicateur est adossé sur la thématique 4.7.2 de l'ODD4. Il se calcule comme le quotient entre le nombre d'écoles qui ont effectivement dispensé une éducation sexuelle et sur le VIH complète axée sur les compétences pour la vie courante, englobant les trois aspects (compétences génériques nécessaires à la vie quotidienne, santé reproductive et sexuelle, transmission et prévention du VIH) au cours de l'année précédente et le nombre total d'écoles ayant participé au recensement scolaire de l'année considérée.

Globalement, la mise en œuvre du programme O3 dans les établissements scolaires du pays au cours de l'année scolaire 2021/2022 est encourageante. Le pourcentage d'écoles ayant dispensé une éducation sexuelle et sur le VIH axée sur les compétences pour la vie courante dans toutes les écoles du pays est de 70,9 % sur le plan national, réparti en 51,8 % au primaire et 53,7 % à l'AENF. En scrutant dans les différentes régions, on se rend compte que les valeurs obtenues pour cet indicateur sont très disparates que ce soit au primaire, ou à l'AENF.

Au primaire, nous avons les régions du Sud (86,7 %), du Littoral (77,7 %), du Centre (76,2 %), et de l'Ouest (71,4 %) où une large majorité d'écoles ont pu mettre en œuvre ces programmes de manière rigoureuse. À l'opposé, nous avons les régions de l'Adamaoua (51,8 %) et de l'Est (55,2 %) qui ont

pu implémenter cela dans à peine une école sur deux. Cette situation nécessite qu'une attention particulière soit accordée à ces régions compte tenu du fait qu'elles sont déjà considérées comme ZEP, au regard des besoins importants de la scolarisation des jeunes filles.

En considérant l'ordre d'enseignement, la proportion des écoles privées qui ont implémenté ce programme dans l'enseignement primaire est largement supérieure à celle des écoles publiques (73,3 % contre 7,1 %). Quant aux écoles des parents/communautaires, la proportion de celles ayant mis en œuvre ce programme est de 49,3 % dans l'enseignement primaire et de 43,3 % à l'AENF.

Selon le milieu d'implantation dans le primaire et à l'AENF, la proportion des écoles situées en zone urbaine ayant appliqué les directives de ce programme est inférieure à celle de la zone rurale (68,2 % contre 76,2 % au primaire ; 63,1 % contre 48, 1 % à l'AENF).

L'observation de cet indicateur selon le sous-système d'enseignement dans le primaire montre que la proportion des écoles anglophones (71,0 %) ayant respecté les directives de ce programme est inférieure à celles des écoles francophones (72,7 %).

L'application des directives de ce programme de manière efficace dans les écoles et autres établissements d'enseignement contribuent à faire de ces lieux un environnement favorable pour ceux qui les fréquentent et y travaillent. Tous les établissements d'enseignement sont tenus d'adopter des règlements et des directives afin d'en faire des milieux sains et propices aux apprentissages. Les écoles et les autres établissements d'enseignement doivent être les points d'ancrage stratégiques pour l'adoption et l'application des règlements et des directives contre toute forme de stigmatisation et de discrimination, notamment envers les élèves vivant avec le VIH ou ceux qui sont exposés à un risque plus élevé d'infection par le VIH.

Tableau 3. 33: Pourcentage d'écoles ayant dispensé une éducation sexuelle et sur le VIH axée sur les compétences pour la vie courante au cours de la dernière année scolaire finissant en 2022

	Primaire			AENF			Ensemble		
	(N)	(%)	(n)	(N)	(%)	(n)	(N)	(%)	(n)
Région									
Adamaoua	1 161	51,77%	601	56	39,29%	22	1 217	51,19%	623
Centre	4 907	76,22%	3 740	175	73,14%	128	5 082	76,11%	3 868
Est	1 146	55,24%	633	50	50,00%	25	1 196	55,02%	658
Extrême-nord	2 599	68,80%	1 788	197	44,16%	87	2 796	67,06%	1 875
Littoral	3 192	77,73%	2 481	13	61,54%	8	3 205	77,66%	2 489
Nord	1 881	70,92%	1 334	70	42,86%	30	1 951	69,91%	1 364
Nord-ouest	878	65,95%	579	1	100,00%	1	879	65,98%	580
Ouest	2 253	71,42%	1 609	85	57,65%	49	2 338	70,92%	1 658
Sud	1 080	86,67%	936	20	60,00%	12	1 100	86,18%	948
Sud-ouest	967	65,15%	630	9	11,11%	1	976	64,65%	631
Ordre Enseignement									
Public	11 824	71,07%	8 403	228	50,88%	116	12 052	70,69%	8 519
Privé	7 763	73,34%	5 693	261	63,60%	166	8 024	73,02%	5 859
Parents/ Communautaire	477	49,27%	235	187	43,32%	81	664	47,59%	316
Localisation géographique									
Urbain	11 996	68,19%	8 180	424	48,11%	204	12 420	67,50%	8 384
Rural	8 068	76,24%	6 151	252	63,10%	159	8 320	75,84%	6 310
Sous-système									
Francophone	5 265	72,69%	3 827						
Anglophone	14 799	70,98%	10 504						
Cameroun	20 064	71,43%	14 331	676	53,70%	363	20 740	70,85%	14 694

Source *: Annuaire statistique 2021/2022*

3.4.2.3. GC4 : Pourcentage d'écoles ayant mis en place un processus d'orientation pour les parents d'élèves ou leurs tuteurs concernant l'éducation sexuelle et le VIH axée sur les compétences pour la vie courante en 2021/2022

Cet indicateur dont le résultat est obtenu lors d'un recensement scolaire auprès des écoles et établissements publics et privés, évalue la proportion d'écoles ou établissements qui informent ou consultent les parents ou tuteurs en tant que parties prenantes lors de l'introduction du programme d'éducation sexuelle et sur le VIH axée sur les compétences courantes.

Il est obtenu en faisant le rapport entre le nombre d'écoles ayant organisé au moins une session d'orientation sur l'éducation sexuelle et le VIH axée sur les compétences pour la vie courante dispensée par l'école destinée à tous les parents ou tuteurs d'élèves au cours de la dernière année scolaire, et le nombre d'écoles ayant participé au recensement scolaire annuel SIGE.

Sur le plan national, 41,7 % des écoles affirment avoir organisé au moins une session d'orientation au cours de l'année scolaire précédent ; au niveau de l'AENF, cette proportion est de 41,5 %, moins d'une école primaire sur deux (45,6 %) a organisé au moins une session d'orientation destinée aux parents ou tuteurs d'élèves au sujet de l'éducation sexuelle et sur le VIH au cours de l'année scolaire précédente. Cette proportion est encore plus faible au niveau du primaire qu'au niveau de l'AENF, au regard de l'importance de la problématique.

Au niveau régional, on observe des fortes disparités ; cinq régions sur dix ont une proportion supérieure à la moyenne nationale (41,7 %). La région du Nord-ouest présente la proportion la plus élevée (73,2 %), tandis que celle de l'Adamaoua enregistre la plus faible proportion (29,0 %).

En ce qui concerne l'ordre d'enseignement, on constate que le public est en-dessous de la moyenne avec 40,4 %. On note également qu'au primaire et à l'AENF, le privé est supérieur au public (44,0 % contre 40,3 %, à l'AENF 55,2 % contre 43,0 % au primaire).

Sur le plan de la localisation géographique, les établissements des zones rurales ont une avance dans l'intégration de cet indicateur, avec 44,7 % contre 39,7 % en zones urbaines. La même tendance est observée aussi bien au niveau du cycle primaire qu'au niveau de l'AENF.

Tableau 3. 34: Pourcentage d'écoles ayant mis en place un processus d'orientation pour les parents d'élèves ou leurs tuteurs concernant l'éducation sexuelle et le VIH axée sur les compétences pour la vie courante au cours de la dernière année scolaire

	AENF			Primaire			Cameroun		
	(N)	(%)	(n)	(N)	(%)	(n)	(N)	(%)	(n)
Région									
Adamaoua	1 161	28,68	333	56	35,71	20	1 217	29,01	353
Centre	4 907	43,41	2 130	175	58,86	103	5 082	43,94	2 233
Est	1 146	34,64	397	50	36,00	18	1 196	34,70	415
Extrême-nord	2 599	32,97	857	197	38,58	76	2 796	33,37	933
Littoral	3 192	42,17	1 346	13	76,92	10	3 205	42,31	1 356
Nord	1 881	40,67	765	70	34,29	24	1 951	40,44	789
Nord-ouest	878	73,12	642	1	100,00	1	879	73,15	643
Ouest	2 253	43,59	982	85	51,76	44	2 338	43,88	1 026
Sud	1 080	32,41	350	20	55,00	11	1 100	32,82	361
Sud-ouest	967	55,02	532	9	11,11	1	976	54,61	533
Ordre Enseignement									
Public	11824	40,29	4 764	228	42,98	98	12 052	40,34	4 862
Privé	7 763	43,96	3 413	261	55,17	144	8 024	44,33	3 557
Parents/Communautaire	477	32,91	157	187	35,29	66	664	33,58	223
Localisation géographique									
Urbain	11996	39,60	4 750	424	41,51	176	12420	39,66	4 926
Rural	8 068	44,42	3 584	252	52,38	132	8 320	44,66	3 716
Sous-système									
Francophone	5 265	53,07	2 794						
Anglophone	14799	37,43	5 540						
Cameroun	20064	41,54	8 334	676	45,56	308	20740	41,67	8 642

Source : *Annuaire statistique 2021/2022*

Principaux résultats

- En 2022, la part des dépenses publiques courantes du secteur éducatif est estimée à 24, 2% soit à 2,4 points d'écart comparé à la cible de 26,6% prévue d'ici à 2030.
- La communauté internationale recommande d'allouer 20,0% des ressources budgétaires au secteur éducatif. Depuis 2017, la part globale du secteur éducatif dans le Budget de l'Etat représente en moyenne 14,0%.
- Au cours de la période 2017-2022, la part du MINEDUB dans le budget du secteur éducatif est estimé par an à 32,9% en moyenne, loin des 45% à accorder à l'enseignement primaire.
- Chaque année, un taux moyen de 7,2% du montant global alloué au MINEDUB est transféré aux Collectivités Territoriales Décentralisées.

Le présent chapitre comporte deux parties. Il donne un aperçu du financement de l'éducation (section1) et fait une analyse des ressources internes allouées au secteur de l'éducation et de la formation en général et au sous-secteur de l'éducation de base en particulier (section 2).

4.1 Aperçu du financement de l'éducation

4.1.1 Les ressources internes

Les ressources internes sont essentiellement constituées des allocations budgétaires que reçoit le sous-secteur de l'éducation de base. Du fait de l'inflation engendrée par le conflit russo-ukrainien en général (MINEPAT, 2022a) et à la double crise sécuritaire et sanitaire en particulier,

ces ressources ont connu une baisse due à la faible mobilisation des recettes fiscales qui se situait alors à 16 % en 2021 (MINEPAT, 2022b).

4.1.2 Les ressources externes

Les institutions financières internationales (Banque Mondiale, Fonds Monétaire International, Banque Africaine de Développement, Agence Française de Développement, etc.) et les organismes du système des Nations Unies (UNESCO, PNUD, PAM, UNICEF, etc.) fournissent leur concours financier en vue d'appuyer la politique éducative nationale. Ces appuis consistent principalement à faire face aux besoins en investissements nécessaires à la réalisation des objectifs de développement en matière d'éducation et de formation. Ces partenaires mettent généralement à disposition des financements sous forme de prêts ou de dons pour accompagner la mise en œuvre des programmes.

Le MINEDUB bénéficie des financements de la part des partenaires sous forme de dons et d'emprunts. Le tableau ci-dessous fait une répartition de ces financements en termes de dons et emprunts de 2020 à 2022.

Tableau 4. 1: Répartition des allocations des ressources externes du secteur éducatif pour la période 2020-2022(en milliers de FCFA)

Sous-Secteur	2020		2021		2022	
	FINEX DON	FINEX EMPRUNT	FINEX DON	FINEX EMPRUNT	FINEX DON	FINEX EMPRUNT
MINEDUB	4 619 600	12 653 650	3 675 000	10 950 000	3 150 000	11 000 000
MINESUP	0	2 723 000	0	2 723 000	0	0
MINESEC	375 000	7 188 864	375 000	2 000 000	0	1 400 000
MINEFOP	1 326 166	5 019 720	1 326 166	4 901 933	0	4 901 933
MINJEC	1 958 800	///	2 361 100	///	2 347 100	///
Total secteur éducation et formation	**8 279 566**	///	**7 737 266**	///	**5 497 100**	///

Source *: MINEPAT, Rapport sur la mise en œuvre de la SND30 dans le secteur de l'éducation et de la formation*

Bien que le MINEDUB reçoive la plus grande part des financements extérieurs alloués à l'ensemble du secteur, on constate une diminution depuis 2020.

4.2 Analyse des ressources internes

4.2.1 Les dépenses nationales du sous-secteur de l'éducation de base

En s'engageant à mettre en œuvre des mesures visant l'atteinte de l'ODD4, le Gouvernement a accepté le standard d'allouer au moins 4 à 6 % du PIB et au moins 20 % du budget national à l'éducation tel que recommandé lors du Forum Mondial sur l'éducation tenu en 2015 à Incheon. Afin de mesurer l'effort financier fourni par le Gouvernement en lien avec les cibles de financement intérieur, une perspective d'analyse a été faite. Celle-ci retrace de 2017 à 2022, l'évolution de la part du budget alloué au secteur de l'éducation et de la formation en général et au sous-secteur éducation de base en particulier.

Graphique 4. 1: Évolution de la part du budget alloué au secteur de l'éducation et de la formation et au secteur de l'éducation de base de 2017 à 2022

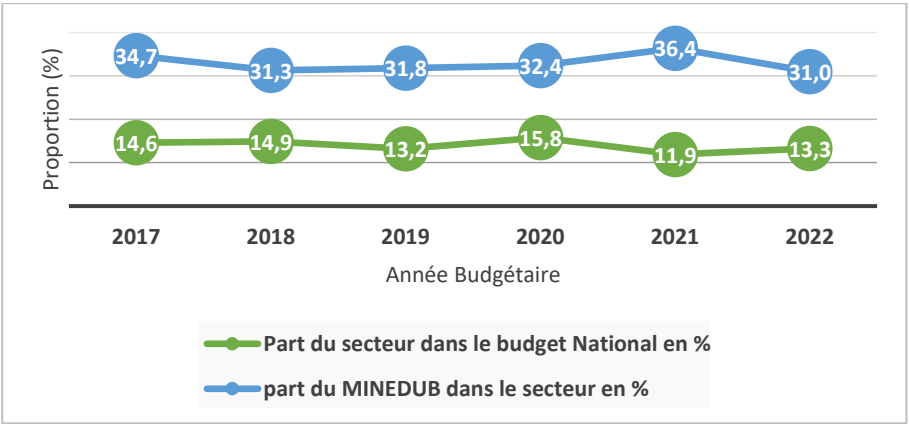

Source *: Données extraites de la Loi de Finances et de la DRFM/ MINEDUB 2022*

Au cours de la période 2017-2022, il a été observé que le budget de l'État n'a pas réellement augmenté. Il en est de même de la part globale du budget du secteur dans le budget national. Elle a connu une légère

augmentation en 2020 soit environ 15,8 %, et l'année suivante, a connu une baisse de 3,9 points. De manière générale et sur la même période, ce taux oscille en moyenne autour de 14,0 % par an. Par ailleurs, dans le budget global du secteur l'on pourra constater à partir du tableau 4.2, que la part allouée au MINEDUB varie significativement d'une année à l'autre. Pourtant, il est recommandé d'allouer 45 % du budget du secteur à l'enseignement primaire à lui seul.

La part du MINEDUB dans le secteur varie peu depuis 2017 et oscille en moyenne autour de 32,9 % si l'on reste sur la période 2017-2022. Le tableau ci-dessous présente cette situation de façon détaillée.

Tableau 4. 2: Évolution du budget de l'État et du Ministère de l'Éducation de Base de 2017 à 2022 (en millions de FCFA)

SECTEURS	*2017*		*2018*		*2019*		*2020*		*2021*		*2022*	
	BF	*BIP*	*BF*	*BIP*	*BF*	*BIP*	*BF*	*BIP*	*BF*	*BIP*	*BF*	*BIP*
MINEDUB	200067	22056	187925	22628	186363	30122	198629	27386	201766	30976	210261	35599
MINESUP	42084	25570	39861	21540	38528	21326	28705	21327	59648	5500	56217	5508
MINESEC	295383	23614	344526	20686	364490	8608	374711	9008	293097	8307	429093	10300
MINJEC	11205	2960	12215	3390	12001	3296	18650	3496	13593	6740	15461	8350
MINEFOP	9766	8010	12814	7909	12970	3909	11980	4001	13345	5667	15285	6347
Secteur	**558505**	**82210**	**597341**	**76153**	**614352**	**67261**	**632675**	**65218**	**581449**	**57190**	**726317**	**66104**
Budget de l'État	**2786900**	**1586900**	**3221992**	**1291508**	**3693033**	**1462983**	**3154737**	**1254310**	**4865200**	**1497000**	**4558700**	**1419000**
Part du secteur	**20,0**	**5,2**	**18,5**	**5,9**	**16,6**	**4,6**	**20,1**	**5,2**	**12**	**3,8**	**15,9**	**4,7**
Part du MINEDUB dans le budget national	**5,1**		**4,7**		**4,2**		**5,1**		**4,2**		**4,1**	
Part globale du secteur dans le budget national	**14,6**		**14,9**		**13,2**		**15,8**		**11,9**		**13,3**	

Source : *Lois de Finances 2017, 2018, 2019, 2020, 2021 et 2022*

4.2.2 Les dépenses publiques courantes d'éducation en 20225

Les dépenses publiques d'éducation en pourcentage des dépenses courantes de l'Etat hors service de la dette reflètent la priorité accordée à l'éducation par le Gouvernement dans l'allocation des ressources internes.

A l'issue des résultats préliminaires des consultations nationales dans le cadre de la Transformation des Systèmes Educatifs (TES), le Gouvernement s'est engagé à augmenter les dépenses courantes du secteur éducatif à 26,6 % d'ici à 2030.

A cet effet, pour le compte de l'exercice budgétaire 2022, la part des dépenses courantes du secteur éducatif a été estimée à 24,2 % soit à 2,4 points d'écart de l'objectif visé.

Dans le sous-secteur éducation de base, le budget alloué au MINEDUB pour la même année était de 245 milliards 860 millions de FCFA et les dépenses consacrées au sous-secteur ont été réparties pour alimenter principalement les salaires et la mise en œuvre des quatre programmes.

4.2.2.1 Les dépenses salariales

Le montant prévisionnel des salaires des personnels du MINEDUB pour le compte de l'exercice 2022, s'élève à 164 milliards 682 millions FCFA, soit une augmentation en valeur absolue de 5 milliards 631 millions FCFA et 3,54 % en valeur relative (MINEDUB, 2021). Ce qui représente plus de 78 % des dépenses courantes de l'éducation de base. Cette masse salariale se répartit par programme ainsi qu'il suit :

- Développement du préscolaire : 12 058 100 000 FCFA
- Universalisation du cycle primaire : 128 473 994 000 FCFA

5 Le budget exécuté n'étant pas encore disponible, cet indicateur a été calculé sur la base du budget alloué.

- Gouvernance et appui institutionnel : 22 241 294 000 FCFA
- Alphabétisation : 1 908 612 000 FCFA

4.2.2.2 Les ressources allouées aux programmes

L'objectif stratégique de l'éducation de base est : **« *d'assurer une éducation de qualité à tous les enfants en âge scolaire, aux jeunes non scolarisés ou déscolarisés précocement et aux adultes analphabètes* ».** Cet objectif stratégique se décline en objectifs opérationnels, portés par les quatre programmes mis en œuvre à savoir :

- **Programme 101** : « ***Développement du Préscolaire*** », dont l'objectif est d'accroître le taux de préscolarisation sur toute l'étendue du territoire national ;
- **Programme 102** : « ***Universalisation du Cycle Primaire*** », dont l'objectif est d'améliorer l'accès et l'achèvement du cycle primaire ;
- **Programme 103** : « ***Alphabétisation*** », dont l'objectif est d'accroître la population alphabétisée ;
- **Programme 104** : « ***Gouvernance et Appui Institutionnel*** », dont l'objectif est d'améliorer la gouvernance.

Les ressources allouées à ces programmes sont présentées dans le tableau suivant :

Tableau 4. 3: Ressources allouées aux programmes du MINEDUB de 2017 à 2022 (en FCFA)

PROGRAMME	2018	2019	2020	2021	2022
DEVELOPPEMENT DU PRESCOLAIRE	13 656 964 000	15 122 131 000	14 413 937 000	13 248 433 000	15 498 262 000
UNIVERSALISATION DU CYCLE PRIMAIRE	167 303 602 000	175 816 385 000	179 564 174 000	1 843 163 630	191 605 330 000
ALPHABETISATION	2 256 521 000	2 263 676 000	2 196 294 000	2 232 0760	4 430 533 000
GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL	27 336 312 000	29 128 873 000	29 840 976 000	32 945 278 000	34 326 254 000
TOTAL	**210 553 399 000**	**222 331 065 000**	**226 015 381 000**	**232 742 1500**	**245 860 379 000**
Poids des Programmes en dans le budget du MINEDUB					
DEVELOPPEMENT DU PRESCOLAIRE	6,49	6,8	6,38	5,7	6,30
UNIVERSALISATION DU CYCLE PRIMAIRE	79,47	79,08	79,44	79,13	77,93
ALPHABETISATION	1,06	1,02	0,98	1,01	1,80
GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL	12,98	13,1	13,2	14,16	13,96

Source : *Lois de finances 2018, 2019, 2020, 2021 et 2022*

Au regard du tableau ci-dessus, l'on constate que le budget alloué au Ministère de l'Éducation de Base est passé de 210 milliards 553 millions 399 mille FCFA à 245 milliards 860 millions 379 mille FCFA, soit un accroissement relatif de 14,4 %. Toutefois, en fonction de l'objectif principal assigné à chaque programme, l'allocation des ressources par programme varie significativement. A cet effet, le Programme 102 « *Universalisation du Cycle Primaire* » dont les actions portent sur l'accès gratuit à l'école primaire publique et à l'amélioration de la qualité de l'offre d'éducation au cycle primaire, enregistre la plus grosse part soit 77,9 %. Ensuite, vient le Programme 104 « *Gouvernance et Appui Institutionnel* » avec 14,0 % et enfin, les programmes 101 « *Développement du Préscolaire* » et 103 « *Alphabétisation* » qui engrangent respectivement 6,3 % et 1,8 % chacun.

4.2.3 Les coûts unitaires publics de la scolarisation

L'évaluation des financements publics dans le secteur de l'éducation est faite essentiellement sur la base de deux indicateurs à savoir : les dépenses d'éducation, exprimées en pourcentage du PIB et la part des dépenses d'éducation, rapportée au total des dépenses publiques (CONFEMEN, 2018). À cet effet, bien que pertinents et d'après la même source, les deux indicateurs cibles du cadre d'action Education 2030 ne permettent pas de voir les disparités entre niveaux d'éducation, d'où l'utilisation de l'indicateur dépense par élève.

En référence aux masses globales (budget global, effectif total des élèves), une estimation « *au niveau macro* » de la dépense unitaire a été faite pour l'année scolaire 2021/2022. A cet effet, le résultat du calcul6 montre que le coût moyen de scolarisation d'un élève au préscolaire est estimé à 104 542 FCFA, soit 1,7 fois supérieur à celui d'un élève de l'enseignement primaire qui est de 60 723 FCFA. De même, celui d'un élève scolarisé dans un CAF ou un CEBNF est estimé à 502 046 FCFA, soit 8,3 fois supérieur à celui d'un élève scolarisé au primaire.

Le facteur limitant à cette estimation « *au niveau macro* » est qu'elle ne prend pas en compte d'autres paramètres tels que les différentes catégories de personnel, les dépenses de fonctionnement, les ressources pour les fournitures pédagogiques, la masse salariale, les cycles d'enseignement, etc. A cela, il faudrait ajouter la part non négligeable du personnel du Ministère de l'Éducation de Base n'exerçant pas dans le domaine pourtant comptabilisé dans la masse salariale du Chapitre 15 (chapitre budgétaire), conformément à l'article 59 de la Loi de finances.

6 Effectif total des élèves par programme divisé par le budget alloué au dit programme. Notons que le budget du programme Gouvernance a été reparti en tenant compte du poids des trois autres programmes dans le budget du MINEDUB.

Afin d'avoir une dépense unitaire qui puisse se rapprocher de la réalité, l'on s'est référé aux résultats du RESEN 2019 dans lesquels plusieurs paramètres parmi ceux susmentionnés avaient été pris en compte dans le calcul. A cet effet, l'analyse du système éducatif camerounais révèle qu'en 2019, comparativement aux autres niveaux d'enseignement, le coût unitaire était plus faible dans l'enseignement primaire. Pour un enfant scolarisé dans l'enseignement préscolaire, le coût unitaire était 1,3 fois supérieur à celui d'un élève du primaire. De même, que ce soit dans les CAF ou dans les CEBNF, un apprenant coutait en moyenne 89 200 FCFA, soit 1,7 fois le coût unitaire du primaire. Le tableau ci-dessous donne par niveau d'enseignement, un aperçu du coût unitaire par élève.

Tableau 4. 4: Coût de scolarisation d'un élève par niveau d'enseignement en 2019 (en milliers de FCFA)

Niveau d'enseignement	Non Enseignant	Enseignant	Fourniture pédagogique	Autre fonctionnement	Total	Relatif au primaire
Préscolaire	0,5	55,5	1,6	5,7	63,3	1.2
Primaire	9,3	37,7	1,6	5,5	54,1	1.0
CAF et CEBNF	74,4		18,3		92,7	1,7

***Source** : RESEN 2019, Cameroun*

Bien que les résultats soient anciens, cela a néanmoins permis de faire un rapprochement avec le résultat obtenu plus haut où l'écart entre l'alphabétisation et le primaire est très important en ce qui concerne la dépense par élève.

Étant donné que la composition du coût unitaire suit la répartition des dépenses totales, les données du tableau 4.4 montrent que la plus grande part du coût unitaire est dédiée au salaire du personnel, soit plus de 90 % avec une prédominance du personnel enseignant (RESEN, 2019). Par ailleurs, les ressources prévues pour les fournitures pédagogiques sont très faibles. L'on peut ainsi constater qu'au préscolaire et au primaire, un élève coûte en moyenne 1 600 FCFA en termes de fournitures pédagogiques, et 5 600 FCFA pour les autres dépenses de fonctionnement.

En faisant une analyse au niveau primaire, l'on pourrait mieux comprendre cette répartition de la dépense par élève. Le rapport élèves/enseignant payé par le budget de l'État est élevé, et est loin de la norme de 40 élèves par enseignant préconisée dans le document sur le cadre indicatif de l'initiative accélérée pour la scolarisation primaire universelle (RESEN, 2019). Selon la même source, le salaire moyen du personnel des écoles primaires publiques reste relativement faible par rapport aux autres niveaux éducatifs. Ce constat pourrait s'expliquer par l'utilisation d'une masse importante de contractuels, et le fait de faire appel aux maîtres des parents en substitution aux enseignants de l'État amplifie davantage la faiblesse du coût unitaire par élève.

Par ailleurs, si l'on valorise les maîtres des parents au même niveau que celui de la rémunération des contractuels, le budget du primaire augmentera de plus de 38 milliards de FCFA, soit une augmentation globale de plus de 20 % (RESEN, 2019).

4.2.4 Contribution des ménages au financement de l'éducation

Le financement public de l'éducation est souvent complété par les contributions de différents partenaires externes, utilisateurs et bénéficiaires des systèmes éducatifs (des élèves et leurs familles), des entités privées telles que les Organisations Non Gouvernementales, des institutions religieuses, des communautés locales et sociétés privées (UNESCO, 2011). Selon la même source, la contribution des ménages, qui constituent le plus grand bailleur de fonds privé, couvre environ un quart de toutes les dépenses consacrées à l'éducation dans les pays[7] étudiés dans ledit rapport. Dans le cadre de l'effort de la gratuité de l'école, les frais de scolarité au niveau de l'enseignement primaire ont été supprimés afin de soulager la charge financière pesant sur les ménages, en particulier les moins favorisés. Or, même dans les systèmes

7 En moyenne 16 pays concernés (Cameroun, Burkina Faso, Gabon, Mali, Madagascar, Niger, Tchad, Zambie…)

totalement publics certains frais induits par la scolarisation restent à la charge des familles notamment :

- l'acquisition des manuels et fournitures scolaires ;
- les cours complémentaires et uniformes scolaires ;
- les frais d'examens (CEP/ FSLC, Entrée en 6ème/Common entrance) ;
- les frais d'APEE ;
- la perte générée par les coûts d'opportunité.

En plus des crises sécuritaires et sanitaires susmentionnées, l'avènement du conflit russo-ukrainien a davantage détérioré le pouvoir d'achat des ménages suite à un renchérissement des coûts de production dans le secteur agricole (MINEPAT, 2022a).

Paradoxalement, malgré la gratuité de l'enseignement primaire public, l'on constate tout de même que les effectifs scolarisés dans les écoles privées continuent d'augmenter. Au cours de la période 2016-2017 à 2021-2022, l'on a enregistré un taux d'accroissement relatif de 25,8 % au préscolaire et 30,2 % au primaire. Bien que la croissance démographique soit l'un des éléments explicatifs de cette hausse, cela n'exclut pas le fait que les parents dépensent plus en envoyant leurs enfants dans les écoles privées dans l'espoir qu'ils recevront une meilleure éducation. Cependant, par manque de données actualisées, les analyses approfondies sur les dépenses d'éducation des ménages n'ont pas pu être faites. Néanmoins, le Cameroun entend s'engager à accroitre la part du budget domestique de l'enseignement primaire pour atteindre 42 % en 2030 (ONU, 2022). Une cible qui ne pourra également pas être évaluée dans ce rapport.

4.2.5 Les transferts

Dans un contexte de Décentralisation, la Loi N°2019/024 du 24 décembre 2019, portant Code Général des Collectivités Territoriales

Décentralisées dispose en son article 161.a, que les compétences transférées aux communes en matière d'éducation, sont :

- la création, conformément à la carte scolaire, la gestion, l'équipement, l'entretien et la maintenance des écoles maternelles et primaires et des établissements préscolaires de la commune ;
- le recrutement et la prise en charge du personnel d'appoint et du personnel enseignant desdites écoles ;
- la participation à l'acquisition des matières et fournitures scolaires.

En 2022, pour accompagner ces compétences transférées aux Collectivités Territoriales Décentralisées, le MINEDUB a alloué 20 milliards 994 millions 531 mille FCFA. Conformément au graphique 4.2, ce montant a évolué crescendo et l'on note qu'au cours de la période 2018-2022 le MINEDUB transfère en moyenne 7,2 % de son budget aux CTD.

Graphique 4. 2: Évolution des ressources transférées aux CTD de 2017 à 2022

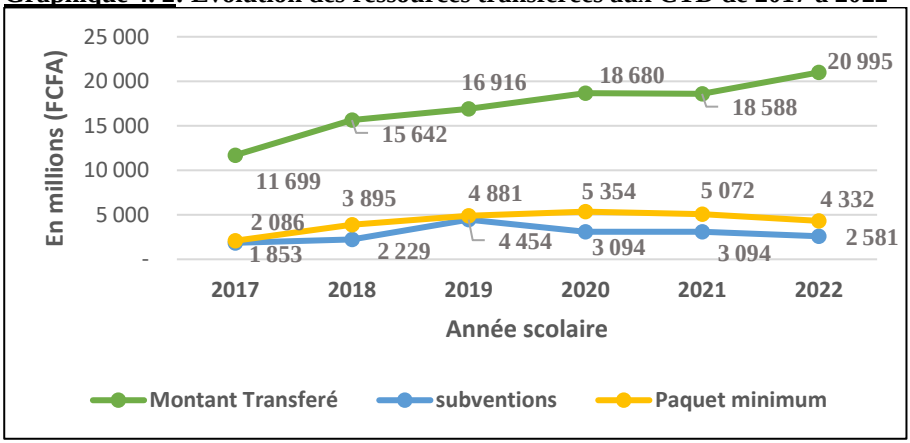

Source *: DRFM, MINEDUB 2022*

4.2.5.1 Paquet minimum dans les établissements scolaires publics

Par Décret N°2001/ 041 du 10 février 2001 portant organisation des établissements scolaires publics et fixant les attributions des responsables des administrations scolaires, le paquet minimum apparait parmi les ressources en

dépenses de fonctionnement transférées aux CTD. Cette mesure vise l'accompagnement à la gratuité de l'école primaire publique permettant à cette dernière de recevoir un ensemble de matériels didactiques et de fournitures. Au cours de la période 2017-2022, un montant moyen annuel de 4 milliards 707 millions 111 mille FCFA a été alloué dans le cadre du paquet minimum.

Les données collectées ont permis de constater que la quasi-totalité des écoles publiques ont pu bénéficier du paquet minimum, soit 97 % environ. Par ailleurs, le retard dans la distribution du paquet minimum se pose avec acuité et impacte sans doute sur le bon fonctionnement des écoles. Dans 9 régions sur 10, la plupart des écoles ont reçu le paquet minimum après la rentrée scolaire. Cette situation est davantage observée dans la région du Sud-Ouest ; le graphique ci-après présente cette situation.

Graphique 4. 3: Répartition par région des écoles publiques ayant bénéficié du paquet minimum selon la périodicité en 2021/2022

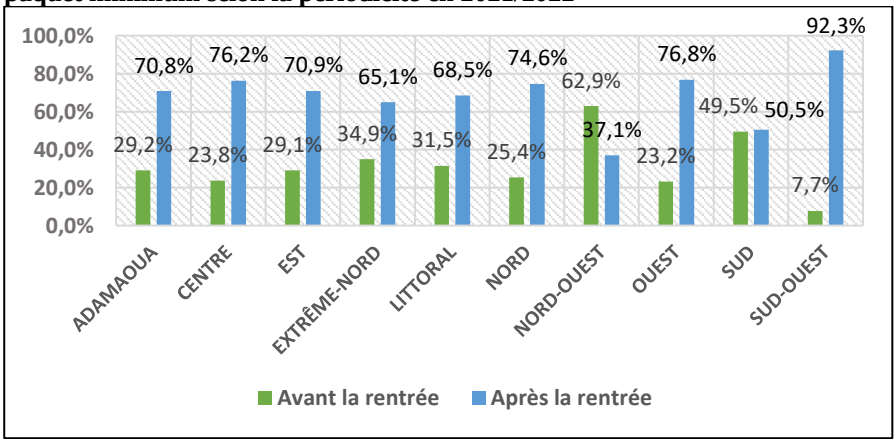

Source *: Annuaire statistique 2021/2022*

4.2.5.2 Subventions dans les établissements scolaires privés

Dans le cadre du renforcement du partenariat public/privé et conformément à la Loi n° 2004/022 du 22 juillet 2004 fixant les règles relatives à l'organisation et au fonctionnement de l'enseignement privé ainsi qu'au Décret n°2008/3043 du 15 décembre 2008 fixant les modalités

d'organisation et de fonctionnement de l'enseignement privé au Cameroun, l'État accorde des appuis aux organisations des fondateurs des établissements scolaires privés de base. Pour le compte de l'exercice budgétaire 2022, un montant de 4 milliards 332 millions 292 mille FCFA a été transféré à cet effet.

C'est dans ce sens que le Ministre de l'Éducation de Base, le Professeur **Laurent Serge Étoundi Ngoa** déclarait lors d'un entretien : *« La subvention financière constitue l'une des trois formes d'appui qu'accorde l'État aux quatre organisations de l'enseignement privé (catholique, protestante, islamique et laïque). L'objectif général de cette mesure étant le soutien à la stratégie sectorielle de l'éducation qui vise l'atteinte d'une scolarisation universelle complète et l'amélioration de la qualité dans l'enseignement maternel et primaire au Cameroun8 »*. L'on note de la même source que, les subventions financières allouées par l'État aux partenaires privés sont destinées :

(i) au complément de paiement des salaires des personnels ;

(ii) à l'encouragement des établissements aux rendements scolaires performants ;

(iii) au renforcement des capacités financières et infrastructurelles de ceux en difficulté ou situés dans les ZEP, enfin ;

(iv) à la formation initiale et continue des personnels.

Par ailleurs, en raison du manque d'informations, son existence n'est pas toujours connue par certains directeurs ou responsables d'écoles. Ceci est d'autant plus vrai après avoir évalué les connaissances des directeurs d'écoles sur la question qui était de savoir : « *votre école reçoit-elle une subvention du Gouvernement ? »*.

8 https://www.cameroonbusinesstoday.cm/articles/2444/fr/-la-subvention-financiere-constitue-lune-des-trois-formes-dappuis-quaccorde-letat-aux-quatre-organisations-de-lenseignement-prive-#

Il ressort des analyses que sur l'ensemble des directeurs des écoles privées ayant répondu à la question, 28,3 % n'ont aucune idée d'une éventuelle subvention et 55,4 % déclarent n'avoir pas reçu de subvention. Aussi, il se pose également un problème de périodicité parmi celles ayant bénéficié d'une subvention, car 72,5 % d'écoles perçoivent cette dernière après la rentrée.

En analysant la question au niveau régional, l'on constate qu'indépendamment de la région considérée, le problème du retard dans la mise à disposition des subventions dans l'enseignement privé se pose. Par rapport à la moyenne nationale, les écoles privées situées dans les régions de l'Extrême-Nord (82,5 %), du Littoral (75,6 %), du Nord (73,2 %) et de l'Ouest (74,2 %) sont les plus concernées par ce retard (graphique 4.4).

Graphique 4. 4: Répartition par région des subventions reçues par les établissements privés selon la périodicité

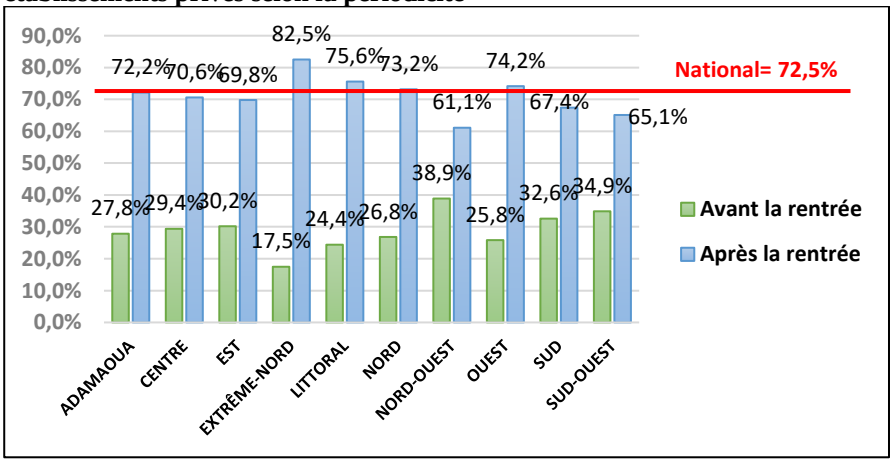

Source *: Annuaire statistique 2021-2022*

En résumé, le secteur de l'éducation et de la formation en général et le sous-secteur de l'éducation de base en particulier, est sous financé. La forte croissance démographique, les engagements internationaux et nationaux pris lors des grandes conférences mondiales, se traduisent par une progression spectaculaire des besoins de financement à laquelle les budgets publics

dévolus à l'éducation ne peuvent répondre que partiellement. La recherche incessante de **financements alternatifs**, devient donc une nécessité pour répondre à une demande d'éducation sans cesse croissante. Ce financement alternatif doit davantage être développé surtout dans les CTDs à travers la Responsabilité Sociale des Entreprises (RES).

En communion avec la communauté internationale, le Cameroun s'est engagé en 2015, à travers l'ODD4 à « *Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie* » qui traduit le nouvel engagement mondial en faveur d'un agenda universel et renouvelé pour l'éducation. C'est pour traduire cet engagement au niveau national que le Cameroun a inscrit dans sa Stratégie Nationale de Développement (SND30), via le pilier « Développement du Capital Humain », l'option de « *Promouvoir un système éducatif à l'issue duquel tout jeune diplômé est sociologiquement intégré, bilingue, compétent dans un domaine capital pour le développement du pays et conscient de ce qu'il doit faire pour y contribuer* ».

Graphique 5.1 : Ancrage stratégique international et national dans le secteur de l'Éducation et de la Formation

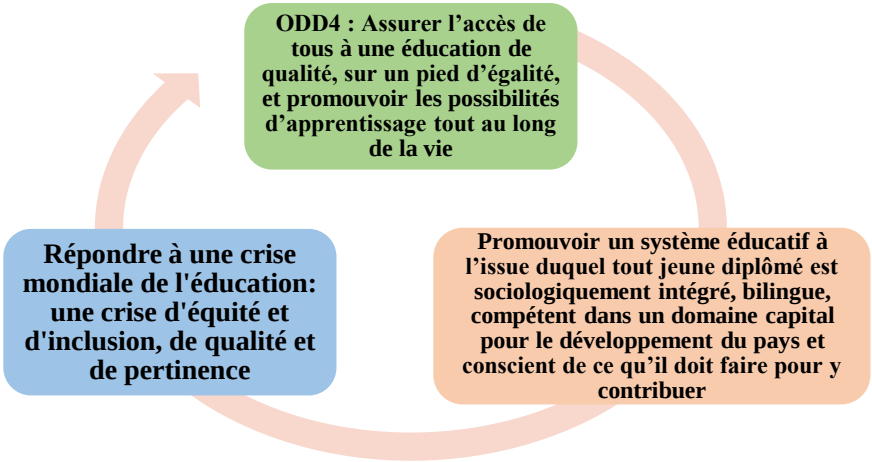

Avec la survenue en 2020 de la crise sanitaire de la COVID-19 qui a ébranlé l'ensemble des systèmes éducatifs de par le monde, et pour répondre

à cette crise mondiale de l'éducation en termes « ***de crise d'équité et d'inclusion*** », « ***de qualité et de pertinence*** », la communauté éducative mondiale a été amenée, lors du Sommet sur la Transformation de l'Éducation de septembre 2022 à New-York, à renouveler l'engagement envers l'éducation et l'apprentissage pour relever le niveau d'éducation. C'est dans ce sens que le Cameroun a pris 13 engagements majeurs qui vont permettre d'opérer la transformation durable de l'éducation souhaitée dans son système éducatif dans un monde en mutation permanente, à l'instar :

- d'une éducation inclusive et de qualité à tous les citoyens, filles comme garçons, autochtones, enfants vulnérables, déplacés internes, réfugiés et enfants vivant avec handicap dans un environnement scolaire sain sur et protecteur ;
- de la transformation des curricula pour former un nouveau type d'enseignants qualifiés, leur recrutement en nombre suffisant et leur valorisation ;
- de la formation initiale et continue de tous les enseignants sur la pédagogie de l'apprentissage numérique, la maîtrise de l'utilisation des TIC et la gestion de l'enseignement à distance ;
- de l'accroissement de la part des dépenses courantes du secteur éducatif à 26,6 % d'ici à 2030, avec également une augmentation de la part du budget domestique allouée à l'enseignement primaire à 42% à la même période ;
- l'amélioration de la nutrition en milieu scolaire.

L'analyse faite ici en lien avec les objectifs stratégiques présentées ci-dessus, a pour but d'éclairer les décisions et d'attirer l'attention des acteurs du système éducatif, des décideurs, des responsables des services centraux et déconcentrés du MINEDUB, des Collectivités Territoriales Décentralisées des partenaires institutionnels et des Partenaires Techniques et Financiers, afin que chacun puisse contribuer à son niveau à l'amélioration de la qualité de d'éducation pour les prochaines années.

L'autre but primordial de ces analyses vise à interpeller les autorités politiques en général et en particulier celles en charge du secteur de l'éducation et de la formation par rapport à ce point de réflexion à savoir : ***en vue d'envisager une mise en œuvre effective, efficiente et efficace des reformes à un moment critique où pour de nombreux pays, les systèmes éducatifs conventionnels peinent à dispenser une éducation pertinente et de qualité, ne faut-il pas pour le Cameroun, d'engager la réflexion visant la révision de la loi d'orientation de 1998 ?*** Nul doute que cela demande l'implication de toute la communauté éducative camerounaise.

Nous proposons ci-dessous une esquisse du suivi de la mise en œuvre des recommandations formulées lors de la présentation et de la validation du Rapport d'Analyse de la carte scolaire 2020/2021 du MINEDUB d'une part et d'd'autre part une estimation des besoins en terme d'offre éducative à la lumière des principaux indicateurs présentés dans les chapitres ci-dessus. Et en guise de conclusion à ce chapitre, nous formulons des suggestions à court et à moyen terme devant permettre une véritable transformation dans le sous-secteur de l'Éducation de Base en particulier, et en général dans le secteur de l'Éducation et de la Formation.

5.1 Suivi de la mise en œuvre des recommandations issues du Rapport d'Analyse de la carte scolaire 2020/2021

5.1.1 Préscolaire public

Tableau 5. 1: Mise en œuvre des recommandations de la carte scolaire 2020/2021 dans le préscolaire public

Engagements	Centres d'intérêts	Indicateurs de suivi	Suggestions/Recommandations	Structures de mise en œuvre / Parties prenantes/PTF	État de mise en œuvre	Responsables du suivi-évaluation	Échéance
Il est prévu à l'horizon 2025, que 45 des entrants au primaire auront préalablement bénéficié de services préscolaires de deux années : 252 800 élèves au public, 302 159 au privé et 161 600 au Communautaire. (Cf. Document de Politique Nationale de l'Éducation Préscolaire et Stratégie de mise	Enseignants	**Nombre de nouveaux enseignants recrutés**	Procéder à un recrutement d'enseignants afin de se rapprocher du desideratum de 8 846 et les affecter dans les régions de l'EN, du NO et de l'AD où le besoin est criard.	DRH/MINEDUB PAREC/ Banque Mondiale	Au cours de l'année 2021/2022, aucun recrutement n'a été fait au préscolaire	MINEDUB PAREC Banque Mondiale	Court/moyen terme
	Salles de classe	**Nombre de nouvelles salles de classe en matériaux définitifs construites**	Améliorer les allocations du Budget d'Investissement Public en termes de construction de salles de classe en matériaux définitifs afin de satisfaire le besoin de 2 217 salles de classe	DRFM DPPC/ MINEPAT/MINFI	90 écoles maternelles dont 10 CPC ont été construites	DRFM DPPC	Court/moyen terme
	Places assises	**Nombre de nouvelles places assises fournies**	Améliorer les allocations du Budget d'Investissement Public en termes d'équipement des salles de classe afin de permettre aux 25 917 élèves sans place assise d'en avoir	DRFM DPPC/ MINEPAT MINFI	Au cours de l'année 2021/2022, 4 495 tables + chaises ont été fournies	DRFM DPPC	Court/moyen terme

en œuvre du préscolaire à base communautaire P24.)	Préscolaire communautaire	**Pourcentage d'enfants scolarisés au préscolaire communautaire**	Mettre à la disposition des CPC, des matériels pédagogiques et ludiques (jouets, livres) et développer un partage d'expériences entre les acteurs et les partenaires	IGE IP EM/ UNICEF, JRS, Banque Mondiale	4,5 d'élèves sont préscolarisés dans les CPC soit un accroissement d'1 point.	DEMP UNICEF	Court terme
			Mutualiser les stratégies envisagées pour poursuivre le développement du préscolaire à base communautaire afin d'orienter la planification et la programmation des partenaires sur le terrain	DEMP DPPC/ UNICEF, JRS, Banque Mondiale		DEMP DPPC UNICEF	Court terme

Source *: Rapport d'analyse des données du recensement scolaire 2020/2021*

5.1.2 Primaire public

Tableau 5. 2: Mise en œuvre des recommandations de la carte scolaire 2020/2021 dans le primaire public

Engagements	Centres d'intérêts	Indicateurs de suivi	Suggestions/Recommandations	Structures de mise en œuvre/ Parties prenantes/PTFs	État de mise en œuvre	Responsables du suivi-évaluation	Échéance
Les objectifs stratégiques poursuivis par le gouvernement sont : (i) de garantir l'accès à l'éducation primaire à tous les enfants en âge de scolarisation ; (ii) d'atteindre un taux d'achèvement de 100 % au niveau primaire ; (iii) de réduire les disparités régionales en termes d'infrastructures scolaires et de personnel enseignant (Cf. Art 275, SND30)	Accès et couverture scolaire au primaire	**Le Taux Net de Scolarisation**	Améliorer l'offre d'éducation dans tous ses aspects afin de scolariser les 15,5 d'enfants en dehors de l'école en mettant un accent particulier sur la création des écoles flottantes (pour les populations vivant dans les iles et zones marécageuses), la création des écoles mobiles pour les peuples autochtones (Baka et Bororo)	MINEDUB/ Tous les PTF	Rien à signaler	SG IG IGS MINEDUB	Moyen terme
	Achèvement du cycle primaire des filles	**Taux d'achèvement des filles**	- Maintenir les 68,6% des filles à l'école et réduire le taux d'abandon des filles qui est de 32% à travers : la lutte contre les discriminations culturelle et religieuse, les mariages d'enfants, les grossesses précoces, les travaux domestiques ; - Modifier les termes de la Circulaire N°10/1/562/MINEDUC/ESG/SAP du 19 janvier 1980 relative à la grossesse des élèves dans les établissements scolaires privés et publics de la République Unie du Cameroun	DSSAPPS DAJ MINEDUB/ MINAS MINPROFF MINEPAT Projet SWEDD Cameroun Banque Mondiale UNFPA	Le taux d'achèvement des filles en 2021/2022 est de 71,3% soit de 2,7% d'augmentation par rapport à l'année scolaire 2020/2021	DSSAPPS DPPC	Court terme

	Scolarisation des enfants socialement vulnérables et marginalisés (enfants vivant avec un handicap, réfugiés et déplacés)	**Nombre d'enfants vivant avec un handicap scolarisé**	Poursuivre le processus de transformation des écoles publiques en écoles publiques inclusives afin de permettre aux 10 311 enfants vivant avec un handicap de poursuivre leur scolarisation ;	MINEDUB/ MINAS MINPROFF UNESCO UNICEF	La politique d'éducation inclusive est en cours de finalisation. Ce qui va permettre d'adresser clairement la scolarisation de tous les enfants en âge de scolarisation vivant avec un handicap	DPPC MINEDUB	Court terme
		Nombre d'enfants réfugiés encadrés	Renforcer prioritairement l'offre d'éducation dans les régions de l'Est, de l'EN et de l'AD qui accueillent la grande partie des 73 635 enfants réfugiés ;	MINEDUB/ NRC/HCR	876 nouvelles salles de classe ont été construites dans ces trois régions. Au cours de l'année 2021/2022, 1100 enseignants ont été recrutés dont 300 dans l'Adamaoua, 300 dans l'Est et 700 à l'Extrême Nord.	DPPC MINEDUB	Court terme
		Nombre d'enfants déplacés internes scolarisés	- Accroitre le nombre d'enseignants et de structures d'accueil dans les régions les plus touchées afin de permettre aux 143 565 enfants déplacés internes de poursuivre leur éducation ; - Mettre en place un Secrétariat chargé de l'éducation en situation d'urgence.	SPM MINEDUB/ UNESCO/ UNICEF UNFPA	3300 enseignants ont été recrutés par Job Posting.	DPPC MINEDUB	**Urgence hautement signalée**
	Recrutement et Répartition des enseignants	**Ratio élèves/enseignant**	- Procéder au recrutement de nouveaux enseignants afin de se rapprocher du besoin de 45 745 ; - Accentuer le suivi de la mobilité du personnel dans la perspective de mesurer le taux d'attrition et les facteurs qui influencent ce phénomène.	DRH/ MINEDUB /PAREC/ Banque Mondiale	Le recrutement de 3300 enseignants dont 1500 affectés dans la ZEP a contribué à faire passer le ratio élèves/enseignant de 83 élèves pour un enseignant à 77 élèves	MINEDUB Banque Mondiale	Court/moyen terme

« …les interventions porteront notamment sur … la mise en place des mesures favorisant l'établissement des documents officiels (actes d'état civil, carte d'identité, etc.) aux populations » (Cf. Art 334, SND30)					pour un enseignant pris en charge par l'État		
		Aléa dans la répartition des enseignants	Continuer à mettre l'emphase sur le principe d'affecter les personnels en fonction du nombre d'élèves. Cet aléa a connu une nette amélioration de 10% entre les 2 dernières années.	DRH MINEDUB Gouverneurs de régions DREB/DDEB / MINFOPRA	L'aléa s'est dégradé malgré les recrutements des enseignants en passant de 65 % en 2020/2021 à 86% en 2021/2022	IGS DRH DPPC MINEDUB	Court/moyen terme
	Salles de classe	**Nombre de nouvelles salles de classe construites**	- Améliorer les allocations du Budget d'Investissement Public en termes de construction de salles de classe afin de satisfaire le besoin de 13 350 salles de classe - Intensifier la construction des « écoles témoins » et des « écoles de mes rêves »	DRFM MINEDUB CTD FEICOM/ MINEPAT MINFI MINDDEVEL PTF	834 nouvelles salles de classe ont été construites au cours de l'année scolaire 2021/2022	DRFM DPPC MINEDUB	Court/moyen terme
	Places assises	**Nombre de nouvelles places assises fournies**	Améliorer les allocations du Budget d'Investissement Public en termes d'équipement des salles de classe afin de permettre aux 1 641 109 élèves sans place assise d'en avoir	DRFM DPPC/ MINEPAT MINFI PTF	Au cours de l'année 2021/2022, 48 376 places assises soit 24 188 tables bancs de deux places ont été fournies	DRFM DPPC MINEDUB	Court/moyen terme
	Manuels scolaires	**Taux de possession en manuels scolaires essentiels**	Poursuivre la distribution gratuite des manuels scolaires au niveau 3	PAREC/ Banque Mondiale	Le PAREC a distribué les manuels scolaires au niveau 3	DPPC MINEDUB	Court terme
			Réorganiser la redistribution des manuels scolaires au sein des écoles de chaque commune en fonction de la nouvelle répartition des élèves en début d'année scolaire	IAEB DDEB DREB/ DEMP	Chaque IAEB est chargé de distribuer les manuels en fonction de l'effectif des écoles	IGS/DEMP	Court terme
	Actes de naissance	**Taux de possession d'actes de naissance au primaire (tous ordres confondus)**	Mettre sur pied un Accord Cadre de Partenariat entre le MINEDUB et le BUNEC sur l'établissement des actes de naissances aux 1 176 286 enfants scolarisés sans actes, soit 33% des élèves (tout ordre confondu).	DPPC DAJ DEMP MINEDUB BUNEC/ MINDDEVEL UNESCO	Une plateforme de collaboration entre le BUNEC, la mairie, la sous-préfecture et le MINEDUB fonctionne à l'Extrême-Nord	IGS DPPC CELSUI MINEDUB	Court terme

				UNICEF UNFPA			
			Organiser des ateliers de sensibilisation dans les chefs-lieux des départements les plus touchés. Lesdits ateliers regrouperaient les OSC, les ONG, les leaders communautaires, traditionnels et religieux avec les responsables des services déconcentrés et les APEE.	DPPC DSSAPPS/ MINDDEVEL UNESCO UNICEF UNFPA	Dans le cadre de la mise en œuvre du projet SWEDD, des audiences foraines afin d'établir les actes de naissances aux enfants scolarisés ont été organisées	IGS DPPC CELSUI MINEDUB	Court terme

Source *: Rapport d'analyse des données du recensement scolaire 2020/2021*

5.1.3 Alphabétisation fonctionnelle publique

Tableau 5. 3: Mise en œuvre des recommandations de la carte scolaire 2020/2021 dans les CAF publics

Engagements	Centres d'intérêts	Indicateurs de suivi	Suggestions/Recommandations	Structures de mise en œuvre/ Parties prenantes/PTF	État de mise en œuvre	Responsables du suivi-évaluation	Échéance
L'objectif du gouvernement d'ici à 2030 est « d'élaborer une carte éducative de l'éducation extrascolaire et de l'alphabétisation fonctionnelle pour résorber la faible visibilité de ce type d'éducation … de promouvoir l'accès aux jeunes et adultes qui le désirent en matière d'alphabétisation et d'éducation non formelle. (Cf. Art 278 et 282, SND30)	Création de nouveaux centres	- Nombre de nouveaux CAF créés - Plaidoyer disponible - Résultats de la recherche	- Créer de nouvelles structures d'Alphabétisation dans les ZEP et en zone rurale - Développer un plaidoyer factuel en faveur de l'Alphabétisation - Intensifier la recherche action	DAEBNFPLN DRH DREB/ CTD UNESCO ELAN AFRIQUE	- 489 CAF publics créés; -Référentiel de compétences harmonisées disponible; -Cadre d'évaluation disponible.	DAEBNFPLN DRH DPPC	Court/moyen terme
	Formation initiale	Nombre de nouveaux modules d'éducation des adultes introduits dans la formation initiale	Introduire de nouveaux modules d'éducation des adultes dans la formation initiale des enseignants à l'ENIEG	MINESEC SEESEN/ IGE MINEDUB	Rien à signaler	IGE MINEDUB	Court terme
D'ici à 2030, faire en sorte que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter (ODD4, Cible 4.6)	Développement du cycle	-Accord Cadre de Partenariat -Projet d'arrêté portant création de l'Observatoire	-Mettre sur pied une plateforme de collaboration avec les CTD -Développer un observatoire de l'apprentissage tout au long de la vie	DPPC DAEBNFPLN IPAEBNFPLN/ MINEPAT ELAN AFRIQUE UNESCO	Programme ELAN fonctionnel	DPPC DAEBNFPLN IPAEBNFPLN	Court/moyen terme
	Salles de classe	Nombre de nouvelles salles de classe construites	Améliorer les allocations du Budget d'Investissement Public en termes de construction de salles de classe afin de combler le besoin de 110 salles de classe	DRFM DPPC MINEDUB CTD/ MINEPAT MINFI FEICOM MINDDEVEL	Aucune salle de classe n'a été construite	DRFM DPPC MINEDUB	Court/moyen terme
	Places assises	Nombre de nouvelles places assises fournies	Améliorer les allocations du Budget d'Investissement Public en termes de	DRFM MINEDUB	Pas de nouvelles places assises	DRFM DPPC	

			d'équipement des salles de classe afin de permettre aux 20 585 élèves sans place assise d'en avoir	CTD/ MINEPAT MINFI FEICOM MINDDEVEL		MINEDUB	
	Livrets/manuels de formation en littératie et en numératie	Nombre de Livrets/manuels de formation mis à la disposition des CAF	Élaborer et disséminer les Livrets/manuels de formation	IGE IP AEBNFPLN/ ELAN AFRIQUE KIX AFRIQUE UNESCO	Rien à signaler	IGE DPPC	

Source *: Rapport d'analyse des données du recensement scolaire 2020/2021*

5.1.4 Éducation non formelle publique

Tableau 5. 4: Mise en œuvre des recommandations de la carte scolaire 2020/2021 dans les CEBNF publics

Engagement	Centres d'intérêts	Indicateurs de suivi	Proposition	Structures de mise en œuvre/ Parties prenantes/PTF	État de mise en œuvre	Responsables du suivi-évaluation	Échéance
D'ici à 2030, faire en sorte que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter (ODD4, Cible 4.6)	Encadreurs	**Nombre de nouveaux encadreurs recrutés**	Formuler les desiderata en personnel d'encadrement	DAEBNFPLN DRH DREB/ CTD KIX AFRIQUE UNFPA	Rien à signaler	DAEBNFPLN DRH DPPC	Court terme
	Création de nouveaux centres	**Nombre de nouveaux CEBNF créés**	- Créer de nouveaux CEBNF dans les régions de l'Adamaoua, du Littoral, du Nord-Ouest ; du Sud et du Sud-Ouest, - Mener des campagnes de sensibilisation	DAEBNFPLN DRH DREB/ CTD UNESCO ELAN AFRIQUE	145 CEBNF ont créés au cours de l'année 2021/2022	DAEBNFPLN DRH DPPC	Court/moyen terme
	Places assises	**Nombre de nouvelles places assises fournies**	Améliorer les allocations du Budget d'Investissement Public en termes d'équipement des salles de classe afin de permettre aux 608 élèves sans place assise d'en avoir	DRFM MINEDUB CTD/ MINEPAT MINFI FEICOM MINDDEVEL	Pas de nouvelles places assises	DRFM DPPC MINEDUB	Court/moyen terme
	Formation initiale	**Nombre de nouveaux modules d'éducation des adultes introduits dans la formation initiale**	Introduire de nouveaux modules d'éducation des adultes dans la formation initiale des enseignants à l'ENIEG	MINESEC SEESEN/ IGE MINEDUB	Rien à signaler	IGE MINEDUB	Court terme
	Curricula	**Nombre de curricula révisés**	- Développer un socle commun des compétences ; - Développer des curricula d'éducation inclusive	IP-AEBNFPLN DAEBNFPLN/ KIX AFRICA		IGE MINEDUB	Court terme

Source *: Rapport d'analyse des données du recensement scolaire 2020/2021*

5.2 Estimation des besoins et propositions

Les recommandations formulées sont faites sur la base des besoins estimés, des indicateurs calculés et des objectifs à atteindre au vue de nos différents engagements.

5.2.1 Estimation des besoins au préscolaire public

	Nombre de salles de classe à rénover	Nombre de salles de classe à construire	Nombre de tables + chaises pour élèves	Nombre d'écoles à doter en blocs latrines	Nombre d'écoles à doter en points d'eau à boire	Nombre d'écoles à doter en électricité
CAMEROUN	901	2 543	31 169	1 593	3 068	3 609
ADAMAOUA	33	94	126	54	108	117
CENTRE	162	737	8 788	351	618	659
EST	57	255	1 046	116	242	281
EXTRÊME-NORD	63	261	5 140	97	150	187
LITTORAL	196	258	2 899	102	269	339
NORD	29	233	617	99	159	190
NORD-OUEST	65	0	0	242	319	519
OUEST	140	589	8 163	134	548	595
SUD	90	20	0	155	342	371
SUD-OUEST	66	96	4 390	243	313	351
ZEP	182	843	6 929	366	659	775
Hors-ZEP	719	1 700	24 240	1 227	2 409	2 834

	2024-2025		**2029-2030**	
	Besoins en salles de classe en matériaux définitifs	Besoins en tables chaises pour élèves	Besoins en salles de classe en matériaux définitifs	Besoins en tables chaises pour élèves
CAMEROUN	**1 947**	**35 458**	**1 141**	**51 896**

5.2.2 Estimation des besoins au primaire public

	Nombre de salles de classe à rénover	Besoins en salles de classe en matériaux définitifs	Besoins en tables bancs de deux places	Nombre d'écoles à doter en blocs latrines	Nombre d'écoles à doter en points d'eau à boire	Nombre d'écoles à doter en électricité
CAMEROUN	13 132	47 779	877 883	4 580	8 394	11 351
ADAMAOUA	935	4 100	73 996	420	702	891
CENTRE	1 830	5 031	84 182	682	1 354	1 549
EST	1 142	3 897	59 809	362	644	875
EXTRÊME-NORD	2 266	14 623	290 473	889	1 285	2 091
LITTORAL	1 259	1 727	32 398	164	469	578
NORD	1 050	11 027	226 911	742	993	1 441
NORD-OUEST	830	0	0	383	556	1 201
OUEST	1 806	6 583	98 800	336	1 150	1 198
SUD	1 084	178	278	156	624	704
SUD-OUEST	930	611	11 039	446	617	823
ZEP	5 393	33 648	651 188	2 413	3 624	5 298
Hors-ZEP	7 739	14 131	226 695	2 167	4 770	6 053

	2025-2026		**2030-2031**	
	Besoins en salles de classe en matériaux définitifs	Besoins en tables bancs de deux places	Besoins en salles de classe en matériaux définitifs	Besoins en tables bancs de deux places
CAMEROUN	**58 047**	**1 157 815**	**70 894**	**1 272 728**

5.2.3 Estimation des besoins dans les CEBNF publics

	Besoins en salles de classe en matériaux définitifs	Besoins en tables bancs de deux places	Nombre d'écoles à doter en blocs latrines	Nombre d'écoles à doter en points d'eau à boire	Nombre d'écoles à doter en électricité
CAMEROUN	**3**	**113**	**16**	**16**	**17**
ADAMAOUA	1	21	1	1	1
CENTRE	0	0	8	8	8
EST	0	0	0	0	0
EXTRÊME-NORD	2	70	0	0	1
LITTORAL	0	0	0	0	0
NORD	0	23	2	2	2
NORD-OUEST	0	0	0	0	0
OUEST	0	0	0	0	0
SUD	0	0	0	0	0
SUD-OUEST	0	0	5	5	5
ZEP	**3**	**113**	**3**	**3**	4
Hors-ZEP	**0**	**0**	**13**	**13**	13

	2024-2025		**2029-2030**	
	Besoins en salles de classe en matériaux définitifs	Besoins en tables bancs de deux places	Besoins en salles de classe en matériaux définitifs	Besoins en tables bancs de deux places
CAMEROUN	**54**	**1 150**	**615**	**12 938**

5.2.4 Estimation des besoins dans les CAF

	Nombre de salles de classe à rénover	Besoins en salles de classe en matériaux définitifs	Besoins en tables bancs de deux places	Nombre d'écoles à doter en blocs latrines	Nombre d'écoles à doter en points d'eau à boire	Nombre d'écoles à doter en électricité
CAMEROUN	**176**	**11**	**3 594**	**248**	**299**	**285**
ADAMAOUA	14	0	385	12	25	23
CENTRE	4	0	109	73	77	70
EST	0	6	141	1	1	1
EXTRÊME-NORD	42	0	2 093	115	135	140
LITTORAL	2	0	54	2	2	2
NORD	9	0	286	24	27	25
NORD-OUEST	17	1	0	9	10	10
OUEST	0	0	453	10	21	13
SUD	88	4	74	2	1	1
SUD-OUEST	0	0	0	0	0	0
ZEP	**65**	**6**	**2 905**	**152**	**188**	189
Hors-ZEP	**111**	**5**	**689**	**96**	**111**	96

	2024-2025		**2029-2030**	
	Besoin en salles de classe en matériaux définitifs	Besoins en tables bancs de deux places	Besoins en salles de classe en matériaux définitifs	Besoins en tables bancs de deux places
CAMEROUN	**117**	**8 235**	**765**	**21 827**

5.2.5 PRINCIPALES SUGGESTIONS

S'agissant des suggestions à court-terme, il s'agira de :

		Indicateurs de suivi
PLANIFICATION STRATÉGIQUE	• **Finaliser et valider la stratégie du secteur de l'Education et de la Formation** • **Finaliser et valider la politique de l'Education Inclusive** • **Organiser la revue conjointe dans le secteur de l'Education et de la Formation**	• **Stratégie sectorielle validée** • **Politique de l'éducation inclusive validée** • **Rapport des travaux de revue conjointe validé**
ACCES A UNE ÉDUCATION DE BASE DE QUALITÉ	• Finaliser l'accord d'assistance technique avec le Bureau International de l'Education (BIE) de l'UNESCO pour l'appui à la reforme curriculaire; • Validation du rapport 2022 de l'évaluation des acquis scolaires; • Renforcement de l'éducation à distance avec la mise en place et l'équipement des pools pilotes régionales d'éducation à distance avec l'appui des PTFS	• **MOU signé avec le BIE en juin 2023** • **Rapport de l'évaluation 2022 des acquis validés** • **Dotation budgétaire pour la mise en place des pools pilotes d'éducation à distance en Région**
VALORISATION DU METIER ENSEIGNANT	• Poursuivre le processus de recrutement des enseignants de qualité avec l'appui du PAREC. Un accent particulier doit être porté sur leur déploiement afin d'assurer une répartition équitable sur l'ensemble du territoire national; • Intensifier la formation continue de proximité des enseignants avec l'appui du PAREC et des PTFs **(26 229 déjà formés sur les 123 mille à former d'ici 2025)**.	• **95% d'écoles ayant au moins trois enseignants payés par l'état d'ici 2025** • **Pourcentage d'enseignants des écoles maternelles et primaires formés**

AMELIORATION DE LA QUALITE DES DONNEES

- L'intégration dans les ateliers régionaux de lancement des futures campagnes d'actualisation de la Carte Scolaire du MINEDUB, des modules portant sur la sensibilisation des responsables en charge de la chaîne régionale de collecte de données et singulièrement les directeurs d'école sur les sanctions prévues dans la loi n° 2020/010 du 20 Juillet 2020 régissant l'activité statistique au Cameroun ;
- La conduite conjointe (MINEDUB/INS) des campagnes de dissémination de loi n° 2020/010 du 20 Juillet 2020 régissant l'activité statistique au Cameroun
- la publication de la liste des directeurs d'écoles , coupables de refus ou de remplissage partiel des questionnaires à la fin de chaque campagne statistique

Indicateurs de suivi

- **Nombre de campagnes de dissémination de la loi n° 2020/010 du 20 Juillet 2020.**
- **Liste des directeurs d'écoles, coupables de refus de remplissage partiel des questionnaires**

Pour ce qui est des suggestions à moyen terme, il s'agira de :

		Indicateurs de suivi
ACCES A UNE EDUCATION PRESCOLAIRE	• Améliorer le développement du préscolaire afin d'atteindre la cible de 715 989 élèves en 2025 en particulier dans le préscolaire communautaire des régions anglophones au vue de la croissance forte des effectifs dans ces régions	• **Effectif des élèves inscrits au préscolaire**
ACCES A UNE ÉDUCATION DE BASE DE QUALITÉ	• Poursuivre avec la création des écoles inclusives majoritairement dans les Régions du Centre, de l'Extrême-Nord, et du Nord afin de permettre aux enfants vivant avec un handicap, des écoles non inclusives de bénéficier des mêmes avantages que leurs compatriotes des écoles inclusives • Développer une véritable stratégie de mise en place des cantines dans le primaire public avec l'appui des CTD et des PTF (PAM, NASCENT SOLUTIONS). Seulement 2% d'écoles primaires publiques ont une cantine scolaire en 2022 • Mener des missions de contrôle et de suivie des écoles communales afin d'encadrer leurs créations, leurs fonctionnements et le suivi des prestations pédagogiques	• **Nombre d'écoles inclusives nouvellement crées** • **Pourcentage d'écoles primaires disposant d'une cantine scolaire** • **Nombre de missions de contrôle**
VALORISATION DU METIER ENSEIGNANT	• Mettre en place un plan important de construction de logements d'astreinte pour enseignants exerçant en milieu rurale. • Poursuivre et élargir l'allocation des primes de fidélisation aux enseignants surtout dans les zones d'accès difficiles sur l'étendue du territoire camerounais	• **Pourcentage d'écoles en zone rurale disposant d'un logement pour enseignant** • **Pourcentage d'enseignants des zones d'accès difficiles ayant reçu une prime de fidélisation**

PRODUCTION DES DONNÉES ET ANALYSE DU FINANCEMENT NATIONAL

- Renforcer la production des statistiques fiables et de qualité dans un processus de déconcentration du SIGE, avec une forte implication des CTD à travers les plateformes StatEduc, SIGE, WebSIG, …
- Renforcer les capacités de collecte des données sur les dépenses d'éducation, notamment au niveau décentralisé de l'administration et à celui des ménages;
- Analyser l'efficience et l'équité des allocations financières;
- Utiliser les données sur le financement de l'éducation pour assurer le suivi correct des investissements ciblés par le budget aux niveaux central et local

Indicateurs de suivi

- **Niveau d'opérationnalisation des plateformes de collecte des données**
- **Niveau du financement du secteur de l'éducation en général et du primaire en particulier**

ÉQUIPE DE RÉDACTION

Pilotage et Orientation

Pr Laurent Serge ETOUNDI NGOA, *Ministre de l'Éducation de Base*
Dr Viviane ASHIRI KILO, *Secrétaire d'État auprès du Ministre de l'Éducation de Base*

Coordination centrale

M. OYONO Adams Daniel, *Secrétaire Général du Ministère de l'Éducation de Base*

Coordination technique

Mme ELOBO AMBASSA Lisette, *Chef de la Division de la Planification, des Projets et de la Coopération (DPPC)*

Équipe technique

Mme ABANDA METOGO Stéphanie, *Chef de la Cellule de la Planification, (CPL)*
M. KWEKEU Jules, *Chargé d'Études Assistant N°1, CPL*
M. PRISO Patience EBOA, *Chargé d'Études Assistant N°2, CPL*
Mme AKPO Grace NTUA, *Chargé d'Études ieAssistant N°3, CPL*
M. AWONO Cyrille Parfait, *Chargé d'Études Assistant N°4, CPL*
M. EVOE Etienne Barthélémy, *Chargé d'Études Assistant N°5, CPL*
M. SACK JECK Yves Laurent, *Chargé d'Études Assistant N°1, CELINFO*
M. KANA Fabrice Narcisse, *Chargé d'Études Assistant N°2, CELINFO*
M. BELINGA TSANGA Pierre Fabrice, *Cadre CPL*
M. GUEDANA Gabriel, *Cadre CPL*
M. MOUNGEN Christian, *Cadre CPL*
M. OLINGA Camille, *Cadre CPL*
M. NTSIBA Marc, *Cadre CPL*
M. BWENYE Prosper, *Cadre CPL*
Mme ALO'O Béatrice, *Cadre CPL*
M. DONFACK Cédric, *Cadre CPL*
M. NTI MESSI Barthélémy, *Cadre CPL*
M. ONGUENE Magloire, *Cadre CPL*
M. AMANG Fléron, *Cadre CPL*
M. BENGONO EVINI Maxwell Teddy, *Cadre CPL*
M. KAMGUE KUATE Franck Steve, *Cadre CPL*
M. MINKA Ronald Emery, *Cadre CPL*
M. NGUEKING ZAFACK Junior, *Cadre CPL*
M. NGUELEWI TOUTSAP Brandon, *Cadre CPL*
M. DONGUE NGUEMO Ernest-Junior, *Cadre CPL*
M. ENYEGUE Polycarpe Bertin, *Cadre CPL*
M. SATOUGUE LAGAMEBO Josias Léonce, *Cadre CPL*
M. KEMBOU KANO Willie, *Cadre CPL*
M. ENGOZO'O Yvan Rony, *Cadre CELCOOP*
Mr. ABRE Joseph, *Cadre CELCOOP*

Experts directions techniques du MINEDUB

Mme MINFOUMOU OLO Louise Epse EDOU, *Directeur de l'Enseignement Maternel et Primaire (DEMP)*

Mme NYAMBON GARKA Georgette Epse NTAMAK, *Directeur de l'Alphabétisation, de l'Éducation de Base Non Formelle et de la Promotion des Langues Nationales (DAEBNFPLN)*

Mme METOUGOU MAGALA Clémentine Epse ONAMBELE, *Directeur du Suivi de l'Enseignement Privé de Base (DSEPB)*

Mme AYUKEGBA Evelyne, *Directeur de la Santé, du Sport et des Activités Post et Péri Scolaires (DSSAPPS)*

Mme NTEDE, née NGON à ZINTSEM Marie Adelaïde, Directeur des Ressources Humaines (DRH)

M. DOKO EDJIANE Mathieu, *Directeur des Ressources Financières et Matérielles (DRFM)*

Experts nationaux

M. TCHONANG Claude, *Expert SIGE*

Points Focaux Régionaux

M. POUSSEU Christophe, *CSCSAPPS Adamaoua*
Mme EKE Chantal, *CSCSAPPS Centre*
M. MINKOULOU Julien, *CSCSAPPS Est*
M. ZENGMO Jean Marc, *CSCSAPPS Extrême-Nord*
M. BIBOUM Samuel, *CSCSAPPS p.i Littoral*
M. ELOUNDOU Jean Clovis Malgoire, *CSCSAPPS Nord*
M. BAUKET George, *CSCSAPPS p.i Nord*-Ouest
M. NDONFACK Albert, *CSCSAPPS Ouest*
Mme. NGA FOUDA Line epse BAMELIA, *CSCSAPPS Sud*
M. ECHU, *CSCSAPPS Sud-Ouest*

Experts de l'UNESCO

M. Paul COUSTERE, *Directeur du Bureau Régional Multisectoriel de l'UNESCO pour l'Afrique Centrale*
M. Hilaire MPUTU, *Coordonnateur régional du Programme Éducation, UNESCO*
M. ELMEDHI AG MUPHTAH, *Spécialiste de Programme Éducation, UNESCO*
Dr. Bruno DZOUNESSE, *Spécialiste de Programme Éducation*
M. Brice Olivier KAMWA, *Spécialiste de Programme Éducation*
M. Léonard SAWADOGO, *Spécialiste SIGE*

Expert assurance qualité des données INS

M. ABANDA Ambroise, *Chef de la Division de la Coordination statistique et de la diffusion, INS*

BIBLIOGRAPHIE

BUCREP (2005), État et structure de la population, vol II-tome 1, 190p;

CONFEMEN (2018), Rapport périodique sur la qualité de l'éducation-2018, 140p;

INS (2015), Tendances, profil et déterminants de la pauvreté au Cameroun entre 2001 et 2014, Rapport de l'ECAM IV. Cameroun, 72p

INS (2018), Enquête Démographique et de Santé, 739p;

MINEDUB (2021), Conférence budgétaire 2021, mot du chef de la délégation du MINEDUB;

MINEDUB (2022), Rapport d'analyse des données du recensement scolaire 2020/2021, 199p;

MINEPAT (2022a), le conflit Russo-Ukrainien et l'économie camerounaise, N°01/2022, 14p;

MINEPAT (2022b), Rapport sur la mise en œuvre de la SND30 dans le secteur de l'éducation et de la formation, 87p;

ONU (2022), pré-sommet sur la transformation de l'éducation pour les ministères en charge de l'éducation du 28-30 juin 2022 au siège de l'Unesco à paris, 6p;

RAPPORT (2021), suivi des engagements de financement domestique de l'éducation : Analyse et suivi budgétaire; 36p;

RESEN (2019), Diagnostic du secteur de l'éducation et de la formation du Cameroun, 200p;

UNHCR (2022), Statistiques des personnes relevant de la compétence du HCR, 4p;

UNESCO (2015), Mesurer la réponse du secteur de l'Éducation au VIH et au SIDA : soutenir la collecte au niveau national pour les indicateurs de base, 81p;

UNESCO (2011), le financement de l'éducation en Afrique subsaharienne: relever les défis de l'expansion, de l'équité et de la qualité, 128p.